QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12077 – VENDREDI 25 NOVEMBRE 1983

LE SOMMET DE BONN

La France et la R.F.A. vont construire en commun un hélicoptère de combat

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 42

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Washington prévoit que les négociations sur les euromissiles reprendront en janvier

Un grave échec pour le Kremlin

La manière dont une page a été tournée mercredi dans la grande controverse des euromissiles ne surprendra personne. L'arrivée des premières fusées Pershing en R.F.A. aussi bien que l'arrêt des pourparlers de Genève étaient non seulement attendus, mais conformes à la logique dans laquelle chacun des deux camps s'était enfermé.

Le geste soviétique à Genève n'a guère d'autre justification que le souci de ne pas perdre la face. Le début du déploiement américain fournissait d'autant moins de raisons d'interrompre la discussion que les Occidentaux avaient accepté de négocier pendant deux ans alors que l'U.R.S.S. continuait de déployer ses SS-20 : plus d'une centaine depuis 1981.

Le Kremlin a subi un grave échec face à une décision occidentale laborieusement mise au point, et difficilement mise en œuvre certes, mais tout de même prise dans les règles et en toute clarté. Non seulement les Parlements nationaux se sont prononcés à plusieurs reprises et encore tout récemment à ce sujet, mais dans trois des pays les plus directement concernés – Allemagne fédérale, Grande-Bretagne et Italie – les électeurs consultés cette année ont consolidé de larges majorités favorables à la décision de l'OTAN. Même si les sondages donnent un autre son de cloche – et il est normal que personne ne considère de gaieté de cœur l'installation de nouvelles armes nucléaires, – cette réalité ne saurait être contestée.

L'échec des négociations est-il imputable aux Etats-Unis, comme l'affirme Moscou ? Même si M. Reagan est en effet le plus antisoviétique des présidents américains depuis des décennies, il n'a fait que se conformer en l'occurrence à un principe mis en avant par son prédécesseur et accepté, ou plutôt demandé alors, par ses alliés atlantiques : l'OTAN doit pouvoir équilibrer la menace des missiles soviétiques intermédiaires, il ne saurait y avoir de monopole de l'U.R.S.S. sur ce type d'armements.

Les Soviétiques avaient un excellent moyen d'empêcher le déploiement occidental, en renonçant à leurs SS-20. Ils ne l'ont pas voulu, refusant même d'aller jusqu'au bout de la logique de la proposition faite par M. Andropov il y a un an : après tout, ce ne sont pas cent quarante SS-20, mais cinquante-quatre SS-20 munis de leurs trois ogives qui suffiraient à « contrer » les cent soixante-deux missiles de l'arsenal français et britannique actuel.

Cela dit, l'histoire ne s'arrêtera pas avec ce geste de mauvaise humeur. Les Soviétiques présentent la rupture de mercredi comme celle de la « phase actuelle » des pourparlers sur les euromissiles. Ils n'ont pas interrompu la négociation START sur les armements intercontinentaux. Une reprise du dialogue global (peut-être par une fusion de ces deux négociations) est probable à terme : l'U.R.S.S. aura intérêt à limiter le réarmement occidental désormais engagé, et la pression, toujours réelle, du mouvement pacifiste à l'Ouest l'engagera dans cette voie. D'autant que le programme de l'OTAN doit s'étaler sur cinq ans encore et comporter des « pauses » de plusieurs mois. Moscou aurait bien tort de ne pas en profiter.

M. Reagan tire avantage du retrait des Soviétiques des pourparlers de Genève

De notre correspondant

Washington. – Les dirigeants américains ont tout fait pour dédramatiser l'interruption par l'Union soviétique de la négociation sur les euromissiles et pour souligner qu'ils étaient prêts, eux, à « *reprendre immédiatement* » les pourparlers. A leurs yeux, ce retrait, auquel ils s'attendaient bien avant que Moscou n'en eût brandi la menace, a pour but d'affoler l'opinion publique occidentale et de l'amener ainsi à s'opposer au déploiement des Pershing-2 et des missiles de croisière. Dès le 11 octobre dernier, Washington avait donc entrepris d'habituer les esprits à cette probabilité. Le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes, M. Richard Burt, avait déclaré – le 14 novembre – que l'U.R.S.S. pourrait rompre les négociations « *à tout moment* », en particulier après l'approbation par l'Allemagne fédérale de l'installation des Pershing sur son territoire. L'effet de surprise était ainsi déjà désarmorcé. Quand la nouvelle arrive de Genève, mercredi 23 novembre à l'aube (heure de Washington), le président et son administration n'ont pas à improviser leur réaction. Partant pour son ranch de Santa-Barbara où il fête ce jeudi le jour de Thanksgiving, M. Reagan se déclare déçu mais non surpris et s'engage à faire « *tout ce qu'il peut* » pour que les négociations reprennent. « *Nous n'allons pas rester les bras ballants en faisant preuve d'orgueil mal placé* », ajoute-t-il. Autrement dit, nous sommes, nous, des gens sérieux qui ne jouons pas avec la paix du monde. Rassurant, il poursuit : « *Je pense qu'ils reviendront parce qu'ils doivent être conscients, aussi bien que nous, qu'il ne peut et ne doit pas y avoir de confrontation nucléaire (...) entre les deux seules nations qui ont vraiment une grande capacité destructrice nucléaire* ».

Plus serein encore, le porte-parole de la Maison Blanche pense, lui, que les négociations reprendront en janvier. « *Les Soviétiques nous ont dit qu'il s'agissait d'une pause,* déclare-t-il, *et nous prévoyons une reprise des négociations vers le 7 ou le 8 janvier.* » Pas de quoi s'affoler non plus à entendre le secrétaire à la défense, M. Weinberger, qui constate : « *C'est exactement ce que nous avions prédit* » et précise ensuite aussi que les Etats-Unis sont prêts à reprendre la négociation « *n'importe quand* ». On apprend d'ailleurs de Genève qu'une partie de la délégation américaine restera en Suisse pour se rasseoir autour du tapis vert « *dès que les Soviétiques le voudront* ». C'est clair : les Etats-Unis – rappelant tout au long de la journée que c'est l'Ouest qui avait demandé l'ouverture de ces négociations et qu'ils y sont restés tandis que l'U.R.S.S. poursuivait le déploiement de ses SS-20 – entament une longue bataille d'opinion dans laquelle ils vont inlassablement demander à Moscou de ne pas refuser le dialogue.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

Jérusalem libère plusieurs milliers de prisonniers palestiniens en échange de ses six soldats détenus par le Fath

Paris a assuré la logistique de l'opération avec la participation de l'Egypte et de l'Algérie sous l'égide de la Croix-Rouge internationale

De notre correspondant

Jérusalem. – Un échange de prisonniers de guerre, aussi spectaculaire que disproportionné, entre le gouvernement israélien et le Fath, principal groupe de l'O.L.P., a eu lieu au Proche-Orient, dans la nuit de mercredi à jeudi, sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.). L'organisation de M. Yasser Arafat a libéré les six soldats israéliens qu'elle détenait depuis plus de quatorze mois. En contrepartie, le gouvernement de Jérusalem a élargi quelque quatre mille cinq cents prisonniers – dont, semble-t-il, mille Libanais – qui étaient détenus dans le camp d'El Ansar, près de Nabatyeh, au Sud-Liban, cent autres Palestiniens détenus en Israël et plusieurs dizaines d'hommes et de femmes détenus à Saïda et Nabatyeh.

Cette opération complexe a été organisée simultanément en Israël, au Liban et sur des bateaux croisant au large des côtes libanaises, selon un scénario minutieusement mis au point par les parties intéressées et avec le concours du gouvernement français. Elle s'est déroulée en deux temps. Dans une première phase, les six soldats israéliens qui étaient aux mains du Fath à Tripoli, au Nord-Liban, ont été remis au C.I.C.R. et transférés sur un navire français. Pendant ce temps, Jérusalem libérait un millier de détenus d'El Ansar et les cent Palestiniens prisonniers sur son territoire. Dans une seconde phase, qui a débuté jeudi vers 8 heures locales, les quatre mille autres détenus d'El Ansar et ceux de Nabatyeh et de Saïda ont retrouvé la liberté. Du côté israélien, on insiste sur le fait que Jérusalem continuera d'exiger avec la plus grande énergie la libération des deux prisonniers de guerre encore aux mains des Palestiniens. Ceux-ci, MM. Yossef Gross et Nissim Salem, sont détenus par le F.P.L.P., commandement général, d'Ahmed Jebril, organisation qui a refusé de s'associer à l'opération.

Les mille premiers Palestiniens libérés d'El Ansar ont commencé à quitter le camp vers 2 h 30 du matin à bord d'avions de transport israéliens Hercules C-130. Ils ont ensuite été transférés par autobus à l'aéroport Ben-Gourion de Lod. Sur place, ce volet de l'opération était supervisé par le ministre israélien de la défense, M. Moshe Arens, le général Moshe Levy, chef d'état-major, et le général Schmuel Tamir, chef de la délégation israélienne qui avait négocié l'accord. Ces trois personnalités avaient pris place dans une camionnette militaire transformée en poste de commandement.

Sur la piste de l'aéroport, trois Boeing-747 d'Air France, affrétés par le C.I.C.R., attendaient les libérés. Aussitôt arrivés à Lod, en comprenant enfin ce qui se passait, ils ont commencé à manifester leur joie. Une fois débarrassés de leurs menottes, certains faisaient le « V » de la victoire. D'autres embrassaient le sol en criant : « *Vive ma Palestine bien-aimée !* » D'autres encore agitaient des petits drapeaux palestiniens, chantaient l'hymne national ou promettaient de « *retourner bientôt au combat* ». Plusieurs dizaines de policiers formaient une chaîne humaine autour d'eux.

Parmi les cent prisonniers libérés des six geôles israéliennes, soixante-trois s'y trouvaient de longue date. Les trente-sept autres avaient été capturés par la flotte de guerre israélienne au large de Tripoli au début des combats interpalestiniens.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 5 et nos informations page 44.)

La gauche et les immigrés clandestins

Lire page 12 l'article de BERTRAND LE GENDRE : « A L'HEURE DE LA JUSTICE EXPÉDITIVE »

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La fronde des professeurs

par MAURICE DUVERGER

L'appel au président de la République, signé notamment par trois prix Nobel et vingt-sept membres de l'Académie des sciences, va-t-il dessiller les yeux des députés socialistes à la veille d'un débat parlementaire dont dépend l'avenir de l'Université française ? La majorité comprendra-t-elle pourquoi se mobilisent des hommes qui ne sont point coutumiers de tels gestes ? S'ils ont cru nécessaire de parler au nom de leurs collègues en les invitant à se joindre à eux, c'est qu'ils mesurent la gravité du problème et la détermination de professeurs qui ont l'impression d'avoir été bernés.

Il fallait bien s'adresser à l'Élysée puisque le ministère de l'éducation nationale se bornait à des mots sans cesse démentis par les actes. Sa dernière volte-face a précipité la révolte. Accusé, dans les débats parlementaires du printemps, de vouloir amalgamer tous les enseignants dans une seule catégorie, il avait ensuite montré des intentions contraires dans un projet de statut établissant expressément deux corps : professeurs d'une part, maîtres de conférences de l'autre, ces derniers groupant les actuels maîtres-assistants et assistants. Après quoi, il a publié le 16 septembre un décret établissant les mêmes règles de service pour tous. Cette goutte d'eau a fait déborder un vase déjà rempli à ras bord par le collège unique prévu par l'article 37 du projet Savary.

On ne pouvait faire mieux pour dresser contre soi l'ensemble de la communauté professorale. On a réussi à l'unir dans un front du refus comme elle en a rarement connu. Résultat d'autant plus extraordinaire que jamais la plupart de ses membres n'ont été si proches des orientations politiques du gouvernement. Le calme apparent de cette rentrée ne doit pas tromper. Tout le monde attend la seconde lecture de la loi par l'Assemblée nationale. Si les députés reviennent à leur premier texte sans l'amender, la Fronde des professeurs n'est pas près de finir. Elle risque fort de durer jusqu'aux législatives de 1986.

(Lire la suite page 14.)

AU JOUR LE JOUR

Émotion

C'est une bien touchante et sympathique attention, de la part de Lionel Cardon, que ce message dans lequel il indique avoir « une pensée émue » *pour le motard de la police tué lundi soir au bois de Boulogne.*

Voilà un jeune homme qui, après avoir assassiné un policier, a pris la peine de faire part sinon de son remords, du moins de son chagrin après la mort de sa victime.

C'est un tueur très bien élevé, qui peut ainsi verser des larmes de sang.

BRUNO FRAPPAT.

LA RÉÉDITION DE « LA CRITIQUE SOCIALE »

Rencontre avec Boris Souvarine

« *Indiscipline et non-conformisme* »... Ces deux traits fondamentaux de sa personnalité – motifs officiels de son exclusion de l'Internationale communiste à Moscou en 1924, – Boris Souvarine en a fait la règle de conduite de toute sa vie. Et quelle vie !

Il est le seul survivant des compagnons de Lénine, Trotski, Kamenev et Boukharine. Et il s'est opposé à Staline dès 1924. Il est également un de ceux qui fondèrent le parti communiste français et reste le dernier membre en vie du comité directeur du congrès de Tours. Seul survivant aussi du présidium et du secrétariat du Komintern de l'époque de Lénine. Sa rupture définitive avec le mouvement communiste date de la fin des années 20.

Aujourd'hui, cet homme à la culture immense, ce témoin unique de notre histoire, ce polémiste passionné, continue, dans l'ombre, à démolir les idées reçues, à s'informer, à travailler.

A gauche, ses successeurs, ses adversaires, l'avaient rayé, évacué de l'histoire. Et comme on n'a jamais fait confiance à Cassandre, la droite, elle non plus, n'a pas voulu considérer sérieusement les avertissements de ce prophète armé uniquement de son savoir. La réédition de *la Critique sociale*, une revue du début des années 30, est une démonstration éclatante de ce que fut la clairvoyance politique et intellectuelle d'un Boris Souvarine. Il est sûr que l'on va bientôt découvrir cet homme-là. Il n'a, il est vrai, que quatre-vingt-huit ans...

NICOLE ZAND.

(Voir pages 28 et 29 notre « Rencontre avec Boris Souvarine ».)

Le Monde

idées

Lettres au *Monde* sur la défense de l'Europe et le pacifisme

L'article de notre directeur, André Laurens, « Europe, prends ta défense » (*le Monde* du 3 novembre) a provoqué une abondante correspondance. Nous consacrons cette page à la publication des extraits les plus significatifs de celle-ci. Les lettres favorables aux thèses purement pacifistes l'emportent sur celles qui soutiennent les idées exprimées par André Laurens. Ce qui n'a rien d'étonnant. Un lecteur écrit toujours beaucoup plus volontiers pour exprimer son désaccord que pour manifester son assentiment. Parmi les enthousiastes, l'un d'eux — c'était l'essentiel de sa lettre — demande que *le Monde* prenne la tête d'une croisade pour la relance d'une sorte de communauté européenne de défense et invite les chefs d'Etat et le gouvernement des Dix à venir en débattre à la télévision, sous son patronage !

D'autres correspondants souhaitent que l'on redonne à l'Allemagne sa maîtrise nucléaire et estiment que l'on ne pourra vraiment construire une communauté européenne sans défense intégrée. L'un d'eux se demande s'il n'y a pas, même par ce détour, un risque de finlandisation.

Du côté des pacifistes, avec des sensibilités diverses, reviennent *surtout* trois séries d'arguments :

1) Nous ne sommes ni des irresponsables, ni des naïfs, ni des lâches, ni des ignorants. Après tout M. McNamara ou l'amiral Sanguinetti, don Helder Camara ou Sean McBride ont fait leurs preuves.

2) Si le pacifisme n'a jamais prévenu les conflits, c'est parce qu'on n'a pas voulu le prendre au sérieux, qu'on a étouffé sa voix, et que les anti-pacifistes ont toujours réussi à préparer la guerre, voire à la provoquer, sous le prétexte d'assurer la paix.

3) La dissuasion a peut-être empêché *jusqu'à maintenant* une conflagration générale. Mais à mesure que les armes deviennent plus précises, la tentation de s'en servir le premier et d'emporter la décision devient irrésistible.

Nous versons donc au débat de cet ensemble de lettres, qui prouve en tout cas que les Français aiment toujours prendre parti... contre le fatalisme.

Les nations, comme des camions-suicide

A la suite de Manès Sperber implorant l'Europe de s'affirmer en devenant une super puissance effrayante à l'égal des deux autres (*le Monde* du 18 octobre 1983), A. Laurens lance un appel aux armes pour rétablir *« l'équilibre des forces »*, c'est-à-dire *« celui de la terreur »* (*le Monde* du 3 novembre), dont il admet *qu'il s'agit* d'une course infernale qui a « sa *propre logique* [...] et sa folie dans une surenchère sans fin ». Un seul obstacle : l'existence des pacifistes, « *prophétiques ou manipulés* », qui cependant « méritent d'être entendus », même s'« ils n'ont pas nécessairement raison », même si « *leur message est confus* », leurs « *motivations complexes* ».

Des « pacifistes », experts en stratégie militaire et peu suspects de prophétisme, fondent leur critique non sur un point de vue moral, mais sur le calcul prosaïque des forces en présence et sur l'évaluation des perspectives fatales et prévisibles d'une nouvelle conflagration mondiale.

D'autres, sans ignorer ces discours, perçoivent des êtres humains et des classes sociales derrière ces abstractions : « l'Europe », « les Etats-Unis », « la Chine », « l'U.R.S.S. ». Pour ces masses d'individus dépossédés, les mots « patrie », « nation », « démocratie », « culture », « propriété », peuvent-ils avoir le sens que leur prêtent certaines élites pensantes qui, à l'Ouest comme à l'Est, manipulent ces termes pour le plus grand profit des oligarchies économiques et politico-militaires, et tournent en dérision, quand elles daignent y faire allusion, les idées d'antimilitarisme, de désobéissance civile, de grève expropriatrice et autogestionnaire ?

« Le drame du pacifisme, déclare A. Laurens, *c'est qu'il n'a jamais prévenu la guerre. »* Une autre constatation s'impose si l'on accepte de découvrir, derrière le concept de pacifisme, le but concret des pacifistes : s'ils *n'ont jamais réussi à prévenir* la guerre, c'est parce que les anti-pacifistes, qui subissent peut-être une manipulation dont ils *ignorent la nature*, ont toujours réussi à la préparer, voire à la provoquer, sous prétexte d'assurer la paix. Leur échec, à cet égard, *n'est-il* pas plus flagrant que celui de leurs adversaires ?

Si, par malheur, leurs savants pronostics devaient, une fois encore être démentis, ce sont ces minorités désarmées sur lesquelles ils s'acharnent qui auront eu « raison », face à la « folie » de la surenchère. Certaines de leurs revendications *perpétuent* une tradition révolutionnaire qui, loin d'être éteinte, ne cesse d'agir en sous-œuvre. Elles sont peut-être « unilatérales », mais tous les grands mouvements de résistance collective et d'émancipation ont été « unilatéraux » avant que leur retentissement ne devienne universel.

La stratégie de la paix armée et de la terreur équilibrée ressemble étrangement à celle des inventeurs du camion chargé d'explosifs conduit par un homme-robot prêt au sacrifice suprême. Produits de systèmes sociaux destructeurs, les dirigeants-conducteurs des peuples ont changé les nations en camions-suicide lancés dans une course folle à l'abîme. Et ils traitent d'irresponsables ceux qui luttent pour les arrêter sur cette pente fatale.

MAXIMILIEN RUBEL,
Paris.

Deux poids, deux mesures

Nous savons tous, du moins je l'espère, que l'Europe occidentale est dans la sphère d'influence des Etats-Unis et que nous sommes, *de facto*, les « clients » des U.S.A. Au même titre que l'Europe orientale et centrale, d'une manière beaucoup plus brutale — et moins astucieuse — est le glacis de l'U.R.S.S. Cela posé, que dirons-nous, nous Occidentaux, si la Pologne, la Tchécoslovaquie, voire la Hongrie, détenaient un armement atomique quelconque et que leurs dirigeants se refusent à sa prise en compte ?

Nous protesterions énergiquement. Et nous aurions bien raison. Ce serait la logique même. Mais n'en va-t-il pas ici de même que pour le jugement porté, par exemple, sur les armées d'occupation étrangères ?

Suivant le point de vue de chacun, les Russes en Afghanistan, les Américains à la Grenade sont des envahisseurs. La France le dit.

Pourtant elle ne tient pas ce raisonnement bien sûr au Tchad, par exemple.

M. GUILLODEAU,
Villeneuve-la-Garenne.

Vive le neutralisme !

Nous vous savons gré d'avoir soigneusement évité de tomber dans la condamnation sans appel des pacifistes, si souvent accusés depuis trois mois d'inconscience, d'irresponsabilité, voire d'être acoquinés au K.G.B. et fauteurs de guerre en puissance. Cependant, comme vous vous en doutez, vos conclusions nous affligent et, sans prétendre vous convertir au pacifisme, je voudrais attirer votre attention sur quelques contradictions auxquelles l'homme honnête et cultivé que vous êtes ne sera pas insensible.

D'une part, vous reconnaissez que la course aux armements est *« une folie dans une surenchère sans fin »*, ce qui est aussi notre conviction, et cela suffit largement à chercher d'autres voies à l'ère nucléaire — s'il n'est pas déjà trop tard. Mais cela ne vous empêche pas de plaider finalement pour l'absurde *« Si vis pacem para bellum »* (perpétuellement démenti par l'histoire) et de conseiller en quelque sorte la folie comme remède, au moins dans l'immédiat !

Vous rejetez le neutralisme sans explication, comme si cela allait de soi. Ce serait pourtant la première initiative qui pourrait nous offrir une chance d'échapper à l'holocauste nucléaire et d'amorcer le désarmement mondial en créant des zones démilitarisées.

« Face à un puissant voisin, dites-vous, *quels moyens aurait un régime neutraliste insuffisamment armé de se faire respecter ? »* Or, depuis trente ans, des mouvements comme la War Resisters International, le Mouvement international de la réconciliation, le Mouvement pour une alternance non violente, le Paysans du Larzac, etc., étudient et proposent une défense civile non violente. En 1968, à propos des événements de Tchécoslovaquie, *le Monde* titrait : *« L'étonnante efficacité de la non-violence »* (encore *« étonnante »* après Gandhi, King, Dolci !).

Les Tchèques, sans aucune préparation à cette forme de résistance, ont tenu en échec l'U.R.S.S. pendant dix mois, et, depuis, le géant ne s'en est jamais vraiment remis. Il y a donc là une possibilité formidable, une vraie force de dissuasion à laquelle d'ex-militaires de carrière se sont ralliés (De Bollardière, Millischer...).

ALBERT RATZ,
professeur d'histoire,
membre du bureau national
de l'Union pacifiste d'Uzès.

Il nous manque un Jean Monnet

Votre analyse possède une portée plus vitale que ce qu'elle explicite. Je fais référence ici essentiellement à ce que vous désignez par le « saut qualitatif » d'une Europe qui accepte l'installation des missiles soviétiques en Europe centrale et celle des missiles américains en Europe occidentale. Oui, l'Europe en effet se trouve dénaturée, altérée dans sa conception même. Elle perd son identité propre si elle se résigne à devenir un simple enjeu de la course stratégique des deux superpuissances. Loin de constituer une troisième voie véritable et motivante aux yeux de sa jeunesse, dont celle des pacifistes, et aux yeux des pays tiers, l'Europe, après le tournant actuel des euromissiles, va devenir « rien » en termes politiques.

C'est dire que le saut qualitatif que vous avez nommé — la non-défense de l'Europe par elle-même — aboutit aujourd'hui à discréditer, à annuler la Communauté des pays européens. Bref : sans défense européenne, pas de Communauté européenne.

Mais, vous le savez, la classe politique actuelle de l'Europe manque de capacité d'initiative. Il lui fait défaut un Jean Monnet qui inspire et qui suscite. La France serait aujourd'hui sans doute le pays le plus qualifié d'où pourrait venir l'impulsion.

I. C-C.,
fonctionnaire européen.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037

Finlandisation ?

« A qui fera-t-on croire — écrivez-vous — qu'on peut vivre en paix dans la terreur du nucléaire et dans le maintien d'accommodements hypocrites ? ». Vous avez raison d'insister sur ces « accommodements », mais vous ne mentionnez que le partage de l'Allemagne. Il y en a, pourtant, d'autres, plus hypocrites encore ! Dommage que vous les passez sous silence.

Votre courageux appel à l'Europe (quelle Europe ?) d'abandonner les « tabous » reste également vague. Quelques noms que vous citez ne semblent pas symboliser assez clairement ce refus (gaullien ?) des « tabous ».

Enfin, l'idée la plus originale de votre doctrine est celle-ci : la « préservation des chances de la paix » à laquelle « ni les Etat-Unis ni l'U.R.S.S. ne pourvoiront », paradoxalement. Cependant, vous y reconnaissez, quand même, une certaine compétence à l'U.R.S.S. en suggérant comme « veine à exploiter » son cantionnement implicite de la « commune vocation » des armements nucléaires français et britannique à « devenir l'embryon de la défense (occidentale ?) de l'Europe ». Une telle attitude soviétique n'est cependant concevable que dans le cadre d'une finlandisation de l'Europe occidentale. Si vous plaidez cette cause-là, pourquoi ne pas le dire ?

JAN ULATOWSKI,
Roquebrune-Cap-Martin.

Pour une confédération européenne de défense

Il faut :

— Que la science, la technologie et l'industrie allemandes participent à la mise en œuvre d'une force nucléaire européenne, de concert avec les Français et les Britanniques, avec les autres membres de la Communauté européenne occidentale ;

— Que dans le cadre d'une confédération européenne de défense, les Allemands de l'Ouest aient accès à la maîtrise de l'armement nucléaire :

— Que les institutions politiques européennes soient renforcées et siègent dans une capitale confédérale unique : Bruxelles.

ANDRÉ DE MIANES,
Souillac.

Europe, connais ton ennemi...

Votre chronique « Europe, prends ta défense » ne devrait-elle pas comporter un deuxième volet, qui pourrait s'intituler : « Europe, connais ton ennemi » ? Vous éclaireriez la religion de vos lecteurs en exposant les raisons personnelles qui vous font croire à une menace soviétique.

Appropriation des richesses de nos pays ? Recherche d'espace vital ? Mégalomanie de type hitlérien ? Colonisation idéologique ?

En toute chose, il faut se poser la question du pourquoi, ensuite celle du comment. Si chacun de nous peut imaginer « comment » les Soviétiques arriveraient jusqu'à la rue des Italiens, je suis de ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils le voudraient. Et qui attendent qu'on le leur explique.

MARIO FABRE,
Le Mesnil-Saint-Denis.

Les pulsions primitives

Il se peut que le pacifisme n'ait jamais pu empêcher la guerre d'éclater, encore que le prix de la « paix européenne » depuis quarante ans soit payé, aux quatre coins du monde, par les victimes des conflits de substitution Est-Ouest. Mais j'attends toujours que vous me prouviez en quoi le fait de s'armer et de se surrarmer est un obstacle à la guerre. Si tel était le cas, depuis l'invention de la sarbacane dissuasive, il n'y aurait jamais eu de guerres. Je n'espère pas vous convaincre.

C'est l'histoire de la bouteille à moitié pleine et à moitié vide : nous avons tous raison, et le volume de liquide est identique. Les études de Laborit l'ont prouvé : le cerveau reptilien de l'homme étant ce qu'il est, soumis aux pulsions primitives, le perfectionnement des outils de mort dont il se sert est le danger véritable. J'ignore pourquoi *le Monde* ne s'en avise pas en se réfugiant derrière le vieux débat éculé : angélisme contre réalisme.

HENRI MONTANT,
Paris.

Contre-arguments

Ayant dénoncé le « silence des intellectuels de gauche », vous aurez à cœur, j'espère, à encourager ceux d'entre eux qui se décident à le rompre.

En effet, votre dernière saillie anti-pacifiste est si bourrée de contre-vérités qu'il est impossible de se taire. J'en relève quelques-unes.

I.— *Votre argument :* les pacifistes manquent d'information et de connaissances techniques.

Contre-arguments :

1° Leurs thèses sont totalement ou partiellement soutenues par des compétences, telles que le général de Bollardière, l'amiral Sanguinetti et surtout M. McNamara, ancien chef du Pentagne, qu'il serait malséant de traiter d'ignorant naïf.

2° Il y a une dizaine d'années à peu près, le Pentagone poussait des cris d'orfraie au sujet d'un prétendu « missile gap ». Il est aujourd'hui de notoriété publique que c'était pure invention. Où est l'homme politique ou le journaliste qui aurait, à ce moment, dénoncé la supercherie ? Il n'existe pas, que je sache. Ils étaient tous soit dupes, soit complices alors. Il est fort à parier qu'ils le sont également aujourd'hui.

3° Les experts militaires nous assènent des chiffres d'ogives, de têtes, de missiles, etc. Mais tous ces beaux joujoux ne partent pas d'eux-mêmes. Il faut des hommes pour appuyer sur le bouton. Ce sont les psychologues qui seraient à interroger. Qui d'entre eux oserait nier que la contrainte éventuelle de décider, dans l'espace de dix minutes, si oui ou non il faut mettre la planète à feu et à sang, dépasse de façon incommensurable la faculté humaine de décision rationnelle et engendre immanquablement l'hystérie et la paranoïa. Qui ose nier que les dirigeants des deux camps accusent des symptomes inquiétants de ces afflictions ?

II.— *Votre argument :* la dissuasion a assuré la paix en Europe depuis 1945.

Contre-arguments :

1° Il est impossible que deux guerres mondiales se succèdent immédiatement. Il ne faut pas seulement réparer les dégâts matériels, mais surtout attendre que les traumata psychiques s'estompent. La seconde guerre mondiale était particulièrement féconde en horreurs : Coventry, Dresde, Hiroshima, Stalingrad, Auschwitz, Oradour, sont devenus des symboles de souffrances indicibles. Ils ont laissé des marques profondes dans la conscience collective. Pour que ces images passent du domaine du vécu au domaine de l'imaginaire, il faut du temps et un changement de génération. S'il fallait à l'humanité un répit de vingt ans après 1918, le double n'est pas de trop après 1945. Et tout laisse à penser qu'on se prépare à recommencer en 1985.

2° Les destructions matérielles et la soif de bonheur et de jouissance qu'éprouvent les survivants ouvrent un large champ à la consommation. Chaque grande conflagration est suivie d'une expansion plus ou moins marquée. Celle d'après 1945 était fulgurante. Or les guerres n'éclatent pas en période d'affluence mais en période de récession. On ne fait pas « boum ! » au milieu du boom.

3° Même en admettant généreusement que la dissuasion ait pu jouer un rôle au début de la période en question, la contraire est vrai aujourd'hui. Aussi longtemps que les armes de destruction massive étaient imprécises, aucun agresseur éventuel ne pouvait espérer échapper aux représailles. Mais, depuis lors, la grande précision des armes fait miroiter devant les yeux des responsables des deux camps la possibilité d'une première frappe décisive. L'installation des Pershing et d'autres missiles, à des endroits universellement connus, risque de rendre cette tentation presque irrésistible.

III. — *Votre argument :* le pacifisme n'a jamais évité les guerres.

Contre-argument :

C'est vrai. Il a toujours été étouffé par la répression et le mensonge. En revanche, la formule *si vis pacem para bellum* a eu toute latitude de démontrer sa force pacificatrice. Les résultats sont probants.

GUSTAVE KARS,
(Université de Paris VIII),
Saint-Mandé.

« Nous refusons le terme d'irresponsables »

Prophétiques ou manipulés (...) les pacifistes méritent d'être entendus », écrit André Laurens. Combien serons-nous à *revendiquer le droit de réponse ?* Lorsqu'on parle de paix dans les médias, c'est surtout aux militaires que l'on donne la parole... et rarement aux femmes dont les fils sont tombés au Liban ou ailleurs « au service de la paix ». Car la paix n'est pas simplement la non-guerre...

Et quel mot plus galvaudé aujourd'hui, et invoqué pour toutes les causes ! *N'en déplaise* à Max Gallo (*le Monde* du 4 novembre), les pacifistes ont aussi une vision globale des problèmes du monde et font un choix de société qui ne conduit pas à la mort atomique, même en étant parfaitement conscients de la terrible force des choix économiques et des intérêts qui régissent la planète. La faim, la misère (800 millions de pauvres), nous sont autant de gifles. Le chômage aussi ! Et là, qui est désinformé ?

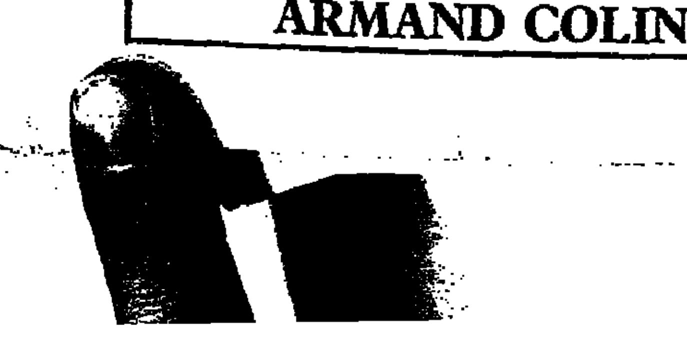
Je lis dans un rapport de l'Assemblée nationale du 22 juin 1983 : *« Les dépenses mondiales d'armement d'une année, 620 milliards de dollars en 1982, correspondent très exactement au total de la dette des pays en voie de développement ! »* et je continue mes « saines » lectures dans le rapport d'experts des Nations unies : *« Course aux armements ou survie de l'humanité ? Un choix inéluctable »,* New-York, 1981 : *« Des indications de plus en plus nombreuses montrent aujourd'hui que les budgets militaires élevés, au lieu d'atténuer le chômage général, y contribuent substantiellement. »*

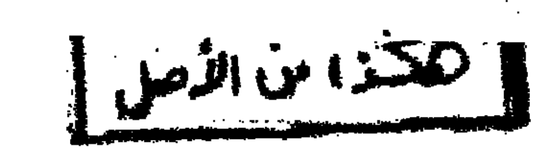
Comme nous sommes, au dire de M. Hernu, *« lâches et ignorants »,* je laisse aux grands de ce monde le soin de résoudre les problèmes de la paix. J'attends donc de M. Samuel Pisar qu'il les mette sur ordinateur : j'ai tant apprécié ses ouvrages ! J'attends des gouvernements qu'ils prêtent l'oreille aux communautés — signes et signifiantes. Ainsi le président de la République a reçu une heure durant les « *jeûneurs pour la vie* » ce 26 octobre.

J'attends de notre démocratie un débat national qui prenne en compte les avertissements réitérés des prix Nobel de toutes disciplines. Car, enfin, Alfred Kastler est-il un sous-développé de la science ? Dom Helder Camara, *un sous-développé de la* foi? Le pasteur Martin Niemöller, un sous-développé de la théologie ? Miguel Angel Estrella, un *sous-développé* de la culture ? Sean Mc Bride ou Alva Myrdal, des *sous-développés* de la paix ? Le *général* de Bollardière, un sous-développé de la conscience ? Les paysans du Larzac, des sous-développés de la *non-violence* ? Le refus sur le terrain des bases militaires des femmes de Greenham Common ou de celles que j'ai rencontrées à Comiso n'émane pas de sous-développées de la politique ! mais de désespérées.

Pourquoi ne pas faire confiance à tous ces savants de la paix dont les plans de reconstruction et reconversion sont avancés ? Pourquoi fabriquer un nouvel avion de combat au risque d'accroître encore notre endettement ? J'attends de la « raison », invoquée par le président de la République, qu'elle se mette résolument au service de la paix. J'attends que nous sortions de notre égoïsme monstrueux en acceptant de vivre plus simplement et de porter chacun à son niveau sa part de responsabilité. Car nous refusons le terme d'« irresponsables ».

CLAUDE RICHARD-MOLARD,
présidente de la section française
de la Ligue internationale
de femmes pour la paix
et la liberté.





Le Monde

étranger

L'IMPLANTATION DES PREMIERS EUROMISSILES AMÉRICAINS ET L'INTERRUPTION DES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE

Le gouvernement ouest-allemand a refusé de confirmer l'arrivée, mercredi 23 novembre, des premiers éléments de nouvelles fusées américaines Pershing-2 en Allemagne fédérale : les accords entre la R.F.A. et les Etats-Unis prévoient que le lieu d'installation des nouveaux euromissiles doit rester secret, rappelle-t-on à Bonn. Deux avions de transport américains de type Galaxy, accompagnés de chasseurs Phantom, ont atterri mercredi sur la base américaine de Ramstein, au sud de Bonn : ils pourraient contenir des éléments des nouvelles fusées qui devraient ensuite être transportées par hélicoptères jusqu'à la base de Mutlangen, où d'importants dispositifs de protection et de camouflage ont été déployés. Une manifestation est prévue samedi à Mutlangen, où les pacifistes menacent de bloquer les accès à la base. Les réactions occidentales à la décision soviétique d'interrompre les négociations de Genève sont toutes marquées par le *« regret »* et *« l'absence de surprise »* : seul le degré de réprobation varie.

• Le gouvernement de Bonn a *« regretté vivement l'interruption unilatérale, et sine die »*, des négociations par l'U.R.S.S. Le porte-parole du gouvernement, M. Peter Boenisch, a déclaré que les Soviétiques n'avaient *« aucune raison »* de procéder ainsi, *« le début du stationnement* [des Pershing] *ne modifiant en rien la situation des négociations »* : la R.F.A., a-t-il ajouté, *« est prête à démanteler tous les systèmes déployés dès qu'un accord rendra cela possible »*.

Pour le chef de l'opposition social-démocrate, M. Vogel, la décision soviétique est au contraire *« la première conséquence grave »* de la décision du Bundestag. Selon lui, le gouvernement *« s'est fait contredire à peine douze heures après avoir réaffirmé inlassablement que le stationnement des nouvelles fusées n'aurait pas de conséquences pour les relations Est-Ouest »*.

• A BRUXELLES, le Conseil de l'OTAN a exprimé l'espoir que la suspension *« injustifiée »* des négociations par les Soviétiques ne serait que *« temporaire »*. De même, le ministre belge des affaires étrangères, M. Léo Tindemans, a espéré que l'interruption ne serait que *« provisoire »*.

• Le gouvernement néerlandais s'est déclaré *« profondément déçu »* par la décision *« absolument injustifiée »* de l'U.R.S.S. : selon le porte-parole du gouvernement de La Haye, *« l'Occident a tenté pendant quatre ans de parvenir par des négociations à une solution acceptable pour les deux parties, malgré l'installation par l'U.R.S.S. de ses SS-20 »*. Il est donc regrettable *« que l'U.R.S.S. prenne prétexte de cette implantation, annoncée depuis quatre ans, pour suspendre les négociations »*.

• A LONDRES, le Foreign Office a *« profondément regretté »* un geste *« sans aucune justification »*, estimant que les Soviétiques n'avaient *« aucune excuse pour ce qu'ils avaient fait »*. Selon le ministre de la défense, M. Michael Heseltine, ce geste *« a plus à voir avec les relations publiques et la publicité qu'avec des négociations sérieuses »*.

• A ROME, le ministre des affaires étrangères, M. Giulio Andreotti, a déclaré qu'il fallait *« continuer la négociation ou la reprendre dans les formes possibles, avec la ferme intention de parvenir à des résultats positifs »*.

• A OSLO, le premier ministre, M. Kaare Willoch a estimé la réaction soviétique *« tout à fait déraisonnable »*, tandis qu'à Stockholm, le ministre des affaires étrangères l'a considérée comme *« extrêmement regrettable »*, et a appelé à des *« pourparlers sincères »* entre les deux superpuissances.

• AU JAPON, le ministère des affaires étrangères estime que l'Union soviétique est allée à l'encontre de *« l'espoir de paix du monde »* en prenant cette décision *« extrêmement regrettable »*.

• A PÉKIN, l'agence Chine nouvelle s'abstient de commenter précisément la décision soviétique. Elle estime que l'U.R.S.S. va prendre des *« contre-mesures »*, et réaffirme son soutien aux pacifistes ouest-allemands.

Pour l'agence Tass c'est le « round actuel des négociations » qui a été « arrêté »

Tandis que M. Kvitsinski, en quittant la salle des négociations de Genève, après une demi-heure de séance, mercredi matin, indiquait que *« les négociations sont interrompues et aucune date de reprise n'a été fixée »*, l'agence Tass annonçait presque aussitôt la nouvelle à Moscou en y ajoutant une précision : *« Pendant la séance*, déclare l'agence officielle soviétique, *la délégation de l'U.R.S.S. a annoncé la fin du round actuel des négociations, sans fixer de date pour leur reprise. »*

On note, à Moscou, que si le mot choisi pour l'interruption (*prekrachtchenie*, qui signifie : arrêt, cessation) confirme qu'il y a rupture de la part de l'U.R.S.S., la mention de *« round actuel »* donne à penser que ce round pourrait être suivi d'autres et que la négociation dans son ensemble n'est donc pas remise en cause. On rappelle encore que le mot *« round »*, ou phase, est celui qui était utilisé à Moscou pour désigner les cycles de pourparlers qui s'étalaient sur une période de deux mois environ, entrecoupés de pauses de deux mois également. Ainsi le *« round »* actuel, commencé le 6 septembre, était le troisième de l'année, les deux premiers ayant duré du 27 janvier au 29 mars et du 17 mai au 14 juillet.

Mercredi matin, l'agence Tass avait annoncé, en se référant à l'agence Reuter : les premiers Pershing *« arriveront aujourd'hui »* en Allemagne de l'Ouest, mais ce n'est que dans la soirée qu'elle a confirmé cette indication, citant un porte-parole du gouvernement de Bonn. L'agence soviétique a également violemment commenté la décision *« sinistre »* du Bundestag, accusant l'Allemagne fédérale d'avoir *« franchi le Rubicon »*. Cette décision était également présentée comme *« douteuse du point de vue juridique »*, dans la mesure où *« elle permet au gouvernement de la R.F.A., en dépit des dispositions de l'article 24 de la Constitution ouest-allemande, de transférer des droits souverains considérables de la République fédérale au président américain, qui pourrait décider de la vie et de la mort de ses citoyens »*. *« La lutte contre le déploiement (...), contre les plans nucléaires insensés des Etats-Unis et de l'OTAN va se poursuivre »*, concluait l'agence.

Tel est également l'avis de l'autre agence soviétique, Novosti, pour qui *« il faudra trouver les moyens de compenser le ralentissement du processus de détente dans le domaine militaire (...) par une consolidation des forces qui se prononcent pour le développement de la coopération dans les domaines économique, culturel et politique »* en Europe. La même agence ajoute que le *« premier devoir »* de l'U.R.S.S. et du pacte de Varsovie est de *« prendre des mesures de rétorsion afin que les propriétaires des Pershing-2 et des missiles de croisière ne soient pas tentés de se lancer dans une aventure nucléaire »*. Aucune mesure de suspension des autres négociations soviéto-américaines n'est annoncée, mais Novosti estime que *« les conditions dans lesquelles se déroulent les pourparlers START* (sur les armements intercontinentaux) *se compliqueront »*.

Washington prévoit que les négociations reprendront en janvier

(Suite de la première page.)

Pour l'instant, on fait mine de ne pas croire à une rupture prolongée, et demain, si besoin est, on dénoncera l'intransigeance soviétique symbolisée par la chaise vide de Genève.

Au fond les dirigeants américains ne sont nullement mécontents de cette situation. Depuis qu'ils ont entrepris, à l'initiative de M. Schmidt et à la demande de leurs alliés, de répondre au déploiement des SS-20 par celui des euromissiles, ils étaient souvent considérés comme des fauteurs de guerre par une part non négligeable de l'opinion européenne. En Allemagne avant tout, c'était eux et non les Soviétiques, qui étaient jugés responsables de l'aggravation de la tension sur le continent. Aujourd'hui, espèrent-ils, les choses vont peut-être changer. L'U.R.S.S., qui avait cru que la crainte de la guerre et le développement du pacifisme à l'Ouest casseraient le front occidental, s'est mise dans le mauvais rôle.

En menaçant de quitter Genève, elle comptait faire plier l'Allemagne. Elle a échoué, et a dû mettre sa menace à exécution pour ne pas perdre la face. Son retrait de la négociation a aussitôt été condamné par toutes les capitales européennes, même les moins suspectes d'alignement systématique sur Washington. Non seulement le front des pays occidentaux a tenu dans ce premier round, mais il est surtout devenu difficile à quiconque de demander aux Etats-Unis d'assouplir leur position lors que leur interlocuteur s'est dérobé avant même qu'ils ne mettent en place leur premier missile.

C'est tout bénéfice pour M. Reagan, qui est également gagnant devant l'opinion américaine, extrêmement attachée à la poursuite des négociations sur le contrôle des armements et à laquelle il peut faire valoir que la mauvaise volonté n'est pas de son côté. Sitôt arrivé à Santa-Barbara, le président a d'ailleurs enfoncé le clou en déclarant dans un communiqué qu'il n'y avait *« pas de justification »* à la décision soviétique, qu'il n'avait pas *« de plus haute priorité que la réduction des armes nucléaires »*, que son seul objectif était *« un accord juste »* et que d'autres négociations se poursuivaient sur la réduction des armements stratégiques et des forces conventionnelles en Europe, ainsi que sur l'interdiction des armes chimiques.

Tout cela est bel et bon, et bien charpenté, mais, compte tenu du fait que Washington a naturellement aussi affirmé que le retrait soviétique n'aurait *« aucun effet »* sur le programme de déploiement des euromissiles, l'incertitude des relations Est-Ouest s'amplifie néanmoins. Même si l'U.R.S.S. s'est gardée de véritablement claquer la porte, il serait très improbable qu'elle n'essaie pas d'inquiéter l'opinion internationale en prenant les « contre-mesures » qu'elle annonce publiquement depuis plusieurs mois.

Toutes, dit-on à Washington, laisseraient parfaitement froids les Etats-Unis, sauf une installation de missiles à Cuba, à laquelle on ne croit pas, car elle romprait un accord de politique vieux de vingt ans et ouvrirait immédiatement une crise internationale majeure. Il n'y aurait donc, dit-on, qu'à garder son sang-froid et à attendre que l'U.R.S.S. finisse par se résoudre à une vraie négociation qui est au moins autant dans son intérêt que dans celui de l'Europe et des Etats-Unis.

Reste, et on ne le nie pas dans les conversations privées, qu'il y a un vide du pouvoir à Moscou et que l'Union soviétique n'aurait aucune raison de calmer le jeu avant d'avoir perdu les espoirs placés dans la peur occidentale de la guerre et d'avoir désespéré de l'élection (en novembre 1984) d'un président américain, républicain ou démocrate, moins intransigeant que M. Reagan.

C'est long et, ne serait-ce que pour cela, l'« interruption » de Genève, si elle n'est effectivement pas un drame, n'est pas qu'un épisode non plus. Elle est un moment de la hasardeuse recherche de l'équilibre qui devrait succéder à la détente défunte.

BERNARD GUETTA.

Apocalypse ? No !

Soit qu'ils se sentent mieux convertis que d'autres Européens par le « parapluie » de la force de dissuasion, soit que l'optimisme soit une de leur, vertus nationales, les Français ne croient pas, dans leur majorité, à la guerre atomique.

Tel est l'enseignement que l'on peut tirer d'un sondage réalisé auprès de 1 089 personnes, trois jours après la récente intervention télévisée de M. François Mitterrand (le 16 novembre), par l'Institut B.V.A. pour l'hebdomadaire *Paris-Match*, qui le publie cette semaine.

Pour 57 % des Français, la situation actuelle ne présente pas de risques réels de déboucher sur l'apocalypse nucléaire ; 34 % sont d'un avis opposé. Une majorité relative (45 %) est, par ailleurs, convaincue que l'installation en Europe occidentale des fusées Pershing et des missiles de croisière vise à *« rétablir l'équilibre des forces »*, et, par tout, à *« consolider la paix »*, contre 35 % qui y voient un facteur d'aggravation des tensions et d'accroissement des risques de guerre.

Une bataille de six ans

1977

Début de l'installation des SS-20 en U.R.S.S.

1979

12 DÉCEMBRE : l'OTAN adopte à Bruxelles sa *« double décision »*. Déploiement de 108 huit fusées Pershing-2 en R.F.A. et de 464 missiles de croisière dans cinq pays d'Europe occidentale à partir de la fin 1983. Recherche d'une négociation avec Moscou.

1980

JUILLET : à la suite d'une visite de M. Schmidt à Moscou, l'U.R.S.S. accepte d'ouvrir une négociation sur les armements à moyenne portée, sans exiger la *« suspension »* de la décision de l'OTAN, comme elle le faisait jusqu'alors.

OCTOBRE : des discussions préliminaires s'ouvrent à Genève entre Soviétiques et Américains ; elles seront suspendues un mois plus tard, sans résultat.

1981

JUILLET : à Paris, le nouveau gouvernement de gauche approuve la décision de l'OTAN.

2 NOVEMBRE : M. Reagan lance son *« option zéro »* : destruction de tous les missiles soviétiques intermédiaires ; renonciation de l'OTAN à son déploiement.

OCTOBRE-NOVEMBRE : premières importantes manifestations pacifistes en Europe.

30 NOVEMBRE : ouverture à Genève des négociations sur les armements intermédiaires en Europe (F.N.I.).

1982

FÉVRIER : le Kremlin propose de réduire le nombre des vecteurs de ce type (qu'il estime à un millier d'unités de chaque côté) à 600 en 1985 et 300 en 1990.

DÉCEMBRE : M. Andropov, nouveau secrétaire général du P.C. soviétique, se déclare prêt à *« ne conserver en Europe que le même nombre de missiles que l'Angleterre et la France, pas un de plus »*.

1983

JANVIER : M. Mitterrand plaide devant le Bundestag à Bonn pour le maintien de l'équilibre des forces en Europe, et contre le « découplage » entre l'Amérique et le Vieux Continent.

MARS : victoire de M. Kohl aux élections en R.F.A. Le 30, M. Reagan propose un *« accord intérimaire »*, c'est-à-dire un déploiement moindre que prévu des missiles de l'OTAN, à condition que l'U.R.S.S. réduise en proportion ses armements. Cette proposition est rejetée par Moscou.

MAI : M. Andropov se dit prêt à négocier sur le nombre des ogives et non plus sur le nombre des lanceurs.

AOUT : M. Andropov précise que les missiles soviétiques qui feraient l'objet d'un accord de réduction en Europe seront *« liquidés »* et non pas transférés vers l'Asie.

OCTOBRE : nouvelles manifestations pacifistes en R.F.A. M. Andropov se dit prêt à ramener à 140 son arsenal de SS-20 dirigé vers l'Europe si l'OTAN renonce aux euromissiles.

13 NOVEMBRE : M. Kvitsinski, le négociateur soviétique à Genève, suggère en privé une réduction égale de 572 ogives nucléaires des arsenaux actuels ou futurs des Deux Grands, ce qui entraînerait la renonciation de l'OTAN à son déploiement ; les forces française et britannique seraient prises en compte dans un *« autre forum »*. Washington rejette cette suggestion.

14 NOVEMBRE : les premiers missiles de croisière arrivent en Grande-Bretagne.

22 NOVEMBRE : le Bundestag approuve par 286 voix contre 226 l'implantation des missiles de l'OTAN en R.F.A. Deux jours plus tôt, le congrès du S.P.D. s'était prononcé contre.

23 NOVEMBRE : alors que les premiers Pershing arrivent en R.F.A., l'agence Tass annonce l'*« arrêt de la phase actuelle »* des négociations de Genève. M. Kvitsinski se retire des pourparlers.

APRÈS LA PROCLAMATION DE LA « RÉPUBLIQUE TURQUE DU NORD DE L'ILE »

M. Kyprianou demande aux Etats membres de l'ONU d'exiger le retrait de l'île des troupes d'Ankara

De notre correspondante

New-York. – Après plusieurs jours passés à Washington où il s'est notamment entretenu avec le président Reagan et le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, le président de Chypre, M. Kyprianou, s'est adressé, mercredi matin 23 novembre, à l'Assemblée générale des Nations unies.

Insistant sur le danger que fait courir à l'unité chypriote la *« tentative de sécession et de démembrement de l'île soutenue par la Turquie »*, le président a répété que, en *« aucune circonstance, Chypre n'acceptera ce fait accompli »*. Il a demandé à la Turquie de faire restaurer l'unité de l'île par l'application de la Constitution de 1960 et a lancé un appel aux pays membres de l'ONU pour qu'ils *« exigent un retrait inconditionnel des troupes d'occupation turques, l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et le respect de l'unité, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et du non-alignement de la République de Chypre »*.

Répondant ensuite aux questions des journalistes, M. Kyprianou s'est déclaré très satisfait des conversations qu'il a eues avec les dirigeants américains dont il a apprécié la « fermeté ». Le président chypriote a déclaré qu'il refusait de discuter de la situation avec M. Denktash, comme le leader chypriote turc le lui avait proposé, car une telle démarche reviendrait à reconnaître, a-t-il dit, la création de la République turque du nord de Chypre.

M. Kyprianou, qui, après son séjour à New-York se rendra à la réunion des pays du Commonwealth, compte exposer ses vues à Delhi et montrer que la décision de M. Denktash constitue aussi une *« atteinte à l'intégrité du Commonwealth »*.

A une question concernant le rôle joué par la communauté islamique dans le partage possible de l'île, M. Kyprianou a vivement contesté que la question religieuse ait jamais joué un rôle : il en veut pour preuve la paix qui a régné dans l'île pendant la première guerre mondiale, alors que Grecs et Turcs se battaient dans des camps opposés et, pendant la seconde, quand la Turquie était neutre, tandis qu'une division chypriote se battait aux côtés des alliés.

Le président chypriote a répété que les revendications de la minorité turque, concernant son rôle dans le gouvernement de l'île et sa sécurité, seront satisfaites le jour où la Constitution de 1960 sera appliquée.

NICOLE BERNHEIM.

M. Papandréou se dit satisfait de la position française

Le premier ministre grec, M. Andreas Papandréou, qui s'est entretenu mercredi après-midi 23 novembre avec M. Mitterrand au palais de l'Elysée, a rappelé que de larges points d'accord existaient entre les deux pays, malgré leurs divergences sur le déploiement des missiles américains. La position de la Grèce, qui a proposé un moratoire de six mois de ce déploiement, est diamétralement opposée à celle de ses autres partenaires de la C.E.E.

M. Papandréou, qui est président en exercice de la C.E.E., a exprimé d'autre part son optimisme à l'issue du Conseil européen d'Athènes. *« Je suis vraiment encouragé par la position du gouvernement français, et j'espère vivement, après cette discussion, qu'Athènes donnera des résultats satisfaisants pour l'Europe de l'Ouest »*, a déclaré M. Papandréou à sa sortie de l'Elysée.

Le problème de Chypre a été l'autre sujet important de cet entretien. Le premier ministre grec a estimé, à cet égard, que *« la position du gouvernement français était entièrement satisfaisante et qu'il n'y avait pas de problème »*. Le gouvernement français avait *« dénoncé sans réserves »* la proclamation unilatérale par les Chypriotes turcs d'une « République turque de Chypre du Nord ».

DIPLOMATIE

LE SOMMET FRANCO-ALLEMAND DE BONN

De bonnes relations, mais de nombreux dossiers difficiles...

M. François Mitterrand était attendu à Bonn ce jeudi 24 novembre dans l'après-midi, pour prendre part aux consultations régulières franco-allemandes qui dureront jusqu'à vendredi après-midi. Le président de la République devait être accompagné du premier ministre et de neuf autres membres du gouvernement : MM. Cheysson (relations extérieures), Delors (économie et finances), Hernu (défense), Rocard (agriculture), Fabius (industrie et recherche), Mme Avice (jeunesse et sports), MM. Chandernagor (affaires européennes), Mexandeau (P.T.T.) et Hervé (santé). Le précédent sommet franco-allemand avait eu lieu en mai dernier à Paris. Mais MM. Kohl et Mitterrand s'étaient rencontrés en Lorraine en juillet pour des entretiens « informels ».

De notre envoyé spécial

Bonn. – Conformément à une pratique datant de l'hiver 1982, lorsque MM. Mitterrand et Schmidt s'étaient résolus à mettre en œuvre le volet « militaire » du traité franco-allemand de 1963, les consultations devaient être précédées, ce jeudi matin, par un échange de vues entre les ministres français des relations extérieures et de la défense nationales et leurs collègues de R.F.A. On peut imaginer que ce tour d'horizon, évidemment consacré aux questions de sécurité et de défense, aura été dominé par l'analyse du vote du Bundestag favorable à l'implantation des euromissiles de l'OTAN et de la suspension des négociations de Genève.

Ce sont aussi ces questions qui doivent retenir principalement l'attention de MM. Kohl et Mitterrand lors de leurs entretiens en tête à tête qui ont lieu ce jeudi après-midi et vendredi matin. Les positions françaises et ouest-allemandes sont, sur ce terrain, assez semblables : on se félicite sans arrière-pensée à Bonn du soutien français à la double décision de l'OTAN, mais on ne désespère pas de trouver un jour le moyen de contourner discrètement et honorablement le refus franco-britannique de voir prises en compte les forces nucléaires de dissuasion de Paris et de Londres si cela permettait de débloquer les pourparlers euro-stratégiques entre Moscou et Washington.

Le deuxième grand thème des entretiens franco-allemands est évidemment la préparation du conseil européen qui se réunira du 4 au 6 décembre prochain à Athènes. C'est surtout dans ce domaine que l'accord entre Paris et Bonn est moins parfait qu'il n'y paraît. Naturellement, on partage dans les deux capitales le souci de ne pas faire du sommet européen un échec sévère pour la communauté. Tout le monde, c'est entendu, veut au contraire voir dans cette rencontre d'Athènes l'occasion pour la C.E.E. de prendre un nouvel élan.

Il reste à s'entendre pourtant sur les concessions réciproques qui peuvent y conduire. Et c'est là que les choses se compliquent. On s'irrite en particulier, à Paris, que Bonn soit si peu pressé de démanteler les montants compensatoires – ces prélèvements sur les importations et ces taxes sur les exportations destinés à compenser les fluctuations de devises, et qui favorisent notoirement les agriculteurs des pays à monnaie forte.

Dans cette relative contradiction entre la bonne volonté de principe et l'antagonisme des intérêts nationaux, les relations bilatérales fournissent également quelques exemples. Le projet de char franco-allemand a bel et bien été enterré du fait de Bonn, au profit, il est vrai, d'une étude technologique et militaire d'un hélicoptère antichars ; mais, là encore, il n'est pas sûr que les besoins de l'armée française et ceux de la Bundeswehr soient tout à fait compatibles.

L'Airbus A-320, ce court et moyen-courrier de cent cinquante places dans la construction duquel la France veut voir un des symboles de l'avance technologique européenne, et pas seulement un fructueux marché, suscite manifestement plus d'intérêt de la part d'Air France et d'Air Inter que de la Lufthansa. Le T.G.V. Paris-Bruxelles-Cologne inspire visiblement davantage M. Fiterman – curieusement absent de ce sommet – que le gouvernement ouest-allemand.

Il n'est jusqu'à la nomination du nouveau secrétaire général français de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), qui ne suscite un certain embarras du côté allemand. Et la politique de Bonn en matière de normes industrielles, l'effet des accords inter-allemands sur le commerce interne à la Communauté, ne vont pas sans accroître les difficultés du commerce extérieur français.

Le déficit des échanges commerciaux entre les deux pays au détriment de la France, constant depuis 1973, a d'ailleurs dépassé 38 milliards de francs en 1982. Mais, d'une manière générale, on ne peut manquer d'être surpris de voir combien cette coopération achoppe sur bon nombre de réalités. En théorie, tout va bien. Globalement, l'entente demeure exemplaire. Mais dans le détail ?

BERNARD BRIGOULEIX.

Le projet commun d'un hélicoptère de combat prend corps

MM. Manfred Worner et Charles Hernu, respectivement ministre ouest-allemand et français de la défense, devaient signer, jeudi après-midi 24 novembre à Bonn, une série d'instructions, destinées à leurs états-majors et à leurs délégations pour l'armement, qui prennent acte de l'accord de principe, intervenu entre les deux pays, sur le projet de construction d'un nouvel hélicoptère de combat en service dans les deux armées de terre après 1990.

Les deux pays sont, en effet, d'accord sur un montage industriel et financier qui sera un préalable à une décision prochaine de passer à la réalisation, en commun, de cet hélicoptère.

Ce sont les sociétés Messerschmidt-Boelkow-Blohm et Aérospatiale qui ont été chargées de mener à bien ce projet commun qui vise à construire un hélicoptère de 4,5 tonnes capable de lutter contre les blindés adverses (avec des missiles antichars d'une nouvelle génération) et de jouer un rôle de protection et d'appui auprès d'autres hélicoptères d'attaque (avec ses canons de 30 millimètres et, éventuellement, des missiles air-air).

Le coût global du projet est de 17 à 18 milliards de francs pour une construction répartie à parts égales entre les deux pays. Les besoins des deux armées sont supérieurs à quatre cents exemplaires à partir d'un même modèle de base dont, ensuite, les versions se distingueront pour répondre aux missions plus spécifiques des deux armées (antichars pour la Bundeswher, et antichars et appui-protection pour l'armée de terre française).

ASIE

Afghanistan

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU RÉCLAME A NOUVEAU LE RETRAIT DES TROUPES ÉTRANGÈRES

New-York (Nations unies) *(A.F.P., Reuter)*. – L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mercredi 23 novembre, par 116 voix pour, 20 contre et 17 abstentions, une résolution demandant le retrait immédiat des *« forces étrangères »* du territoire afghan mais ne mentionnant à aucun moment explicitement l'U.R.S.S. Un texte sensiblement identique avait été approuvé l'année dernière par 114 voix, contre 21 et 13 abstentions.

Seuls les pays de l'Est, à l'exception de la Roumanie, qui était absente, comme l'année dernière, Cuba, la Syrie et l'Angola, l'Ethiopie, la Libye et le Mozambique, se sont opposés à la résolution. Le représentant afghan, M. F. Zarif, qui a regretté *« l'attitude illégale et interventionniste de l'Assemblée générale »*, n'a fait aucune référence aux négociations indirectes sous l'égide de l'ONU pour rechercher une solution au problème afghan, mais a réaffirmé que Kaboul souhaitait une négociation directe avec Islamabad.

Au nom de la France, M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a déclaré, pour sa part : *« Il ne s'agit pas de se borner à régler la situation* autour *de l'Afghanistan, mais* en *Afghanistan même, car c'est là et non ailleurs que se trouvent le problème et sa solution. »*

On doit noter que l'Inde, qui préside le mouvement des pays non-alignés, s'est abstenue – expliquant que la résolution ne prenait en considération qu' *« une partie du problème »*, – ainsi que l'Irak, le Nicaragua, le Malawi et la Haute-Volta. L'Iran, dont le délégué a prononcé un discours très critique à l'égard de l'U.R.S.S., a soutenu la résolution.

Japon

A LA VEILLE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

La visite du chef du P.C. chinois apporte un soutien notable au parti de M. Nakasone

De notre correspondant

Tokyo. – Le réalisme des dirigeants chinois et japonais a beau ne plus être à démontrer, ce n'est pas tous les jours que le secrétaire général du parti communiste de Chine *primo* est reçu par l'empereur du Japon (avec ce que cela suppose comme connotations historiques douloureuses) ; *secundo*, se rend en visite dans l'île de Hokkaido, « première ligne » de défense japonaise face aux Soviétiques (à proximité des îles du Nord, occupées par l'U.R.S.S. mais revendiquées par Tokyo) ; *tertio*, s'adresse à la Diète quarante-huit heures avant sa dissolution pour cause d'élections ; *quarto*, enfin, reçoit les partis d'opposition à l'exclusion du P.C. nippon.

Riche en paradoxes, la visite du chef du P.C. chinois chez les conservateurs nippons, anticommunistes bon teint, qui l'accueillent néanmoins comme un chef d'Etat, n'est pas à proprement parler sans précédent. M. Deng Xiaoping était venu à Tokyo en 1978 et M. Hua Guofang en 1980. Mais ces derniers pouvaient exciper de fonctions gouvernementales que M. Hu Yaobang n'a pas.

Qu'à cela ne tienne, l'événement témoigne une fois de plus du pragmatisme dont savent faire preuve les dirigeants des deux pays en fonction de leurs intérêts bien compris. Qu'ils aient des systèmes antithétiques (mais fort imprégnés de la même philosophie confucianiste) compte aujourd'hui beaucoup moins dans leurs relations – au-delà d'une rhétorique parfois inévitable côté chinois – que le voisinage, l'appartenance asiatique, les intérêts économiques et la perception du « danger soviétique ».

M. Hu Yaobang, qui est accompagné du ministre chinois des affaires étrangères, M. Wu Xueqian, vient avant tout parler de deux dossiers : celui de la menace d'un renforcement de la panoplie « asiatique » des SS-20 soviétiques et celui du regain de tension qui affecte la péninsule coréenne. Sur le premier point, au moins, la visite à Tokyo du secrétaire général du P.C. chinois, puisqu'elle intervient après celles du chancelier Kohl et du président Reagan et comporte le déplacement à Hokkaido, elle peut être interprétée comme une manifestation de fermeté sino-japonaise à l'égard de l'U.R.S.S. Avec la puissance nucléaire américaine en arrière-plan, cette fermeté fait pendant à la détermination occidentale en Europe. La visite à Nagasaki, ville atomisée en 1945, serait le contrepoint « pacifiste » obligé de cette interprétation « musclée » du voyage.

Pour la majorité

Sur le plan intérieur japonais, on peut imaginer que le séjour du dirigeant chinois profitera plutôt au premier ministre et au parti conservateur – partisans d'un accroissement des responsabilités internationales du Japon, y compris en matière de défense – qu'à leurs opposants socialistes et communistes.

Les deux grands chevaux de bataille de l'opposition, à l'approche des élections, sont la corruption des mœurs démocratiques par le clan Tanaka et le « militarisme » de M. Nakasone. Or, d'une part, M. Tanaka, artisan de la normalisation des relations entre la Chine et le Japon, demeure le meilleur ami japonais des Chinois comme le meilleur allié politique de M. Nakasone. D'autre part, lorsque le nouveau secrétaire général du parti socialiste nippon lui avait rendu visite il y a quelques mois à Pékin, M. Hu s'était montré fort peu intéressé à l'idée que la Chine puisse apporter son soutien au programme de « neutralité non armée » d'un parti réputé proche de Moscou.

Quant au P.C. nippon, il conserve d'exécrables relations tant avec Pékin qu'avec Moscou, et boycottera le discours solennel de M. Hu à la Diète. On le voit, tout indique que, pendant son séjour au Japon, M. Hu, à sa façon, « votera » plutôt pour la majorité que pour l'opposition, pour la force plutôt que pour le pacifisme. Ce ne sont pas les Japonais qui s'en plaindront.

R.-P. PARINGAUX.

A TRAVERS LE MONDE

El Salvador

• L'ARMÉE SECRÈTE ANTICOMMUNISTE MENACE D'EXÉCUTER TROIS DIRIGEANTS DE LA GUÉRILLA. – L'Armée secrète anticommuniste (ESA) a menacé, mercredi 23 novembre d'exécuter trois chefs guérilleros prisonniers si le Front Farabundo-Marti de libération nationale (F.M.L.N.) ne libérait pas avant le 2 décembre l'ancien vice-ministre de la défense, le colonel Adolfo Castillo. L'ESA, le plus redouté des groupes paramilitaires, affirme avoir capturé, le 20 novembre, les commandants guérilleros Jose Manuel, Dico et Jonatan. Le colonel Castillo est prisonnier de la guérilla depuis un an et demi. – *(A.F.P.)*

Etats-Unis

• SAISIE DE MATÉRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE A DESTINATION DE CUBA. – Du matériel de haute technologie qui devait être vendu à Cuba par l'intermédiaire de l'homme d'affaires américain Robert Vesco, recherché par la justice des Etats-Unis, a été saisi à Chicago par les services douaniers américains, a annoncé mercredi 23 novembre un haut responsable de ces services. Ce matériel, destiné à fabriquer du combustible à partir du sucre, a une valeur de 610 000 dollars. L'embargo commercial décrété en 1962 par les Etats-Unis à l'encontre de Cuba et une loi régissant les relations commerciales interdisent toute exportation de produits considérés comme stratégiques vers les pays du bloc soviétique. – *(A.F.P.)*

Egypte

• ARRESTATION D'INTÉGRISTES MUSULMANS. – Trente-cinq personnes appartenant à l'organisation intégriste Takfir oua Higra (repentir et retraite) ont été arrêtées, a annoncé le quotidien *El-Ahram*. Ce groupe jette *« l'anathème sur la société impie »* et invite ses membres à ne pas prier dans les mosquées de l'Etat. Son fondateur, Choucri Mustapha, a été exécuté, en 1978, pour sa participation à l'enlèvement et à l'assassinat d'un ancien ministre des biens religieux. – *(A.F.P.)*

La Grenade

• AIDE GLOBALE AMÉRICAINE DE 33,5 MILLIONS DE DOLLARS. – M. Reagan a débloqué une somme de 15 millions de dollars destinés à l'entraînement et à l'équipement d'un contingent de trois cent cinquante hommes à qui incombera le maintien de l'ordre dans l'île une fois évacuées les forces américaines. Quinze autres millions de dollars vont par ailleurs être débloqués pour favoriser le développement de l'île. Ces sommes venant s'ajouter à une aide urgente de 3,5 millions de dollars portent le montant global accordé par les Etats-Unis à la Grenade, depuis l'intervention armée du 25 octobre, à 33,5 millions de dollars (275 millions de francs). – *(A.P.)*

Inde

• MANIFESTATION POUR L'AFGHANISTAN. – 800 manifestants, dont 320 Afghans, qui s'étaient rassemblés en marge du sommet du Commonwealth, à la New-Delhi, ont été arrêtés le 23 novembre, le même jour alors qu'ils protestaient contre le fait que *« les dirigeants du monde entier semblent avoir oublié l'Afghanistan »*. – *(A.F.P.)*



AMÉRIQUES

Nicaragua

Les autorités annoncent le départ de mille deux cents conseillers cubains

Managua *(A.P.)*. – Plus de mille deux cents Cubains, dont quelques conseillers militaires, ont quitté le Nicaragua la semaine dernière, *« un traité de paix en Amérique centrale pouvant être signé le mois prochain »*, a annoncé mercredi 23 novembre une source gouvernementale.

Le traité prévoit, en effet, le départ des conseillers militaires de la région. Le groupe de Contadora, qui regroupe le Venezuela, le Mexique, la Colombie et Panama, s'est également prononcé pour la réduction générale de l'influence étrangère dans cette zone.

« La plupart des Cubains qui ont quitté le Nicaragua sont des techniciens, des enseignants et des entraîneurs sportifs. Des conseillers militaires sont également partis, mais sur une échelle moindre », a ajouté cette source.

Sur les quelque huit mille Cubains se trouvant au Nicaragua, M. Fidel Castro a annoncé qu'il y avait *« deux cents conseillers militaires »*. Le chiffre avancé par les services de renseignements américains est supérieur de plusieurs centaines.

Les Etats-Unis ont quant à eux envoyé officiellement cinquante-cinq conseillers militaires au Salvador et deux cents environ au Honduras, où quatre mille cinq cents soldats américains effectuent des manœuvres combinées.

Colombie

DES GUÉRILLEROS PRO-CASTRISTES ONT ENLEVÉ LE FRÈRE DU PRÉSIDENT BETANCUR ET LE FILS D'UN CONSUL DE FRANCE

Bogota *(Reuter)*. – L'Armée de libération nationale (E.L.N., procastriste), qui a enlevé le frère du président Belisario Betancur, a également enlevé le fils d'un consul honoraire de France, a-t-on appris mercredi 23 novembre de source diplomatique à Bogota *(le Monde* du 24 novembre).

M. Jacques Kergariou, pilote de ligne et fils du consul honoraire de France à Monteria, qui a la double nationalité, française et colombienne, a été kidnappé par les guérilleros à son domicile dans la province de Cordoba. C'est l'E.L.N. qui a aussi revendiqué mercredi le rapt, à l'université catholique où il enseigne le droit, de M. Jaime Betancur, frère du président.

EUROPE

Suède

UN AMI EMBARRASSANT

(De notre correspondant.)

Stockholm. – Le 9 novembre dernier, M. Ove Rainer, ministre suédois de la justice, donnait sa démission. *Astonbladet*, le quotidien de la Confédération générale du travail, avait révélé qu'il n'avait payé, en 1981, que 10 % d'impôts sur le revenu de 2,4 millions de couronnes (autant de francs français), grâce à des abattements juridiquement corrects, mais moralement douteux.

Le premier ministre, M. Palme, avait cependant tenu à rendre hommage *« aux hautes compétences professionnelles »* de son garde des sceaux sortant et l'avait nommé, vingt-quatre heures à peine après sa démission, conseiller à la Cour de cassation. Ce fut une nouvelle erreur de M. Palme, car la presse a publié depuis de nouvelles révélations.

L'ancien ministre de la justice avait contracté plusieurs emprunts se chiffrant par millions de couronnes. Il avait hérité en 1980, de son oncle, douze mille des vingt mille actions de la société Kjelleberg et Cie ; il racheta les huit mille autres à un homme d'affaires suisses et revendit l'ensemble du portefeuille au groupe financier suédois Aritmos, ce qui lui permit de gagner, en l'espace d'une nuit, 4,6 millions de couronnes...

L'affaire devient politiquement très gênante pour M. Olof Palme. M. Ove Rainer était son « ami personnel », et l'opposition réclame maintenant un débat au Parlement et au Comité constitutionnel. – A. D.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

L'échange des prisonniers palestiniens et des soldats israéliens

(Suite de la première page.)

Cette indication confirme, au passage, qu'Israël a bien imposé un blocus naval devant la seconde ville du Liban.

Les quelque mille Palestiniens transférés à Lod sont ensuite montés à bord d'avions d'Air France, à destination d'Alger. A quelques centaines de mètres de là, dans les salons de l'aéroport, les familles des six soldats israéliens – qui ont entre dix-neuf et vingt et un ans – attendaient déjà leur arrivée. Ils avaien déjà été transférés vers 8 heures du matin sur un navire israélien, avant d'être emmenés à Saïda où un « pool » de journalistes devait pouvoir dans la matinée recueillir leurs premières impressions. A peu près au même moment, les trois mille détenus restant à El-Ansar devaient quitter le camp à bord de cent vingt autobus de la compagie Egged, réquisitionnés pour la circonstance. Ils devaient être conduits à Tyr, à Saïda et à Natatyeh. Conformément à l'accord, le gouvernement israélien a restitué à la Croix-Rouge les archives de l'O.L.P. saisies au début de l'invasion de son armée au Liban dans les locaux du centre de recherches palestiniennes de Beyrouth-Ouest.

Cet échange de prisonniers marque l'épilogue de longues, délicates et discrètes négociations qui a donné lieuà de nombreux échanges de correspondances et à des multiples rencontres à Genève. Les six soldats israéliens avaient été fait prisonniers par des combattants du Fath le 4 septembre 1982, près de Bamdoun, en même temps que leurs deux camarades toujours aux mains du P.F.L.P. commandement général. Les circonstances de leur capture avaient d'ailleurs suscité un début de polémique en Israël. Selon certaines informations non confirmées, les soldats auraient, en effet, été fait prisonniers sans opposer de résistance. Certains journaux israéliens avaient alors parlé de « *honte* » et de « *consternation* ».

L'ancien chancelier autrichien, M. Bruno Kreisky, ainsi que M. Lova Eliav, ex-secrétaire général et « colombe » du parti travailliste, avaient participé à la première phase des négociations. Le 24 février, le gouvernement de Jérusalem avait confirmé l'existence de ces contacts et une transmission du dossier à la Croix-Rouge internationale. Des représentants du CICR purent ainsi rendre régulièrement visite aux détenus. En mai, le général Moshé Naliv, chef du bureau des effectifs de l'armée israélienne, avait déclaré que son pays était près à échanger six cents détenus palestiniens contre chacun des six soldats. Lors d'une récente interview, le premier ministre, M. Shamir, avait réaffirmé que « *tous ses efforts étaient déployés pour obtenir leur libération* ».

L'opinion publique israélienne, émue, notamment, par les appels lancés par les mères des prisonniers, souhaitait un dénouement rapide de cette affaire. Le gouvernement ne pouvait, à l'évidence, les laisser plus longtemps aux mains de l'O.L.P., alors que les violents combats de Tripoli mettaient un peu plus chaque jour leur vie en danger. De son côté, M. Yasser Arafat a pris soin de conserver cet atout dans sa manche jusqu'au dernier moment. Le chef du Fath espère, en effet, empocher le bénéfice politique de l'opération.

Depuis plusieurs semaines, les Israéliens et l'O.L.P. avaient accéléré leurs négociations à Genève. Outre le général Tamir, la délégation israélienne comprenait notamment le général Amos Yaron, chef du personnel de l'armée. Cet officier avait reçu un blâme de la commission d'enquêtes pour son rôle dans l'affaire des massacres de Sabra et Chatila. Selon Jérusalem, l'accélération des pourparlers a été rendue possible par un « *tournant* » dans l'attitude des « *organisations terroristes* ». Israël a, pour sa part, insisté sans cesse pour ne pas séparer le cas des six soldats prisonniers du Fath de celui des deux militaires encore aux mains des partisans d'Ahmed Jibril.

C'est l'escalade de la violence à Tripoli qui a finalement convaincu le gouvernement de changer d'avis et de dissocier les deux dossiers. Rappelons au passage que la Syrie détient toujours trois soldats israéliens, tandis que deux cent quatre-vingt-treize Syriens sont prisonnies en Israël. Jusqu'à présent, le gouvernement de M. Assad n'a pas manifesté son intention de négocier leur libération.

Une joie générale

L'annonce de l'opération d'échange a suscité, jeudi matin, une satisfaction générale dans la classe politique. M. Shamir et M. Ben Elissar, président de la commission des affaires étrangères à la Knesset, ont remercié la France. « *Nous avons,* a dit le premier ministre, *payé un prix extrêmement cher pour récupérer nos soldats. Mais nous n'avions pas le choix car un péril mortel pesait sur eux.* »

M. Begin est sorti, pour la circonstance, du silence dans lequel il s'était muré depuis près de trois mois. Il s'est « *réjoui de l'événement* ». Mais tous les dirigeants politiques admettent qu'Israël a payé un prix très lourd, pour reprendre l'expression de l'ancien premier ministre travailliste, M. Rabbin, « *en libérant certains prisonniers politiques considérés comme extrêmement dangereux* ». Le chef de la majorité parlementaire, M. Shapira, a reconnu qu'Israël avait fait « *d'importantes concessions* » pour sauver la vie des soldats. Tout le monde souligne ici que le gouvernement n'avait pas d'autre solution.

M. Shamir a démenti qu'en négociant indirectement avec l'O.L.P. son gouvernement ait implicitement reconnu la centrale palestienne. « *L'O.L.P.*, a-t-il dit, *est dans une situation difficile et la libération des prisonniers n'y changera rien. En outre, les terroristes savent qu'Israël trouvera toujours les moyens de mettre fin à leurs activités.* »

Il reste que plusieurs milliers de militants palestiniens dont le séjour en prison n'a sans doute guère ébranlé les convictions, se retrouvent en liberté. Beaucoup d'entre eux rentrent chez eux au Sud Liban à un moment où l'armée israélienne fait face dans cette région à l'hostilité croissante de la population. L'armée a d'ailleurs imposé jeudi matin le couvre-feu au Sud-Liban pour prévenir d'éventuelles manifestations populaires lors du retour des combattants libérés.

Israël a indéniablement payé un lourd tribut pour obtenir le rapatriement de ses soldats. On peut se demander si Jérusalem ne perd pas là l'un des derniers bénéfices de l'opération Paix pour la Galilée. L'armée israélienne n'avait-elle pas reconnu que parmi les « terroristes » qui l'affrontent aujourd'hui au Sud-Liban figurent beaucoup d'anciens détenus d'El Ansar ?

Dernier détail : l'armée israélienne a remis à tous les détenus libérés une lettre personnelle souhaitant de ne plus avoir affaire à eux. « *Nous espérons*, dit cette lettre en substance, *que votre expérience d'El Ansar vous suffira... Nous vous disons Chalom* (paix) *mais pas au revoir.* ».

Combien suivront ce conseil ?

J.-P. LANGELLIER.

LES ARCHIVES DE L'O.L.P.

Tel-Aviv (*A.F.P.*). – Une partie importante des archives de l'O.L.P. saisies à Beyrouth-Ouest l'année dernière par l'armée israélienne, et qui doivent être restituées à l'O.L.P. dans le cadre de l'opération d'échanges de prisonniers, était constituée par la somme des renseignements de caractère militaire sur Israël réunis par l'O.L.P., en plus d'une énorme documentation.

Selon la radio de l'armée israélienne, qui a publié des détails à ce sujet, l'étude et l'analyse de ces archives a occupé les services israéliens pendant plusieurs mois et est, à présent, achevée.

Parmi le matériel découvert par les forces israéliennes se trouvaient la liste et l'emplacement précis de toutes les stations de distribution d'essence en Israël, des salles de spectacles et de réunions publiques, des grands magasins et supermarchés, « *ainsi que d'autres objectifs civils à travers le pays, pouvant faire l'objet d'attaques et d'attentats* ».

Les archives comprenaient aussi des dossiers personnels de la plupart des officiers de l'armée israélienne, et des renseignements secrets, en plus d'une librairie complète de toutes les publications parues en Israël sur le problème palestinien et le conflit israélo-arabe, y compris des ouvrages de caractère littéraire.

Selon la radio de l'armée israélienne, le service de documentation de l'O.L.P. comprenait également un service d'écoutes qui enregistrait en permanence toutes les émissions des stations de la radio et de la télévision israélienne, ainsi que les publications de la presse quotidienne, et publiait un résumé quotidien de ce matériel à l'intention des dirigeants palestiniens. Des cartes détaillées d'Israël, divisées en centaines de secteurs, indiquant tous les objectifs pouvant constituer des cibles d'attaques, ont été également trouvées.

Ces archives, déposées dans un immeuble de six étages dans le quartier Hamra de Beyrouth-Ouest, étaient sous la direction de deux Arabes israéliens membres de l'O.L.P., MM. Sabri Jeries et Elias Shoufani, autrefois étudiants à l'université hébraïque de Jérusalem.

Civilisation

Les bonnes nouvelles en provenance du Proche-Orient sont une denrée très rare. En voici une, et de taille : Israël et l'O.L.P. ont échangé leurs prisonniers. Peu importe la disproportion numérique et les commentaires déplaisants ou teintés de racisme qu'elle a inspirés ou inspirera à certains jusqu'auboutistes. L'essentiel, dans cet échange, est ailleurs. C'est une victoire de la grandeur d'âme sur la petitesse d'esprit. On ne peut qu'être satisfait de voir la France, en mettant ses moyens logistiques au service de l'opération, intervenir dans un dénouement qu'elle avait préparé en sous-main.

Du côté palestinien, il faut voir là la revanche posthume d'Issam Sartaoui, assassiné par des fanatiques, et le succès de tous ceux pour qui le combat n'autorise pas le mépris pour la vie et la liberté des hommes. Amère victoire pour les « modérés » de l'O.L.P. au moment où ils succombent sous les coups de leurs anciens frères d'armes, soutenus par la Syrie ! C'est dans son heure la plus sombre que l'organisation reçoit de son ennemi israélien une sorte de début de reconnaissance, dicté par l'humanité et le bon sens plus que par des considérations politiques.

Israël, comme l'a dit M. Shamir, a payé de son côté un « *prix élevé* ». Là encore, il importe peu, en fin de compte, que le départ de milliers de détenus d'Ansar débarrasse l'Etat hébreu d'un problème tout en sauvant ses soldats très exposés à Tripoli. L'obsession de la sécurité nationale n'a pas prévalu.

Passer outre à la haine, accepter que des hommes du camp adverse lèvent leurs mains, à peine débarrassées des menottes, pour le V d'une victoire combien improbable sur leurs geôliers et proclament leur intention de reprendre le combat... Ce n'est pas peu de chose dans le climat passionnel qui règne dans la région. Quelles qu'aient été les pressions exercées sur les dirigeants de Jérusalem pour qu'ils obtiennent la libération de leur poignée de prisonniers, d'autres forces étaient à l'œuvre. Elles n'ont pas prévalu. Israël se montre sous le jour où l'on aime à reconnaître son vrai visage.

Mettre un terme à la détresse et au malheur quand cela est possible. Ne pas croire que la guerre est à elle-même sa propre loi. Avoir, au-delà des intérêts des Etats, le souci du destin des hommes. Cela porte un nom, qui est beau : la civilisation.

P.-J. FRANCESCHINI.

● *L'Irak a fermé le bureau du dirigeant palestinien dissident Abou Nidal* à Bagdad et expulsé ses hommes, a-t-on appris, mercredi 23 novembre, de source diplomatique. L'information n'a pas été confirmée de source gouvernementale – hommes et matériel de bureau ont été entassés dans un camion en début de semaine. Le véhicule aurait pris la route de la Syrie.

On ignore si Abou Nidal – de son vrai nom Sabri Al Banna – a, lui aussi, été expulsé, mais on croit savoir, de même source, qu'il se trouve actuellement en Syrie.

Pour les diplomates, cette expulsion des partisans d'Abou Nidal – qui ont revendiqué l'assassinat, en avril dernier au Portugal, de Issam Sartaoui, un des conseillers diplomatiques de M. Yasser Arafat – constitue un geste positif de la part de l'Irak à l'égard des pays occidentaux. Cette mesure met fin à une situation paradoxale, Abou Nidal ayant des bases en même temps à Damas et à Bagdad, en dépit de la rivalité entre les deux pays. Le président Saddam Hussein, recevant des journalistes britanniques, en septembre 1982, avait déclaré qu'Abou Nidal serait « *toujours le bienvenu* » en Irak. L'extrémiste palestinien avait ouvert son bureau de Bagdad il y a près de dix ans, après avoir été exclu de l'O.L.P., qui l'avait condamné à mort, apparemment pour avoir tenté d'assassiner M. Arafat. – (*Reuter.*)

● *L'envoyé spécial de l'A.F.P. à Damas,* M. Michel Garin, a été déclaré le mercredi 23 novembre *persona non grata* par le ministère syrien de l'information, qui lui a demandé de quitter le pays dans les vingt-quatre heures. Le directeur des relations publiques du ministère syrien de l'information, M. Adel Zaaboub, a indiqué que cette mesure avait été prise à la suite de la publication par ce correspondant d'une information « *incorrecte* » sur la santé du président Hafez El Assad. M. Garin avait fait état de rumeurs circulant dans les milieux diplomatiques de Damas, selon lesquelles le chef de l'État aurait été victime d'une crise cardiaque, tout en précisant que ces rumeurs étaient démenties de source officielle.

PROCHE-ORIENT

LA SITUATION A TRIPOLI

● Les dissidents palestiniens rejettent un projet d'accord syro-saoudien
● M. Arafat réclame des garanties pour son départ

Les dissidents palestiniens ont rejeté, mercredi 23 novembre, le projet d'accord élaboré à Damas par le ministre saoudien des affaires étrangères, le prince Saoud El Fayçal, et les dirigeants syriens pour mettre un terme au conflit qui oppose les partisans de M. Yasser Arafat aux forces pro-syriennes qui l'assiègent à Tripoli.

Le projet d'accord, qui avait reçu l'aval de M. Yasser Arafat, comporte deux points principaux : la préservation de Tripoli, avec la fin des combats et la sortie des combattants de tous bords de cette ville et de ses alentours et la préservation de l'unité de l'O.L.P. avec la fin du conflit armé en son sein et l'ouverture d'un dialogue politique pour mettre un terme à la crise au sein de la centrale palestinienne.

A Damas, le porte-parole des dissidents, M. Mahmoud Labadie, a affirmé que les termes de l'accord ne concernaient pas les dissidents, puisque ces derniers ne se trouvaient pas à l'intérieur de la ville de Tripoli. La radio syrienne, pour sa part, n'a fait aucune allusion à l'accord, se contentant de signaler la présence du prince Saoud El Fayçal à Damas. Quant à M. Arafat, il semble sceptique quant à l'application de l'accord et a affirmé qu'il s'attendait dans les quarante-huit heures à une attaque généralisée contre ses positions.

L'un de ses plus farouches adversaires, M. Ahmed Jebril, chef du Front populaire de libération de la Palestine — Commandement général, — a d'ailleurs réaffirmé mercredi que la trêve intervenue lundi à Tripoli, et à peu près respectée jusqu'à jeudi, prendra fin samedi matin et que les dissidents *« feront le reste »*, c'est-à-dire qu'ils entreront dans Tripoli. Il a poursuivi qu'il ne donnait pas cher de l'avenir du chef de l'O.L.P. *« Yasser Arafat*, a-t-il dit, *n'a plus de forces. Il est seulement protégé par les milices islamiques antisyriennes de cheikh Chaabane. Rendez-vous à Tripoli la semaine prochaine. »*

Pour M. Ahmed Abdel Rahmane, le porte-parole de M. Arafat, l'opposition de M. Ahmed Jebril n'est pas sérieuse, et tout dépend de Damas. *« Ils feront ce que la Syrie leur dira de faire*, a-t-il déclaré. *Si on leur dit d'arrêter, ils arrêteront. Ils sont les serviteurs du régime syrien. »* Le porte-parole des loyalistes a précisé que M. Arafat continuait de réclamer certaines garanties à son départ, qu'il se propose d'exposer en détail lors d'une réunion urgente des chefs d'Etat ou des ministres des affaires étrangères de quatre pays arabes — Syrie, Arabie Saoudite, Koweït, Tunisie, — à laquelle l'O.L.P. assisterait en vue de tenter de surmonter la scission au sein de l'organisation. M. Abdel Rahmane a cependant ajouté qu'il ignorait où se tiendrait cette réunion, prévue dans les prochains jours. Il a en outre précisé que M. Arafat avait décidé de dépêcher à Damas deux de ses conseillers membres du comité central du Fath, MM. Khaled Hassan et Rafik Natche, pour y suivre de près les pourparlers saoudo-syriens.

Parallèlement aux efforts saoudiens, l'offensive diplomatique se poursuit sur plusieurs fronts pour tenter d'arrêter les combats de Tripoli. A Moscou, M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, qui a reçu M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., a lancé mercredi un appel à la réconciliation des factions rivales de l'O.L.P. : *« Toutes les dissensions dans les rangs palestiniens*, a-t-il dit, *peuvent et doivent être réglées par des moyens politiques... L'O.L.P., seul représentant légitime du peuple palestinien, doit continuer à jouer un rôle important »* dans la *« juste lutte des peuples arabes visant à mettre un terme à l'agression israélienne »*. En conclusion, M. Gromyko a invité la résistance palestinienne à *« coopérer »* avec la Syrie, ainsi qu'avec les *« autres forces nationales et patriotiques arabes »*.

Aux Nations unies, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté mercredi soir, à la demande de la France, une résolution appelant au cessez-le-feu immédiat au Nord-Liban et au respect scrupuleux par les parties concernées de l'arrêt des hostilités. La séance du Conseil n'a duré que quelques minutes. Les quinze membres du Conseil ont procédé immédiatement au vote sans attendre la moindre intervention.

Le texte amendé du projet de résolution présenté par la France a été adopté à l'unanimité, car il ne faisait aucune mention directe du retrait des forces étrangères *« non autorisées »* du Liban, l'U.R.S.S. s'y opposant. En revanche, un nouveau paragraphe réitère l'appel du Conseil *« au strict respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale du Liban sur ses frontières internationalement reconnues »*. — *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)*

DEMANDANT AUX PALESTINIENS DE QUITTER LE PAYS

Le gouvernement libanais rompt avec l'Iran et « gèle » ses relations avec la Libye

Beyrouth *(A.F.P.)*. — Le gouvernement libanais a décidé, mercredi 23 novembre, de rompre les relations diplomatiques avec l'Iran, de *« geler »* les relations avec la Libye et a demandé à toutes les forces armées palestiniennes de quitter Tripoli et le Liban. Ces décisions ont été prises au cours de la séance hebdomadaire du conseil des ministres.

Samedi dernier, le secrétaire général du ministère libanais des affaires étrangères, M. Fouad Turk, avait demandé aux chargés d'affaires des ambassades d'Iran et de Libye à Beyrouth d'interdire à leurs ressortissants se trouvant sur le territoire libanais de participer aux conflits internes ou régionaux qui se déroulent dans le pays.

Depuis l'été 1982, plusieurs centaines de soldats libyens et de « gardiens de la révolution » iraniens sont présents dans la plaine de la Bekaa, région à l'est du Liban sous contrôle syrien. Des groupes armés iraniens ont été mis en cause, notamment par les Etats-Unis, la France et Israël, dans les attentats qui ont visé leurs soldats.

Les partisans de M. Yasser Arafat ont, à plusieurs reprises, affirmé que des soldats libyens participent aux côtés des dissidents palestiniens et des Syriens aux combats qui se poursuivent depuis trois semaines.

Le gouvernement libanais a rappelé mercredi *« à toutes les forces palestiniennes leur engagement de l'été 1982 de quitter le Liban et ne pas y revenir »*. Il leur demande par conséquent *« de respecter leur engagement et de sortir de Tripoli et du Liban »*, souligne le communiqué du conseil des ministres. Selon le plan d'évacuation négocié en août 1982 pendant le siège de Beyrouth par le médiateur américain Philip Habib, les dirigeants de l'O.L.P. s'étaient engagés à ne pas revenir au Liban.

A Bruxelles, M. Walid Joumblatt, chef de l'opposition libanaise, a déclaré, à la veille de la réunion du bureau de l'Internationale socialiste, que la conférence du dialogue de Genève ne reprendrait qu'après la mission du président Amine Gemayel aux Etats-Unis et seulement *« si d'ici là (...) il n'y a pas d'escalade militaire, pas de représailles »*.

« Hier la France, demain peut-être les Etats-Unis », a dit M. Joumblatt, faisant allusion au raid de l'aéronavale française sur Baalbek. Il a d'ailleurs qualifié de *« ridicule »* ce raid qui, selon lui, a vraisemblablement manqué son objectif.

M. Joumblatt a menacé de boycotter la réunion du bureau de l'Internationale socialiste (I.S.) si le problème du Liban et du Proche-Orient n'était pas évoqué. *« Je n'aurais rien à y faire »*, a-t-il dit, en ajoutant : *« Il n'y a pas que les euromissiles. »*

Il a, d'autre part, démenti avoir l'intention de s'entretenir, lors de cette réunion, avec le dirigeant travailliste israélien, Shimon Pérès. *« Jusqu'à présent, M. Pérès n'a pas dénoncé l'invasion israélienne au Liban, je ne vois pas pour le moment pour quelle raison je devrais le rencontrer »*, a-t-il dit.

● *Une batterie d'artillerie française acheminée vers Beyrouth.* — Une batterie d'artillerie de 155 mm a quitté Toulon pour Beyrouth, à bord d'un bâtiment de la marine nationale, mercredi 23 novembre. L'envoi de cette batterie, constituée de cinq canons automouvants montés sur châssis de chars AMX-13 et d'une portée de 15 à 20 kilomètres, s'inscrit dans le cadre des mesures prises à la suite de l'attentat de Beyrouth pour renforcer le dispositif de sécurité. La batterie appartient au 12e régiment d'artillerie, stationné au camp d'Oberhoffen, à Bischwiller (nord du Bas-Rhin). Elle sera servie par des A.S.L. (appelés à service long au-delà de la durée légale), qui devraient constituer environ une unité élémentaire (une centaine).

● *Fausse alerte à la bombe sur un appareil d'Air France.* — Le décollage de Montréal d'un Boeing-747 d'Air France a été retardé de plusieurs heures, mardi 22 novembre, en raison d'une fausse alerte à la bombe. Un inconnu a appelé la compagnie française en se présentant comme Libanais et en affirmant vouloir venger son pays après le bombardement de Baalbek par l'aviation française. — *(Reuter)*.

A Téhéran

DES MILLIERS D'IRANIENS JURENT DE VENGER LES GARDIENS DE LA RÉVOLUTION TUÉS A BAALBEK

Téhéran *(A.F.P.)* — Des milliers d'Iraniens ont juré, mercredi 23 novembre, de *« venger »* les Pasdaran (Gardiens de la révolution) tués la semaine dernière lors des raids aériens israéliens et français dans la région de Baalbek (est du Liban).

Au cours des obsèques des treize Pasdaran à Téhéran, un orateur non identifié a notamment déclaré : *« Nous jurons, sur le sang sacré de nos martyrs, que nous nous vengerons de la France, de l'Amérique et d'Israël. »* La foule a répondu : *« Vengeance, vengeance ! »* De nombreux *« Mort à la France, mort à Mitterrand, mort à l'Amérique, mort à Israël ! »* ont été scandés.

Réunis devant l'ancienne ambassade des Etats-Unis à Téhéran — là où les otages américains avaient été retenus pendant quatre cent quarante-quatre jours — les milliers de participants à la cérémonie ont provoqué une indescriptible bousculade. Chacun tentait de toucher les cercueils — devoir religieux — ou de les porter quelques secondes au moment où ils passaient, enveloppés dans des drapeaux iraniens vert, blanc, rouge.

C'est à la France que la foule et les orateurs ont réservé les attaques les plus violentes. Un meneur a crié : *« Mitterrand, Mitterrand, grand terroriste, tu as déshonoré la France devant le monde entier ! »* La foule a répliqué en agitant le poing : *« Condamnons le régime corrompu français ! »*

La foule a quitté l'ancienne ambassade américaine pour suivre le cortège funèbre à travers les rues de Téhéran, passant à quelques mètres de l'ambassade de France en brandissant le poing dans sa direction et en criant : *« Mort à la France ! »* Quelque deux cent cinquante jeunes gens ont manifesté brièvement devant l'ambassade.

La plupart des Pasdaran ont été enterrés dans l'après-midi au cimetière de Bechechte Zahra où reposent les *« martyrs de la révolution »*.

M. MAUROY : la France sanctionnera les agressions contre ses soldats au Liban.

Interrogé par M. Aumont (P.S., Indre), sur l'intervention de l'aviation française à Baalbek, M. Pierre Mauroy a précisé, le mercredi 23 novembre, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, que *« par cette action, nous avons voulu sanctionner le terrorisme, mais nous avons veillé à ne pénaliser en aucune façon les populations civiles déjà affectées par des années de conflit. Les objectifs ont été scrupuleusement définis. L'aviation française, en larguant ses bombes de 250 kilos et 450 kilos, n'a atteint que le camp visé, lequel était situé en dehors de la ville »*.

Le premier ministre, évoquant les *« informations contradictoires »* qui ont circulé, a affirmé que celles-ci *« n'avaient pas pour objectif de faciliter la mission de paix dans laquelle la France s'est engagée au Liban »*. Il a ajouté que si des informations précises n'avaient pas été immédiatement publiées par le gouvernement, *« c'est que des ordres avaient été donnés au plus haut niveau pour que seules soient données les informations résultant du rapport établi sur place »*.

« Les soldats français au Liban sont des soldats de la paix. La France assurera leur protection et prendra des sanctions contre leurs éventuels agresseurs », a conclu M. Mauroy.

AFRIQUE

Djibouti

LA CONFÉRENCE DES PAYS DONATEURS

Le gouvernement va recevoir 400 millions de dollars pour financer des projets de développement

De notre envoyé spécial

Djibouti. — Le petite république de la Corne de l'Afrique a remporté un franc succès à l'occasion d'une *« table ronde de donateurs »* réunie, dans sa capitale, du 21 au 23 novembre. En effet, le gouvernement de M. Hassan Gouled a réussi à obtenir des engagements d'un montant global supérieur à 400 millions de dollars pour financer des projets de développement dont la liste avait pourtant été, au départ, jugée bien ambitieuse.

M. Bahdon Farah, ministre djiboutien des affaires étrangères, qui présidait cette conférence, a estimé, pour sa part, qu'un accord de principe s'est réalisé *« sur 70 % des montants recherchés et sur 65 % des projets soumis »*, et que *« les projets les plus importants »* ont été retenus. De son côté, intervenant lors de la séance de clôture, M. Christian Nucci, qui dirigeait la délégation française, a qualifié la réunion d' *« extrêmement positive »* et parlé d'un triple pari *« sur la confiance, la solidarité et l'avenir »*.

Si tout se passe bien — à commencer, bien entendu, par les nombreuses études de faisabilité prévues, — Djibouti devrait donc pouvoir s'engager dans un programme quinquennal de développement (1984-1989), d'autant mieux venu que son économie déjà fragile est également à la merci des tensions de la région. Dans les mois et peut-être les années qui viennent, on y parlera beaucoup de géothermie. Les Djiboutiens calculent que l'utilisation de cette ressource devrait leur permettre à moyen terme d'augmenter de 40 % leur production, nettement insuffisante et très onéreuse, d'électricité. L'Italie, la Banque mondiale, la B.A.D. (Banque africaine de développement), l'OPEP et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) se sont, en effet, déclarés prêts à dégager les 16,5 millions de dollars nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche d'un programme auquel la France, pour l'instant, ne s'associe pas, après avoir pourtant procédé aux principales recherches.

Autre grand projet, une cimenterie — d'une capacité de production de 60 000 tonnes par an — devrait être financée, pour un montant de 15 millions de dollars, par l'Autriche, nouvelle venue à Djibouti. Plusieurs pays et organisations internationales se sont engagés à rassembler les 16 millions de dollars nécessaires à la réalisation de la première tranche d'un troisième grand projet concernant l'urbanisation de la région de Djibouti-Ville.

D'autres projets — extension de l'aéroport, aménagement du port, développement de l'élevage et de la pêche, pour citer les plus importants — ont également été retenus. Au total, parmi les soixante-dix projets nécessitant un investissement global de quelque 570 millions de dollars présentés aux bailleurs de fonds, le seul projet important rejeté a concerné l'enseignement secondaire.

Vingt-six pays et vingt-trois organisations internationales s'étaient fait représenter. Témoignant d'un intérêt croissant les Américains ont lu en séance un message du président Reagan exprimant ses *« vœux de succès »*. Les Français ont joué un rôle moteur, à la fois dans la préparation et dans le déroulement de cette « table ronde », ce qui explique la présence du ministre délégué au développement et à la coopération. Les autres bailleurs de fonds — et non les moindres — ont été des Etats arabes, en tête desquels l'Arabie Saoudite, qui, en outre, en marge de la conférence, s'est engagée à financer pour un montant de 50 millions de dollars une route reliant Djibouti-Ville à Tadjourah.

Cette « table ronde » a été la réunion internationale la plus importante organisée sur place depuis l'accession à l'indépendance, en 1977, de cette république qui compte aujourd'hui environ trente mille habitants et abrite toujours une importante base militaire française.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Tchad

L'agence Tass estime que la présence militaire française « est un obstacle à un règlement pacifique »

Depuis le début de la semaine, les contacts diplomatiques se multiplient pour tenter de résoudre le conflit tchadien. M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a reçu mercredi 23 novembre la délégation de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui s'était rendue à N'Djamena après une première visite à Paris dimanche 20 novembre (*le Monde* du 22 novembre). Cette délégation, conduite par MM. Peter Onu, secrétaire général par intérim de l'O.U.A. et Goshu Wolde, ministre éthiopien des affaires étrangères, est attendue ensuite à Tripoli.

Par ailleurs, M. Guy Penne, conseiller du chef de l'Etat pour les affaires africaines et malgaches est arrivé mercredi à N'Djamena après un rapide séjour à Bangui, en Centrafrique, puis à Niamey, au Niger. M. Penne a rencontré le président Hissène Habré pendant une heure. Rien n'a filtré des entretiens.

Cependant, les autorités tchadiennes manifestaient mercredi 23 novembre un faible optimisme en ce qui concerne les efforts entrepris en faveur de la *« réconciliation nationale »*. M. Idriss Miskine, ministre des affaires étrangères du Tchad, a réaffirmé que le gouvernement de N'Djamena était *« tout à fait disposé à rencontrer ses opposants, soit à l'intérieur, soit ailleurs et que le dialogue restait ouvert »*. M. Miskine a ajouté : *« Il n'y a aucun préalable à une rencontre de réconciliation... Nous apprécions les méfaits de la guerre et de l'insécurité et sommes convaincus que seule la paix permettra la reconstruction du pays. »*

La visite de M. Guy Penne à N'Djamena a, d'autre part, provoqué un commentaire sévère de l'agence Tass, qui estime qu'elle est *« liée à l'accroissement de l'ingérence de la France dans les affaires de son ancienne colonie »*. Le correspondant de l'agence soviétique à Paris écrit : *« Comprenant que le régime de M. Hissène Habré n'est pas en mesure de modifier en sa faveur avec ses seules forces la situation au Tchad, ses patrons impérialistes ont l'intention d'accroître leur soutien au régime et en particulier d'étendre l'occupation du Tchad. »*

L'agence Tass ajoute que le voyage de M. Penne a été entrepris au moment où le régime de M. Hissène Habré *« a de plus en plus de mal à contrôler la situation dans le Sud du Tchad, en dépit du soutien de la France et des Etats-Unis »*. Les forces françaises au Tchad, poursuit l'agence Tass, *« sont un obstacle à un règlement pacifique de la situation au Tchad et contribuent à la partition de fait de ce pays africain »*.



هكذا من الأصل

AFRIQUE

Somalie : la guerre, la misère...

I. – Toujours l'Ogaden

De notre envoyé spécial JACQUES DE BARRIN

Mogadiscio. – Ahmed Gurey, qui, au quinzième siècle, bouta hors du pays l'envahisseur éthiopien, a maintenant sa statue à Mogadiscio : le général Syaad Barre, le chef de l'Etat somalien, l'a récemment dévoilée à l'occasion du quatorzième anniversaire de la « révolution d'octobre » qui l'a porté au pouvoir. Ainsi, les autorités somaliennes n'hésitent pas à remonter le temps pour prouver que les *« noirs desseins »* de leur voisin ne datent pas d'hier. *« L'Ethiopie n'est pas prête pour la paix »*, vient de répéter M. Barre. Celui-ci a, de nouveau, appelé le gouvernement d'Addis-Abeba à retirer immédiatement ses troupes des deux villages de l'Ogaden – Balanballe et Galdogob – qu'elles occupent depuis leur offensive d'août 1982. Le dernier accrochage sérieux à la frontière somalo-éthiopienne remonte au début de septembre, à Oddur, où les partisans du Front démocratique de salut de la Somalie (F.D.S.S.) avaient défait une garnison somalienne isolée.

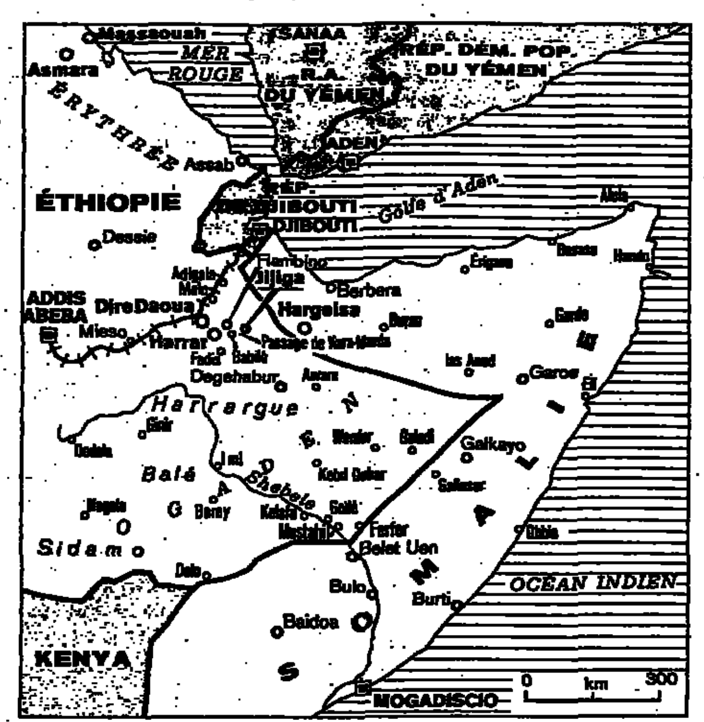
A la mi-juillet, à Mataban, une incursion des troupes d'Addis-Abeba, 40 kilomètres à l'intérieur du pays, leur avait permis d'occuper pendant quelques heures la route Mogadiscio-Berbera et d'anéantir par surprise un bataillon somalien. En revanche, une autre attaque éthiopienne lancée, en août, dans le Nord, au moment où avaient lieu les manœuvres conjointes américano-somaliennes, a tourné à l'avantage de Mogadiscio.

Les dirigeants somaliens imaginaient, un peu naïvement, qu'en décidant un spectaculaire renversement d'alliance, leurs nouveaux amis américains allaient les aider sans rechigner à combattre *l'« impérialisme »* de leur ancien protecteur soviétique. Les Etats-Unis ne sont pourtant pas prêts à s'engager dans une aventure militaire aux côtés d'un régime dont ils veulent être sûrs.

Washington, qui, lors de l'offensive éthiopienne d'août 1982, avait livré d'urgence à Mogadiscio du matériel « défensif », se refuse toujours à lui fournir des équipements lourds. En revanche, une quarantaine d'instructeurs américains participent, depuis février, à la formation de l'armée somalienne.

Est-ce l'indice d'une volonté de rééquilibrage diplomatique ? M. Barre vient de se déclarer *« prêt à normaliser* (ses) *relations avec l'Union soviétique »* et d'exprimer l'espoir que *« l'autre côté répondra favorablement à ce geste »*. Le contentieux est trop lourd entre Moscou et Mogadiscio pour que cette démarche puisse aller très loin. Il est difficile pour les uns d'oublier la manière brutale dont ils ont été remerciés et, pour les autres, la façon humiliante dont ils ont été trahis, alors qu'ils étaient sur le point de reconquérir l'Ogaden, leur « Alsace-Lorraine ».

C'est vers le monde arabe avec lequel elle partage histoire et religion que la Somalie, membre de la Ligue arabe, tourne le regard. Avec d'autant plus d'insistance que celui-ci est en mesure de lui venir financièrement en aide. Mais elle doit prouver à ses bailleurs de fonds – l'Arabie Saoudite et les autres pays du Golfe – qu'elle mérite leur sollicitude. Aussi, les dirigeants somaliens s'efforcent-ils de multiplier les gages de bonne volonté en direction de leurs voisins arabes. Le chef de l'Etat, qui s'est rendu récemment en pèlerinage à La Mecque, vient d'appeler la population à *« redoubler d'efforts pour promouvoir la culture et la langue arabes* [langue officielle du pays avec le somali.] »



Cela n'empêche pas les « frères » arabes de se méfier un peu de ce parent pauvre qui a choisi de transcrire sa langue nationale en caractères latins et qui pratique l'islam d'une manière plutôt laxiste. La Somalie s'est créé plus d'ennemis qu'elle ne s'est fait de vrais amis.

Le couvre-feu en vigueur à Hargeisa comme à Burao donne à penser que, dans le nord du pays, la vigilance reste de rigueur. Depuis quelques mois, les coups de mains spectaculaires, organisés par le F.D.S.S., ou par le Mouvement national somalien (S.N.M.), ont cessé. Mais il y a toujours, ici où là, des incidents. Récemment, la rumeur publique a fait état de mystérieuses explosions à Hargeisa. Actes de terrorisme, rivalités tribales, qui sait ?

Les mouvements d'opposition ne seraient pas, en ce moment, au meilleur de leur forme, notamment le F.D.S.S., abandonné par une partie de ses troupes, soucieuses d'échapper à une tutelle éthiopienne qui nuit à leur cause. La tentative d'unification entre cette organisation, d'ethnie mijertein et de tendance marxisante qui combat le gouvernement depuis 1978, et le S.M.M., d'ethnie issak et d'inspiration bourgeoise, qui s'est lancé, l'an dernier, dans la lutte armée, n'a pas abouti. *« Des dissidents ? On ne les considère pas comme tels, car ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes »*, remarque le général Mohamed Hasni Gani, commandant des forces armées du nord du pays. *« Ils sont le jouet des dirigeants d'Addis-Abeba »*.

Les membres du gouvernement se déplacent plus fréquemment qu'auparavant dans le Nord. Le général Barre, qui n'y était pas venu depuis six ans, y a passé une dizaine de jours en février dernier et y a même annoncé une amnistie dont ont déjà profité près de six cents personnes. Ces voyages ont détendus l'atmosphère mais n'ont pas rétabli la confiance. Fidèle du chef de l'Etat, appartenant au clan Marehan comme lui, le général Gani, qui s'est entouré de sudistes et a éloigné les officiers issaks originaires de la région, a, par son attitude et ses initiatives, provoqué des troubles qu'il s'est appliqué ensuite à réprimer avec la dernière énergie. Commerçants dans l'âme, les Nordistes ne cessent de dénoncer les revendications financières de leurs compatriotes du Sud. Ils s'accommodent fort mal d'un système étatique qui entrave les échanges de toute nature.

A terme, la libéralisation économique en cours pourrait être un facteur de détente. En attendant, la proximité de la frontière éthiopienne complique la tâche du gouvernement, car il ne manque pas de pêcheurs en eaux troubles pour exploiter ses erreurs et ses maladresses. *« Il y a des infiltrations »*, reconnaît le général Gani, sans vouloir en dire davantage, de peur d'accréditer l'idée que la région est peu sûre. Fin octobre, la radio locale s'est fait l'écho d'une importante réunion des responsables du nord du pays, au cours de laquelle le colonel Ahmed Mahmoud Farah, ministre des ressources minérales, a invité la population *« à combattre l'ennemi de la nation et à se méfier des ruses des colonialistes »*.

« La situation est explosive », assure le général Gani. *« Nous n'avons pas à faire face à des troupes éthiopiennes mais à des unités mécanisées étrangères »*. A l'en croire, quelque dix-sept mille Cubains, Sud-Yéménites, Allemands de l'Est et Soviétiques seraient rassemblés dans le secteur Jijiga-Dire Dawa-Harar, en territoire éthiopien. *« Le régime d'Addis-Abeba n'a pas confiance dans ses troupes »*, note le général Gani, qui souligne l'importance des désertions dans les rangs ennemis : *« Vingt-trois officiers supérieurs et quatre cent soixante-trois militaires de rang inférieur depuis le début de l'année »*, affirme-t-il. Mais, il se trouve aussi, du côté somalien, des soldats perdus qui, de guerre lasse, cherchent protection dans les camps de réfugiés du Nord-Ouest où l'armée tente de les récupérer, au risque, parfois, de faire erreur sur la personne...

Prochain article :

LES PETITS PAS DU LIBÉRALISME

Le Monde

politique

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

Tactiques

Au Sénat, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'opposition, majoritaire, s'est efforcée d'adopter le comportement le plus unitaire possible face aux projets que lui soumettait le gouvernement. Ce souci d'union, illustré par la tenue régulière de réunions de concertation entre ses responsables, n'empêche pas, pour autant, la manifestation de divergences.

La compétition que se sont livrée le R.P.R. et l'U.D.F., d'une part, les composantes de l'U.D.F., d'autre part, lors des élections sénatoriales du 25 septembre puis lors de la constitution des groupes, a laissé suffisamment de traces pour que les *«sensibilités différentes»* s'expriment.

Depuis le début de la session, le R.P.R. n'a pas craint de se distinguer, en refusant de voter le projet de réforme bancaire, approuvé à la fois par ses alliés et par la gauche. Chez les Républicains et Indépendants, l'hostilité au projet sur l'enseignement supérieur s'est mal accommodée de la position adoptée par le rapporteur centriste et considérée comme pas assez intransigeante.

L'examen du projet de loi de finances pour 1984 était une nouvelle occasion, pour la majorité sénatoriale, de s'interroger sur la tactique à adopter. La question s'était déjà posée à elle ces deux dernières années : pour le budget de 1982 (examiné à la fin de 1981), elle avait voté un texte à ce point modifié que ni le gouvernement ni la gauche ne s'y reconnaissaient; pour celui de 1983, elle avait réduit le projet du gouvernement à l'état de «squelette», avant de le repousser.

Que faire cette année? Le choix le plus maximaliste aurait consisté, par exemple, à déposer une question préalable, dont l'adoption aurait équivalu à un rejet immédiat du texte proposé. Le recours à une telle procédure se justifierait mieux, ont estimé la grande majorité des sénateurs de l'opposition, à la veille d'élections législatives.

Moins exceptionnel, mais également symbolique, le refus de voter la première partie du projet de lois de finances (ce qui aurait interdit au Sénat l'examen des fascicules budgétaires) n'a pas été, non plus, retenu. Pour deux séries de raisons. Les premières touchent à l'idée que les sénateurs, fussent-ils de l'opposition, se font de leur rôle. Il leur est apparu assez difficile de justifier aux yeux de l'opinion et, surtout, à ceux de leurs propres électeurs, le non-accomplissement de cette tâche majeure du Parlement qu'est l'examen d'une loi de finances. Les secondes concernent l'appréciation que l'opposition porte sur le budget de 1984. Etait-il logique d'adopter une attitude plus radicale, aujourd'hui que la rigueur est de mise, alors que, hier, on dénonçait les excès de dépenses?

Reste que les positions adoptées par la commission des finances, qui se proposait, par voie d'amendements, de supprimer quelque 4 milliards et demi de francs de recettes pour l'Etat, sont apparues pour le moins timorées à la majorité sénatoriale. Déjà, celle-ci est allée beaucoup plus loin : M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, évaluait à une vingtaine de milliards de francs la perte de recettes entraînée par l'adoption de modifications portant sur les vingt-quatre premiers articles du texte.

ANNE CHAUSSEBOURG.

L'opposition refuse de réduire les durées d'exonération de la taxe foncière

Le Sénat a repris, mercredi 23 novembre, l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1984. Cet examen ne devait s'achever que jeudi. Comme il était prévisible, ce sont les articles 13 (taxe foncière sur les propriétés bâties et exonérations de longue durée), 18 (droits de mutation à titre gratuit, impôt sur les grandes fortunes) et 20 (taxe spéciale sur les conventions d'assurance) qui ont suscité les plus longs débats.

La « voie médiane », choisie par la commission des finances n'a pas toujours, loin s'en faut, été empruntée par la majorité sénatoriale. Le rapporteur général, M. Maurice Blin (Un. centr., Ardennes), qui justifiait la modération de ses propositions par un souci tactique (permettre à la commission mixte paritaire de prendre en compte les travaux de la Haute Assemblée), n'a pas toujours été entendu par ses alliés. Plusieurs amendements de ses collègues du R.P.R., des R.I., de la gauche démocratique et, même, de l'Union centriste, qui allaient plus loin que ceux qu'il défendait, ont été adoptés.

● *Taxe foncière sur les propriétés bâties.* — En modifiant, à l'article 13, les durées d'exonération de cette taxe, ainsi que les rythmes de versement de l'allocation compensatrice et de l'allocation globale de décentralisation versée aux collectivités locales, le gouvernement, selon la majorité sénatoriale et plusieurs orateurs de la gauche, remet en cause un engagement de l'Etat, d'une façon qui gênera plus particulièrement les contribuables dont le revenu est modeste, pénalisera l'activité du bâtiment et privera les communes des recettes qui leur sont dues au titre des exonérations appliquées en 1983 et payables en 1984.

La proposition de la commission des finances, n'envisageant l'application des dispositions prévues qu'après un changement de propriétaire survenu après le 1ᵉʳ janvier 1984, a été abandonnée au profit de celle, plus radicale, formulée par les R.I. et l'Union centriste, et qui consistait en la suppression pure et simple de l'article.

● *Taux majoré de T.V.A.* — Sur proposition de la commission, le Sénat a maintenu le taux de la T.V.A. à 18,6 % (et non 33 1/3 %, comme le prévoit le gouvernement), pour les locations d'automobiles n'excédant pas trente jours non renouvelables. Les partisans de ce maintien ont expliqué qu'une telle majoration aboutirait à une augmentation de 12,42 % des tarifs et porterait préjudice au tourisme.

● *Droits de mutation à titre gratuit.* — Sur proposition de M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), le Sénat a refusé que soient majorés les droits de succession entre époux sur la fraction du patrimoine constituée par des biens professionnels, à condition que l'ayant-droit s'engage à poursuivre l'exploitation pendant au moins dix ans.

A propos de ce même article 18, plusieurs sénateurs se sont émus que l'Assemblée nationale ait décidé, en votant un amendement de M. Michel Couillet (P.C., Somme), que les biens donnés à bail à long terme ne répondant pas aux conditions strictes de parenté exigées ne pourraient désormais être considérés comme biens professionnels au regard de l'I.G.F. (*le Monde* du 26 octobre). C'est pour éviter ces conséquences, à ses yeux *« anti-économiques »*, de cette disposition, que la commission des finances l'a refusée et a proposé de revenir au texte initialement présenté par le gouvernement, *« moins irréaliste »* selon elle. Le Sénat a également suivi sa commission des finances en refusant la proposition du gouvernement de ramener de 75 % à 50 % l'exonération de la taxe relative aux parts de G.F.A. (groupements fonciers agricoles).

● *Taxe spéciale sur les conventions d'assurance.* — En préambule à la discussion de l'article 20 — qui a duré quelque deux heures et demie, M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'État au budget, a réitéré, devant le Sénat, l'engagement qu'il avait pris devant l'Assemblée nationale : maintien de l'exonération des biens directement nécessaires à l'activité agricole, fidélité au droit commun pour les assurances-maladies complémentaires. *« Reste,* a-t-il dit, *à trouver un gage financier. »* Il a assuré que les dispositions définitives seront présentées au cours de la navette entre le Sénat et l'Assemblée, ce qui l'a amené à refuser tous les amendements déposés même s'ils allaient dans le sens souhaité par le gouvernement.

Cette déclaration était de nature à rassurer les sénateurs, mais elle n'épuisait pas, pour autant, les arguments de ceux qui, comme M. Christian Poncelet (R.P.R., Vosges) souhaitent voir supprimer un article de nature à accroître la fiscalisation de l'assurance, et de ceux qui, comme M. Blin, restent hostiles au doublement de la taxe sur les assurances automobiles (premier alinéa de l'article) et souhaitent amender la normalisation des taux applicables aux contrats souscrits auprès des sociétés et caisses d'assurance mutuelle agricole.

Cette position a recueilli, finalement, l'assentiment unanime de la Haute Assemblée. Par 311 voix contre zéro, celle-ci a approuvé un amendement prévoyant qu'entrent dans le champ des exonérations de la taxe, outre les contrats d'assurance-maladie complémentaire, ceux couvrants *« les risques agricoles afférents aux bâtiments et matériels d'exploitation, récoltes, cultures, cheptel vif et mort, ainsi qu'à tous les biens meubles et immeubles affectés aux exploitations agricoles »*.

A. Ch.

UNE ÉTUDE DE LA REVUE «POUVOIRS» SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le reclassement de l'électorat centriste

Le dernier numéro de la revue *Pouvoirs* (1), consacré pour l'essentiel au mendésisme, publie une analyse de M. Jérôme Jaffré sur les élections municipales de mars dernier et dans sa «chronique de l'opinion» le «profil de l'année politique» tracé par MM. Jean-Luc Parodi et Olivier Duhamel.

Pour M. Jaffré, les dernières municipales ont mis en lumière, outre *«l'inversion du rapport gauche/droite»* (2), un *«déclin du communisme municipal»* et un *«reclassement à droite de l'électorat centriste»*. Il constate que, de 1959 à 1977, le P.C. accroît régulièrement le nombre des villes de plus de 30 000 habitants qu'il gère (10 gains et 1 perte aux municipales de 1959; 9 gains et 1 perte aux élections de 1965; 6 gains, aucune perte en 1971 et 22 gains, aucune perte en 1977).

La perte de quinze grandes villes aux lendemains des 6 et 13 mars, l'annulation ou l'inversion des résultats prononcées ultérieurement par les tribunaux administratifs dans sept autres villes de plus de 30000 habitants (Antony, Aulnay-sous-Bois, Choisy-le-Roi, Noisy-le-Grand, La Seyne-sur-Mer, Sarcelles et Villeneuve-Saint-Georges) (3), représentent donc un grave échec pour le P.C. Ce déclin du communisme municipal n'est pas compensé, selon M. Jaffré, par une remontée de l'influence du P.C., contrairement aux affirmations de M. Georges Marchais.

S'il semble incontestable que les résultats de l'ensemble des primaires au sein de la gauche dans les municipalités communistes de plus de 9000 habitants traduisent, de 1978 à 1983, une amélioration de l'influence du P.C., dans trente-sept villes de plus de 9000 habitants gérées par la droite où se sont déroulées des primaires P.C.-P.S., le P.C. enregistre en revanche des pertes non négligeables. Dans ces trente-sept communes il obtient 20,8 % des suffrages au premier tour des législatives de 1978; 15 % au premier tour de l'élection présidentielle de 1981; 16,1 % au premier tour des législatives qui suivent et 12,8 % au premier tour de mars 1983. *« En avançant l'idée d'une remontée, la direction du P.C. joue sur les mots,* estime M. Jaffré. *Elle confond, volontairement ou non, l'influence absolue du parti (toujours en baisse semble-t-il) et son influence relative au sein de la gauche (en hausse grâce au recul socialiste). »*

Quant au reflux sensible du P.S. enregistré en mars, il s'explique en partie, pour M. Jérôme Jaffré, par le reclassement à droite de l'électorat centriste. Analysant les résultats des villes gérées par le P.S., classées en trois catégories, il constate que le recul de la gauche entre 1977 et 1983 est de 1,8 % dans la catégorie des villes « unitaires » (où l'alliance avec le P.C. date de 1965); de 6,10 % dans la catégorie des villes « socialistes homogènes » et de 12,3 % dans celle des villes « centristes » (gouvernées avec la droite non gaulliste jusqu'en 1971, voire 1977). *« Tout se passe donc,* souligne-t-il, *comme si les électeurs centristes, restés fidèles il y a six ans dans un contexte favorable à la gauche mettaient désormais leur vote municipal en conformité avec leur vote national. »*

En s'appuyant sur les différents sondages ou enquêtes d'opinion réalisés de septembre 1982 à août 1983, MM. Parodi et Duhamel relèvent, d'abord, l'impopularité du président de la République et du premier ministre. *« Limitée »* jusqu'en février 1983, celle du chef de l'État est *« absolue »* depuis avril 1983 dans la mesure où elle atteint un niveau sans précédent dans l'histoire de la Vᵉ République. Si l'impopularité du chef du gouvernement est *« permanente »* et si elle s'accroît régulièrement dans la période considérée, son niveau reste, toutefois, inférieur aux records atteints par M. Raymond Barre.

L'année 1982-1983 se caractérise également, selon MM. Duhamel et Parodi, par une *« considérable dégradation »* de l'image du parti socialiste et de ses leaders (parmi eux seuls MM. Delors et Rocard échappent à ce phénomène) : par une *« stabilité à la baisse »* du parti communiste et, parallèlement, par une remontée des deux partis de l'opposition, plus forte pour l'U.D.F. que pour le R.P.R., dont l'ascension avait été sensible dès l'année précédente.

N. A.

(1) *Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, nº 27. Trimestrielle. Publiée avec le concours du C.N.R.S. Vendue aux Presses universitaires de France.

(2) Voir *le Monde* du 17 mars : « L'inversion du rapport gauche/droite », par Jérôme Jaffré.

(3) les municipalités d'Antony, Aulnay-sous-Bois, Sarcelles, Villeneuve-Saint-Georges ont été perdues par le P.C. lors des dernières partielles qui ont fait suite à l'annulation des résultats de mars. Le Conseil d'État a validé l'élection du maire communiste de Choisy-le-Roi, mais ne s'est pas encore prononcé sur l'inversion de Noisy-le-Grand et l'annulation de La Seyne-sur-Mer.

M. JOSPIN : M. BARRE EST CYNIQUE

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, a répondu, mercredi 23 novembre, aux propos tenus lundi 21 par M. Raymond Barre (*le Monde* du 23 novembre). Selon M. Jospin, M. Barre *« avoue qu'il ne sait que dire non et que le principe qui le guide en politique est cynique »*. Le premier secrétaire du P.S. fait référence à la déclaration de M. Barre selon laquelle son programme *« consiste à faire exactement le contraire de ce que font les socialistes »*.

M. Jospin a ajouté : *« Il est une chose sur laquelle il semble plus hésitant : la nationalisation du crédit. Ne trouve-t-il pas, en effet, que c'est le bon outil pour contrôler la presse? M. Mauroy n'avait pas besoin de loi sur la presse. Il n'a qu'à utiliser la nationalisation du crédit : c'est plus habile, c'est plus discret et c'est très efficace, nous avoue-t-il. Ainsi, au moment où nous lançons un grand débat démocratique sur la liberté, la moralisation et la transparence financière dans la presse, M. Barre nous révèle crûment ce qu'a été sa pratique, celle de ses amis, quand ils étaient aux affaires, et ce qu'elle serait s'ils y revenaient : utiliser l'argent public pour tenir la presse. On ne peut être plus cynique. A droite, on dira peut-être que M. Barre est maladroit. Mais qui le contredira? »*

LE PROJET DE LOI SUR LE CONGÉ «CRÉATION D'ENTREPRISE»

La majorité a voté pour et l'U.D.F. s'est abstenue sur ce que le R.P.R. considère comme un «dangereux gadget»

L'opposition s'est livrée aux joies du « grand écart », mercredi 23 novembre, à l'Assemblée nationale, lors de la discussion du projet de loi instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique. Les positions exprimées au moment du vote par MM. Jean-Paul Fuchs (Haut-Rhin), pour l'U.D.F., et Georges Tranchant (Hauts-de-Seine), pour le R.P.R. — abstention pour le premier, vote négatif pour le second, — ne reflètent qu'imparfaitement les profondes différences d'appréciation qui séparaient les deux orateurs de l'opposition, tandis que la majorité a adopté le texte.

Pour M. Tranchant, rien n'est bon dans ce projet, un *« dangereux gadget »*, qui prouve de la part de ses initiateurs une *« absence totale de sens des réalités »*. A propos du congé pour la création d'entreprise, le député des Hauts-de-Seine a ironisé sur *« l'aventure dans la sécurité »* et lancé, méprisant : *« Ce n'est pas avec des méthodes irrationnelles de « sécurisation » qu'on engendre des « gagneurs » dynamiques. »* Même rejet brutal, fondé sur une argumentation limpide, du congé sabbatique : *« Ce n'est pas le moment d'inciter les Français à travailler encore moins. »* Au demeurant, pour M. Tranchant, *« ni en U.R.S.S. ni aux Etats-Unis »* n'existent de telles dispositions.

M. Fuchs, pour l'U.D.F., pense globalement l'inverse. Pour le député du Haut-Rhin, la France est en retard, notamment sur les Etats-Unis, en matière de congé sabbatique. M. Fuchs est *« d'accord sur l'esprit du projet »*, malgré diverses objections, qui l'empêcheront de voter avec la majorité. M. Fuchs, en fait, n'a retrouvé un rôle d'opposant que pour rappeler : *« Qui a le courage de créer une entreprise, quand la plupart des gens ne font pas confiance au gouvernement? Des textes, aussi estimables soient-ils, ne pourront redresser la situation. »*

M. Jack Ralite, ministre chargé de l'emploi, pouvait difficilement être d'accord sur ce diagnostic, mais il a confirmé l'ambition du projet : il s'agit bien de donner un « coup de pouce » à l'économie et à l'emploi, autant, sinon plus, que de favoriser l'épanouissement individuel. Le ministre a reconnu bien volontiers que le texte est plutôt fait pour encourager le congé « création d'entreprise » que le congé sabbatique.

Le P.S. a compris la même chose. Mᵐᵉ Martine Frachon (Yvelines) a ouvert son rapport, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en déclarant : *« Si la liberté a été reconnue, de longue date, comme ayant une valeur économique pour les entreprises, elle doit, aussi, en avoir une pour les salariés. »* Mᵐᵉ Marie-France Lecuir (Val-d'Oise) a précisé, dans le même esprit, que le projet favorisera *« la naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, ceux de la troisième révolution industrielle »*.

A condition, toutefois, que l'administration veuille bien se montrer coopérative. Citant M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat au Plan, qui rappelait que créer une entreprise *« prend huit jours aux Etats-Unis et huit mois en France »*, Mᵐᵉ Lecuir a mis en garde le ministre, à ce sujet, de peur que son projet ne soit qu'un *« coup d'épée dans l'eau »*.

Les entreprises du troisième type, ce n'est pas la « tasse de thé » du P.C.F., qui, par la voix de M. Lucien Dutard (Dordogne), s'est borné essentiellement à rappeler que les deux types de congé institués n'étant pas rémunérés, ils n'intéresseront probablement que « les salariés les plus aisés ».

Les dispositions du projet n'ont fait l'objet d'un réel débat. Le texte (voir *le Monde* du 8 septembre) crée un congé pour création d'entreprise d'une durée normale d'un an, avec la possibilité d'aller jusqu'à deux ans, congé pendant lequel le contrat de travail est « suspendu ». Le congé sabbatique dure, lui, de six mois à onze mois. Diverses garanties sont apportées quant à la réintégration des salariés au même poste, ou à un poste équivalent, à la fin de leur congé. Des limites sont fixées pour les petites entreprises, afin d'éviter que trop de salariés à la fois ne demandent à bénéficier de ces dispositions.

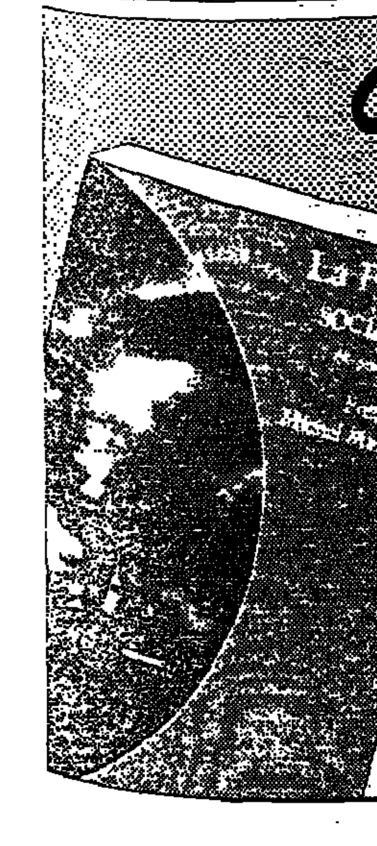
JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

M. GAUDIN ET LA «SOLIDARITÉ» FACE AU GARDE DES SCEAUX

M. Pascal Clément, député U.D.F. de la Loire, ne comprend pas que M. Guy Mauvillain soit en liberté. Mercredi 23 novembre, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, il s'est étonné que cet homme, condamné le 25 novembre 1975 à dix-huit ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de la Charente-Maritime, mais qui avait toujours clamé son innocence, ait bénéficié de l'*«acharnement»* de M. Robert Badinter à trouver un moyen de procédure permettant qu'il soit jugé de nouveau et qu'il ait été, en attendant, mis en liberté (*le Monde* du 22 décembre 1982 et du 22 octobre 1983).

Apparemment, cette conception de la justice n'est pas partagée par tout le monde sur les bancs de l'U.D.F. M. Olivier Stirn, élu du Calvados, qui, il est vrai, a l'habitude de se démarquer de ses collègues de l'opposition, s'est joint à la gauche pour applaudir la réponse du garde des sceaux : *«Lorsqu'un doute sérieux plane sur une condamnation,* a dit M. Badinter, *on ne maintient pas l'intéressé en détention.»* Cela a valu à M. Stirn une algarade publique de la part de M. Jean-Claude Gaudin, le président du groupe U.D.F. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Gaudin expliquait : *«Il y a un minimum de solidarité au sein d'un même groupe, même libéral dans son fonctionnement, surtout quand un collègue est en difficulté.»*

● *L'avenir de la Nouvelle-Calédonie.* — Le ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, a été interrogé, mercredi après-midi 23 novembre, à l'Assemblée nationale, par M. Bruno Bourg-Broc, député R.P.R. de la Marne, sur les déclarations faites en Nouvelle-Calédonie par le secrétaire d'Etat au DOM-TOM, qui a annoncé l'organisation, en 1989, d'un référendum local sur l'avenir du territoire (*le Monde* du 24 novembre). M. Defferre a répondu : *« M. Lemoine a parfaitement défini la politique française en Nouvelle-Calédonie. Il a reconnu la légitimité du peuple canaque, premier occupant du territoire. Il a pris des engagements à l'égard des habitants et des élus de ce territoire; ils seront tenus. Ainsi, j'espère que la paix civile et sociale sera complètement rétablie en Nouvelle-Calédonie. »*





RÉPLIQUANT A M. GALLO

M. Marchais estime qu« il n'y a pas de quoi pavoiser » devant l'installation des Pershing

M. Georges Marchais a expliqué, mercredi 23 novembre, lors de la réunion des militants communistes responsables de la souscription pour la presse du P.C.F., que la rencontre entre le P.S. et le P.C.F., le 1er décembre, aura pour but de *« faire le point des engagements pris en commun* [en juin 1981] *d'ores et déjà tenus »* et d'*« envisager les moyens à mettre en œuvre pour tenir ceux qui ne le sont pas encore ».*

Après avoir réaffirmé l'accord du P.C.F. avec les positions du président de la République et du gouvernement sur la Pologne, l'Afghanistan, le Liban, le Tchad et la Grenade, M. Marchais a répondu à M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, qui avait déclaré que *« si l'on est d'accord sur tout (...) avec le président de la République »*, c'est qu'on estime que *« s'il n'y a pas démantèlement des SS-20, il faut installer les Pershing »* (*le Monde* du 24 novembre). Selon M. Marchais, le début de cette installation et l'interruption des négociations américano-soviétiques de Genève montrent qu'*« une période d'accroissement des tensions est, désormais, à redoubler »*. *« Est-ce que nous allons dire « d'accord » à cette situation ?*, a demandé le secrétaire général du P.C.F. *Est-ce qu'il y a de quoi pavoiser ? non (...) Nous sommes décidés à continuer l'action, avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, en faveur du désarmement et de la paix, pour ne pas voir le monde basculer dans la guerre. Autant d'objectifs qui ne nous semblent nullement en contradiction — au contraire — avec l'accord de juin 1981 et avec l'action gouvernementale. »*

M. Marchais a confirmé son désaccord avec la gouvernement sur la question de la comptabilisation de la force française dans l'ensemble des forces nucléaires en Europe, puis il a précisé, au sujet des conditions dans lesquelles pourrait être décidé l'emploi de la force de frappe : *« Il serait souhaitable que* [cette décision] *soit le résultat d'une consultation, étant entendu, qu'il conviendrait de conserver toute son efficacité à la force de dissuasion, y compris celle découlant de sa rapidité d'emploi. »* (1) M. Marchais a souligné que cette question n'est pas mentionnée dans l'accord de juin 1981. Il a ajouté : *« Si on éprouve le besoin d'en débattre aujourd'hui, après tout, pourquoi pas ? Mais de là à en faire un point « essentiel » de l'action internationale de la France, franchement, Max Gallo, je crois que c'est très exagéré. »*

« Les communistes, a déclaré M. Marchais en conclusion, *sont bien dans leur peau. Ils ne souhaitent qu'une chose : trouver le même allant, la même résolution unitaire chez tous, pour que la gauche aille de l'avant et trouve un nouvel élan dans le pays. »*

M. Roland Leroy, membre du bureau politique du P.C.F., directeur de *l'Humanité*, a indiqué qu la souscription lancée par le comité central, au mois de septembre dernier, avait permis de réunir, à ce jour, 5 015 250 francs.

(1) Les propos de M. Marchais sur cette question, dans son interview au *Monde* du 22 novembre, ont été reproduits le 23 novembre par *l'Humanité*, qui les avait écartés de son premier compte-rendu.

● *M. Poperen : « flottement » au P.C.F.* — M. Jean Poperen, « numéro deux » du P.S., s'interroge sur la ligne politique qu'entend suivre le parti communiste dans les prochains mois. Il estime que l'*« effet produit par diverses prises de position est, d'abord, celui d'une hésitation, d'un flottement à la direction du P.C. »*. A une semaine de la rencontre « au sommet » P.S.-P.C.F., M. Poperen indique, dans son bulletin bimensuel *Synthèse-flash*, qu'il s'agit toujours de *« vérifier la validité de l'accord de 1981 »*.

● *Délégation du M.R.G. en Argentine.* — M. Jean-Michel Baylet, président du M.R.G., et M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat, conduiront une délégation de leur parti en Argentine, du 8 au 14 décembre, afin d'assister à l'investiture de M. Raul Alfonsin. Ils auront avec ce dernier *« un entretien approfondi »*. Les documents créant le groupe de travail commun au M.R.G. et à l'Union civique radicale chargé de suivre et d'analyser le déroulement de l'expérience radicale en Argentine, devraient être signés à cette occasion. Le M.R.G. rappelle qu'*« il est le seul parti avec lequel l'U.C.R. argentine a entretenu des liens dans la clandestiné lorsque les militaires étaient encore au pouvoir »*.

M. Chirac : avec l'Union soviétique il faut parler en termes de rapports de forces

M. Jacques Chirac a été l'hôte, mercredi 23 novembre, d'un dîner de sept cents couverts offert par l'association France-Etats-Unis dans le cadre d'une *« campagne de solidarité franco-américaine pour la défense de la liberté et de la paix »*.

Dans son discours, le maire de Paris a redit son accord pour l'implantation de missiles américains en Europe, sans toutefois faire allusion à la position identique prise par M. Mitterrand. Mais cela lui a surtout permis de parler de l'alliance atlantique, *« qui n'a pas le caractère d'un bloc monolithique, puisqu'elle n'a jamais fait obstacle à la France pour construire sa propre force nucléaire, et qui repose sur le respect mutuel et la coopération entre Européens et Américains »*. Et il a souhaité que soit *« amélioré l'indispensable couplage entre les systèmes stratégiques des Etats-Unis et la défense de l'Europe »*.

M. Chirac a affirmé avec force : *« Devant le formidable assaut qui, à travers le monde, est lancé contre l'Occident, ses valeurs, sa crédibilité, il n'y a pas de possibilité de défendre la paix, la liberté, la démocratie sans les Etat-Unis d'Amérique. Et les Etats-Unis seraient eux-mêmes menacés si l'Europe et d'autres continents tombaient sous le joug du totalitarisme. »*

Sans faire directement allusion à la conférence de Genève, M. Chirac a ajouté : *« Si nous faisons preuve de détermination, nous consolidons la paix, la liberté et ouvrons la voie vers de futures négociations, sérieuses, avec l'Est, sur une base de réciprocité, de coexistence, voire d'une détente ou d'une coopération, où personne ne soit plus dupe de personne. Avec l'Union soviétique, pays réaliste, il faut parler en termes de rapports de forces. Avec les euromissiles, il s'agit pour l'U.R.S.S. de tester la capacité de résistance et de cohésion des nations européennes et américaines. Si nous baissons les bras, l'alliance perd de sa crédibilité, et c'est un engrenage fatal vers l'abandon. »*

Le pacifisme

M. Chirac a également évoqué le mouvement pacifiste, en usant d'arguments destinés plus à convaincre qu'à condamner sans explications. Il a déclaré : *« La paix ne peut être assurée par le reniement des valeurs que nous ont léguées le christianisme et la révolution des droits de l'homme. Nous avons le devoir d'épargner à nos enfants la tristesse accablante de la nuit totalitaire et le silence glacé des goulags. Les pacifistes — je parle de ceux dont les motivations sont sincères et respectables — ont le tort de croire que la sauvegarde de la paix justifie l'acceptation de la servitude, que la non-violence est par elle-même dissuasive et que le refus unilatéral des armements peut écarter l'agression. Le neutralisme, le défaitisme, n'ont jamais préservé aucun peuple des maux de la guerre. Si la France est aujourd'hui moins que d'autres nation contaminée par les propagandes prétendument pacifistes, c'est sans doute qu'elle dispose d'une force de dissuasion, c'est aussi qu'elle garde en mémoire ces campagnes qui ont précédé, et, hélas ! préparé, la seconde guerre mondiale et furent une des causes de notre effondrement. Les pacifistes sincères se sont retrouvés dans les camps de concentration, les autres ont fini dans la collaboration et la trahison. »*

A. P.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres au Palais de l'Elysée, le mercredi 23 novembre 1983. Le communiqué suivant a été publié :

● LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1983.

Le collectif confirme les orientations de la politique budgétaire et financière.

Le ministre de l'économie, des finances et du budget et le secrétaire d'Etat chargé du budget ont présenté au conseil des ministres le projet de loi de finances rectificative pour 1983.

Ce projet permet, comme il est d'usage en fin d'exercice, d'ajuster les dépenses et les recettes de l'année pour tenir compte des évolutions économiques intervenues depuis le vote du budget, des nouveaux besoins qui sont apparus et des excédents de crédits constatés.

Le programme d'économies arrêté le 25 mars dernier entraîne une diminution des dépenses de 14 milliards de francs. Par ailleurs, on enregistre une diminution des recettes de 15 milliards de francs.

Parmi les augmentations de dépenses figurent notamment les crédits d'aide à la construction navale, le financement des opérations militaires extérieures, les crédits d'aide sociale, ainsi que la charge de la dette publique.

En sens inverse, ont été annulés les excédents de crédits constatés sur certains chapitres budgétaires.

Au total, le solde du budget de 1983 s'établira à 118,7 milliards de francs, c'est-à-dire dans le cadre de l'effort de maîtrise des finances publiques reposant sur la limitation à 3 % du PIB. Le budget ainsi aménagé concilie l'exigence d'assainissement à court terme avec l'impératif de préparation de l'avenir.

● MESURES D'ORDRE SOCIAL.

Harmonisation et simplification de dispositions applicables en matière de sécurité sociale.

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

Ces mesures concernent notamment :

— Les modalités de calcul des prestations de vieillesse en ce qui concerne notamment certaines situations de conjoints à charge et de conjoints survivants ;

— L'extension du droit au congé d'adoption, qui pourra désormais, si la mère adoptive y renonce pour elle-même, être pris par le père adoptif ;

— La prise en compte, pour le calcul de leurs droits à pension, des périodes de chômage involontaire subies par les mineurs révoqués à l'automne 1948 ;

— Diverses dispositions visant à harmoniser les procédures de tutelle applicables à certains régimes particuliers de sécurité sociale.

● RENOUVELLEMENT DES BAUX COMMERCIAUX EN 1984.

Dans le cadre de la lutte contre l'inflation, il est prévu de fixer à 2,40 le coefficient de réévaluation des baux commerciaux venant à échéance.

Le ministre du commerce et de l'artisanat a présenté au conseil des ministres un projet de loi fixant à 2,40 le coefficient maximal de réévaluation des baux commerciaux de neuf ans venant à échéance en 1984.

Ce taux a été établi après une large concertation avec les organisations représentatives des preneurs et des bailleurs. Dans le cadre de la lutte contre l'inflation, il est en nette diminution par rapport aux deux années précédentes, où il avait été fixé à 2,55.

Il contribuera à la modération des charges des entreprises locataires, tout en permettant la conservation et l'entretien du patrimoine immobilier.

● LE STATUT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET ALLUMETTES.

La SEITA devient une entreprise nationale à part entière; ses missions sont élargies; les droits de son personnel sont garantis.

Le secrétaire d'Etat chargé du budget a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au statut juridique de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA).

La loi du 2 juillet 1980, qui avait transformé le service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes en société nationale, n'avait pu recevoir application, ni en ce qui concerne l'introduction de capitaux privés dans la société ni pour la définition du statut de son personnel par voie de convention collective.

Le projet présenté remédie à cette situation en apportant au statut de la société diverses modifications qui ont pour but d'améliorer ses conditions de fonctionnement et de mieux garantir les droits de son personnel.

Il prévoit notamment que :

— Le capital de la nouvelle société nationale appartiendra en totalité à l'Etat; la loi de démocratisation du secteur public lui sera pleinement applicable;

— Le statut du personnel sera fixé par décret en Conseil d'Etat; la garantie apportée par l'Etat au régime spécial de retraite constitué dans l'entreprise sur la base de l'ordonnance du 3 janvier 1959 sera confirmée;

— Outre les missions qu'elle exerce en matière de tabacs et d'allumettes dans le cadre du monopole aménagé conformément aux règles communautaires, la société sera autorisée à développer des activités de diversification susceptibles de contribuer à son redressement économique et financier.

● LIMITATION DES CONCENTRATIONS, TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET PLURALISME DES ENTREPRISES DE PRESSE *(lire pages 10 et 11)*.

(lire pages 10 et 11)

● LA SITUATION DES ENTREPRISES NATIONALES INDUSTRIELLES.

Des résultats appréciables en 1983, des objectifs ambitieux pour 1984 et 1985; l'Etat actionnaire remplit ses engagements.

Le ministre de l'industrie et de la recherche a présenté une communication sur les entreprises publiques industrielles placées sous sa tutelle.

1) Le secteur public industriel apporte une contribution essentielle à l'économie nationale pour :

— Les investissements, qui connaîtront une croissance en volume appréciable en 1983 ;

— Le commerce extérieur : accroissement en 1983 de l'excédent de 70 milliards de francs réalisé par ces entreprises en 1982 ;

— L'emploi et les relations sociales : 60 000 embauches en 1982 ; 126 accords sur le droit d'expression signés à fin juin 1983 ; mise en place des comités de groupe ; signature de 120 contrats de solidarité.

Le dynamisme de ces entreprises s'est traduit par des succès commerciaux et des réalisations concrètes qui sont un facteur d'entraînement pour tout le tissu industriel, comme en témoignent les quelques exemples suivants :

— Création d'une industrie française du magnétoscope et d'ordinateurs personnels (Thomson) ;

— Croissance des ventes de Bull supérieure à 20 % en 1983 ;

— Succès des centraux téléphoniques français à l'exportation (C.G.E. et Thomson) ;

— Création d'une usine de films vidéo (Rhône-Poulenc) ;

— Confirmation de la percée commerciale de Renault aux Etats-Unis (6 milliards de francs d'exportations en 1983) ;

— Construction d'une turbine de production d'électricité de 1 500 MW, la plus performante du monde (C.G.E.).

2) Sur le plan financier, le retour vers l'équilibre est en bonne voie. La somme des résultats nets consolidés des entreprises nationales placées sous la tutelle du ministère de l'industrie et de la recherche (hors sidérurgie et y compris S.N.E.A.), qui était de — 8,1 milliards de francs en 1982, doit connaître une amélioration significative dès 1983.

En revanche, la sidérurgie connaîtra une nouvelle dégradation de ses résultats en raison des difficultés conjoncturelles et structurelles qu'elle rencontre. La situation de certaines activités chimiques est également préoccupante. Un soutien financier est indispensable pour ne pas compromettre le redressement à terme, mais il ne peut se concevoir que s'il s'intègre dans une perspective de retour à l'équilibre financier.

3) Pour les deux prochaines années, trois objectifs majeurs seront recherchés par le secteur public industriel :

— Renforcer son rôle d'entraînement de l'activité économique et sa contribution à la modernisation industrielle et à l'emploi. Cet objectif sera précisé à l'occasion de l'actualisation des contrats de plan qui permettront la prise en compte, dans la stratégie des entreprises, des grandes orientations du IXe Plan. Les groupes seront notamment invités à poursuivre leur effort d'investissement et de recherche, à renforcer leur solidarité avec les P.M.I. et à développer leurs actions autour de deux grands thèmes : modernisation des processus de production et promotion de la filière électronique ;

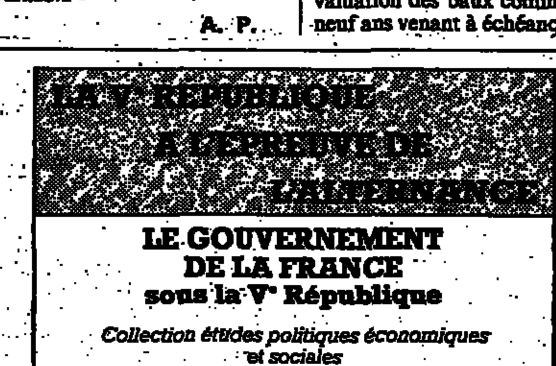
— Démocratiser la gestion et améliorer la qualité des relations sociales, notamment dans le cadre de l'application de la loi de démocratisation du secteur public ;

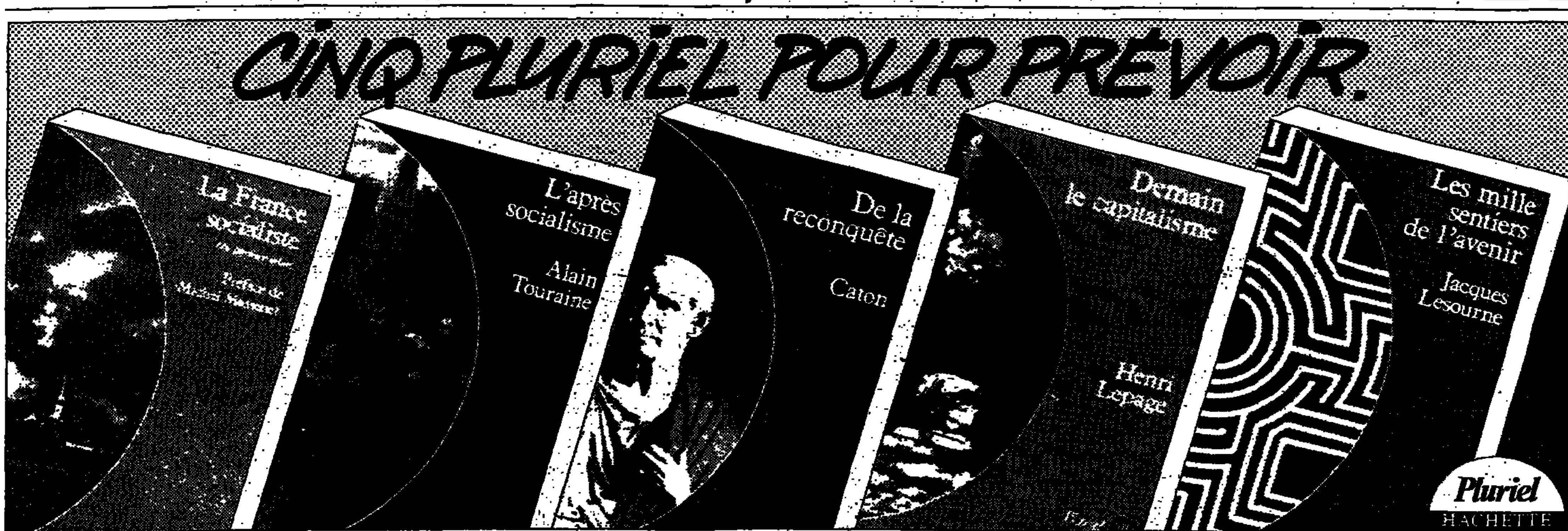
— Poursuivre le redressement financier par une rigueur de gestion accrue, l'innovation, le dynamisme commercial et l'augmentation de la productivité.

— L'Etat, pour sa part, apportera une contribution essentielle à la réalisation de ces objectifs en poursuivant un effort financier important : les dotations en capital aux entreprises publiques industrielles atteindront 12 850 millions de francs en 1984.

MESURE INDIVIDUELLE

M. Philippe Huet, inspecteur général des finances, a été nommé président du conseil d'administration des Charbonnages de France par le conseil des ministres du mercredi 23 novembre (*le Monde* du 18 novembre).





POLITIQUE

L'opposition réagit violemment

Le projet de loi sur la presse adopté par le conseil des ministres le 23 novembre reprend pour l'essentiel les dispositions du texte préparé par le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, et dont M. Pierre Mauroy, premier ministre, avait annoncé les dispositions essentielles à FR 3, le 11 novembre (*le Monde* daté 13-14 novembre). Le gouvernement a suivi toutefois certaines recommandations du Conseil d'Etat, pour harmoniser les contraintes entre les journaux nationaux et régionaux. Il a, en revanche, maintenu la distinction entre Paris et la province, ce qui frappe essentiellement, dans l'état actuel du projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale le 13 décembre, le groupe de M. Robert Hersant. En présentant le texte adopté par le conseil des ministre, M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat, a déclaré que *« le gouvernement considérait comme intolérable qu'une loi* [l'ordonnance du 26 août 1944] *ne soit pas appli*

Le texte qui sera soumis à l'Assemblée le 13 décembre

Voici le texte intégral du projet de loi adopté par le conseil des ministres du mercredi 23 novembre.

PROJET DE LOI visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse

ARTICLE PREMIER. – Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux publications d'information politique et générale, paraissant à intervalles réguliers à raison d'une fois par mois au moins. Toutefois, les dispositions de l'article 7 et du premier alinéa de l'article 8 sont applicables à toutes les publications paraissant à intervalles réguliers à raison d'une fois par mois au moins.

Art. 2. – Dans la présente loi :

1° Le mot *personne* désigne une personne physique ou morale ou un groupement de droit ou de fait de personnes physiques ou morales; 2° L'entreprise de presse s'entend de toute personne définie au 1° du présent article et qui édite une ou plusieurs publications; 3° Le contrôle s'entend de la possibilité pour une personne d'exercer sous quelque forme que ce soit et par tous moyens d'ordre matériel ou financier une influence déterminante sur la gestion ou le fonctionnement d'une entreprise de presse.

TITRE I. – Dispositions relatives à la transparence de la propriété et du contrôle de la presse.

Art. 3. – Il est interdit de prêter son nom, de quelque manière que ce soit, à toute personne qui possède, commandite ou contrôle une entreprise de presse

Art. 4. – Les actions d'une société qui possède ou contrôle, directement ou indirectement, 20 % du capital social d'une entreprise de presse doivent revêtir la forme nominative : 1° En application et selon les modalités prévues par l'article 94-I de la loi 81-1160 du 30 décembre 1981 modifié par l'article 100 de la loi de finances pour 1984 relatif à l'obligation de mise au nominatif des titres des sociétés, s'il s'agit de catégories d'actions visées audit article; 2° Dans les autres cas, selon les modalités prévues au deuxième alinéa du présent article. Les dirigeants d'une société qui constatent l'une des situations visées au premier alinéa du présent article doivent publier, huit jours au plus après cette constatation, dans un journal d'annonces légales, un avis aux porteurs d'actions les invitant à mettre leurs titres sous la forme nominative. A l'expiration du délai de six mois à compter de la publication précitée, il est fait application des dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 94-I de la loi du 30 décembre 1981 susmentionnée. Les statuts de la société sont mis en harmonie avec les dispositions qui précèdent dans les conditions prévues par l'alinéa 2 de l'article 94-I de ladite loi.

Art. 5. – Les actionnaires ou les porteurs de parts des sociétés mentionnées à l'article 4 peuvent consulter le compte des valeurs nominatives de ces sociétés. Le même droit est reconnu aux membres de l'équipe rédactionnelle prévue à l'article 13.

Art. 6. – La cession ou promesse de cession d'actions ou de parts entraînant transfert de la propriété d'une entreprise de presse ou d'une société qui détient, directement ou indirectement, 20 % au moins du capital social d'une entreprise de presse doit faire l'objet dans le délai d'un mois d'une insertion dans la publication ou les publications éditées par cette entreprise.

Art. 7. – Toute entreprise de presse est tenue de porter les informations suivantes à la connaissance de ses lecteurs :

a) Dans chaque numéro de publication, sur la première ou la dernière page : 1° si l'entreprise n'est pas dotée de la personnalité morale, les noms et prénoms de la ou des personnes physiques propriétaires ou copropriétaires ; 2° si l'entreprise est une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme, le nom de son représentant légal et de ses trois principaux associés ; 3° les noms du directeur de la publication, du responsable de l'équipe rédactionnelle prévue par l'article 13 de la présente loi, ainsi que du ou des rédacteurs en chef ; 4° le tirage ; 5° l'ensemble des titres des publications éditées par l'entreprise. Si l'entreprise a été confiée à un gérant ou à une société de gérance, les règles figurant aux 1° et 2° s'appliquent au gérant ou à la société de gérance.

b) Le 1er juillet de chaque année ou dans le premier numéro de publication suivant cette date, le tirage moyen et la diffusion moyenne sur l'année écoulée, le bilan et le compte de résultat de la publication ainsi que, selon les cas, le nom du ou des gérants ou la composition des organes de direction et d'administration et la liste des vingt principaux actionnaires ou porteurs de parts avec le nombre d'actions ou de parts de chacun.

Art. 8. – Toute personne détenant directement ou indirectement 20 % au moins du capital social d'une entreprise de presse ou d'une entreprise en assurant la gérance est tenue de répondre aux demandes de renseignements sur la propriété, le contrôle et le financement de la publication qui lui sont adressées par la commission instituée à l'article 15.

Elle doit en outre porter à la connaissance de la commission, dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle elle en acquiert elle-même la connaissance : 1° le nom du ou des propriétaires ou, s'il s'agit d'une société, des personnes détenant 20 % au moins du capital social et, en tout état de cause, la liste des vingt principaux actionnaires ou porteurs de parts avec le nombre d'actions ou de parts de chacun ; 2° le nom du ou des gérants ou des membres des organes de direction ou d'administration ; 3° le procès-verbal de toutes les assemblées d'associés ; 4° toute acquisition ou cession consentie par une personne détenant directement ou indirectement 20 % au moins du capital social ou ayant pour effet de donner à l'acquéreur la propriété de 10 % au moins du capital.

Toute personne qui cède un titre de publication informe de la cession la commission et lui fait connaître le nom du cessionnaire.

Art. 9. – A compter de la publication de la présente loi et sous réserve des engagements internationaux souscrits par la France, aucune personne de nationalité étrangère ne pourra procéder à une acquisition ayant pour effet de lui donner directement ou indirectement la propriété de 20 % au moins du capital d'une entreprise de presse éditant en France une publication de langue française.

Toutefois, les publications destinées à des communautés étrangères implantées en France ne sont pas soumises aux dispositions du précédent alinéa.

TITRE II. – Dispositions relatives au pluralisme

Art. 10. – Une même personne ne peut posséder ou contrôler plus de trois publications nationales d'information politique et générale, paraissant au moins une fois par semaine, ni posséder ou contrôler plus d'une publication quotidienne nationale de même nature.

Toutefois, dans la limite de trois publications nationales d'information politique et générale mentionnée ci-dessus, une même personne peut posséder ou contrôler jusqu'à trois publications quotidiennes nationales d'information politique et générale, si le total de leur diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de toutes les publications de même nature sur le territoire national, appréciée sur la moyenne des douze mois précédant la publication de la présente loi.

Est considérée comme nationale la publication, toutes éditions particulières confondues, qui a une diffusion et une audience nationales et consacre à l'actualité nationale et internationale une part substantielle de sa surface rédactionnelle.

Art. 11. – Une même personne ne peut posséder ou contrôler à la fois un publication nationale quotidienne d'information politique et générale et une publication quotienne régionale ou locale de même nature.

Art. 12. – Une même personne peut posséder ou contrôler plus d'un quotidien régional ou local, si le total de la diffusion n'excède pas 15 % de la diffusion de tous les quotidiens régionaux ou locaux d'information politique et générale sur le territoire national, appréciée sur la moyenne des douze mois précédant la publication de la présente loi. Pour les acquisitions ou prises de contrôle postérieures à la publication de la présente loi, le plafond de 15 % s'apprécie sur la moyenne des douze mois précédant l'opération.

Art. 13. – Toute publication quotidienne est tenue de comporter sa propre équipe rédactionnelle.

Art. 14. – Toute personne qui acquiert la propriété ou le contrôle d'une entreprise de presse doit, dans le délai d'un mois, en faire la déclaration à la commission instituée à l'article 15. L'effet des actes réalisant cette opération est suspendu pendant un délai de trois mois à compter de la date de la déclaration. Avant l'expiration de ce délai de trois mois, la commission, si elle estime que l'opération envisagée est de nature à porter atteinte au pluralisme de la presse au sens des articles 10 à 13 de la présente loi et après avoir entendu les personnes intéressées, interdit l'opération ou prescrit les mesures propres à assurer le respect de ces dispositions.

TITRE III. – Commission pour la transparence et le pluralisme de la presse

Art. 15. – Il est créé une commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, chargée de veiller à l'application de la présente loi. Elle peut être consultée par le gouvernement et les commissions des Assemblées parlementaires.

Elle est composée comme suit : 1° une personne qualifiée désignée par le président de la République, président, ayant voix prépondérante en cas de partage; 2° une personnalité qualifiée désignée par le président de l'Assemblée nationale; 3° une personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat; 4° un membre en activité du Conseil d'Etat désigné par le vice-président du Conseil d'Etat; 5° un membre en activité de la Cour de cassation désigné par le premier président de la Cour de cassation; 6° un membre en activité de la Cour des comptes désigné par le premier président de la Cour des comptes.

Les membres de la commission sont nommés par décret du président de la République pour une durée de six ans non renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués. Le mandat des membres cités aux 4°, 5° et 6° ci-dessus prend fin à la date à laquelle ils perdent la qualité en vertu de laquelle ils ont été désignés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, il est pourvu à la nomination, dans les conditions prévues par le présent article, d'un nouveau membre dont le mandat expire à la date à laquelle aurait expiré le mandat du membre qu'il remplace.

Le président peut nommer en qualité de rapporteur des membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes ou des magistrats de l'ordre judiciaire.

> **CE QUI RESTE DE L'ORDONNANCE DU 26 AOUT 1944**
>
> Les articles 7, 8, 10, 12, 13, 14 et 15 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française sont conservés dans le projet gouvernemental. Ils concernent : l'obligation pour le principal propriétaire d'être le directeur de la publication ; l'utilisation des pseudonymes par les journalistes ; la fixation des tarifs de publicité ; l'interdiction de recevoir des fonds d'un gouvernement étranger (sauf en paiement de la publicité) ; l'interdiction de se faire payer des articles d'information par des commanditaires extérieurs ; le remplacement du mot « gérant » dans tous les textes sur la presse par le mot « directeur de la publication ».

Art. 16. – Les membres de la commission et les rapporteurs ne peuvent, directement ou indirectement, exercer des fonctions ni détenir une participation dans une entreprise liée au secteur de la presse, de l'édition, de la publicité ou de la communication audiovisuelle. Les membres de la commission ne peuvent, pendant la durée de leur mandat, prendre aucune position publique sur les questions relevant de la compétence de la commission. les membres de la commission et les fonctionnaires et agents participant à ses travaux sont tenus de garder le secret sur toutes les affaires soumises à l'examen de la commission.

Art. 17. – La commission pour la transparence et le pluralisme de la presse peut être saisie de demandes tendant à l'application des articles 18 et 19 de la présente loi : 1) par le premier ministre ou le ministre délégué par lui à cet effet ; 2) par les commissions permanentes des assemblées parlementaires ; 3) par les entreprises de presse ; 4) par les syndicats de journalistes et les organisations professionnelles de la presse ; 5) par les sociétés de rédacteurs. La commission peut également se saisir d'office.

Lorsque la commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande, elle en informe par une décision motivée les personnes intéressées et, dans tous les cas, le premier ministre ou le ministre délégué par lui à cet effet. Dans le cas contraire, elle engage la procédure prévue par l'article 18 dans les quinze jours de la réception de la demande.

Art. 18. – Lorsque la commission décide d'engager la procédure définie au présent article, elle en informe les personnes intéressées et les invite à présenter leurs observations.

Si la commission constate une violation des articles 10 à 13, elle prescrit toute mesure propre à assurer le respect de ces dispositions. Elle peut notamment ordonner la séparation des entreprises ou actifs regroupés ou la cessation du contrôle commun. La décision par laquelle la commission constate la violation doit intervenir dans un délai de trois mois à compter de l'engagement de la procédure. Ce délai peut être prorogé pour une durée égale par une décision expresse.

Art. 19. – La commission fixe un délai aux intéressés pour l'exécution des mesures qu'elle a prescrites en application des articles 14 et 18 ci-dessus. Ce délai ne peut excéder six mois. Si, à l'expiration de ce délai, la commission constate que sa décision n'a pas été exécutée, elle informe le ministère public et lui transmet le dossier. Cette constatation entraîne, pour les publications désignées par la commission et jusqu'au rétablissement des conditions de pluralisme, la suspension des effets du certificat d'inscription délivré par la commission paritaire des publications et agences de presse. Dans ce cas, les dispositions de l'article 298-septiès du code général des impôts cessent d'être applicables. La commission informe la commission paritaire des publications et agences de presse.

Art. 20. – Pour l'accomplissement des missions qui lui sont assignées par la présente loi, la commission peut recueillir tous les renseignements nécessaires auprès des administrations et des entreprises, sans que puissent lui être opposés d'autres secrets que ceux institués par l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et l'article L 103 du livre des procédures fiscales. Toutefois, l'administration des impôts doit communiquer à la commission les renseignements nécessaires à la mise en œuvre des procédures prévues par les articles 14, 18 et 19. Les renseignements ainsi recueillis ne peuvent être utilisés à d'autres fins que l'accomplissement des missions de la commission et leur divulgation est interdite.

Si une entreprise ne fournit pas les renseignements demandés dans le délai fixé par la commission ou fournit des renseignements incomplets ou inexacts, la commission la met en demeure de déférer à sa demande. Elle inflige le cas échéant des sanctions pécuniaires selon les modalités définies aux articles 53, 54, 56 alinéa 2 et 57 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix. La commission peut également procéder, dans les conditions fixées à l'article 21, à toutes vérifications nécessaires auprès des entreprises. Elle peut leur infliger des sanctions pécuniaires dans les mêmes conditions que celles prévues par l'alinéa précédent.

Art. 21. – Les agents énumérés à l'article 6 de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique sont habilités à procéder aux vérifications requises par la commission. Ils disposent des pouvoirs prévus par l'article 13 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix.

Les rapporteurs de la commission disposent des mêmes pouvoirs et sont astreints, en matière de secret, aux mêmes règles que les agents précités.

Art. 22. – Les décisions prises par la commission en application des articles 18 et 19 ci-dessus sont motivées et publiées au *Journal officiel*.

Art. 23. – Les autorités judiciaires peuvent à tout moment demander son avis à la commission à l'occasion des affaires dont elles sont saisies.

Art. 24. – Chaque année, la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse adresse au président de la République et au Parlement, à l'ouverture de la seconde session ordinaire, un rapport sur l'application de la présente loi. Ce rapport présente une analyse de la propriété et du contrôle des entreprises et groupes de presse éditant des publications d'information générale et politique. Il est publié au *Journal officiel de la République française*.

TITRE IV. – Sanctions pénales

Art. 25. – Quiconque aura prêté son nom en violation de l'interdiction faite à l'article 3 sera puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 6 000 à 200 000 F. Les mêmes peines seront applicables à la personne au profit de laquelle l'opération de prête-nom sera intervenue.

Art. 26. – Les dirigeants de droit ou de fait d'une société par actions qui, en violation des dispositions de l'article 4, auront émis des actions au porteur ou n'auront pas fait toute diligence pour faire mettre les actions au porteur sous la forme nominative dans un délai de six mois à compter de l'acquisition, de la propriété ou du contrôle ou du début de l'exploitation de l'entreprise de presse seront punis d'une amende de 6 000 à 80 000 F.

Art. 27. – Le défaut d'insertion dans le délai prescrit à l'article 6 sera puni d'une amende de 6 000 à 40 000 F. La même peine sera applicable au directeur de la publication qui aura volontairement omis de procéder à cette insertion.

Art. 28. – En cas d'infraction à l'une des dispositions de l'article 7, le directeur de la publication sera puni d'une amende de 6 000 à 40 000 F.

Art. 29. – Toute infraction à l'une des dispositions de l'article 8 sera punie d'une amende de 6 000 à 120 000 F.

Art. 30. – Quiconque, pour son compte ou le compte d'autrui, par acquisition de parts sociales ou actions ou par tout autre moyen, aura violé l'interdiction édictée à l'article 9 sera puni d'une amende de 6 000 à 120 000 F.

Art. 31. – Quiconque, pour son compte ou le compte d'autrui, aura acquis la propriété ou le contrôle d'une publication nationale, régionale ou locale en violation des dispositions des articles 10, 11 ou 12 sera puni d'une amende de 100 000 à 1 million de francs.

Art. 32. – Quiconque, dans le but de se soustraire à l'obligation faite à l'article 13, aura procédé à la fusion ou à la supression d'une ou de plusieurs équipes rédactionnelles sera puni d'une amende de 100 000 F à 500 000 F.

Art. 33. – Quiconque aura omis de procéder à la déclaration prévue par l'article 14 sera puni d'une amende de 100 000 F à 500 000 F.

Art. 34. – En cas de condamnation pour l'une des infractions définies aux articles 31, 32 et 33, le tribunal pourra prononcer l'interdiction de diriger ou d'administrer à un titre quelconque pendant un an au moins et dix ans au plus une publication, une entreprise de presse ou une société de presse. En cas de récidive, l'interdiction pourra être prononcée à titre définitif. Toute infraction à une interdiction prononcée en application du présent article sera punie d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 500 000 F à 1 million de francs.

TITRE V – Dispositions transitoires et diverses

Art. 35. – Le délai fixé par la commission en application de l'article 19 ne peut, en ce qui concerne les situations existantes à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, expirer avant le premier jour du treizième mois suivant cette date.

Art. 36. – Lorsque, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, une entreprise de presse ne comprend pas, pour chacune de ses publications, une équipe rédactionnelle qui lui soit propre, ses dirigeants doivent prendre toutes mesures utiles afin de se mettre, dans un délai d'un an, en conformité avec les prescriptions de l'article 13. Toute violation de l'obligation définie ci-dessus sera punie d'une amende de 100 000 F à 500 000 F.

Art. 37. – Lorsque l'une des situations définies à l'article 26 se trouve réalisée et constatée avant le 3 mai 1984, l'obligation de mise en forme nominative des titres des sociétés concernées ne prend effet qu'à cette date. Les sanctions prévues par l'article 26 sont applicables à toute infraction aux dispositions du présent article.

Art. 38. – L'article 2 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française est remplacé par les disposition suivantes : « Art. 2. Dans tous les textes sur la presse antérieurs à la loi n° 84 tendant à garantir la transparence et le pluralisme de la presse écrite, le mot « gérant » est remplacé par les mots « directeur de la publication ».

Art. 39. – Les articles 1, 3, 4, 5, 6, 9, 11, 16, 17, 18, 19, 20 (2 alinéas, 3 et 4) et 21 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française sont abrogés. Dans le premier alinéa de l'article 20 de cette ordonnance, les références aux articles abrogés sont supprimées.

Art. 40. – Pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945, portant réglementation provisoire des agences de presse, la référence aux articles 6 et 18 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française est remplacée par la référence aux articles 4 et 7 de la présente loi.

Art. 41. – Pour l'application de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, la référence aux articles 3 et 4 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française est remplacée par la référence aux articles 3 et 9 de la présente loi.

Art. 42. – Les dispositions de la présente loi sont d'ordre public.



au proje

... Il a rappelé que le préside... cet engagement dans l'une de ses ... la campagne électorale de 1981. ... la presse, qui existe à travers tro... ment, d'actualiser et d'adapter

Les précisions

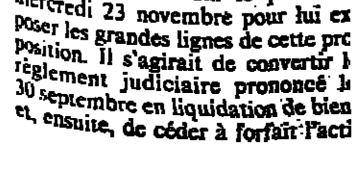
M. Georges Fillioud, secrétaire d'État chargé des techniques de la communication, a donné quelques précisions sur le projet gouvernemental, au cours d'une conférence de presse réunie mercredi 23 novembre, avec M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement.

• LE STATUT DE LA PRESSE. – « En aucune manière il ne s'agit d'un nouveau statut de la presse. Celui-ci est défini par un ensemble de textes législatifs et réglementaires (trente-trois exactement), dont le principal est la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Le projet actuel vise seulement à modifier, en l'adaptant aux réalités d'aujourd'hui, l'un de ces textes, l'ordonnance du 26 août 1944. »

• LA LÉGISLATION ÉTRANGÈRE. – « La France est l'un des seuls pays démocratiques qui n'ait pas encore de réglementation pour limiter les groupes de presse. Aux États-Unis, aucun groupe ne dépasse 6% du marché des quotidiens ; en Grande-Bretagne, les règles sont beaucoup plus strictes que ce que nous proposons. Le rachat du Times et du Sunday Times, en 1981, par le groupe Murdoch avait donné lieu à un débat aux Communes. »

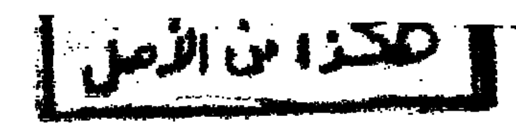
• LES TEXTES D'APPLICATION. – « Il y en aura peu, la loi

> **Les groupes de press**
>
> Les dispositions du projet de loi gouvernemental touchent surtout, pour ne pas dire exclusivement, dans l'immédiat, le groupe de M. Robert Hersant, qui possède ou contrôle dix-huit quotidiens d'information générale et politique à Paris et en province et plusieurs publications périodiques (*le Monde* du 24 novembre).
>
> Le deuxième groupe qui pourrait éventuellement relever des contraintes de la nouvelle loi serait celui du *Parisien libéré* (ex-Amaury). En effet, outre ce quotidien, le groupe contrôle au Mans *le Maine libre* et à Angers *le Courrier de l'Ouest* (38 % du capital). Toutefois, la non-conformité avec l'article 11 du projet n'est pas évidente : le groupe pourra valablement plaider que *le Parisien libéré* est plus un « régional » qu'un « national », en raison de ses éditions multiples et de sa diffusion, réalisée, pour l'essentiel, dans la région parisienne plutôt que dans la capitale.
>
> La presse communiste échappe-t-elle aux critères retenus ? Outre *l'Humanité*, journal à diffusion nationale, le P.C.F. contrôle trois quotidiens régionaux : *la Marseillaise* (Marseille), *la Liberté* (Lille) et *l'Echo du centre* (Limoges), auxquels s'ajoutent les périodiques *l'Humanité Dimanche*, *la Terre*, *Revolution* et plusieurs titres départementaux. M. Georges Fillioud a toutefois indiqué que « *si plusieurs journaux sont administrés par des sociétés différentes, le fait de véhiculer la même idéologie ne constitue pas un groupe* ». C'est le cas, semble-t-il, de ces publications du P.C.F. ; mais la notion de contrôle telle que la définit le projet dans son article 2 paraît ne pas exclure la presse communiste des limites des infractions réprimées par ce projet.
>
> Le tandem Hachette-Filipacchi, aux nombreux intérêts croisés dans le secteur de la presse, sera-t-il touché ? Hachette contrôle Edi 7, qu... publie notamment *France-Dimanche* (hebdomadaire), *le Journal du dimanche* (dit quotidien du 7e jour), le quotidien *l'Echo républicain* (Chartres). Filipacchi édite en particulier *Paris Match* et vient d'acquérir 40 % du capital de *Libération*.



• *« Le Dauphiné libéré » (groupe Hersant) seul candidat sérieux au rachat du « Courrier de l'Ain ».* – C'est fait. Le syndic, Me Picard, nommé à la suite de la mise en règlement judiciaire, le 30 septembre 1983, de la société éditrice du *Courrier de l'Ain* a déposé sur le bureau du procureur de la République de Bourg-en-Bresse une proposition : celle, comme on s'en doutait, de M. Robert Hersant.

Le syndic a réuni le personnel mercredi 23 novembre pour lui exposer les grandes lignes de cette proposition. Il s'agirait de convertir le règlement judiciaire prononcé le 30 septembre en liquidation de biens et, ensuite, de céder à forfait l'acti



هكذا من الأصل

au projet de loi sur la presse

quée ». Il a rappelé que le président de la République avait inclus cet engagement dans l'une de ses cent dix propositions, lors de la campagne électorale de 1981. *« Il ne s'agit pas d'un statut de la presse, qui existe à travers trente-trois textes, mais de réformer, d'actualiser et d'adapter à la réalité de la presse d'aujourd'hui l'ordonnance de 1944, signée par le général de Gaulle et directement inspirée de la plate-forme du Conseil national de la Résistance. »* M. Fillioud a rappelé que le rapport de 1979 de M. Georges Vedel avait *« largement inspiré le projet de loi »*.

« Il est normal,* a-t-il ajouté, *que la presse, qui bénéficie d'avantages particuliers accordés par la nation, soit soumise aussi à des règles démocratiques. »

La presse quotidienne d'opposition et les partis éloignés du pouvoir ont violemment réagi à l'adoption du projet.

Les précisions de M. Fillioud

M. Georges Fillioud, secrétaire d'État chargé des techniques de la communication, a donné quelques précisions sur le projet gouvernemental, au cours d'une conférence de presse réunie mercredi 23 novembre, avec M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement.

● LE STATUT DE LA PRESSE. — *« En aucune manière il ne s'agit d'un nouveau statut de la presse. Celui-ci est défini par un ensemble de textes législatifs et réglementaires (trente-trois exactement), dont le principal est la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Le projet actuel vise seulement à modifier, en l'adaptant aux réalités d'aujourd'hui, l'un de ces textes, l'ordonnance du 26 août 1944. »*

● LA LÉGISLATION ÉTRANGÈRE. — *« La France est l'un des seuls pays démocratiques qui n'ait pas encore de réglementation pour limiter les groupes de presse. Aux États-Unis, aucun groupe ne dépasse 6% du marché des quotidiens ; en Grande-Bretagne, les règles sont beaucoup plus strictes que ce que nous proposons : le rachat du* Times *et du* Sunday Times, *en 1981, par le groupe Murdoch avait donné lieu à un débat aux Communes. »*

● LES TEXTES D'APPLICATION. — *« Il y en aura peu, la loi étant suffisamment précise. La volonté du gouvernement est que la loi soit rapidement applicable. Elle doit être discutée à l'Assemblée nationale à partir du 13 décembre. La mise en conformité avec la loi pourra se faire dans un délai d'un an, pendant la phase transitoire. »*

● LES MEMBRES D'UNE MÊME FAMILLE CONSTITUENT-ILS UN GROUPE ? — *« La loi ne peut en aucun cas considérer les membres d'une même famille comme un groupe ; c'est l'article 2 et l'ensemble des dispositions qui guideront la commission pour apprécier les situations. »*

● LES SUPPLÉMENTS HEBDOMADAIRES DES QUOTIDIENS SONT-ILS CONSIDÉRÉS COMME DES PUBLICATIONS AUTONOMES ? — *« La question n'est pas traitée dans la loi, leur régime devrait rester inchangé. »*

● LE PROJET LIMITE-T-IL LE DÉVELOPPEMENT DES JOURNAUX ? — *« La limitation des 15% s'entend au départ, au moment où il y a prise de contrôle ou novation. Aucune limitation n'est prévue par la suite et la loi n'entravera pas le développement naturel des journaux. »*

● A QUI UN GROUPE VISÉ DEVRAIT-IL VENDRE SES TITRES ? — *« Les lois du marché le diront. Rien n'est changé. »*

Les groupes de presse seraient peu touchés

Les dispositions du projet de loi gouvernemental touchent surtout, pour ne pas dire exclusivement, dans l'immédiat, le groupe de M. Robert Hersant, qui possède ou contrôle dix-huit quotidiens d'information générale et politique à Paris et en province et plusieurs publications périodiques (*le Monde* du 24 novembre).

Le deuxième groupe qui pourrait éventuellement relever des contraintes de la nouvelle loi serait celui du *Parisien libéré* (ex-Amaury). En effet, outre ce quotidien, le groupe contrôle au Mans *le Maine libre* et à Angers *le Courrier de l'Ouest* (38 % du capital). Toutefois, la non-conformité avec l'article 11 du projet n'est pas évidente : le groupe pourra valablement plaider que *le Parisien libéré* est plus un « régional » qu'un « national », en raison de ses éditions multiples et de sa diffusion, réalisée, pour l'essentiel, dans la région parisienne plutôt que dans la capitale.

La presse communiste échappe-t-elle aux critères retenus ? Outre *l'Humanité*, journal à diffusion nationale, le P.C.F. contrôle trois quotidiens régionaux : *la Marseillaise* (Marseille), *la Liberté* (Lille) et *l'Echo du centre* (Limoges), auxquels s'ajoutent les périodiques *l'Humanité Dimanche, la Terre, Révolution* et plusieurs titres départementaux. M. Georges Fillioud a toutefois indiqué que *« si plusieurs journaux sont administrés par des sociétés différentes, le fait de véhiculer la même idéologie ne constitue pas un groupe »*. C'est le cas, semble-t-il, de ces publications du P.C.F. ; mais la notion de contrôle telle que la définit le projet dans son article 2 paraît ne pas exclure la presse communiste des limites des infractions réprimées par ce projet.

Le tandem Hachette-Filipacchi, aux nombreux intérêts croisés dans le secteur de la presse, sera-t-il touché ? Hachette contrôle Edi 7, qui publie notamment *France-Dimanche* (hebdomadaire), *le Journal du dimanche* (dit quotidien du 7e jour), le quotidien *l'Echo républicain* (Chartres) ; Filipacchi édite en particulier *Paris-Match* et vient d'acquérir 40 % du capital de *Libération-Champagne*, quotidien de Troyes.

Aucun des grands groupes régionaux n'est, d'autre part, menacé par la barre des 15 % de la diffusion totale des quotidiens de province (6 711 490 exemplaires en 1981). Outre les quotidiens du groupe Hersant, qui en totalisent 14 %, les autres groupes se situent au-dessous du seuil autorisé : *Sud-Ouest*, 7 % avec cinq titres quotidiens, *Le Progrès* et *la Montagne*, 6 % avec quatre titres chacun, etc. *Le Provençal* de M. Gaston Defferre (qui a abandonné son poste de P.-D.G. en 1981 au profit de M. André Poitevin) et les journaux associés (*le Soir, Var-Matin, le Méridional*) ne seraient pas touchés non plus ; pas plus que *la Dépêche du Midi* — dont le directeur général est M. Jean-Michel Baylet, président du Mouvement des radicaux de gauche, — qui a racheté *la Nouvelle République des Pyrénées* (Tarbes) à M. Hersant et *le Petit Bleu de Lot-et-Garonne* (Agen).

Pour ce qui concerne l'exigence d'une équipe rédactionnelle autonome par journal (article 13), le cas le plus flagrant est fourni actuellement par *l'Aurore* — dont la diffusion s'établissait à 125 000 exemplaires, en 1981, encore 53 000 en 1982 et n'est plus que de 35 000 en 1983 — où la rédaction se confond, à une exception près (son éditorialiste) avec celle du *Figaro*. Le groupe régional qui, depuis le divorce *le Progrès-le Dauphiné libéré* dans la région Rhône-Alpes entraînant la disparition de l'agence d'information commune (AIGLES) — pourrait tomber sous le coup de cet article serait celui de *Sud-Ouest*, dont certains titres (*la France-la Nouvelle-République* à Bordeaux, *l'Eclair des Pyrénées* et *la République des Pyrénées* à Pau) ne semblent pas bénéficier d'une équipe rédactionnelle véritablement autonome.

Le Monde, pour sa part, est-il concerné par les contraintes du projet de loi ? Non, puisqu'il n'édite, en dehors du quotidien, que *le Monde diplomatique* (mensuel) et *Dossiers et documents du Monde* (mensuel) ; ses autres publications (*le Monde de l'éducation* et *le Monde des philatélistes*) étant spécialisées, ne sont pas visées.

● ***« Le Dauphiné libéré » (groupe Hersant) seul candidat sérieux au rachat du « Courrier de l'Ain ».*** — C'est fait. Le syndic, Me Picard, nommé à la suite de la mise en règlement judiciaire, le 30 septembre 1983, de la société éditrice du *Courrier de l'Ain* a déposé sur le bureau du procureur de la République de Bourg-en-Bresse une proposition : celle, comme on s'en doutait, de M. Robert Hersant.

Le syndic a réuni le personnel mercredi 23 novembre pour lui exposer les grandes lignes de cette proposition. Il s'agirait de convertir le règlement judiciaire prononcé le 30 septembre en liquidation de biens et, ensuite, de céder à forfait l'actif au *Dauphiné libéré* pour une somme de 1 500 000 F.

Sur trente-six postes de travail, quatorze seulement seraient maintenus : trois journalistes sur quatre, deux clavistes, une secrétaire, deux courtiers en publicité, trois rotativistes, une comptable, un monteur offset, un photographe. Les deux frères Coltice, Jean-Jacques et Dominique (héritiers du fondateur socialiste de ce quotidien), feront aussi partie de l'effectif. Le tribunal de commerce de Bourg statuera vendredi sur le fond de cette affaire. La proposition Hersant par le biais du *Dauphiné libéré* était la seule véritable offre sérieuse qui ait été faite pour reprendre *le Courrier de l'Ain*. — (*Corresp.*).

LES RÉACTIONS

DANS LES MILIEUX POLITIQUES

Le P.C.F. veut « améliorer » le projet gouvernemental

M. Georges Marchais a déclaré, mercredi 23 novembre, que le projet de loi sur la presse, qui vise, selon lui, à *« actualiser, en en conservant l'esprit, l'ordonnance du 26 août 1944 »*, répond à une nécessité. *« Il est urgent, en effet,* a dit le secrétaire général du P.C.F., *de s'attaquer efficacement à la concentration et à la constitution de véritables empires de presse, à l'image de celui d'Hersant. Il faut en finir avec la situation de monopole que détiennent, de fait, certains titres dans la plupart de nos régions. Il faut faire progresser un véritable pluralisme et mettre fin aux discriminations dont souffre la presse d'opinion. »*

M. Marchais a ajouté : *« Nous soutenons ce projet de loi, qui devrait permettre d'avancer en ce sens, et, lors de son examen à l'Assemblée nationale, nous formulerons des propositions permettant de l'améliorer, notamment par l'abrogation des dispositions qui favorisent actuellement les journaux riches et par des mesures de soutien à la presse d'opinion nationale et régionale, que le patronat veut étouffer par le biais des recettes publicitaires. »*

Pour M. Georges Sarre, membre du secrétariat national du P.S., *« ce projet de loi est une belle victoire pour la liberté de la presse ». Le pluralisme des journaux pourra l'emporter sur les trusts et les concentrations abusives,* dit-il. *Ce projet corrige les excès et les abus : c'est une avancée démocratique. L'autonomie des équipes de rédaction garantira une plus grande indépendance des journalistes face aux propriétaires de journaux. La transparence permettra de savoir d'où vient l'argent et qui dirige réellement les publications. (...) C'est un retour aux sources et une perspective prometteuse. Il nous faudra ensuite promouvoir un volet économique à cette réforme afin que le pluralisme de la presse soit réellement assuré et que le système d'aide et de soutien y contribue efficacement. »*

M. Jean-Michel Baylet, président du M.R.G., a estimé, pour sa part, au micro d'Europe 1 : *« Je trouve que cette loi est une bonne loi, contrairement à la plupart des patrons de presse, car elle se substitue aux ordonnances de 1944, qui, si elles avaient été appliquées, auraient fait condamner la moitié des patrons de la presse française. »* Le président du M.R.G. a estimé aussi que, *« s'il faut essayer de faire en sorte que la liberté de la presse soit garantie et que des concentrations trop importantes ne se produisent pas »*, il ne faut pas oublier que les journaux sont aussi *« des entreprises industrielles soumises aux lois économiques comme les autres entreprises »*.

En revanche, pour M. Jacques Baumel, président de l'intergroupe parlementaire pour le respect de l'objectivité et du pluralisme de l'information, *« le projet de loi sur la presse adopté par le conseil des ministres n'est pas un texte impartial, juste et d'intérêt général. Comme tout le monde l'a remarqué il est une opération partisane, inique, discriminatoire et restrictive, dirigée contre certains journaux qui gênent le pouvoir socialiste alors qu'il en épargne d'autres proches du gouvernement ». « Préparé sans aucune bonne concertation avec les professionnels et le syndicats, ce projet méconnaît gravement certaines réalités de la presse,* affirme le député R.P.R. des Hauts-de-Seine. *Il est une grave atteinte au droit de l'information, à la liberté d'entreprendre et au respect de l'indépendance d'expression. A ces divers titres, il peut justifier une saisine du Conseil constitutionnel et un recours à la commission européenne des droits de l'homme, à laquelle la France a adhéré. »*

Selon Mme Brigitte Gros, sénateur des Yvelines (Gauche démocratique), *« on est en droit de se demander si, pour préparer le statut de la presse qui est son œuvre pour l'essentiel, François Mitterrand ne s'est pas inspiré des ordonnances de Charles X. »*

« Le projet présenté au conseil des ministres ressemble curieusement au texte du 25 juillet 1830, qui rétablissait la censure, la saisie des journaux d'opposition et la mise hors d'usage des presses, affirme-t-elle. *Le caractère antidémocratique du statut Mitterrand rappelle à l'évidence celui du monarque Bourbon qui combattait à l'époque les républicains et qui se termina par les Trois Glorieuses. »*

M. Pierre-Christian Taittinger, sénateur R.I. de Paris, estime qu'*« un débat d'orientation sur les problèmes actuels de la presse doit être organisé devant le Parlement avant que le gouvernement n'aille plus loin dans son intention. »*

● M. JEAN-CLAUDE GAUDIN, président du groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale : *« Les choses sont donc claires : après le verrouillage de la télévision, le pouvoir socialiste veut aussi verrouiller la presse écrite dans la perspective des élections de 1986. Il est d'ailleurs révélateur qu'un député socialiste ait pu parler à l'Assemblée nationale du service public de la presse écrite »*.

● POUR M. ROBERT-ANDRÉ VIVIEN, président du groupe d'étude du R.P.R. sur la communication, il s'agit d'une *« loi scélérate, une loi d'exception qui rappelle fâcheusement le régime de Vichy... A travers ce texte, c'est aujourd'hui l'interdiction de posséder plus d'un journal. Ce peut être pour demain celle de posséder plus d'un appartement, plus d'un magasin, plus d'une voiture »*.

● M. JEAN LECANUET, président de l'U.D.F. : *« Le gouvernement socialo-communiste a trouvé le véritable responsable de ses échecs : la presse. Le combat qui s'engage, au même titre que celui qui tend à défendre la liberté de l'enseignement, doit être compris par les Français comme une lutte pour leurs libertés. »*

● M. ALAIN MADELIN, député U.D.F., vice-prédident de l'intergroupe d'études parlementaires des problèmes d'information : *« La liberté de la presse et la liberté des entreprises de presse sont sœurs siamoises. On ne peut pas avoir l'une sans l'autre. Il faut donc accepter la liberté des entreprises de presse dans toutes ses conséquences »*.

Dans les syndicats

● La C.F.D.T. — *« Sensible à toute démarche visant à faire respecter les principes de pluralisme et de transparence qui avaient inspiré la législation de 1944, la C.F.D.T. juge positifs certains aspects du projet de loi examiné par le conseil des ministres, mais regrette la limitation de son champ et la non-prise en compte de dispositions permettant une plus grande liberté de la presse, notamment la réforme des aides publiques, la représentation des salariés et des citoyens dans les instances de contrôle de l'application de la loi. »*

● FORCE OUVRIÈRE. — *Soulignant que, comme l'ordonnance de 1944,* « le projet gouvernemental (...) risque fort de s'enliser dans les marécages de la procédure », *F.O.* « s'élève contre toute tutelle étatique, et la commission chargée de veiller au pluralisme ne pourra que devenir de plus en plus contraignante. Sa composition même démontre qu'il s'agit de bien autre chose qu'un simple problème financier. Une application de la loi sur les sociétés permettrait de connaître l'origine des capitaux. De même, les lois sur la concurrence devraient donner les moyens de lutter contre les situations de monopole.

» Force ouvrière souhaite que le bon sens l'emporte et que ce projet de circonstances et visiblement bâclé soit réétudié avec le calme et la sérénité nécessaires sur des sujets où les libertés démocratiques sont en cause. »

● LA FÉDÉRATION FRANÇAISE C.F.T.C. (des syndicats des arts et industries graphiques, du papier carton et de la communication) *« s'inquiète du manque de concertation lors de l'élaboration du projet de loi gouvernemental sur la presse, s'étonne que le gouvernement néglige le principe d'égalité devant la loi en plaçant certaines sociétés de presse en dehors du cadre d'application éventuelle de cette loi, dénonce la précipitation évidente et l'aspect « règlement de comptes » de cette proposition de loi. »*

DANS LES QUOTIDIENS NATIONAUX

M. HERSANT : sous le contrôle du parti socialiste

Sous le titre « La vocation totalitaire », *le Figaro* du 24 novembre publie en première page l'éditorial suivant, signé Robert Hersant :

« Le président de la République vient de prendre la responsabilité d'assujettir la presse française à un statut qui la place sous le contrôle direct du parti socialiste. Les grands mots de défense du pluralisme et de lutte contre les trusts utilisés pour masquer cette vérité appartiennent au vocabulaire traditionnel de l'illusion.

» Désormais, un comité aura droit de vie et de mort sur tout journal politique paraissant en France. Il légiférera hors du contrôle du Parlement, jugera hors la présence de magistrats, sanctionnera hors la garantie du Code. Il pourra même utiliser la police économique pour perquisitionner sans mandat. Tel est l'esprit de la loi.

» Qui composera ce comité révolutionnaire ? Six membres : un socialiste désigné par le président de la République ; un socialiste désigné par le président de l'Assemblée nationale ; un socialiste désigné par le vice-président du Conseil d'Etat ; un socialiste désigné par le président de la Cour des comptes ; un socialiste désigné par le prochain président de la Cour de cassation ; un indépendant désigné par le président du Sénat. Le socialiste désigné par le président de la République sera président du comité. En cas de partage des voix socialistes, il aura voix prépondérante.

» Avec la loi électorale et le statut de la presse, le pouvoir entre dans la phase préparatoire des élections législatives. Dans le premier cas, il se propose de truquer. Dans le second, de traquer. Il apparaît, en tout cas, tel qu'il est et faisait semblant de ne pas être : un pouvoir à vocation totalitaire. »

LE MATIN DE PARIS : les deux presses.

« Le mérite du projet de loi présenté par Pierre Mauroy est de reconnaître qu'il y a deux sortes de journaux. D'un côté la presse d'information générale — 64 quotidiens, quelques dizaines d'hebdomadaires — qui va, chaque année, plus mal ; de l'autre, l'industrie de la presse spécialisée — 15 000 titres ! — dont la santé est excellente. Pour la première fois existe une volonté de défendre le droit à l'information, indispensable à la démocratie — volonté que toutes les dictatures refusent. Il s'agit de reprendre les ordonnances généreuses de 1944, nées de la Résistance, qui, au fil des ans, étaient devenues caduques et inapplicables. (...)

» Il était temps. Le simple bon sens imposait d'agir si l'on veut maintenir le pluralisme de la presse et la liberté d'expression. Une avalanche de critiques de l'opposition mélange allégrement la déformation des faits et la fausse information. (...) Son principal défaut, dit-on parfois, est de menacer surtout Robert Hersant. Bizarre. Comment vouloir empêcher la concentration et ne pas gêner d'une certaine façon le groupe numéro un français, qui diffuse 450 millions d'exemplaires par an ? C'est Gribouille ! Peut-on défendre le pluralisme sans attaquer le monopole ? (...)

» Il faut saluer la création d'une haute autorité. L'espoir existe cette fois que dans l'avenir les problèmes puissent être traités en dehors des passions partisanes et des pouvoirs politiques. (...) Cette loi antitrust, c'est l'affirmation qu'on ne peut pas laisser les implacables règles économiques du marché décider seules de ce que sera l'information générale écrite en France. Tout le monde a joué une fois dans sa vie au Monopoly, et chacun sait qu'à la fin il n'y a plus qu'un seul propriétaire. Ce qui est acceptable pour la sidérurgie ou le téléphone ne l'est pas dans ce domaine qui nous concerne tous dans notre vie et notre liberté de chaque jour. »

CLAUDE PERDRIEL,
directeur.

société

LA SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Des étrangers à l'heure de la justice expéditive

En optant pour la fermeté à l'égard des immigrés clandestins, le gouvernement a pris le risque de voir la « gauche judiciaire » mesurer son soutien, jusqu'ici sans faille, à la politique de M. Robert Badinter. Il y a trois semaines, le Syndicat des avocats de France, réuni à Biarritz, s'est inquiété du sort réservé aux clandestins. A la fin de cette semaine, le congrès du Syndicat de la magistrature sera consacré aux immigrés. Ses dirigeants qualifient de *« législation d'exception »* la nouvelle procédure appliquée aux « sans papiers ». Quand on connaît l'obstination de M. Badinter à expurger le code des lois d'exception, cette prise de position apparaît comme une mise en cause personnelle.

Très vite, la loi sur les clandestins, adoptée dans l'euphorie de l'état de grâce par la nouvelle majorité, est apparue insuffisante. M. Badinter, qui la co-signa, en convient aujourd'hui. Elle offrait aux tribunaux la possibilité de délivrer une autorisation de séjour provisoire aux clandestins ou d'ordonner leur *« reconduite à la frontière »*. Bien peu de « sans papiers » bénéficièrent d'une telle autorisation. Déjà la chancellerie recommandait aux juridictions de faire preuve de fermeté. Mais lorsque les tribunaux prononçaient une mesure de reconduite à la frontière, les clandestins, étaient en droit de faire appel. Cet appel étant suspensif, les magistrats n'avaient d'autre solution que de les condamner à une peine d'emprisonnement, faute de quoi les « sans papiers » risquaient de disparaître dans la nature.

Le résultat ne se fit pas attendre. Des milliers de clandestins furent expédiés en prison, généralement pour deux mois, en attendant d'être renvoyés chez eux. Une solution inacceptable aux yeux du garde des sceaux, opposé par principe et par réalisme – les établissements pénitentiaires sont pleins à craquer – aux courtes peines d'emprisonnement.

Les effets – pervers – de ce dispositif incitèrent M. Badinter à profiter de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté » pour introduire au mois de juin, dans le code pénal, un article qui permet aux tribunaux de renvoyer immédiatement les clandestins chez eux, même s'ils font appel. Plus besoin, de les incarcérer. Avant cette correction de tir, donc, c'était la prison, puis la valise. C'est aujourd'hui la valise sans la prison.

Il y aurait donc un mieux. C'est ce que plaide la chancellerie face aux magistrats et aux avocats de gauche, qui ne sont pas toujours convaincus par cette argumentation. En déclarant, le 31 août, qu'il fallait *« renvoyer »* les clandestins chez eux, M. François Mitterrand a pris le risque de leur donner raison. Cette déclaration présidentielle a en effet déclenché un processus qui, pour être parfois efficace, ne permet pas toujours d'éviter les injustices.

Premier temps, premier sujet de discorde : les contrôles d'identité. Ils sont d'autant plus nécessaires que c'est le seul moyen de repérer les clandestins. Pour justifier ces contrôles, la chancellerie met en avant un décret de 1946 qui précise que *« les étrangers doivent être en mesure de présenter à toute réquisition des agents de l'autorité les documents sous le couvert desquels ils sont autorisés à séjourner en France »*. Ce texte oblige évidemment les immigrés à montrer leurs papiers. Autorise-t-il pour autant les policiers à arrêter les clandestins ?

Cette question suscite depuis plusieurs semaines des discussions sans fin. Pour l'instant, les tribunaux n'ont pas varié : la reconduite à la frontière d'un « sans papiers » interpellé dans ces conditions est légale. Pourquoi ? Parce que, selon certains, si le décret de 1946 ne permet pas d'arrêter un étranger en situation irrégulière, le fait pour lui d'être dépourvu de papiers constitue un délit. Dès lors, son interpellation devient possible.

Ce subtil raisonnement sera bientôt soumis à l'appréciation de la Cour de cCassation. Celle-ci devra aussi trancher un autre point qui n'est pas juridique mais de bon sens : à partir du moment où le décret de 1946 permet de contrôler à n'importe quel moment les étrangers, mais pas les Français, comment « faire le tri » indispensable, sinon en se fiant au faciès ? Et dans ce cas, est-ce admissible ?

Flagrant délit

Le deuxième sujet de préoccupation des avocats et des magistrats de gauche tient à la manière dont sont jugés en flagrant délit les clandestins. A Paris, la vingt-troisième chambre correctionnelle, les « flags », a aujourd'hui comme hier, mauvaise réputation. Cette procédure a fait l'objet ces trois dernières années de discussions savantes. M. Badinter s'y est intéressé après M. Peyrefitte. Une nouvelle réforme est intervenue au mois de juin, qui était censée mettre un peu d'huile dans cette machine à condamner à la chaîne les prévenus. Mais les « flags » continuent à grincer, pour la simple raison, reconnaît-on à la chancellerie, que *« la justice ne vaut que par ceux qui la rendent »*.

Il suffit d'assister aux audiences de la « vingt-troisième » pour comprendre ce que signifie cette remarque. Les avocats le savent : du lundi au mercredi, le président M. Jehan Magnien, rend avec urbanité une justice bonhomme. Du jeudi au samedi, rares sont ceux qui échappent à l'ironie souvent blessante de l'autre président, Mme Monique Petit. Appliquée aux Maghrébins hébétés qui comparaissent par fournées dans le box, la loi sur les clandestins n'offre plus guère alors de garantie.

C'est à Mme Petit qu'on doit la décision de renvoyer immédiatement en Tunisie un jeune touriste qui avait simplement oublié ses papiers chez un ami parisien (*le Monde* du 19 novembre). Trois jours par semaine, la balance est par trop inégale. Mme Petit peut d'autant mieux mener les audiences à sa guise que les jeunes avocats, commis d'office, censés lui donner la réplique, sont, pour la plupart, inexpérimentés.

Ce que critiquent certains avocats et magistrats, c'est moins la décision de renvoyer les clandestins chez eux que la manière de s'y prendre. Ce qui les inquiète, ce n'est pas tellement les contrôles d'identité, mais les arguments juridiques avancés pour les justifier. De nouvelles dispositions sur ces contrôles ont été promulguées en juin, à la faveur aussi de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». Pourquoi les étrangers n'en bénéficieraient-ils pas ?

Ce qui préoccupe les juristes de gauche, c'est moins la possibilité de décider la reconduite immédiate des clandestins à la frontière que l'impression de justice expéditive que laisent certaines audiences des « flags ». C'est moins le dispositif mis en place que les dangers d'engrenage qu'ils recèlent.

Ce que demandent, en somme, ces avocats et magistrats, c'est un peu plus de souplesse dans l'application de la loi. Le gouvernement le peut-il sans nuire à l'efficacité, du reste relative, de ce dispositif ? Ou doit-il se résoudre, pour « renvoyer » les clandestins chez eux, à quelques entorses aux grands principes ?

BERTRAND LE GENDRE.

FAITS DIVERS

INFANTICIDES A SAINT-BONNET

Le Limousin noir

Une instruction a été ouverte, le 23 novembre à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), après la découverte des restes de neuf nouveau-nés dans la cour d'une ferme de Saint-Bonnet-la-Rivière. Jean-Pierre et Rolande Leymarie, quarante-quatre et trente et un ans, les parents infanticides, ont été écroués.

De notre envoyé spécial

Saint-Bonnet-la-Rivière (Corrèze). – Les gendarmes ont exhumé les ossements des nouveau-nés à la pelle, ici, entre ce mauvais mur où les parents, en plein vent, avaient leur cabinet d'aisance et cette clôture où ils enterraient leurs ordures ménagères. On tente de lire l'horreur dans la terre du charnier, dans cette ferme où tout pue l'abandon, la misère, la folie quotidienne. On guette dans les regards des voisins, le mépris, la pitié, la haine même.

Incrédule et figé, le village regarde le bilan enfler d'heure en heure. Lundi, aux gendarmes alertés par la rumeur villageoise, Jean-Pierre et Rolande Leymarie avaient spontanément avoué deux infanticides. Sans violence. En laissant les bébés se vider de leur sang par le cordon ombilical. Mardi cinq, dont deux jumeaux. Mercredi, neuf. Volonté de dissimuler ? Nullement. Mais les accouchements se succédaient, tous les dix, onze mois. Il aurait fallu tenir un compte.

« Trop, c'est trop », souffle l'instituteur. Os de bébés, os de poulets ont été déterrés ensemble. Le maire, le docteur Weil, a assisté aux exhumations : *« Je ne jurerais pas que c'étaient des bébés. »* Comment y croire ? Le village, ce matin d'automne, s'est réveillé au siècle dernier. *« L'infanticide était un crime très fréquent jusqu'au Second Empire »*, rappelait, à la télévision régionale, l'historien limousin Michel Kiener.

Nez au vent

Le passé, seulement ? A Saint-Bonnet les interdits perdent un peu de leur sens. Est-ce l'isolement du hameau, accroché à flanc de colline, perdu ? Il y a deux ans, un père avait violé deux fois sa fille de treize ans. Récemment, un amant se pendait après avoir tué sa maîtresse. Hommes, bêtes, hommes... chiots, bébés, chatons... Pas un vétérinaire, pas un médecin qui n'évoque une anecdote : entre une vache malade et un grand-père à l'agonie...

Une vache, diable, c'est une vache. Un enfant n'est qu'un enfant.

Jean-Pierre et Rolande vivaient *« comme des bêtes »*, dit-on. Ni journaux, ni télévision, ni réfrigérateur. L'eau courante dans la cave seulement. La misère qui suinte des pierres. Cinq vaches, quelques poules et deux enfants. Vivants ceux-là. Les deux seuls que le couple ait gardés.

Huit hectares morcelés. *« Pas mauvais, ma foi, mais c'était Mme Lafriche qui les travaillait »*, dit un voisin. Les Leymarie portaient une paresse, un découragement de la vie à laisser pourrir leurs prunes sur place, *« et même les cerises, si rares cette année ! »*, s'indigne ce même voisin. *« Si lui s'était employé à l'extérieur, elle aurait travaillé la ferme, ils auraient pu vivre mieux »*, répète Saint-Bonnet. Mais pas de voiture. La vieille Simca du père a rendu l'âme un matin. Depuis, Rolande va à la foire de Juillac juchée sur son antique tracteur.

Et la raison de Jean-Pierre commence à le lâcher. Embusqué derrière les haies, il poursuit les fermières qui rentrent leurs troupeaux. Il grimpe aux arbres pour épier les visiteurs des voisins. Se promène le nez au vent quand Saint-Bonnet transpire sur les foins. Reçoit dans l'étable le maire venu lui présenter ses condoléances pour la mort de sa mère. Un demi-fou, presque un idiot de village. Mais les deux enfants du couple sont toujours impeccablement habillés. Les jours de pluie, Rolande les amène à l'arrêt du bus sous un parapluie.

Saint-Bonnet s'interroge. Comment ont-ils fait pour échapper, des années durant, au réseau serré des gendarmes, du facteur, du voisinage ? Des rumeurs pourtant couraient les collines depuis longtemps. De voisins en voisins. Lundi, elles ont passé le portail de la gendarmerie.

D. SCHNEIDERMANN.

AU TRIBUNAL DE PARIS

« Ni Noirs ni Arabes »

Le refus de vente d'un bien à une personne en raison de ses origines raciales est un délit. L'article 416 du code pénal le définit et le réprime. M. Jacques Pelegrin, pré-retraité de soixante ans, polytechnicien, ancien ingénieur de Thomson-C.S.F., l'ignorait-il ? C'est en tout cas ce qui lui valait de comparaître, le 23 novembre, devant la dix-septième chambre du tribunal de Paris, après une première audience le 19 octobre dont les juges estimèrent qu'elle était insuffisante.

Administrateur d'une société civile immobilière familiale, propriétaire de plusieurs appartements dans un immeuble de la rue Louis-Morard (14e), M. Pelegrin en avait mis un en vente, le 25 juin 1981. Parmi les candidats à l'achat figurait M. Bocar Thiam, ressortissant malien, fonctionnaire international en poste à Washington. M. Pelegrin ignorait-il la qualité d'un tel prétendant ? Peut-être. Le jour où M. Thiam, par l'intermédiaire de l'agence immobilière mandatée, se présenta pour visiter les lieux, M. Pelegrin lui expliqua que cette visite ne pourrait avoir lieu car il avait malencontreusement oublié les clés.

« Des preuves incontestables »

Ce sont là des choses qui peuvent arriver. Et si M. Thiam n'avait pas été socialement ce qu'il était, il est fort possible que l'affaire en serait restée là, c'est-à-dire ignorée. Ce ne fut pas le cas. M. Thiam n'accepta pas d'être éconduit de la sorte. Il l'accepta d'autant moins qu'il devait apprendre du gérant de l'agence, M. Claude Martin, que M. Pelegrin avait téléphoné pour lui faire savoir *« qu'il ne voulait ni d'un Noir ni d'un Arabe »*, soucieux qu'il était de *« préserver la notoriété de son immeuble »*.

M. Thiam, pour confondre encore mieux ce propriétaire dans son ostracisme, usa d'un stratagème. Il fit intervenir une amie, Mme Andrée Audibert, épouse de l'ambassadeur de France à Vienne et elle-même haut fonctionnaire du ministère des relations extérieures. Il lui raconta ce qui s'était passé. Mme Audibert se porta acquéreur à son tour du fameux appartement. Elle obtint sans difficulté une promesse de vente avec, toutefois, une clause de substitution. Autrement dit, elle pouvait à tout moment faire savoir qu'une autre personne se substituait à elle pour l'achat. Ainsi fut-il. Mais dès le moment où elle révéla devant le notaire que ce serait M. Thiam l'acquéreur, M. Pelegrin, informé, ne se présenta pas le jour fixé pour la signature des actes. Voilà à coup sûr une persévérance dans le délit.

M. Pelegrin s'en défend. *« Que me contez-vous là ? »*, dit-il en substance, avec le concours de Me Guy Constant. Et il assure qu'il refusa de signer uniquement parce que le délai d'option consenti à Mme Audibert était révolu. Il soutient bien sûr avec encore plus de force qu'il ne refusa jamais la vente à M. Thiam, qu'il n'a jamais dit non plus à qui que ce soit qu'il ne voulait ni de Noirs ni d'Arabes.

Ses explications n'ont pas convaincu Me Jean-Benoît Zimmermann, partie civile pour M. Thiam, qui voit dans l'attitude de M. Pelegrin *« un cas exemplaire et extrême »*, ni Me Sylvia Zimmermann, avocate de la LICRA, elle aussi partie civile, et pas davantage M. Jean Martin, substitut, qui a requis le maximum de l'amende prévue, 20 000 francs, et une large publication du jugement à intervenir afin *« de décourager beaucoup d'autres personnes qui ont un comportement identique à celui de M. Pelegrin, mais que l'on n'arrive pas toujours à confondre, faute de preuves aussi incontestables »*. Le tribunal, que préside M. Emile Cabié, jugera le 30 novembre.

J.-M. THÉOLLEYRE.

Le préfet de police de Lyon désavoue les C.R.S. qui sont intervenus à Vénissieux

De notre correspondant régional

Lyon. – Les conditions dans lesquelles deux patrouilles de C.R.S. sont intervenues lundi 21 novembre dans un restaurant de Vénissieux ont provoqué, le 23 novembre, une très vigoureuse mise au point du préfet de police du Rhône, M. Bernard Grasset. *« Les fonctionnaires ont transgressé les ordres donnés verbalement et par écrit par le commissaire de police de Vénissieux (...). Ils ont agi de leur propre initiative, et c'est extrêmement regrettable »*, a-t-il indiqué à la télévision régionale.

L'intervention contestée des deux patrouilles de C.R.S. a eu lieu vers 22 heures, lundi. A 17 h 30, un jeune de dix-sept ans, Abdelhamid Benatir, avait été mortellement blessé d'un coup de fusil à canon scié tiré par une de ses relations, Jean-Pascal Le Louard, vingt ans. Une « réaction spontanée » des amis de la victime avait entraîné la destruction du véhicule du meurtrier, inculpé mercredi d'homicide volontaire et d'infraction à la législation sur les armes, et écroué à la prison Saint-Paul. Une tentative d'incendie de son domicile avait fait monter la tension (*le Monde* du 23 novembre).

Ces incidents n'expliquent cependant pas la forme de l'intervention policière. Le contrôle, qui a abouti à la saisie d'un « mégot de haschich », a pris un tour violent. *« Nous avons été fouillés et frappés »*, ont affirmé des jeunes. La gérante du restaurant a pour sa part porté plainte à la suite des dégradations commises. Un coup de feu a été tiré et la vitrine de l'établissement a volé en éclats. De plus, une rafale de pistolet-mitrailleur serait partie *« accidentellement »*.

Le préfet de police espère que l'enquête de l'inspection générale de la police nationale permettra de savoir pour quelles raisons les fonctionnaires ont *« transgressé les ordres »*. Il nous a déclaré que cette mission auto-élargie par les C.R.S. était *« inadmissible »* et qu'il prenait une position très ferme *« pour l'honneur »* de la police elle-même. M. Grasset, qui se souvient avoir pris en son temps la défense des policiers *« injustement attaqués »*, commente : *« Ce type d'affaires pourrait détruire nos efforts de prévention »* et pourrait *« excuser »* les jets de pierres sur les véhicules de fonctionnaires *« accomplissant correctement leur mission »*.

CLAUDE RÉGENT.

APRÈS LA TENTATIVE D'ENLÈVEMENT D'UN MILITANT BASQUE

Les dénégations de quatre policiers espagnols

De notre correspondant.

Bayonne. – Deux affaires qui alimentent le contentieux judiciaire franco-espagnol ont été examinées, mercredi 23 novembre, par le juge d'instruction de Bayonne. Pendant plus de six heures, les quatre policiers espagnols arrêtés le 8 octobre à Hendaye ont été confrontés avec le réfugié politique basque José Maria Larretxea, qu'ils s'apprêtaient vraisemblablement à enlever (*le Monde* du 20 octobre). Les policiers ont maintenu leur version des faits, à savoir que la rencontre avec la victime était due à un accident fortuit. Une thèse contredite par un rapport d'expertise signifié hier aux inculpés, démontrant que c'est volontairement qu'ils ont renversé, avec leur véhicule, le réfugié basque avant de le rouer de coups.

Ce dernier a renouvelé sa plainte pour tentative d'enlèvement. Sauf résultat contraire de la contre-expertise réclamée par la défense, la préméditation paraît ainsi établie.

D'autre part, le magistrat instructeur, chargé de l'instruction sur l'attentat commis le 23 novembre 1980, contre le « Bar hendayais », au cours duquel deux personnes avaient été tuées et d'autres blessées, a présenté aux familles des victimes le bilan de l'enquête : rien de nouveau, si ce n'est le refus du commissaire Manuel Ballesteros de répondre aux convocations à témoin adressées par voie diplomatique. Chef de la lutte anti-terroriste à l'époque des faits, celui-ci avait ordonné la mise en liberté des trois auteurs présumés de l'attentat, qui étaient venus se réfugier entre les mains de la police espagnole. Le gouvernement de Madrid avait alors déclaré qu'il s'agissait de citoyens français membres d'un réseau d'informateurs travaillant en France pour le compte des services espagnols. Devant l'absence de nouvelle piste, ce dossier pourrait être bientôt classé.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

● *Une cache d'armes* contenant un pistolet mitrailleur, deux pistolets automatiques et des détonateurs a été découverte, mardi 22 novembre, par un promeneur, dans le bois de Chiberta, à Anglet, près de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Aucun document permettant d'identifier le propriétaire de l'arsenal n'a été retrouvé sur place. Le 28 octobre, deux glacières de camping contenant des armes, mais aussi des brochures du groupe clandestin basque français Iparretarak, avaient été trouvées à Espelette par un chasseur.

RÉGIONS

MM. Mitterrand et Defferre rendent hommage aux préfets dont ils rappellent les prérogatives

Le président de la République a reçu le 23 novembre, au terme de leur assemblée générale, un millier de préfets, sous-préfets, inspecteurs généraux de l'administration et magistrats des tribunaux administratifs. Il a affirmé la confiance qu'il témoigne à ces hauts fonctionnaires et a voulu calmer leurs inquiétudes. *« Vous êtes, aux termes de l'article 72 de la Constitution, les gardiens des intérêts nationaux et du respect des lois. Vous ne devez rien céder aux collectivités locales de ce qui constitue les prérogatives traditionnelles de l'Etat. »*

Faisant allusion à ceux qui, dans l'opposition, avaient exprimé leur hostilité à la décentralisation, M. Mitterrand a déclaré : *« Ce n'est pas le moindre succès que de voir ceux qui ont le plus ardemment combattu les principes de cette réforme en devenir les plus ardents et les plus impatients zélateurs. »*

Auparavant, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, avait rendu hommage au corps préfectoral, insistant sur *« sa loyauté et son esprit de discipline dans la mise en œuvre des réformes : « Vous avez été une sorte de modèle. »*

M. Defferre a ajouté que, si certains présidents de conseil général, contrairement aux dispositions de la loi, avaient une attitude de nature à *« humilier »* les représentants de l'Etat, *« il n'hésiterait pas à utiliser tous les moyens de droit nécessaires »*. C'est-à-dire que le ministre pourrait demander aux commissaires de la République soit de saisir le tribunal administratif pour toute délibération illégale, soit de saisir la chambre régionale des comptes lorsque le budget n'est pas en équilibre ou lorsqu'une dépense obligatoire n'y est pas mentionnée, soit de faire inscrire et mandater d'office une dépense.

« Nous assistons ici et là, a poursuivi M. Defferre, *à des tentatives de détournement de la réforme, notamment par la multiplication des politiques contractuelles »* entre tel ou tel ministère et les collectivités locales. *« Vous êtes les seuls à pouvoir par votre signature engager l'Etat auprès des communes, des départements, ou des régions »*, a conclu le ministre.

Président de l'association du corps préfectoral, M. Lucien Vochel, commissaire de la République de la région d'Ile-de-France, a insisté sur les difficultés qu'éprouvent les préfets pour conquérir une nouvelle autorité sur l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat dans leur circonscription. Représenter l'Etat implique pour les commissaires de la République, selon M. Vochel, trois obligations :

– Contrôler la légalité des délibérations des communes ou des conseils généraux, sans oublier la fonction de conseil et d'arbitrage.

– Interpréter *« l'ensemble des messages de la modernité et les rendre assimilables aux différents acteurs de la société »*, faire avancer les choses dans la vie quotidienne, expliquer les nécessaires transformations économiques.

– Maintenir l'ordre et la paix publics en atténuant les coupures entre les diverses fractions de l'opinion.

● *Grève d'enseignants au lycée français d'Athènes.* – Quatre-vingts enseignants recrutés localement – Grecs et surtout Français – du lycée franco-hellénique d'Athènes sont en grève depuis le 15 novembre pour protester contre leur statut. Alignés sur les salaires grecs, plus faibles qu'en métropole, mais payant leurs cotisations sociales comme en France, ces enseignants sont désavantagés par rapport à leurs collègues français détachés. Ils se plaignent, d'autre part, de n'avoir reçu que des acomptes sur salaire depuis la rentrée.

● RECTIFICATIF. – Ce n'est pas Mme Catherine Dujardin, née Audibert, qui présidait le tribunal de police de Limoges lors de l'audience relatée dans *le Monde* du 19 novembre, sous le titre « Le prétoire et l'hôpital », mais Mme Simone Audebert, juge au tribunal de Limoges. Mme Dujardin est juge au tribunal d'Evry (Essonne).



SPORTS

FOOT

le match nul (1 à 1)

La renaissa

ÉCHECS

Les demi-finales du tournoi des prétendants

SMYSLOV GAGNE

KORTCHNOI ANNULE

SPORTS

FOOTBALL

Le match nul (1 à 1) entre Lens et Anderlecht

Dernier représentant français dans les coupes européennes de football, le Racing Club de Lens a été tenu en échec (1 à 1), mercredi 23 novembre, en huitième de finale de la Coupe de l'U.E.F.A., par le Royal Sporting Club d'Anderlecht, détenteur du trophée. Le match retour aura lieu le 7 décembre, en Belgique.

La renaissance d'un club

De notre envoyé spécial

Lens. — Sénateur, maire de Lens, et président d'honneur du Racing Club de Lens, M. André Delelis n'a pas apprécié les *« clichés traditionnels »* qui, dans la presse et surtout à la télévision, ont représenté sa région *« sous ses aspects miniers les plus tristes »* avant le match contre Anderlecht. Réuni deux jours plus tôt, le conseil municipal avait même envisagé d'interdire la retransmission télévisée de la rencontre en guise de protestation.

La crise du charbon a, il est vrai, décimé les rangs des mineurs. Aujourd'hui, il ne reste plus que quatre puits en exploitation dans la région, alors qu'on en comptait vingt-cinq au début du siècle. Lens a dû préparer sa reconversion, le Racing aussi.

L'histoire du Racing Club de Lens semblait pourtant indissociable de celle des houillères qui ont fait construire le stade Félix-Bollaert — nom d'un ingénieur des mines — sur le carreau de l'historique fosse numéro un et ont employé plusieurs générations de membres du club, depuis les présidents jusqu'aux joueurs. Pour les jeunes de la région, l'espoir d'échapper à la descente dans les puits et de bénéficier d'un travail moins pénible en surface passait invariablement par la réussite en football.

Jusqu'au début des années 60, les corons ont ainsi servi de pépinière à l'ensemble des clubs professionnels. Souvent, ces fils ou petits-fils d'émigrés polonais se retrouvaient à plusieurs en équipe de France. La crise de charbon allait tarir cette veine et précipiter la chute du Racing Club de Lens, qui devait abandonner le professionnalisme en 1969.

Une évolution inéluctable pour Gérard Houiller, l'entraîneur du club depuis la saison dernière. *« Avant, tous les gosses jouaient au ballon dans les corons parce qu'il n'y avait que ça à faire,* explique-t-il. *Maintenant, comme partout, nous avons, et c'est heureux, des piscines, des gymnases, des écoles municipales de sport, de musique, etc. Le football lui-même a beaucoup progressé. Les joueurs les plus compétitifs pour l'élite sont ceux qui ont fait quatre ou cinq ans d'études de football dans les centres de formation. Heureusement, le football est resté la culture populaire dans le bassin minier. »*

Le mérite de la municipalité lensoise, dans les années 70, aura été de comprendre ce phénomène et d'aider le club, tombé en troisième division, à repartir sur de nouvelles bases en le dotant d'un centre de formation. La flamme ne demandait qu'à se ranimer, tant l'environnement était resté favorable.

53 000 places pour 38 000 habitants

Ville de 38 000 habitants, Lens compte, en effet, 39 clubs de football rassemblant près de 4 000 licenciés, soit le dixième de la population. Le club des supporters du Racing réunit 200 sections et 14 000 membres dans toute la région. Ces chiffres expliquent que le stade Bollaert, dont la capacité va être portée à 53 000 places pour le championnat d'Europe des nations, ait été, la saison dernière, le plus fréquenté de France après le Parc des Princes.

Cet environnement contribue aussi à faire de ces matches de véritables fêtes qui débordent largement l'heure et demie de jeu. Contre Anderlecht, les tribunes étaient déjà remplies deux heures avant le coup d'envoi pour le programme d'animation proposé par les commanditaires du club. Il est vrai que cette rencontre avec les détenteurs de la Coupe de l'U.E.F.A., doubles vainqueurs de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de Coupe en 1976 et 1978, consacrait la réussite de la politique de conversion entreprise voici dix ans.

La grande fierté des dirigeants lensois était d'aligner une équipe de vingt-quatre ans de moyenne d'âge avec sept joueurs issus de leur centre de formation. Face à un ensemble bien rodé aux confrontations européennes et avant tout soucieux de geler le jeu dans l'attente du match retour, il n'est pas surprenant que les Lensois aient été victimes de leur inexpérience et d'un manque de lucidité dans la finition.

La domination des Nordistes faisait la part belle aux contre-attaques belges. Après s'être procuré les meilleures occasions, les joueurs d'Anderlecht avaient ouvert le score, par Van Den Bergh, à deux minutes de la fin du match. Il ne leur restait plus qu'à gagner encore un peu de temps. Leurs supporters se débarrassaient de leurs bouteilles ou de leurs boîtes de bière en prenant pour cible les C.R.S. alignés derrière les buts de Jacques Mounaron. Ce dernier s'apprêtait à contrôler du pied une passe en retrait de Morten Olsen quand une pierre jetée des tribunes vint dévier la trajectoire du ballon.

Plus qu'un encouragement, Gérard Houiller voulait voir dans cette invraisemblable égalisation, un signe du destin. Aux tours précédents, son équipe avait éliminé La Gantoise et Anvers, deux autres clubs belges, après avoir concédé le nul à Lens, puis gagné sur terrain adverse. Renouveler cette gageure à Anderlecht relèverait, cette fois, de l'exploit.

GÉRARD ALBOUY.

COUPE DE L'U.E.F.A.
Huitièmes de finale
Matches aller

*Lens (France) et Anderlecht (Belg.) 1-1
Split (Youg.) b. *Nis (Youg) .. 2-0
*Austria de Vienne (Autr.) b. Inter Milan (It.) 2-1
*Graz (Autr.) b. Lokomotiv Leipzig (R.D.A.) 2-0
*Sparta Rotterdam (P.B.) et Spartak Moscou (U.R.S.S.) 1-1
*Bayern Munich (R.F.A.) b. Tottenham (Angl.) 1-0
Sparta Prague (Tch.) b. *Watford (Angl.) 3-2
*Nottingham Forest (Angl.) et Celtic Glasgow (Ecosse) 0-0

ÉCHECS

Les demi-finales du tournoi des prétendants

SMYSLOV GAGNE KORTCHNOI ANNULE

Vassili Smyslov a remporté à Londres la première partie de sa demi-finale contre Zoltan Ribli. Ce dernier, qui avait ajourné, la veille, au quarante et unième coup a raté une combinaison (sacrifice d'un fou pour un pion passé) et abandonné au soixante-cinquième coup. La deuxième partie entre Kortchnoï et Kasparov, disputée elle aussi mercredi, s'est terminée, sur proposition de Kortchnoï, par la nullité au trente et unième coup. Celui-ci mène 1,5 à 0,5.

Blancs : SMYSLOV
Noirs : RIBLI
(1re partie)

1. d4	Cf6	34. Cé6	Te7
2. Cf3	é6	35. Tb6	Ta8
3. ç4	b6	36. Cxç5	Fe4
4. é3	Fb7	37. Txf6	Tç7
5. Fd3	d5	38. Cé6	txç4
6. b3	Fé7	39. Td7	Tç6
7. 0-0	0-0	40. f3	Fç2
8. Fb2	ç5	41. h4	taç8 (1)
9. Dé2	çxd4	42. h5	f4
10. éxd4	Cç6	43. h6	Ff5
11. Cbd2	Tç8	44. Tg7	Rh8
12. Taç1	Té8	45. Tf7	g5
13. Tfd1	Ff8	46. Cd4	Te1+
14. h3	g6	47. Rh2	Fg6
15. Dé3	Fg7	48. Tf6	Tç1ç5
16. Cé5	dxç4	49. Td7	Tg8
17. Bxç4	Cé7	50. Té7	Ta5
18. Cdf3	Cf5	51. Cç6	Ta6
19. Fxf5	éxf5	52. Té6	Fb5
20. Da3	Fa6	53. Cé5	Ta7
21. Ta3	a5	54. Tf5	Tb7
22. d5	Cé4	55. Td6	Ta7
23. d6	Ff8	56. Tb6	Té7
24. Db3	a4	57. Tbf6	Té8
25. Dxa4	Fxd6	58. Cç4	g4
26. Dd7	Dç7	59. Cé5	gxf3
27. Dxç7	Txç7	60. Th5	Txg2+
28. Fd4	çe5	61. Rh3	Txg3+
29. Tab1	f6	62. Rh4	f2
30. Fxç5	Fxç5	63. Txf4	Tg1
31. Cd7	Té2	64. Thf5	Th1+
32. Çd4	Txa2	65. Rg3	aband.
33. Cxç5	bxç5		

(1) Coup sous enveloppe.

Blancs : KORTCHNOI
Noirs : IVANOV
(2e partie)

1. d4	d5	17. Da4	Dé7
2. ç4	é6	18. é3	a6
3. Cç3	ç5	19. Db4	Taç8
4. çxd4	éxd4	20. é4	d4
5. Cf3	Cç6	21. Cé2	é5
6. g3	Cf6	22. Fh3	Tc7
7. Fg2	Fé7	23. Fg5	Rg8
8. 0-0	0-0	24. Fxf6	Dxf6
9. Fg5	çxd4	25. Dxf6	gxf6
10. Cxd4	h6	26. Cç1	Ca5
11. Fé3	Té8	27. Cd3	Cb3
12. a3	Fé6	28. Ff5	a5
13. Db3	Dd7	29. Rg2	Rg7
14. Cxé6	fxé6	30. Rh3	Té7
15. Tad1	Fd6	31. Cç1	nulle.
16. Fç1	Rh8		

LE NOUVEAU PALAIS DES SPORTS DE BERCY

Des Six Jours cyclistes à « Aïda »

Déjà soixante manifestations programmées pour le Palais des sports de Bercy.

Pour les Six Jours cyclistes de Paris qui démarreront le 3 février 1984 dans le Palais des sports de Bercy flambant neuf, toutes les tables du restaurant central sont déjà louées. C'est ce qu'a indiqué M. Jacques Goddet, qui est à la tête de la Société d'exploitation du palais omnisports, au cours d'une visite du chantier mercredi 23 novembre. De son côté, M. Jacques Chirac, maire de Paris, a exprimé sa satisfaction pour la qualité architecturale de ce qui, selon lui, restera *« une œuvre maîtresse de la capitale »* et pour son caractère fonctionnel.

Bref, tout le monde semble être heureux de voir s'achever, avec cinq mois de retard seulement et un minimum de mauvaises surprises, le grand projet du maire de la capitale. Et on en profite pour publier le programme des manifestations prévues en 1984. Rappelons que MM. Goddet et Thominet, les exploitants, se sont engagés à organiser, bon an mal an, un minimum de cent-trente séances sportives et soixante-dix soirées de spectacles. A considérer le programme des dix premières semaines, qui comporte une cinquantaine de manifestations, ils paraissent en état de tenir leur pari.

L'accent sera mis, bien entendu, sur les sports de salle tels que le handball, le basket, le hockey sur glace pour lesquels, espère-t-on, les Parisiens se passionneront davantage qu'aujourd'hui. Mais une difficulté imprévue compromet les chances de l'athlétisme. En effet, la piste de bois et de caoutchouc synthétique dont les six couloirs devraient rester en permanence dans le palais omnisports ne pourra y être maintenue. Pour des raisons techniques (cohabitation difficile avec la piste cyclable) il faut en démonter les éléments et les stocker en sous-sol. Pourra-t-on les remonter rapidement et dans de bonnes conditions lors d'une manifestation ? L'expérience n'ayant pas été faite, les organisateurs ont dû renoncer à une rencontre internationale qui devait grouper des athlètes français, britanniques, et italiens.

Côté spectacles, le Palais des sports tiendra, semble-t-il, ses promesses. M. Jacques Goddet a annoncé comme probable (sous réserve d'une acoustique convenable) la présentation — au mois d'avril 1984 et pendant dix-sept soirées — d'*Aïda*, l'opéra à grand spectacle de Giuseppe Verdi qu'une troupe a monté dans les arènes de Vérone en mobilisant cinq cents exécutants. *« Nous avons tout prévu,* dit-on à Bercy, *même un local pour héberger des éléphants et cent chevaux, s'il le faut. »*

Le 6 juin 1984, quarantième anniversaire du débarquement des alliés en Normandie, se dérouleront les Nuits de l'armée, avec le concours d'unités britanniques, américaines et canadiennes. Enfin, en juillet sont prévus plusieurs concerts de pop music.

Voilà, en tout cas, qui réjouira les particuliers et les sociétés qui ont loué à l'année les quinze loges aménagées à l'écart des gradins populaires. Dotées d'un parking, d'un ascenseur particulier et de toutes les commodités imaginables, ces mini-appartements de quinze places se sont paraît-il enlevés comme des petits pains, au prix de 500 000 F pour l'année.

MARC-AMBROISE RENDU.

MÉDECINE

LES GRÈVES DE MÉDECINS DANS LES HOPITAUX PUBLICS

Selon la direction générale des hôpitaux, la grève des médecins hospitaliers semble être faiblement suivie, ce jeudi 24 novembre, dans l'ensemble des établissements de soins, universitaires ou non. En effet, la grève des internes et des chefs de clinique, qui a commencé le 23 novembre, devait cumuler ses effets, le 24, avec celle des vingt-deux organisations membres de l'Intersyndicale des médecins hospitaliers.

Les praticiens des hôpitaux protestent contre la refonte de leurs statuts, que le gouvernement prépare, et contre la réforme hospitalière, qui organise les hôpitaux en *« départements »* et dont le Parlement est actuellement saisi. Ils assurent, pendant la grève, le traitement des malades hospitalisés et la prise en charge des urgences.

Mercredi, la grève des internes et des chefs de clinique avait été observée de façon diverse selon les régions. A l'Assistance publique de Paris et à Marseille, l'administration estime que 30 à 40 % des internes et chefs de clinique étaient en grève. Les grévistes pensent que leur mot d'ordre a été dans l'ensemble *« bien suivi »*.

Le mouvement devrait se poursuivre le 25 novembre dans la majorité des établissements.

DÉFENSE

NOMINATIONS MILITAIRES

● *L'amiral Orosco devient inspecteur général de la marine.*
● *L'amiral Gagliardi est préfet maritime de Toulon.*

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 23 novembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● MARINE. — Est élevé au rang et à l'appellation d'amiral, le vice-amiral d'escadre Jean-Paul Orosco, nommé inspecteur général de la marine nationale en remplacement de l'amiral Jacques de Castelbajac admis en deuxième section (réserve), par anticipation et sur sa demande, à compter du 1er février 1984.

Né le 4 novembre 1925 à Maison-Carrée (Algérie), Jean-Paul Orosco a notamment servi en Indochine. Après plusieurs postes embarqués et d'état-major, à Paris, il est sous-chef de la division des forces nucléaires stratégiques à l'état-major des armées et, commande, en 1972, la frégate lance-engin *Duquesne*. En 1976, il sera chef du cabinet militaire du premier ministre, M. Raymond Barre, avant de prendre le commandement des forces maritimes de l'océan Indien en 1978. En 1980, il commande l'École supérieure de guerre navale à Paris et, depuis juin 1981, il était préfet maritime de la IIIe région maritime de Toulon et commandant en chef en Méditerranée.

Est élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, le vice-amiral Claude Gagliardi, nommé préfet maritime de la IIIe région maritime de Toulon et commandant en chef en Méditerranée, en remplacement de l'amiral Orosco.

Né le 4 mars 1927 à Vire (Calvados), Claude Gagliardi sert en Indochine et, après plusieurs postes embarqués et un séjour à l'école de guerre navale des États-Unis, il commande, en 1974, la frégate *Duguay-Trouin* et, en 1976, il est adjoint « marine » au cabinet militaire du ministre de la défense, M. Yvon Bourges. Il commande, ensuite, l'escadre, ensuite, l'escadre de l'Atlantique à Brest avant d'être nommé, à Paris, sous-chef d'état-major « plan » de la marine nationale.

Est nommé sous-chef d'état-major « plan » à l'état-major de la marine, le contre-amiral Ghislan De Langre, en remplacement de l'amiral Gagliardi.

● ARMEMENT. — Sont nommés : directeur du service technique des télécommunications et des équipements aéronautiques, l'ingénieur général de première classe Jean-Pierre Bacou ; directeur du centre d'essais des Landes, l'ingénieur général de deuxième classe Michel Deforges ; adjoint au délégué général pour l'armement, l'ingénieur général de deuxième classe Jacques Bousquet.

SCIENCES

LA FIN D'UNE MISSION SPATIALE MOUVEMENTÉE

Les cosmonautes de Saliout-7 sont revenus sur terre

Les deux cosmonautes soviétiques Vladimir Liakhov et Alexandre Alexandrov, partis de terre, le 27 juin, à bord du vaisseau Soyouz-T-9 pour s'installer, le lendemain, dans le complexe spatial formé de la station Saliout-7 et du Cosmos-1443, sont revenus au sol mercredi 23 novembre à 20 h 58 (heure française), après un séjour de cent quarante-neuf jours, neuf heures et quarante-six minutes dans l'espace. Comme c'était déjà le cas en décembre dernier pour l'équipage précédent, le retour a été annoncé vingt-quatre heures à l'avance. Les cosmonautes ne battent pas le record de séjour orbital établi par leurs compatriotes Anatoli Berezovoy et Valentin Lebedev avec deux cent onze jours, huit heures et cinq minutes entre mai et décembre 1982.

Alexandrov participait à sa première mission spatiale, mais, en 1979, Liakhov avait déjà séjourné cent soixante-quinze jours et trente-six minutes dans Saliout-6 en compagnie de Valeri Rioumine. Liakhov devient donc, après Rioumine, le second cosmonaute à avoir fait deux longs séjours en orbite. La preuve est ainsi faite que les problèmes physiologiques ou psychologiques qui naissent dans les conditions éprouvantes du vol spatial (décalcification du squelette en particulier) sont bien maîtrisés par les médecins soviétiques.

Lors de son premier séjour en orbite, Liakhov n'avait reçu aucune visite, l'équipage soviéto-bulgare qui devait rejoindre les cosmonautes n'ayant pu amarrer son Soyouz sur Saliout-6. Les Soviétiques avaient alors envoyé vers la station un Soyouz vide, qui avait permis aux cosmonautes de revenir dans un engin « neuf ». Il avait alors été dit qu'il s'agissait d'une mesure de sécurité, certains équipements pouvant se dégrader au cours du temps.

Le second séjour a été semblable au premier par l'absence de visite. Un équipage aurait dû partir le 27 septembre vers Saliout-7, mais la fusée porteuse a pris feu, et c'est au prix d'une éjection en catastrophe que les cosmonautes ont eu la vie sauve. Ils auraient été blessés dans l'accident. Mais, contrairement à 1979, c'est le même Soyouz qui aura assuré l'envol et le retour des occupants de Saliout-7. Il est vrai qu'il s'agit d'un Soyouz-T, version modernisée du Soyouz, qui présente une fiabilité supérieure.

Liakhov et Alexandrov auront eu une mission mouvementée. Tout s'est bien passé dans les premiers temps. Les cosmonautes ont testé le Cosmos-1443, puis celui-ci s'est détaché le 14 août et s'est désintégré dans l'atmosphère, à l'exception d'une capsule qui apportait principalement des films photographiques. Ensuite, les ennuis ont commencé : une petite météorite a heurté la station, sans causer de dommages. Puis, une fuite de gaz a vidé certains réservoirs de carburant et mis hors service la moitié des petits moteurs de contrôle d'altitude. Cela n'a pas empêché les cosmonautes de continuer leur activité, et même d'installer, au cours de deux sorties dans le vide, deux panneaux de cellules solaires qui augmentent la puissance électrique disponible à bord de la station.

ÉDUCATION

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La fronde des professeurs

(Suite de la première page.)

Le gouvernement devrait prêter attention à un fait significatif. Elle est menée par des hommes et des femmes de gauche, qui ne refusent aucune alliance parce que le problème de l'université leur paraît actuellement dominer tous les autres. En la défendant contre un projet tenu pour néfaste, ils estiment servir la République comme beaucoup d'entre eux l'ont fait dans le passé sur d'autres terrains. On ne les détournera pas de cette action en invoquant des intérêts électoraux. Ces derniers sont d'ailleurs plus menacés par la volonté des syndicats de contrôler l'enseignement supérieur que par l'action engagée pour défendre sa liberté et son pluralisme.

Les professeurs s'étonnent aussi que le ministère de l'éducation nationale ait cédé si facilement aux pressions de ses organisations corporatives, alors que le ministère de la recherche a su résister aux siennes, pourtant plus puissantes. Elles aussi réclamaient le collège unique, pour les élections au C.N.R.S. Elles ne l'ont pas obtenu, et chaque corps continue à désigner séparément ses représentants aux commissions nationales. Aucun n'ayant ainsi l'impression d'être brimé, les relations entre tous sont excellentes, alors qu'elles se dégradent dans les universités depuis que l'administration s'efforce de placer les professeurs sous tutelle. Cette différence entre deux lois d'orientation fait craindre à certains que l'enseignement supérieur n'ait été victime d'un étrange marchandage entre les partis de la majorité.

Hégémonie communiste

Cela n'est guère sérieux, mais une chose l'est: Dans sa rédaction actuelle, l'article 37 tend à placer pas mal d'établissements sous l'hégémonie du parti communiste, à travers ses positions de force dans le syndicat prépondérant parmi les maîtres-assistants et assistants qui contrôleraient plus de 70 % du collège unique sur le plan national. Aux législatives de 1986, la gauche ne serait pas avantagée par un tel transfert qui justifierait les pires critiques de l'opposition.

Au moment du vote définitif, les députés socialistes devraient réfléchir avant de donner force de loi au projet qu'ils ont adopté en première lecture. Il ne risque pas seulement de plonger les universités dans une longue agitation. Il pourrait bien provoquer aussi la censure du Conseil constitutionnel. Le droit électoral est trop essentiel dans un Etat démocratique pour que sa réglementation ne fasse pas l'objet d'un contrôle attentif par l'organe qui se reconnaît le pouvoir de vérifier la conformité des textes législatifs aux « principes fondamentaux reconnus par les lois de la République » parmi lesquels il fait figurer l'égalité devant le suffrage. Dans sa lettre ouverte aux universitaires, Alain Savary en a tiré la conséquence que *« l'instauration du collège unique des enseignants (...) répond à l'exigence de la démocratie »*. Mais cette affirmation paraît très discutable.

Dans un suffrage national, tous les citoyens doivent avoir un égal accès au vote sans qu'on puisse établir entre eux d'autre distinction que celle exigée par la nécessité d'une répartition entre plusieurs circonscriptions : encore doivent-elles être établies de façon équitable. Dans un suffrage local ou corporatif, chaque électeur de la communauté considérée doit avoir un poids égal à celui des autres. Mais dans un suffrage destiné à faire coexister divers corps ou catégories dans une assemblée coiffant l'ensemble formé par leur collaboration, la démocratie exige que chacun soit représenté par des élus désignés par le vote de ses membres. Elle interdit tout amalgame entre les électeurs de plusieurs corps, surtout quand ceux de l'un se trouveraient ainsi écrasé sous la masse de ceux d'un autre. Telle est cependant la démarche de l'article 37 du projet de loi d'orientation, qui réserve d'un côté la moitié des sièges dans les conseils aux professeurs, mais les oblige de l'autre à voter au scrutin de liste dans un collège unique dominé numériquement par les assistants et maîtres-assistants.

Il n'y a pas égalité devant le suffrage quand celui des électeurs d'un corps ou d'une catégorie se trouve pratiquement submergé par celui d'électeurs deux fois plus nombreux appartenant à une autre catégorie. Celle-ci est alors seule représentée, en réalité. Dans le collège unique établi par l'article 37, les professeurs prennent figure de citoyens passifs, en face d'assistants et de maîtres-assistants qui seraient seuls des citoyens actifs.

De telles pratiques dépasseraient beaucoup le cadre de l'enseignement supérieur. Tous les Français se trouveraient menacés, du jour où ils admettraient que les représentants ne soient plus désignés par ceux qu'ils doivent représenter. Si l'on commençait à le faire dans les scrutins universitaires, pourquoi ne pas continuer dans les scrutins sociaux : les mêmes motifs syndicaux pouvant conduire à modifier l'élection aux comités d'entreprise, où les représentants des cadres seraient désignés à travers un collège unique de tous les salariés ?

Au bout de ce chemin, il y a la transposition de telles méthodes dans les scrutins politiques, familière à d'autres pays. On ne s'engage pas sans risque dans une voie qui conduit à priver de sens le droit de vote, fondement de la République.

MAURICE DUVERGER.

La réforme « Savary »

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur, selon les termes du ministre de l'éducation nationale, *« prescrit peu et permet beaucoup »*. Il veut aider les étudiants à trouver des emplois correspondant à leur qualification et les enseignants à se lancer davantage dans la recherche.

● **Les établissements concernés.** — L'ensemble des formations post-baccalauréat, et notamment les universités, les écoles normales, les instituts universitaires de technologie (I.U.T.), les grandes écoles d'ingénieurs.

● **Les études.** — Le déroulement des études dans les établissements dépendant du ministère de l'éducation nationale demeure divisé en trois cycles. Aucune sélection n'est instituée et tous les bacheliers peuvent s'inscrire en premier cycle. Exceptions : les classes préparatoires aux grandes écoles, les I.U.T., la médecine et la pharmacie. Le deuxième cycle est ouvert aux diplômés du premier cycle ; une sélection peut être instituée à l'entrée de filières à finalité professionnelle. Le troisième cycle représente une formation à la recherche.

● **Les diplômes.** — Ils sont nationaux et sont obtenus en fonction des résultats des contrôles des connaissances qui peuvent être continus ou terminaux.

● **Le statut des établissements.** — Les universités, les écoles, les instituts, les écoles normales supérieures, reçoivent l'appellation d'« établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ». Ceux-ci jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, administrative et financière.

● **Les universités.** — Elles sont composées d'unités de formation et de recherche (U.F.R.) qui remplacent les unités d'enseignement et de recherche. Elles sont dirigées par un président élu pour cinq ans par un conseil d'administration, un conseil scientifique et un conseil des études et de la vie universitaire. Chacun de ces trois conseils assure la représentation des usagers, des enseignants, des personnels techniques et administratifs et des personnalités extérieures.

● **Les instituts et les écoles.** — Ils disposent de l'autonomie financière. Ils sont administrés par un conseil élu et dirigés par un directeur soit nommé par le ministre de l'éducation nationale (école), soit élu par le conseil pour cinq ans (institut).

● **Les autres établissements.** — Leur fonctionnement sera organisé par décret. Des dérogations pourront être prévues.

● **La « communauté universitaire ».** — Elle comprend les usagers (étudiants, auditeurs libres) et les personnels. Des locaux sont mis à la disposition de tous pour l'exercice de la *« liberté d'information à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels »*. Personnel enseignant : les enseignants fonctionnaires de l'Etat, les enseignants associés ou invités, les chargés d'enseignement. Leurs obligations de service sont exercées *« à raison du nombre d'heures annuelles exigées de l'ensemble des agents publics »*.



Le Monde

culture

CINÉMA

LE FESTIVAL DES TROIS CONTINENTS A NANTES

L'air du large

Sous l'impulsion de deux frères passionnés du cinéma, Philippe et Alain Jalladeau, dans une ville acquise de longue date à l'expérimentation cinématographique par des contacts suivis avec la Cinémathèque française, où les directeurs de salle sont aussi férus de septième art, les habitants ont vu se développer en l'espace de quelques années un festival assez particulier, le Festival des trois continents.

Alain et Philippe Jalladeau ne cherchent pas à exploiter l'étiquette tiers-mondiste, ignorent ce paternalisme qui désamorce les meilleures initiatives. Pour eux, parler d'un bon film indien, mexicain ou égyptien, c'est le mettre à égalité avec un film français, italien ou américain. C'est chercher en lui avant tout le cinéma, l'invention cinématographique. C'est tracer le chemin de l'avenir, quand davantage de salles en France, quelque chaîne de télévision audacieuse, voudront bien accueillir pour le plus large public la moisson du monde entier. Nantes invite systématiquement les distributeurs susceptibles de s'intéresser à ces films. C'est rare.

L'événement, cette année, est la projection d'une dizaine de films du cinéaste chinois Xie Jin, en sa présence (1). Un hommage est rendu au cinéma mexicain, dans une perspective malheureusement plus rétro que moderne (venue d'acteurs comme Ninon Sevilla, Pedro Armendariz Junior, mais absence des réalisateurs annoncés, Luis Alcoriza et Arturo Ripstein, retenus par leurs activités). Après l'impulsion donnée au début des années 70 au cinéma national par Rodolfo Echeverria, frère de l'avant-dernier président de la République mexicaine, le Mexique vécut des années d'obscurantisme cinématographique, des cinéastes furent même arrêtés. Aujourd'hui le cinéma repart. Le critique Tomas Perez Turent, présent à Nantes, aura, seul, la charge d'expliquer le passé et de témoigner pour le futur.

Une compétition assez substantielle avec notamment des films de Charles Burnett (cinéaste noir américain découvert au premier Festival des trois continents, il y a cinq ans), de Lino Brocka (Philippines), d'Haile Gerima, Ethiopien fixé aux Etats-Unis), devrait ajouter à l'intérêt de ces rencontres. Ouvertes le 22 novembre avec *les Folles années du twist*, de Mahmoud Zemmouri.

LOUIS MARCORELLES

★ Festival des trois continents, jusqu'au 29 novembre. Renseignements : (40) 89-74-14.

---

(1) Aux repères bibliographiques sur le cinéma chinois (*le Monde* du 27 octobre), il faut ajouter le dossier historique établi par Raphaël Bassan et assorti d'entretiens avec des spécialistes, dans *la Revue du cinéma* (nº 380, février 1983). Auparavant, le même auteur avait fait un bilan du cinéma chinois (à la suite de la manifestation de Turin) dans *le Monde Dimanche* du 23 mai 1982.

Les combats du metteur en scène philippin Lino Brocka

Lino Brocka, le metteur en scène philippin d'*Insiang*, de *Bona*, de *Manille*, était à Toronto en septembre dernier pour parler cinéma mais aussi politique. A Nantes, il est en compétition avec son film le plus récent, *Angela Markado*. Notre correspondant Roland-Pierre Paringaux l'a rencontré à Manille entre deux voyages à l'étranger, entre deux manifestations locales...

Lino Brocka sort d'une « manif » qu'il a aidé à mettre en scène, et plonge derechef dans une autre. Rude journée : il est passé au studio et au théâtre pour donner conseils et consignes en coup de vent, a déjà raté un ou deux rendez-vous, est attendu séance tenante dans tel ou tel comité à l'autre bout de Manille et trouve le temps de s'inquiéter du crochet qu'il doit faire bientôt au bout du monde, à Nantes. Sera-t-il rentré à temps pour la démonstration d'ampleur nationale qu'il a contribué à préparer pour la fin novembre en l'honneur du héros abattu (Benigno Aquino) et pour vilipender le dictateur qui s'accroche (Ferdinand Marcos).

Le pays compte plus de sept mille îles, plus de cent groupes ethniques et linguistiques. On dit fréquemment que sa culture, après quatre siècles de colonisation espagnole suivis de plusieurs décennies de gouvernorat américain, est celle du couvent catholique, revue et corrigée par Hollywood, et, devrait-on ajouter, monopolisée, « monumentalisée », par Mme Marcos depuis une bonne dizaine d'années, dans le cadre de la dictature exercée par son époux.

« *La révolution culturelle de Mme Marcos*, déclare Lino Brocka, *s'est traduite d'abord par une débauche monumentale. On a vu sortir de terre, en plein Manille et à grands frais, le centre culturel, la Maison de l'âme philippine, le Palais des festivals, etc. Mme Marcos a la manie des monuments. Mais que trouve-t-on dedans ? Principalement des spectacles étrangers et gouvernementaux, mais certainement pas l'âme philippine.* » Le concept de culture chez la *first lady*, comme on l'appelle pompeusement ici — elle est également gouverneur du Grand Manille et ministre des affaires humaines, — est « *très superficiel* ».

« *Sous son influence*, ajoute Lino Brocka, *la promotion de la culture philippine à l'étranger est devenue une espèce de show touristique. Mme Marcos n'est ni une artiste ni une intellectuelle. Pour elle, culture égale costumes, mannequins, sexe. Ses spectacles culturels, c'est Broadway. C'est d'abord l'utilisation publicitaire des charmes physiques des femmes philippines et de stéréotypes sexuels qui favorisent la prostitution, le tourisme et la rentrée de devises.* »

Sexe, argent et culture

Autre exemple de cette utilisation, par la première dame, du sexe à des fins pseudo-culturelles, le Festival international du film de Manille, ou plus exactement son procédé de financement. L'an dernier, pour des raisons d'austérité budgétaire et, dit-on, par suite de pressions internationales (pour que Mme Marcos mette fin à l'investissement des deniers publics et des prêts étrangers dans ses projets somptuaires), les crédits vinrent à manquer. L'ordre fut donné à des cinéastes complaisants de tourner des films pornographiques. Les confortables recettes de cette opération permirent de financer le Festival international et de recevoir avec largesse les artistes étrangers, pour lesquels Mme Marcos donna de somptueuses *Fiestas filipinas*, légères et court vêtues. L'archevêque de Manille tempêta publiquement contre cette « *dépravation morale* », mais, sur cent vingt réalisateurs philippins, deux seulement boycottèrent le Festival : Lino Brocka et Mike de Leon. Tous deux s'activent pour que cette année, alors que le régime est aux abois et le trésor dilapidé, le Festival international n'ait pas lieu du tout, financement porno ou pas.

« *Nous sommes très isolés*, remarque Lino Brocka. *L'industrie du film est passive, ses dirigeants sont proches de Mme Marcos, les autres ont peur ou sont soumis à des pressions. Mais le meurtre d'Aquino nous a jeté les réalités de tout un système de répression en plein visage et a interpellé nos consciences. En tant qu'artistes attachés à la représentation des réalités, est-il possible de continuer à dire du gouvernement : « Oh, cela n'est pas notre affaire.* »

L'apathie et les divisions sont énormes, à la mesure de la fragmentation géographique, de la répression politique et du sous-développement de l'archipel. Mais l'art et la culture peuvent aider — aident — peu à peu à transformer les mentalités, estime le cinéaste. Il reconnaît le caractère composite de la culture philippine, « *prolifération d'imitations* ». Mais il croit « *au désir profond d'un retour à un folklore et à des formes artistiques traditionnelles* », ainsi qu'à la possibilité de réaliser une synthèse entre l'ancien et le nouveau, le philippin et l'étranger.

Ses films en témoignent, et également son travail au Théâtre éducatif philippin, commencé en 1967 et poursuivi jusqu'à ce jour dans les banlieues, dans les bidonvilles de Manille et dans les campagnes. Des acteurs aux pieds nus vont, derrière des masques empruntés à la tragédie grecque, « *éveiller la conscience des gens à la culture et aux réalités philippines et étrangères*, explique Lino Brocka. *On adapte ainsi des œuvres venues de l'étranger mais dont le contenu historique, social ou religieux correspond aux situations et aux réalités locales. On peut très bien faire cela sans se laisser assimiler par une autre culture. Dans les bidonvilles et dans les campagnes, le christ de* Calvaire *(de William Butler-Yeats) devient un Christ brun, chômeur ou paysan luttant contre l'exploitation, l'armée, les multinationales* ».

Comme tant d'autres, ce que Brocka exprime avec conviction et avec passion, c'est l'immense lassitude, pas encore tout à fait la colère, ressentie face à l'exploitation, à l'oppression et à la véritable pollution morale vécues par son pays aux mains de puissances étrangères et de despotes locaux. L'âme philippine n'est pas dans les palais de la culture du régime, mais dans la rue. Au-delà de la démocratie, elle se cherche une identité culturelle nationale que l'histoire, comme à plaisir, n'a pas cessé de brouiller, de Madrid à Hollywood en passant par La Mecque.

R.-P. PARINGAUX.

« BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER », d'Ann Hui

Hyperréalisme fulgurant

Après l'effet de surprise du dernier Festival de Cannes, voici l'heure de la vérité. « Boat people », le film d'Ann Hui, cinéaste de Hongkong, va affronter un public pour lequel les images de guerre, de massacres, de violence et de mort sont aujourd'hui — c'est triste à dire — banalisées par la télévision et les magazines.

Il n'y a pas une seule image de reportage dans ce film. C'est un spectacle cinématographique, inspiré, certes, de faits réels mais reconstitués et mis en scène avec la volonté de frapper dur, de faire comprendre, en allant au-delà du « réalisme documentaire » des médias, les raisons qui ont poussé tant de Vietnamiens du Sud à s'enfuir de leur pays, sur des bateaux surchargés, sans même être assurés d'arriver vivants quelque part.

Le régime communiste du nord, étendu au Vietnam réunifié après le retrait des troupes américaines, est évidemment, mis en cause, en tant que phénomène totalitaire, comme la junte militaire turque dans *Yol*, de Güney, ou la dictature chilienne dans *Missing*, de Costa-Gavras.

Ann Hui a reçu l'aide de la République populaire de Chine ; tournage dans l'île de Hainan, acteurs et figurants chinois. On peut attribuer cette aide à des intentions politiques visant l'U.R.S.S., qui soutient le Vietnam. Ce n'était pas le propos d'Ann Hui, et on n'a pas à la juger là-dessus. L'important est qu'une cinéaste asiatique, bien placée à Hongkong pour connaître la tragédie des « boat people », exprime librement la situation intolérable faite aux « sudistes » vietnamiens par un régime révolutionnaire issu lui-même d'une guerre atroce et d'une cause juste. Aucun regard européen n'est porté sur cette situation.

En 1975, Akutagawa, reporter-photographe japonais assiste, enthousiasmé, à l'arrivée de l'armée de libération nord-vietnamienne à Da-Nang. C'est par lui que le récit filmique se construit. En 1978, Akutagawa revient à Da-Nang. Il est reçu, avec beaucoup d'égards en « ami étranger ». Pris en charge par des membres affables du bureau culturel, il ne demande qu'à croire ce qu'on lui montre : le bonheur de jeunes orphelins dans une nouvelle zone économique (N.Z.E.), par exemple.

Malgré sa sincérité et son honnêteté professionnelle, il est un peu agaçant, ce Japonais maniant à tout bout de champ son Nikon, pour photographier ce qui lui paraît exemplaire ou typique. Il se comporte comme tous les reporters cherchant l'actualité à sensation, le « scoop ». Or Akutagawa a été abusé ; on lui a montré une N.Z.E. modèle, conçue pour la propagande.

Les brutalités policières dans les rues de Da-Nang, les rafles pour le travail forcé, la peur qu'a la population des N.Z.E., ses rapports avec une famille misérable, dont la mère se prostitue, dont un des gamins fait du marché noir et détrousse les cadavres de fusillés sur une terrasse réservée aux exécutions sommaires, tout cela lui ouvre les yeux.

La force d'Ann Hui, c'est qu'elle ne passe rien à personne. Ni la corruption de certains fonctionnaires du pouvoir communiste ni le pourrissement laissé par l'armée américaine. Certaines conduites, à Da-Nang, sont répréhensibles, et il y a peut-être, en effet, des « voyous », dans les camps de rééducation. Mais on ne change pas les mentalités, on ne reconstruit pas une société brisée et gangrenée, par les méthodes brutales et implacables du totalitarisme.

Ann Hui, réalisatrice expérimentée (c'est son quatrième long métrage), a filmé l'horreur, la violence et la mort, avec l'hyperréalisme fulgurant d'un Samuel Fuller. Sous l'œil de sa caméra, les prisonniers des camps de travail explosent en déminant les terres piégées au temps des Américains, un médecin extrait une plaque d'or — prix d'une fuite hors du camp, et d'une place sur un « boat people » — cachée dans la blessure sanguinolente de la jambe d'un homme ; des garde-côtes mitraillent tous les passagers d'un bateau gagnant la mer ; la prostituée, arrêtée, s'égorge sur un crochet plutôt que d'être déportée « pour son bien ».

Dans la débâcle de ses illusions, Akutagawa n'a plus qu'à vendre son Nikon pour payer le départ de l'adolescente et du petit garçon, survivants de la famille. Et comme si son métier ne servait à rien, le reporter périt dans une sorte de sacrifice par le feu. Un feu illuminant l'exode désespéré des victimes du Moloch totalitaire. Ann Hui croit à la puissance du cinéma-spectacle pour dénoncer cette forme politique du mal dans son monde asiatique. Elle le prouve magnifiquement.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

VARIÉTÉS

VÉRONIQUE SANSON A L'OLYMPIA

Un bain de swing

Deux ans et demi après un triomphe au Palais des sports, revoici Véronique Sanson dans le cadre plus intime de l'Olympia, sans même avoir terminé son dernier album, donc sans titre à promouvoir à la radio. Son énergie fait flamboyer des ballades nostalgiques teintées de blues et de musique rock balancée avec beaucoup de hargne et des moments de lyrisme fou.

Assise au piano, ou debout, s'accompagnant à la guitare, Véronique Sanson est une véritable tornade musicale qui entraîne le spectateur dans un bain de swing revigorant, dans des mouvements impétueux, des suites de vibration, de tension et de nonchalance. Et c'est un bonheur d'autant plus complet d'entendre celle qui éclata, rayonnante, au début des années 70, avec des ballades comme *Besoin de personne*, *Chanson pour une drôle de vie* et *Comme je l'imagine*, qu'à la force, à la puissance et au « beat » s'ajoutent de réelles richesses harmoniques et une subtilité dans l'interprétation, quelque chose de félin dans le vibrato.

En cette fin d'automne 1983, Véronique Sanson semble être revenue en France pour y vivre plus longuement que ces dix dernières années passées entre le Colorado et Los Angeles. C'est d'ailleurs entourée de musiciens français qu'elle raconte en somme son aventure, à travers ses chansons : des joies frôlées, goûtées, des doutes et des envies irrésistibles de liberté. Anciens et nouveaux titres sont offerts avec une énorme gentillesse, avec simplicité, dans un beau concert en deux courtes parties.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 15.

● ERRATUM. — Dans notre première édition datée 24 novembre, l'article d'André Chastel sur Raphaël commençait par ces mots : « *Dans une équipe comme la nôtre, qui n'est pas — ou ne se croit pas — tellement heureuse* »... Nos lecteurs auront rétabli d'eux-mêmes la phrase initiale : il s'agissait, bien sûr, d'une « époque *comme la nôtre* ». Notre équipe, quant à elle, n'a pas pour habitude de décrire ses états d'âme en première page du journal — et va bien, merci.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

BIG-BANG. – Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30.

LE PLUS HEUREUX DES TROIS. – Bastille (357-42-14), 21 h.

PAR LES VILLAGES. – Chaillot (727-81-15), 18 h 30.

CET ANIMAL ÉTRANGE. – Athénée (742-67-27), 21 h.

DESHABILLAGES. – Cergy-Pontoise, Th. des Arts (032-79-00), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Intermezzo.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 : Heiner Müller de l'Allemagne.

TEP (797-96-06). Théâtre : 20 h 30 ; la Mort de Danton.

PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33). Débats, rencontres-musée : 21 h : Ramon Gomez de la Serna ; 18 h 30 : le Pouvoir syndical ; la peinture de F. Rouan : l'image et l'entrelacs.
Cinéma-vidéo : 13 h : Robert Doisneau, badaud de Paris ; 16 h : la Bête lumineuse ; 19 h : Jouer sa vie ; 15 h: Balthus : les paysages du peintre ; 18 h : R. Serra : films-vidéos. – Théâtre, danse : 16 h : Une éclipse totale de soleil.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : Sophisticated ladies.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) à 20 h 30 : l'art de la Comédie.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Concert : Eva Demarczyk.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), Salle Ch. Bérard, 18 h 30 : Barailles.

BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod zod zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vater Land.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : Tu écraseras le serpent ; Galerie, 20 h 30 : les Troyennes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (296-88-32), 20 h 30 : Variétés.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Paroles de nègres ; 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : les Eaux et forêts.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Tanzi.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ;

ESPACE GIRAUD-PHARES (233-55-77), 20 h 30 : Fantaisie mineur.

ESSAION (278-46-42), I. 21 h : le Rite du premier soir ; II. 21 h : Finistère.

FONDATION DE L'ALLEMAGNE (589-32-26), 20 h 30 : 1914, la Mémoire de mes vingt ans.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (340-36-35), 21 h : Récit d'une passion envahissante.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes ; 22 h : Don Diegue contre Super 8.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) 20 h 45 : Grand-père.

GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho ; 22 h 45 : Cabaret Dada.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h 30 : La Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : Cajamarca ou le Supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : l'Invitation au voyage ; Petite salle, 18 h 30 : Comme la pierre ; 22 h 30 : Baudelaire du mal.

LYCÉE FÉNELON (307-85-89), 20 h 30 : Poi Veme l'Intelletto.

LYS MONTPARNASSE (327-88-61) 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) 21 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), 20 h 45 : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons ; Petite salle, 21 h : Hérode le Grand.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 24 novembre

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) 21 h : K2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

QUAI DE LA GARE (585-88-88), 20 h 30 : Ariakos.

RANELAGH (288-64-44), 20 h 30 : les Marionnettes de Salzbourg : 15 h 30 : la Flûte enchantée.

RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : Théâtre de Bouvard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : Tartuffe.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TEMPLIERS (278-91-15), 18 h 30 : de Sévigné à Grignan.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h 30 : l'Orchestre ; 21 h 30 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : Carmen la matadore ; Petite Salle, 20 h 30 : A petit feu de chagrin.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), I. 20 h 30 : Les affaires sont les affaires ; II. 20 h 30 : les Exilés.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

THÉATRE 13 (588-16-30), 21 h : la Femme indolente.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; 22 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.

UNION (246-20-83), 20 h 30 : le Chant général.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : R. Seguela-Lebeau, J. Mahoux (Beethoven, Janacek, Dvorak) ; 21 h : J. Azkoul (Scarlatti, de Falla, Barrios...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : W. Boettcher (Haydn, Mozart, Mendelssohn).

Radio-France, Auditorium 106, 20 h 30 : Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire national supérieur.

Église Saint-Roch, 20 h 45 : Quintette Floreat Musica (Purcell, Haendel, Bruckner).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Conlon (Dvorak).

Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30 : F.-R. Duchable (Bach, Liszt, Beethoven...).

Centre Bösendorfer, 21 h : E. Haefliger, J.-E. Dahler (Schubert).

Salle Cortot, 20 h 30 : S. Altenburger, H. Cartier-Bresson (Bach, Schumann, Brahms).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h : B. Pleveni-Dugardin, G. et Ch. Andranian (Bellini, Déodat de Séverac, Stravinski).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Théâtre

Théâtre de la Bastille (357-42-14), 21 h : Les Blouses.

Théâtre de Paris (280-09-30). – Petite salle 20 h 30 : Sortilèges.

Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : Tonio Kroger.

Danse

Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Karole Armitage.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(723-40-84)

Châtillon, N.-D. du Calvaire (656-09-90), 20 h 30 : Orchestre de chambre J.-F. Paillard, dir. : J.-F. Paillard (Haydn, Mendelssohn, Britten).

FESTIVAL D'ART SACRÉ
(277-19-90)

Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h 30 : Groupe de Moscou, dir. : V. Semeniouk (Rachmaninov).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Hommage à M. Bluwal : 15 h, Vidocq (épisodes 9 et 10) ; Hommage à S. Connery : 19 h, la Rose et la Flèche, de R. Lester ; Hommage à Ermanno Olmi : 21 h, Milan 83.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Reviens Afrique, de L. Rogosin ; 17 h, La comédie grecque et le cinéma : A la légère, de N. Perrakis ; 19 h : Pèlerinage à la Vierge, de V. Jasny.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70 : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ATTENTION UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (325-52-37).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CLASS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City (v.o./v.f.), 8e (562-45-76) ; Publicis Matignon 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.) 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Champs Elysées, 8e (359-12-15) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08) ; Ciné 13, 18e (254-15-12).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRANCES (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (422-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE (Fr.-It.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE GRAIN DE SABLE (Fr.) : Olympic Entrepôt (H. sp.), 14e (545-35-38) ; HANNA K. (A., v.o.) Bonaparte.

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

KOYAANISQATSI (A.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARGINAL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-50) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Mail-

SPECTACLES

lot, 17e (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

OUTSIDERS (A., v.f.) : Gaité Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (226-83-93) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (663-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94).

LES PRINCES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Danton, 6e (329-42-62) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Image, 18e (522-47-94).

LE RETOUR DU JEDI (A. v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; version Gal : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; version Saurova : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

ARDIENTE PACIENCIA, film chilien d'Antonio Skarmeta. – V.o. : Denfert, 14e (321-41-01).

BOAT PEOPLE, film chinois de Hongkong, de Ann Hui. – V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

LES COMPÈRES, film français de Francis Weber. – Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Movies, 1er (260-43-99) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DU ROUGE POUR UN TRUAND (*), film américain de Lewis Teague. – V.o. : Forum, 1er (233-42-26) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25).

PRINCESSE, film hongrois de Pal Erdöss. – V.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic, 14e (545-35-38).

REVES EN ROSE, film tchèque de Dusan Hanak. – V.o. : Le Marais, 4e (278-47-86).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER, film français de Jean Bigiaoui, Claude Hadège et Jacques Sansoulh. – Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

UN HOMME A MA TAILLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Logos III, 5e (326-84-65).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Paris Loisirs, Bowling, 18e (606-64-98).

ZELIG (A.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

nouveau

drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot – 75009 Paris
Téléphone : 246-17-11 – Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 770-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris

Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures sauf indications particulières

SAMEDI 26 NOVEMBRE (exposition le vendredi 25)

S. 1. – Arts primitifs - Me LOUDMER.
S. 2. – Tapis d'Orient - Me ROGEON.

LUNDI 28 NOVEMBRE (exposition le samedi 26)

S. 3. – Très bx bijoux, Argie anc. et mod. - Mes MILLON, JUTHEAU.
S. 5. – Estampes, tablx mod. - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR, Mme Fabre, Mlle Cailac, experts.
S. 13. – Tablx mod., mob. anc., gravures, teim. - Me LANGLADE.
S. 14. – Bons meubles et objets mobiliers - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 16. – A 14 h, Art nouveau, Art Déco - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.

LUNDI 28 et MARDI 29 NOVEMBRE (exposition le samedi 26)

S. 7. – A 11 h et à 14 h, collection Matis, ordres, décorations, médailles françaises, colonies, pays étrangers - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.

MARDI 29 NOVEMBRE (exposition lundi 28)

S. 6. – Bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne - Mes ADER, PICARD, TAJAN, MM. Fromanger.
S. 8. – Autographes, manuscrits musicaux, livres anc. et mod. - Mes COUTURIER, NICOLAY, M. MARTIN.
S. 10. – Bijoux, fourrures - Mes GROS, DELETTREZ.

MARDI 29, MERCREDI 30 NOVEMBRE (exposition lundi 28)

S. 1. – Objets d'art d'Extrême-Orient - Mes ADER PICARD, TAJAN.

MERCREDI 30 NOVEMBRE (exposition mardi 29)

S. 3. – Bijx, orfèvrerie - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR, MM. Déchaut, Stetten, experts.
S. 4. – Dessins et tableaux modernes - Mes ADER, PICARD, TAJAN, MM. Pacitti et Jeannelle, Maréchaux.
S. 11. – Fourrures, meubles - Me BONDU.
S. 16. – Meubles, objets d'art - Mes BINOCHE, GODEAU.

JEUDI 1er DÉCEMBRE (exposition mercredi 30)

S. 9. – Céramiques - Mes PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, M. Vandermeersch.
S. 10. – Tablx, bib., meubles - Mes BOISGIRARD, de HEECKEREN.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE (exposition mercredi 30 novembre)

S. 9. – Mobilier ancien - Mes PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN.

VENDREDI 2 DÉCEMBRE (exposition jeudi 1er)

S. 1. – Tablx anc. Mbles et obj. d'art 18e s. - Me DELORME. MM. Lacoste et Kantar, experts.
S. 2. – Beaux bijoux, orfèvrerie, objets de vitrine - Mes ADER, PICARD, TAJAN, MM. Déchaut et Stetten, experts.
S. 4. – Bibliothèque Paul et Julien Durand (2e partie) - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR - Mes Mme Vidal-Mégret, M. de Grolée-Virville.
S. 5. – Art nouveau, Art Déco - Mes ADER, PICARD, TAJAN, M. Camard, expert.
S. 16. – Tableaux, bibelots, mobilier - Mes OGER, DUMONT.

TOUR EIFFEL
le JEUDI 1er DÉCEMBRE à 20 h 30
VENTE DE 20 TRONÇONS
DU CÉLÈBRE ESCALIER HÉLICOIDAL
RELIANT LE 2e AU 3e ÉTAGE DE LA TOUR EIFFEL
Mes ADER, PICARD, TAJAN, M. Camard, expert

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75009) - 261-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue de Drouot (75009) - 770-67-68.
J.-Cl. BINOCHE et Ant. GODEAU, 5, rue La Boétie (75008) - 742-78-01.
BOISGIRARD, de HEECKEREN, 2, rue de Provence (75009) - 770-81-36.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008) - 720-15-94.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007) - 555-85-44.
DELORME, 14, avenue de Messine (75008) - 562-31-39.
GROS, DELETTREZ, 22, rue Drouot (75009) - 770-83-04.
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017) - 227-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement Rheims-Laurin), 12, rue Drouot (75009) - 244-61-16.
LOUDMER, 18, rue de Provence (75009) - 523-15-25.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009) - 246-46-44.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009) - 246-96-95.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009) - 770-88-38.
RENAUD, 6, rue de la Grange-Batelière (75009) - 770-48-95.
ROGEON, 16, rue Milton (75009) - 878-81-06.

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 24 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : les Supporters.
Réal. Sylvain Joubert.
Chronique d'une amicale de supporters de football dans une ville industrielle du Nord. Un entraîneur alcoolique, des scènes de ménage entre les dirigeants, quand le club est à deux points de la relégation en troisième division.

22 h 20 Document : Mourir chez soi ou vivre ailleurs.
De M. Honorin et B. Martino.
Il y a, en France, 250 000 réfugiés politiques. Leur nombre augmente sans cesse. L'émission montre, à travers des témoignages variés, l'apport de ces réfugiés à la culture et à l'économie françaises. Parmi eux, de faux réfugiés. Comment les reconnaître ? Une commission a été créée pour étudier les cas litigieux. Un dossier un peu décousu, mais solide, chaleureux.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Martin Eden, d'après J. London, réal. G. Battiato.
Dernier épisode des aventures de Martin Eden, enfin devenu célèbre. Commence pour ce personnage le temps de désillusions qui le mèneront au suicide...

21 h 30 Enquête publique : La place de l'homme dans l'univers.
De Copernic à Einstein, de la naissance à la mort. La création du monde mise en scène par Laurent Broomhead, en liaison avec le public.

22 h 45 Journal et Spécial Coupe d'Europe de football.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma sans visa.
Emission de Jean Lacouture et Jean-Claude Guillebaud.

20 h 40 Film australien : Breaker Morant.
Film australien de B. Beresford (1979), avec E. Woodward, J. Thompson, J. Waters, B. Brown, R. Mullinard, L. Fitz-Gérald (v.o. sous-titrée).
En 1901, pendant la guerre du Transvaal des officiers d'un commando australien sont traduits en cour martiale britannique, pour avoir massacré – sur ordre supérieur – des prisonniers boers. Reconstitution parfaite d'un procès authentique. Réflexion sur le comportement des soldats, la justice et la diplomatie en temps de guerre. Découverte d'un des meilleurs cinéastes australiens.

22 h 25 Témoignages.
Avec Gérard Chaliand, spécialiste de la guerre des Boers ; Anne Gaël, comédienne et journaliste ; le général Buis, écrivain et journaliste.

22 h 55 Journal.

23 h 20 Prélude à la nuit.
« Capriccio Espagnol » de Rimski-Korsakov, par l'Orchestre philharmonique des Pays de Loire, sous la direction de Marc Soustrot.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Dis, raconte-moi la mer.
17 h 21 Un regard s'arrête.
17 h 46 Naissance des cloches de Saint-Paul-d'Agen.
18 h Magazine du rock : Rocking chair.
18 h 30 Présence du théâtre : Le roi se meurt, d'E. Ionesco.
18 h 56 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

20 h, Tunnel, dramatique d'A. Ruellan. Avec F. Marthouret, C. Laborde, A. Leberre, J. Mille...
21 h 45, Profession : spectateur, Guy Dumur : la « Trinité » du théâtre de l'absurde.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 21 novembre 1983 au théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées à Paris) : Ali Akbar Khan, sarod, et Swapan Kumar-Chow-Dury, tabla.
22 h 30, Fréquence de nuit : Feuilleton « Mélomanies » ; œuvres de Schubert, Schoenberg, Puccini ; 23 h 10, portrait Meredith Monk.

Vendredi 25 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
14 h 5 Jeux de masques.
18 h Feuilleton : le Provocateur.
18 h 15 Le village dans les nuages.
18 h 40 Variétoscope.
18 h 55 Sept heures moins cinq.
19 h Météorologie.
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 40 Jeu : Les petits drôles.
20 h Journal.

20 h 35 Variétés : L'académie des bas arts.
Sketches originaux, modes, futilités, humour... une manière de mettre les variétés en boîte, signée Jean-Christophe Averty et Pierre Bouteiller.

21 h 40 Série : La vie de Berlioz.
de J. Trebouta, avec D. Mesguich, R. Rimbaud, N. Alari...
1830 : Berlioz félicité par Liszt, compose les derniers accords de la Symphonie fantastique, *tombe amoureux de Camille avec qui il veut se marier. Un feuilleton classique, médiocre.*

22 h 40 Passions-passions.
Magazine de P. Desfons et A. de Gaudemar.
Avec Jean-Jacques Sempé.
Un cocktail de culture pluridisciplinaire. Arts plastiques, musique, air du temps, un magazine un peu snob.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 45 Reprise : Enquête publique. (Diff. le 24 novembre.)
17 h Itinéraires.
Femmes de Méditerranée (Turquie).
17 h 45 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Thérèse Humbert.
De J.-C. Grumbert, réal. M. Bluwal.
Avec S. Signoret, F. Périer, M. Aumont...
Un scénario inspiré d'une histoire vraie. Mme Humbert avait réussi à faire croire de 1892 à 1902, qu'un millionnaire américain l'avait instituée légataire universelle. Procès... et procédures autour d'une fabuleuse escroquerie. Un feuilleton dans la tradition de l'école des Buttes-Chaumont. Une brochette de comédiens brillants et Simone Signoret royale dans le rôle de Thérèse Humbert.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Le pouvoir et l'image », sont invités : Bernard Brochant (Publicitor), Jacques Chancel (Le grand échiquier), Dominique Wolton et Jean-Louis Missika (la Folle du logis). *Léon Zitrone (Mémoires de télévision).*

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Charlie Chaplin) : le Dictateur.
Film américain de C. Chaplin (1939-1940), avec C. Chaplin, P. Goddard, J. Oakie, G. Haylen, H. Daniell, R. Gardiner (v.o. sous-titrée. N.).
Un petit barbier juif, amnésique depuis la fin de la guerre en 1918, revient chez lui des années après. Son pays est gouverné par un dictateur antisémite, dont il est le sosie sans le savoir. Comédie burlesque et politique, où Chaplin, avant les horreurs du deuxième conflit mondial, se vengeait d'Hitler en le tournant en ridicule, en appelant l'union des forces démocratiques contre la tyrannie.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : l'Inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord pas d'accord.

20 h 35 Vendredi : Grand public.
Magazine d'information d'A. Campana.
Les Auvergnats, le pouvoir et l'argent. L'Auvergne, tirelire de la France, championne des dépôts, cherche des investisseurs ! L'Auvergne à Paris avec 11 100 bistrots, 100 000 patrons et garçons de café ; l'Auvergne, usine à leaders politiques (J. Chirac, J. Delors, G. Pompidou, etc.). Avec un invité politique surprise (de la majorité ou de l'opposition) et la participation d'artistes : Fabienne Thibeault, Nicoletta et le saxophoniste nigérian Féla. En direct du journal la Montagne *à Clermont-Ferrand.*

22 h 35 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Syrinx, Clair de lune, *de Debussy, par J. Galway.*

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Feuilleton : A skis redoublés.
17 h 30 Cabaret.
18 h 15 Visage du centre.
18 h 30 Autour de... Versailles.
18 h 56 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h 01 Informations.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : l'enfant et le tiers-monde.
8 h, Les chemins de la connaissance : les brigades internationales : à 8 h 32, les faussaires.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, La matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Proust », avec Jean-Yves Tadié.
11 h 2, Musique : la Marimba pond des œufs dans les astres... (et à 13 h 30, 16 h).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : Pension de famille, de J. Rousselot.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (Eugène Fried, représentant de l'internationale communiste à Paris, de 1931 à 1939).
18 h 30, Feuilleton : le Centenaire.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la paléoclimatologie.
20 h, Relecture : Jean Cocteau, par H. Juin.
21 h 30, Musique Black and blue : (cornets-bugles-trompettes).
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Vivaldi, Bruckner, Stravinski, Verdi.
7 h 10, Concert : Œuvres de Ravel.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, D'une oreille l'autre : Œuvres de Cavalli, Rameau, Berg, Schumann, Schoenberg.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Mozart, Verdi, Wagner, Debussy, Respighi, Poulenc, avec C. Loew, chant.
14 h 4, Equivalences.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Musiciens d'aujourd'hui.
Miles Davis : œuvres de Davis, Pascoal.
17 h 5, Repères contemporains : Francis Miroglio.
18 h, L'imprévu.
19 h, 5 Studio-Concert : Œuvres de Beethoven avec C. Coin, violoncelle, P. Cohen, pianoforte.
20 h, Jazz.
20 h 20, Concert (émis de Stuttgart) : *Requiem* de Verdi par l'orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, les chœurs du Sudfunk et les chœurs de la Westdeutsche Rundfunk, dir. G. Sinopoli, sol. G. Dimitrova...
22 h 15 Fréquence de nuit : Feuilleton « Mélomanies » ; 23 h 10, Portrait de Steve Lacy : œuvres de Steve Lacy, Monk, Williams, Nat King Cole.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 24 NOVEMBRE

– *M. Georges Fillioud*, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, est l'invité du journal « Soir 3 » sur FR 3 à 22 h 55.

هكذا من الأصل

Le Monde

Les cin

Pla

La vie littéraire

Le Gonco





هكذا من الأصل

Réflexions sur le genre romanesque

Les cinq maximes du capitaine Achab

A l'heure de la distribution des prix, il convient de se demander s'il existe encore des chasseurs de baleine dans la littérature française. Dès 1955, Paul Gadenne donnait une réponse négative à cette question : « *Naturellement*, disait-il, *c'est un travail surhumain d'écrire un roman, et c'est pourquoi il n'y a plus de romanciers en France, de même qu'il n'y a plus de chasse à la baleine.* »

Les éditions Actes Sud ont rassemblé les textes qu'écrivit Paul Gadenne sur le genre romanesque, dans les années 40 et 50. L'auteur des *Hauts Quartiers* et de *la Rue profonde* y fait preuve d'une exigence qui, peut-être, s'est perdue. Les lecteurs jugeront s'il se trouve ou non des capitaines Achab (1) parmi les romanciers de l'automne 1983. Mais auparavant, pour savoir ce qu'est un chasseur de baleine, ces mêmes lecteurs auront médité sur la description qu'en offre Paul Gadenne.

« *Ma vie ne serait rien s'il ne m'était donné de l'imaginer* » : voilà, sans doute, la première maxime du capitaine Achab. Imaginer, c'est rêver notamment sur les êtres familiers ou sur les êtres de rencontre, les êtres de passage, les silhouettes, les fuyards, les inconnus. Pour devenir un romancier, il faut être inquiété, irrité, fasciné par « *l'existence des autres* » et par « *le mystère* » qu'elle renferme. « *Je voudrais,* dit Paul Gadenne, *être ce monsieur qui passe...* ».

L'entreprise romanesque « *répond à cette curiosité* ». Elle obéit à ce « *besoin d'indiscrétion* » qui est aussi « *besoin de connaissance* ». « *Faire acte de romancier,* selon Paul Gadenne, *c'est faire acte d'amour. Ne pouvant posséder les êtres, nous les recréons, nous les transformons en personnages.* »

Le plus séduisant des ennemis

Mais la chasse ne se termine pas pour autant, car le vrai désir de connaissance ne saurait s'apaiser. A mesure qu'on s'efforce de le conquérir, l'inconnu résiste et s'accroît, ne cessant de s'affirmer comme le plus séduisant des ennemis.

Dans l'histoire qu'il invente, l'auteur cherche à se délivrer de la fascination que lui inspirent les autres, mais c'est pour y retomber aussitôt. Si son histoire prend forme, il sera troublé par ses personnages autant que par leurs modèles. Voici donc la deuxième maxime du capitaine Achab : il faut que l'écrivain soit « *profondément possédé par son sujet* ». Hélas ! c'est « *trop souvent* » l'inverse qui se produit, comme le remarque Paul Gadenne.

« Ce coin de rue ou ce coin de ciel... »

Troisième maxime : « *L'art est d'abord fait de sensations.* » « *Si quelqu'un* [le personnage que j'imagine] *a fait un geste, je veux savoir* [et suggérer] *comment le monde et ses rapports avec le monde sont entrés dans son geste ; comment ce lieu, cette heure, ce paysage, ce coin de rue ou ce coin de ciel ont marqué son acte...* ». Le roman doit exprimer les multiples relations du visible avec l'invisible. Il doit être rempli d'aveux déguisés, de présages et de sortilèges. Il sera magique sous peine de n'être rien.

Quatrième maxime : le long détour par le monde des autres est le plus court chemin « *du retour sur soi* ». « *La curiosité s'achève en examen de conscience* », dit Paul Gadenne, après s'être nourri de cette phrase de Rilke : « *Aller en soi-même et ne rencontrer durant des heures personne, c'est à cela qu'il faut parvenir...* » La solitude de l'écrivain est une belle solitude, car, au bout des routes qui le ramènent à lui, c'est un étranger qu'il surprend lorsqu'il examine ses propres traits.

Dernière maxime du capitaine Achab : si l'on a dépeint la violence des passions, ne laisser au lecteur que « *le souvenir d'un orage* », mais après lui avoir fait sentir que cet orage, ces « *flammes* », arrivaient du « *fond du cosmos* ».

Un mot encore pour remercier Paul Gadenne, dans sa tombe, d'avoir évoqué « *le mélancolique imparfait de Flaubert* ». Cela nous fera longtemps rêver...

FRANÇOIS BOTT.

★ A PROPOS DU ROMAN, de Paul Gadenne. Editions Actes Sud, 132 p., 65 F.

(1) Rappelons que le capitaine Achab est le héros de *Moby Dick*, roman de Melville.

(*Voir page 23 notre article sur les Poèmes de Paul Gadenne.*)

Plaidoyer pour « Salammbô »

LE roman historique est à la littérature ce que la mayonnaise est à la cuisine : on verse, en tournant régulièrement, un filet d'histoire dans un jaune de roman. Du sel et du poivre, bien sûr (je veux dire du sexe et du sang), mais sans excès. Ça prend ou ça ne prend pas. Comme le dit fort bien Florence Mothe, qui pratique ce genre littéraire : « *Le roman historique est un genre hybride où l'écrivain et le chercheur font parfois mauvais ménage.* » Ni l'Université ni la critique ne font grand cas de lui. Le fait est qu'il n'a pas laissé de traces bien remarquables dans notre littérature : même signés de Flaubert et de Hugo, *Salammbô* et *Notre-Dame de Paris* sont loin de valoir *Madame Bovary* ou *les Misérables*, comme si, en effet, l'installation du narrateur dans un passé qui n'est pas le sien provoquait en lui une quasi-paralysie de la fonction romanesque, et en tout cas du bonheur d'écrire.

Ce n'est pas qu'un roman historique soit inévitablement négligé dans sa forme ni que l'écrivain y soit nécessairement étouffé par le chercheur. Ces dernières années, bon nombre de ces fictions témoignaient d'une maîtrise de la langue et d'un souci de l'ouvrage bien fait qu'on aimerait trouver plus souvent chez les romanciers-romanciers. Mais il manque, et apparemment il manquera toujours au meilleur des romans historiques, cette sorte de présence souterraine d'autre chose qui est la marque du vrai roman. A travers celui-ci, et quoi qu'il en ait, l'écrivain ne dit jamais que lui-même et ses proches, et ne vit que *son drame. C'est un avantage décisif* sur le roman historique, dans lequel l'auteur doit, ou devrait, s'effacer entièrement et véridiquement derrière ses personnages.

Un produit commercial ?

Si le dédain dans lequel le genre est tenu par les beaux esprits ne devait rien qu'à ces considérations sérieuses, il n'y aurait rien à y redire. Mais il s'y ajoute des arrière-pensées moins sereines. Le roman historique serait, affirment les mauvaises langues, un produit plus commercial que littéraire, écrit pour un public peu exigeant. On n'ose pas préciser « pour un public de femmes », mais tout le monde le comprend. Les falbalas et les oripeaux de l'Histoire ne s'y étaleraient que pour habiller une psychologie rudimentaire et faire oublier les faiblesses du style, qui serait, dans le meilleur cas, d'un traditionalisme affligeant.

En fin de compte, il serait flatteur de se morfondre à la lecture d'un mauvais roman à la mode et fort mal vu de s'amuser à celle d'un roman historique. Celui-ci n'en poursuit pas moins son bonhomme de chemin, avec une proportion de succès de librairie que lui envie, sans oser le dire, le roman-roman : en moins d'un an, « *sans tapage, sans bruit, sans réclame* », comme dit la chanson, *la Nuit du sérail* (1), un modèle du genre, il est vrai, approche les deux cent mille exemplaires.

Plutôt que de nous en affliger plus ou moins sincèrement au nom des belles-lettres, pourquoi ne pas nous en réjouir au nom du plaisir de lire... et de notre histoire ? Nous présentons, en page 24, un lot de cinq romans historiques publiés cet automne.

JACQUES CELLARD.

(1) *La Nuit du sérail*, de Michel de Grèce, paru en décembre 1982, Olivier Orban, 457 p., 75 F.

la vie littéraire

Le Goncourt chez Drouant, vu par Cagnat

UN ESSAI DE SUSAN R. SULEIMAN

Tout roman est-il « à thèse » ?

JE ne sais si vous êtes comme moi, peut-être suis-je déformé par ma consommation forcenée de livres, ou méfiant de nature, mais quand j'ouvre un roman, je dis bien : un roman, un vague soupçon me visite, même et surtout lorsque l'auteur ou son éditeur m'affirment en dos de couverture qu'ils n'ont eu en vue que de me divertir ou de m'émouvoir, de l'histoire, de l'amour, du suspens et rien d'autre, oui, le soupçon me vient que, sciemment ou pas, on en veut *aussi* à mes idées sur un peu tout, qu'on espère me « refiler » certaines convictions, que toute fiction fait, sur le lecteur, acte d'autorité et sert, en clair ou clandestinement, par sa construction, son existence même, une certaine vision du monde, qu'en somme il n'est de romans, fussent-ils sans idée visible, qu'*à thèse*.

Un essai récent, *le Roman à thèse*, nourrit la réflexion sur ce sujet vieux comme le roman. Il est l'œuvre d'une enseignante de littérature française à Harvard, Susan Rubin Suleiman. Ne pas s'y tromper : c'est écrit très universitaire, c'est-à-dire pour une poignée de spécialistes costauds que n'effarouchent ni les paradigmes, ni le diégétique, ni les références à Todorov, Genette ou Jakobson. De plus, ce n'est pas donné, comme, hélas ! toute l'édition savante en

par Bertrand Poirot-Delpech

France. Et pourtant, le problème traité nous concerne tous, lecteurs à plein temps ou occasionnels, puisqu'il s'agit de notre liberté à l'intérieur de la fascination romanesque ; rien de moins.

POUR l'essentiel, l'auteur s'occupe du roman à thèse avoué, de Barrès et Bourget à Malraux, Drieu, Nizan et Sartre. Le roman qui proclame son souci de prouver a mauvaise réputation. L'idée est solidement ancrée qu'un tel souci éloigne du réel et prive de talent.

Encore faut-il s'entendre sur les définitions, préalable de tout travail d'orfèvre. Susan Suleiman distingue le « roman à thèse » du roman politique ou engagé. Pour elle, il s'agit d'une sous-catégorie du roman réaliste tendant à démontrer la vérité d'une doctrine politique, philosophique, scientifique ou religieuse. L'auteur de pareils ouvrages regarde son lecteur comme quelqu'un à convaincre, à l'instar d'un tribun ou d'un prédicateur. A ceci près, qui fait tout l'intérêt d'une réflexion, même profane, sur le problème : c'est que, sauf exception, le narrateur n'intervient pas lui-même. C'est sa fiction qui prouve pour lui. D'où la question : comment une histoire inventée, donc invérifiable, peut-elle démontrer quelque chose qui s'applique à nos vies réelles ? Comment l'imaginaire arrive-t-il à véhiculer et à imposer une signification exclusive de toute autre, un « sens univoque », comme dit Suleiman ?

L'étude des paraboles évangéliques et des fables de La Fontaine aide à voir comment une histoire obéit à une fin démonstrative qui lui préexiste et la dépasse. Plus près de nous, Nizan est un exemple très transparent de volonté didactique. Sous le coup du 6 février 1934, il écrit *le Cheval de Troie* avec l'intention ouverte de faire partager trois convictions : le fascisme et la société bourgeoise ne font qu'un, l'union de la gauche contre le fascisme est possible, et elle constitue le premier pas obligé vers la révolution. L'adhésion du lecteur passe par l'identification au personnage qui prend conscience de ces « vérités », sachant que le malheur, laissé à la discrétion de l'auteur, sanctionne la persistance dans l'erreur.

TOUS les romans à thèse « de gauche » ne fonctionnent pas de façon aussi sommaire, et les progressistes n'ont pas le monopole des simplismes de catéchisme. Dans son roman de l'« énergie nationale », Barrès fait s'affronter sans équivoque le Bien et le Mal. Ecrits, eux aussi, sous le choc de l'actualité — le boulangisme, le scandale de Panama, — *l'Appel au soldat, les Déracinés* et *Leurs figures* tendent à assener sans réplique cette idée fixe de l'auteur : la vie intérieure est le dernier refuge des politiques vaincus, en attendant des jours meilleurs, cultivons notre « moi ».

Le cas de *l'Espoir* est plus net encore. Malraux ne s'y cache pas d'œuvrer en combattant chargé d'une propagande, en collecteur de fonds. L'antagonisme du livre devient manichéisme. Les seuls républicains incarnent le peuple espagnol, la dignité, la justice. Leur fin est si indiscutable que tous les moyens leur sont permis. Malraux minimise les luttes internes entre anarchistes, trotskistes et communistes, qui ont dominé la réalité de la guerre. Il place la discipline au-dessus de la morale, avec une certitude que Goldmann a pu qualifier de « stalinienne », oubliant que l'auteur n'adhérait pas à ce choix, qu'il en ressentait le tragique.

Les Beaux Quartiers, aussi, Aragon les aurait écrits dans une intention idéologique précise et de circonstance : sur une suggestion du parti communiste, c'est du moins Garaudy qui l'assure, afin de montrer, à la veille de la guerre de 1939, que le P.C. n'était pas antipatriotique comme on l'en accusait.

Les croyants ne sont pas moins prosélytes. Dans leur langage, la propagande porte le nom sanctifiant d'apologétique. Que fait d'autre Mauriac, dans *le Nœud de vipères*, sinon opposer une vision authentique de la vie chrétienne à une autre, inauthentique et chargée de répulsion ?

(*Lire la suite page 24.*)

la vie littéraire

Figures de « médiateurs »

La revue *Raison présente* évoque l'œuvre et la personnalité d'un certain nombre de « médiateurs » ayant contribué à rapprocher les cultures française et allemande : Heinrich Mann, l'héritier de la tradition des Lumières et de la Révolution, qui écrivit son roman historique *Henri IV* pendant son exil en France ; Bernard Groethuysen, historien de la bourgeoisie française du dix-huitième siècle, qui fut, par son influence chez Gallimard, l'un des principaux introducteurs dans notre pays de la littérature, de la philosophie et de la sociologie allemandes ; Kojeve, dont l'enseignement fit connaître Hegel à toute une génération d'intellectuels français ; Peter Szondi, qui accueillit dans son séminaire de littérature comparée à l'université libre de Berlin de nombreux universitaires francophones (Bollack, Bourdieu, Derrida, Starobinski...) ; Lucien Goldmann, Roumain d'origine, qui traduisit Piaget en allemand ; et Lukacs (Hongrois qui écrivait en allemand) en français. D'autre part, Jean-Pierre Faye évoque la façon dont la pensée de Heidegger fut reçue en France. *(Raison présente,* nº 68, 4ᵉ trimestre 1983, 40 F. 14, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.)

On retrouve Heidegger au sommaire du *Débat,* qui publie deux textes de ce philosophe sur son expérience de recteur de l'université de Fribourg en 1933 : le discours qu'il prononça le 27 mai 1933 sous le titre « l'Université allemande, envers et contre tout, elle-même » et un texte écrit en 1945 : « le Rectorat 1933-1934 ». Ce même numéro du *Débat* contient un texte de Michel Foucault « Usage des plaisirs et Techniques de soi », où il présente la fin de son *Histoire de la sexualité,* à paraître en janvier, qui comprendra trois volumes : *l'Usage des plaisirs, le Souci de soi* et *les Aveux de la chair.* *(Le Débat,* nº 27, novembre 1983, 57,20 F.) — F. G.

Deux textes oubliés de Raymond Roussel

Les « Raymond-Rousselâtres » doivent lire le numéro 22 de la revue *le Promeneur* (37, rue Le Brun, 75013 Paris. Abonnement, 10 numéros : 145 F. Le numéro : 16 F). Pierre Bazantay y commente deux *Chroniquettes,* parues les 2 et 3 octobre 1897 dans le *Gaulois du dimanche,* totalement ignorées par les glossateurs.

Roussel avait alors vingt ans. Il venait de publier *la Doublure* et *Mon âme.* Les *Chroniquettes,* écrites juste après, « *se présentent comme la trace la plus ancienne du procédé, le paléo-procédé* ». Le commentaire savant de Bazantay en souligne l'importance. Elles seraient antérieures aux *Textes de grande jeunesse.*

Le Promeneur, qui a révélé des textes de Lytton Strachey, Guillermo Cabrera-Infante, Frédéric Rolfe, Walter Banjamin, etc, est décidément l'une des meilleures revues actuelles. Elle annonce des contributions de Mario Praz, James Purdy, Ramon Gomez de la Serna ou C.E. Gadda. — R. S.

Les boomerangs de Plantu

Décembre 1980 : Giscard, très smart, tapote paternellement l'épaule de son jardinier Marchais qui coupe les roses socialistes : « *Je compte sur vous pour les présidentielles !* » Octobre 1983 : Mitterrand parle à la télé. Deux consommateurs agrippés au zinc d'un bistrot le regardent furieux. « *On paye trop d'impôts !* », s'exclame le premier. « *C'est vrai quoi ! Y'en a marre !!!* », renchérit le deuxième, qui n'est autre que... François Mitterrand.

Plantu a rassemblé dans *C'est le goulag !* (« La découverte » Maspero/*le Monde,* 159 p., 39 F.) plus de cent soixante-dix dessins parus dans *le Monde* notamment, depuis la campagne présidentielle. Avec ses personnages faussement graves ou joyeusement ahuris,



emportés dans un coup de crayon tourbillonnant, Plantu se régale des roueries de la politique. En expert du boomerang, il a l'art de retourner slogans et petites phrases à l'envoyeur et d'organiser de cocasses face-à-face entre les grands de ce monde et les pékins de base. Dessinateur aimé des lycéens, Plantu nous montre que les hommes politiques font de merveilleux héros de bandes dessinées... — F. G.

— Les admirateurs de Plantu retrouveront ses dessins dans le petit livre de Denis Langlois : *la Politique expliquée aux enfants* (Les Lettres libres, 129, rue de Crimée, 75019 Paris. 119 p., 47 F.)

Du bon usage de la B.N.

M. B. de la Roncière, président de l'association Défense des intérêts des lecteurs de la Bibliothèque nationale (92, rue Royale, 78000 Versailles), qui vient d'obtenir la moitié des sièges réservés aux représentants élus par les usagers au conseil d'administration de l'illustre maison, nous écrit notamment :

Fondée spontanément par un groupe de lecteurs il y a dix-huit mois pour protester contre les graves restrictions des communications d'ouvrages le samedi — on ne peut commander de livres ce jour-là (1), — notre association doit en plus défendre aujourd'hui les chercheurs contre les récentes mesures dont ils sont victimes en semaine.

Depuis un mois en effet, au département des imprimés de la B.N., l'administration, par insuffisance de personnel, ferme chaque jour une vingtaine de séries, soit environ le tiers des collections.

Il y a en ce moment, et ce depuis plusieurs mois, 104,8 emplois non pourvus et vacants — soit près du tiers de l'effectif de la Nationale, — dont là-dessus trente-trois postes de magasiniers préposés à la distribution et au rangement des livres.

Naguère, ces vacances étaient au moins partiellement comblées par l'embauche de contractuels. Aujourd'hui, il faut les pourvoir uniquement par concours, lesquels n'auront pas lieu avant le milieu de l'année 1984. (...) Depuis trente ans, le nombre des ouvrages reçus par l'établissement double à peu près tous les dix ans. Ses effectifs, eux, ne bougent sensiblement pas. (...) Tout le monde pâtit de la situation. Nous recevons de nombreux courriers de doléances, en particulier de provinciaux et d'étrangers, désolés ou furieux.

(...) La Bibliothèque nationale, qui détient la collection la plus ancienne et peut-être la plus riche du monde, et qui est un instrument inégalable de recherche et de culture, mérite un effort particulièrement vigoureux pour que puissent s'opérer le redressement, les réformes, l'aggiornamento, qui s'imposent.

(1) A ce sujet, notre association a introduit une action en Conseil d'Etat.

Nougé le révolté

La collection « Espace Nord » des Editions Labor et Fernand Nathan a publié *le Bourgmestre de Furnes* de Simenon, *Tripes d'or* de Crommelynck, *le Repas chez Marguerite* d'Hubert Juin, etc. Elle a aussi réuni des textes du surréaliste Paul Nougé, avec des commentaires de Frans De Haes et Marc Quaghebeur. *(Fragments,* 256 p.).

Nougé, dont l'œuvre fut éditée grâce à l'obstination de Marcel Mariën, l'animateur des *Lèvres nues,* fut obsédé par « *les cristallisations, les pentes figées de la pensée proprement dite* ». Comme d'autres surréalistes de Belgique, Scutenaire ou Colinet, Nougé, que Frans De Haes croit bon de comparer à Roland Barthes, fut un maître de la provocation glaciale.

En relisant *la Vision déjouée* et *De la chair au verbe,* on découvre un esprit subtil que ses propres tours amusent sans qu'il trahisse autre chose qu'une parfaite maîtrise de soi. Nougé, amateur d'aphorismes et de parties d'échecs, reste un familier des limites de la conscience, un dynamiteur austère. Un révolté dont la rigueur effraya plusieurs de ses contemporains, comme Gide, Norge et Ghelderode. — R. S.

vient de paraître

Biographie

FRANÇOIS MAURIAC : *la Vie de Jean Racine, suivi de Mes grands hommes.* — Réédition d'un texte publié dans les années 30, qui constitue une rare confrontation littéraire entre l'univers du biographe, François Mauriac, et celui de l'auteur de *Phèdre.* S'y ajoutent une suite d'études et de portraits où F. Mauriac traite de grands écrivains comme Flaubert, Molière, Rousseau, Balzac, Barrès, etc. (Perrin, 272 p., 90 F.)

Recueil

MAURICE BOUKAY : *Chansons rouges.* — Réédition d'un recueil de chansons « sociales » du siècle dernier dont l'auteur voulait qu'elles fussent « *d'humanité, multiple et objective* ». Musique de Marcel Legay, dessins de Steinlen. (Flammarion, 260 p., 60 F.)

Portraits

JEAN LACOUTURE : *Profils perdus.* — De Nasser à Germaine Tillion, d'Hubert Beuve-Méry à Georges Pompidou, cinquante-trois portraits d'hommes d'Etat, d'artistes, sportifs et intellectuels de notre temps. (Ed. A.-M. Métailié, 302 p., 88 F.)

Essais

LÉON POLIAKOV : *De Moscou à Beyrouth, essai sur la désinformation.* — L'auteur analyse comment, à travers la violence de l'explosion anti-israélienne de l'été 1982, s'est opéré, par le biais de la désinformation, un relâchement des censures qui entouraient l'antisémitisme depuis les persécutions hitlériennes. (Calmann-Lévy, 196 p., 55 F.)

MICHAEL YOUNG, PETER WILLMOTT : *le Village dans la ville.* — Comment une communauté transplantée opère elle-même le passage d'un mode de vie à un autre. Un classique de la sociologie urbaine traduit de l'anglais par Anne Gotman et Bernard d'Hellencourt. Avant-propos d'Henri Raymond. (Centre de création industrielle, Centre Georges-Pompidou, 256 p.)

FRANÇOISE PAUL-LEVY, MARION SEGAUD : *Anthropologie de l'espace.* — A partir de textes d'ethnologues, d'historiens, de sociologues, les auteurs font apparaître la dimension cosmologique ou sacrée de l'acte d'habiter. Avant-propos de Paul Blanquart. (Centre de création industrielle, Centre Georges-Pompidou, 346 p.)

Histoire

ALAIN DECAUX : *l'Histoire en question (tome II).* — De Toutankhamon au 13 mai 1958, un recueil de neuf sujets historiques soutenus par l'art du récit d'Alain Decaux. (Antenne 2-Perrin, 416 p., 100 F.)

COLLECTIF : *la France colonisatrice.* — De Victor Hugo à Stendhal, de Chateaubriand à Gobineau, de Tocqueville à Rimbaud : les grands écrivains du dix-neuvième siècle avaient déjà tout dit de l'aventure coloniale comme le montre cette anthologie. Textes réunis par Nicolle Priollaud. Préface de Patrice de Beer. Illustrations de Cham. (Liana Levi/Sylvie Messinger, 254 p., 96 F.)

en poche

Quatre contes de Marie Noël

ELLE aurait cent ans cette année. Parce qu'elle est restée fille, à l'ombre d'une église et, dans sa petite ville, s'est consacrée à des œuvres charitables, parce qu'elle a chanté Dieu en cheminant sans bruit dans sa vie, on fait trop souvent encore, de Marie Noël, une bigote versificatrice, pieusement entortillée dans une foi sans problèmes.

Tout le contraire de ce qu'était ce très grand poète, une âme torturée par les déchirements, butant sur le doute et repartant, comme Sisyphe, à l'assaut d'elle-même et de l'espérance. « *Ces jours où je suis lourde, épaisse, basse, terrestre, incapable d'appréhender l'invisible... je puis aimer un chat, un chien, mais pas aimer Dieu, la Vierge, les saints, les anges. Je n'ai plus de quoi les imaginer.* » (Notes intimes, Stock 1959.)

Dans sa nouvelle collection de poche beige à liserés bruns, Stock réédite quatre contes sous le titre du premier : *la Rose rouge,* histoire d'une tendresse entre deux adolescentes. Deux vrais contes suivent ; *la Rédemption de la fontaine* et *le Noël de l'oiseau mort,* où le mensonge et la trahison jouent leur jeu cruel, finalement surmonté par l'amour ; *l'Ame en peine* met en scène une passion irrépressible, brûlante, indestructible. La leçon qu'on peut tirer de ces récits brefs, sans une tache ? « *Aimer n'est pas un échange où chacun trouve son compte. Aimer, c'est tout donner, tout ! Et perdre ce qu'on a donné.* »

Les textes réunis dans une cassette récente (1) ne disent rien d'autre, certains très connus *(les Deux Sœurs, Quand il est entré dans mon logis clos, Connais moi, etc.)* d'autres moins, comme cet extrait des *Chants des temps en feu, Sortie.* Personne n'a montré de manière aussi simple, et si tragique en peu de mots, la détresse d'une ville à l'abandon, en juin 1940. Malheureusement, Simone Renant dit ces textes en faisant un sort à chaque syllabe (un co-que-li-cot-neuf) ; c'est abîmer une poésie si fluide qu'elle semble couler de source et réintroduire le travail dans une œuvre où l'art, merveilleusement, l'avait gommé.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ LA ROSE ROUGE, de Marie Noël, Stock, 117 p., 37 F.

(1) Editions Didakhé, 256, rue Marcadet, 75018 Paris.

en bref

● « BEST-SELLERS MAIS LITTÉRATURE ». — L'Association pour la défense et l'illustration de la littérature contemporaine organise un débat sur ce thème, samedi 26 novembre à 15 heures, dans le grand auditorium du Musée d'art moderne (entrée quai de New-York). Avec la participation de Marianne Alphant, Nicole Bea, Michel Chaillou, Michel Deguy, Marie-Pierre Galley, Emmanuel Hocquard, Paul Otchakovsky-Laurens, Jean-Loup Trassard.

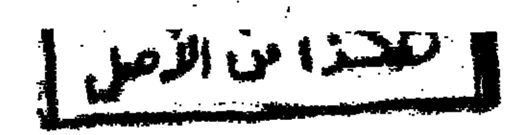
● UN HOMMAGE A JEAN COCTEAU est organisé à la tour Eiffel le lundi 28 novembre par le Comité national pour l'insertion et la promotion des handicapés moteurs (C.N.I.P.H.M.). Un film, *Jean Cocteau, autoportrait d'un inconnu,* sera projeté à la salle Gustave-Eiffel et des poèmes seront dits par Jean Marais, Silvia Monfort, Jean-Claude Brialy. Un souper réunira les participants au nouveau restaurant de la tour La Belle France. Prix des places 500 F (150 F de don à l'œuvre avec remise d'un reçu pour la déclaration des revenus) — Renseignements et réservation au C.N.I.P.H.M. 4, avenue Emile-Acollas — 75007 PARIS, tél. : 306-02-02, CCP : C.N.I.P.H.M. PARIS 4-02.

● LE JURY DES PRIX LITTÉRAIRES DE L'ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS DE L'OUEST vient de décerner ses récompenses. Il a attribué son Grand Prix du roman à l'explorateur et cinéaste Jacques Gourguechon pour son livre *Poivres,* publié chez Grasset ; son prix du Grand Ouest à Alain Galliou, professeur à l'université de Brest, pour son ouvrage *l'Armorique romaine,* publié par une jeune maison d'édition de la région, Les Bibliophiles de Bretagne ; son prix Korrigan à Lucien Bély, auteur, et à Pierre Joubert, illustrateur, d'*Une histoire de la France,* destinée aux enfants et publiée par les éditions Ouest-France. Enfin, le Prix régional à Gérard Guicheteau pour son roman *les Gens de Galerne* (Editions du Pré-aux-Clercs).

● LE LIVRE A SON PRIX. — L'enquête sur la situation du livre dix-huit mois après l'entrée en vigueur de la loi du 10 août 1981, qui avait été demandée par M. Jack Lang, ministre de la culture, à Bernard Pingaud (*le Monde* du 17 juin), écrivain et auteur, avec Jean-Claude Barreau, du rapport de 1982 intitulé « pour une nouvelle politique du livre et de la lecture », est désormais à la disposition du public. Elle est publiée sous le titre *le Livre à son prix,* en livre de poche au prix de 20 F et diffusée par Le Seuil.

● RECTIFICATIFS. — Dans un entretien (*le Monde* du 18 novembre), Henri Thomas évoquait le professeur de philosophie du lycée Henri-IV, Michel Alexandre. Nous lui avions, par erreur, attribué un autre prénom, Maxime.

— Au cours d'un entretien avec Roger Munier (*le Monde* du 4 novembre), nous annoncions un hommage à P.-A. Jourdan dans la revue *Sud.* Cet « *Adieu à Pierre-Albert Jourdan* », dont Yves Leclair est le maître d'œuvre, paraîtra en janvier 1984 chez l'éditeur Thierry Bouchard, quai de la Hutte, Losne, 21170 Saint-Jean-de-Losne. Il comprendra des inédits et des textes de Lorand Gaspar, Yves Bonnefoy, Roger Munier, Philippe Jaccottet, etc.





au fil des lectures

Poésie

Les rêves perdus de Paul Gadenne

La publication, par Les Sud, de l'œuvre poétique de Paul Gadenne, nous ménage un nouveau rendez-vous avec la mélancolie de cet écrivain qui se faisait l'écho, dans ses écrits, de *« la sourd-rumeur des temps »*.

Paul Gadenne était veuf de ses rêves. Il ne se consolait pas de n'entrevoir, dans le lent voyage de la vie, que des hommes pressés de jouer au paon dans les arènes de l'ambition. Gadenne, qui avait le *« vertige des grandes choses »*, ne se faisait plus aucune illusion sur la nature humaine. Il savait que, si malheur lui arrivait, ses signaux de détresse se noieraient dans le silence :

« Demain, je courrai comme un cri
dans l'eau
Je vous appellerai, ô mes amis !
ô mes témoins. »

Ce poète arpentait les rues en imaginant que des femmes voilées d'impatience, le guideraient vers des sites où les pierres s'écarteraient en entendant le chant de *« l'oiseau à la tête renversée qui plane au-dessus de la mort »*.

L'amour des mots sauvait Paul Gadenne de l'amertume, même quand ceux-ci changeaient de sens sous sa plume et le trahissaient. Il conseillait à ses lecteurs de les presser comme du raisin et d'en déguster le jus amer.

PIERRE DRACHLINE.

★ POÈMES, de Paul Gadenne. Editions Les Sud, 60 p., 39 F.

La force tranquille de Guillevic

Guillevic, à sa manière inimitable, concis comme le code civil, ennemi du réel immédiat, en corps à corps vif et efficace avec la fable, parvient, en quelques mots, à créer une atmosphère de poésie profonde, essentielle, comme sans réplique. On peut écrire de longs essais sur lui, et lui improviser des philosophies diverses. Sans doute, pour un poème aux thèmes qui se répondent, se complètent, s'interpénètrent, comme *Requis*, est-il plus simple de citer, en le suivant page à page, pas à pas, des raccourcis qui forment tout un monde imprévu et radieux de rapports, lesquels sont les images de notre propre redéfinition perpétuelle.

Guillevic écrit : *« Copie l'arbre / Qui dort / Sans dormir »* : c'est que l'exemple de l'homme est hors de l'homme, et que l'arbre, par notre faute, s'assimile à lui, sans que cette assimilation soit complète. Il écrit plus loin : *« Le sperme / Des espaces nocturnes, / Interstellaires, / S'appelle silence »* : écrasés pour écrasés, autant en faire une magie qui continuera à nous condamner à notre petitesse ; le vertige de Pascal, en plus aimable, est-il si loin ? Le poète poursuit : *« Lâchez les rênes / Des nuages / Tant pis pour eux »* : n'est-ce pas contaminer la nature de notre immense scepticisme, tel qu'il résulte de trente années de théories existentialistes assez pompeuses ?

Guillevic fait songer à partir de mots dont il gomme le relief et dont il semble par là même accroître le pouvoir. Il se ligote de mystère ; il se libère de ne pas se vouloir de limites discernables. Lorsqu'il lui faut se justifier, il emploie une formule terrible, où la mort soudain s'empare de ses laconismes : *« Qu'on m'excuse ! / J'étais / Avec les vers de terre. »*

Comme chez Mallarmé, l'ailleurs, l'azur, l'invisible, l'attirent, sans romantisme, et avec le besoin de soudain se dédoubler, science-fiction quotidienne et insatisfaction congénitale : *« Ecoute plus fort : / Ça crie de silence / Dans l'interstellaire. / Ça crie / Et j'en suis. »* En fin de compte, nous sommes incompatibles avec nous-mêmes et nous nous trompons de spécificité ; notre meilleure affaire est de nous persuader que nous méritons de passer de la matière non humaine, a-humaine, surhumaine ou, plus sainement, poétique : *« La palpitation / De ton corps : / Façon / De vivre l'océan. »*

Guillevic, à soixante-seize ans, est la force tranquille de notre poésie : pleine, douce, adorable, frémissante, sans discours ni rhétorique.

ALAIN BOSQUET.

★ REQUIS, de Guillevic. Gallimard, 188 pages, 80 F.

● UN AMATEUR D'HENRY JEAN-MARIE LEVEY. — Recherche en vue de l'achèvement d'une biographie de ce poète, tous documents, livres, photos et manuscrits le concernant. Écrire à Maurice Imbert, 68, rue de la Clairière, 77380 Combs-la-Ville.

Romans

Les délires de Pierre Viallet

On sort de la lecture d'un roman de Pierre Viallet — qu'il s'agisse de *la Foire*, son premier roman, ou de ceux qui ont suivi — avec un curieux sentiment de vertige. Le titre, et surtout le sous-titre de celui-ci, *Zwei, Histoire d'un original allemand intéressé par la fesse et la musique*, est d'ailleurs indicatif de ce trouble. Un mélange constant, et toujours savoureux, de trivialité joyeuse et de l'ambition artistique la plus élevée, un continuel pas de deux, mené à un train d'enfer, entre le sentimental et le baroque, la passion et la dérision, la raison et la folie.

Dans *la Foire*, qui se présentait comme une sorte d'autobiographie délirante, luxembourgeoise, paillarde et attendrie, c'était la peinture qui motivait le jeune héros. Ici, c'est la grande musique, la composition d'opéras, de bel canto, dans une Allemagne du XVIIIe siècle prodigue en fêtes galantes, chevauchées rêveuses, toutes les truculences du corps et les dérèglements de l'esprit. De cousinette précoce en diva demeurée, d'âme damnée en ange protecteur, d'imprésario douteux en cheval fou, Zwei bondit de piège en piège, tel un lutin frénétique facétieux.

Dans l'un et l'autre cas, celui de *la Foire* comme celui de *Zwei*, le héros est à la recherche d'une perfection artistique, qu'il n'atteindra évidemment pas. Mais, chemin faisant — et ce chemin est celui des écoliers, semé de surprises et de fugues, d'embûches buissonnières — et à sa manière désinvolte et narquoise, il règle ses comptes. Avec les pères qui ne comprennent pas les enfants artistes et avec les marchands qui les exploitent.

Le Luxembourg était surtout connu pour ses assemblées internationales et ses coureurs cyclistes : Nicolas Frantz et Charly Gaul, grimpeurs étonnants dans un pays plat. Avec Pierre Viallet, il possède aussi un écrivain surprenant de fantaisie, de cocasserie, d'invention débridée, iconoclaste pour un pays sage.

PAUL MORELLE.

★ ZWEI, HISTOIRE D'UN ORIGINAL ALLEMAND INTÉRESSÉ PAR LA FESSE ET LA MUSIQUE, de Pierre Viallet. La Table ronde, 240 p., 79 F.

Dans le labyrinthe du temps

Un journal intime, des cartes de visite, une lettre, un agenda, ces épaves minuscules suffisent au narrateur du roman d'Edgar Oppenheimer, *les Fils de joie* : il s'enfonce avec elles dans le laryrinthe du temps.

La grande cathédrale de Dresde, des villes disparues, des langues étrangères, le départ de l'Orient-Express, le narrateur revoit des images, des heures, des fragments, des impressions. Peu à peu, une mémoire tronée émerge.

Nous sommes dans un train fantôme où des silhouettes se cherchent, s'éparpillent, victimes du carrousel meurtrier de l'histoire. Un puzzle étrange surgit, de redites en redites, séquence après séquence.

Bing Crosby ou *Daimler*, ces mots de passe aident le travail désolant du souvenir. Un jeton de nacre, une fleur jetée sur un ballast, voilà les clés indécises d'un livre qui, refermé, garde son charme et son allure singulière.

R.S.

★ LES FILS DE JOIE, d'Edgar Oppenheimer. Belfond, 105 pages, 49 F.

science-fiction

Cycles et sagas

● DUNE et ses enfants : labourez, labourez le désert, c'est le fonds qui manque le moins ! Monstre sacré de la science-fiction, le cycle qui a valu à Frank Herbert la gloire et l'Epice compte désormais quatre volumes. Après *Dune* premier du nom, grand aîné, chef-d'œuvre inégalé, et *le Messie de Dune*, voici *les Enfants de Dune*, réédité par Presses-Pocket. Le quatrième volume, *l'Empereur-Dieu de Dune*, est paru entre-temps, comme les précédents, chez Robert Laffont. A quoi bon gloser sur ces best-sellers de la S.F. mondiale, qui suscitent à la fois l'enthousiasme des fans du genre et l'approbation du grand public ? Disons modestement qu'il est difficile pour le lecteur non entraîné de pénétrer dans le monde riche et complexe de *Dune*, récit épique, écologique, ésotérique... et bien d'autres choses à la fois. Mais la magie symbolisée par les noms prestigieux de Muad'Dib et du Bene Gesserit naît très vite et coule embrasée comme la lave au flanc d'un volcan. (*Les Enfants de Dune*, de Frank Herbert, traduit de l'américain par Michel Demuth. Presses-Pocket, 540 p., 22 F.)

● ALASTOR : sous le règne sage, tranquille et néanmoins très ferme du suprême Connatic, les milliers de planètes qui constituent l'amas de ce nom vivent leurs mille vies intenses et prodigieusement diverses. Il en est trois que Jack Vance nous présente en leur consacrant à chacune un roman : *Trullion, Marune* et *Wyst*. Tels sont les titres des trois romans de ce cycle publiés par les éditions J'ai lu. Le dernier, *Wyst : Alastor 1716*, est sans conteste le plus ambitieux. Comme beaucoup de romans de Jack Vance, c'est le récit d'une quête qui se double peu à peu d'une enquête. Le jeune Jantiff, de Zeck : Alastor 503, veut voir du pays et découvrir quelques-uns des milliers de mondes de l'amas. Il a choisi pour commencer le moins engageant : Wyst, monde de l'égalisme. *« Une colonie de punaises en goguette ! »*, pense sa mère. Arrivé en Arrabus, il mange donc la « bonniture », qui est la pâtée commune et se plie aux lois absurdes de la Mutualité. Pas longtemps : l'aventure l'attendait dans la foule grise. Et le voici mêlé à un complot contre le Connatic... Vance sait être passionnant dans la réflexion comme dans l'action. Cet excellent récit ne manque ni de l'une ni de l'autre. (*Wyst : Alastor 1716*, de Jack Vance, traduit de l'américain par Michel Demuth. J'ai lu, 288 p., 15 F.)

● Carolyn J. Cherryh est en train de ravir à Ursula Le Guin le titre de femme la plus célèbre de la science-fiction. Jeune écrivain au nom clair et au visage lumineux, elle se montre dans presque toute son œuvre et, en particulier, dans la saga du *Soleil mort*, aux éditions Opta, obsédée par les fins de races et de mondes et l'agonie des civilisations. Après *Kesrith* et *Shonjir*, voici *Kutath*, troisième volume du *Soleil mort*. Un long récit, encore plus austère que les précédents, sans concession au romanesque, sinon au romantisme. L'action même, inhérente au genre, y est noire et glacée. Les personnages — humains ou non — y sont désespérément eux-mêmes, c'est-à-dire prisonniers de leur nature et de leur destinée... A travers cette saga des M'ri, se confirment la sensibilité, la sincérité et le grand talent de C. J. Cherryh. (*Soleil mort : Kutath*, de Carolyn J. Cherryh, traduit de l'américain par Daniel Lemoine. Opta, 452 p., 180 F.)

● LE CYCLE DES CHIMÈRES, la collection d'*Heroïc Fantasy*, dirigée par Bruno Lecigne chez Plasma, présente une curieuse particularité. Chaque auteur y pose sa pierre sur une fondation commune bâtie par le meneur de jeu... Sur une terre nommée Galova, deux sociétés féodales, Lorkein et Sertilio, s'affrontent et s'allient, disputant leur territoire aux êtres chimériques venus d'ailleurs. Avec *Séméla*, quatrième titre de la série, Jean-Pierre Hubert, excellent auteur de science-fiction, prouve une parfaite maîtrise d'un genre, l'épopée fantastique, où les Français ne brillaient guère jusqu'ici. Sa réussite est due pour une part à une habile subversion du thème, qu'il transpose d'un Moyen Age de fantaisie à une Renaissance parodique et qu'il parfume avec une once de S.F. Chassez le naturel... (*Séméla*, de Jean-Pierre Hubert. Plasma, 168 p., 55 F.)

MICHEL JEURY.

Camille Bourniquel ou le jugement impossible

D'ouvrage en ouvrage, depuis *Retour à Cirgue* (1953) jusqu'à *Tempo* (1977), en passant par *Sélinonte ou la Chambre impériale* (1970), et *le Lac* (1966), Camille Bourniquel poursuit une quête anxieuse où s'inscrivent les visages de l'homme, les embarras de la justice et la complexité de l'histoire. *Le Jugement dernier* se nourrit aussi de ces hautes ambitions.

Nous sommes en février 1947. C'est un moment où, dans l'Europe déchirée, les règlements de compte sont partout. La France et l'épuration. L'Italie et la chasse aux fascistes. Les titistes et la liquidation de leurs adversaires. C'est l'heure — aussi — de l'affabulation et du retournement de veste. Pour Marc Challange, un garçon de trente ans, qui a combattu dès 1942, le monde présent est en noir et blanc : il y a les bons et les mauvais. Et il l'éprouve d'autant plus vivement que son père était proche de Mussolini et s'est suicidé lors de l'entrée en guerre de l'Italie. Pourquoi ?

Un peu avant de s'en aller combattre, Marc Challange, presque par hasard, a hérité du manuscrit d'un historien italien anti-fasciste, réfugié en France, et qui va mourir à Drancy. Le livre de cet homme est consacré à Tintoret. Marc, en 1947, le confiera à un éditeur qui entreprend de le publier, et envoie Marc à Venise pour en compléter et vérifier l'iconographie. Le lecteur découvrira le reste...

L'essentiel est que Tintoret a peint une toile qui a pour titre *le Jugement dernier*. Et l'auteur du livre, Elio Ghiberti, avant de mourir, a écrit dans son manuscrit que le Christ peint par Tintoret dans sa composition est là-haut comme déstabilisé : *« Comment reconnaître sa transcendance au-dessus de cet écroulement, de cette terrifiante précipitation cosmique ? »*. Ce que Ghiberti ajoute donne son sens au voyage de Marc, qui est un voyage initiatique, et fonde le livre de Camille Bourniquel : *« Loin d'exercer son privilège de justice, d'opérer le suprême règlement, le grand partage des justes et des réprouvés ne marque-t-il pas son hésitation, une sorte de vertige, comme s'il allait lui-même être emporté ? »*

Ce que Marc apprendra au terme de son aventure, et grâce au manuscrit de Ghiberti, c'est l'impossibilité qu'il y a à tracer une frontière entre le bien et le mal. La leçon conjointe de l'art et de l'histoire, c'est qu'il n'y a pas de verdict sans ambiguïté : telle est la morale du livre de Camille Bourniquel.

HUBERT JUIN.

★ LE JUGEMENT DERNIER, de Camille Bourniquel. Julliard, 329 p., 75 F.

Jean-Pierre Dufreigne sur les routes de l'aventure

Cela commence à la manière d'un conte de Voltaire qu'aurait réécrit un disciple de Julien Gracq.

Dans l'innocence éternelle du désert, un jeune sauvage coulait des jours heureux lorsque le temps et l'histoire fondirent un jour sur lui sous la forme d'une troupe de cavaliers entrevus dans la poussière. Poussé par la curiosité, ce moteur de tous les progrès et de toutes les déconvenues, le voici parti sur les routes de l'aventure. Il découvre successivement la méchanceté humaine, la beauté, à travers la contemplation des icônes d'un monastère byzantin où des moines lui enseignent à lire et à écrire. Il comprend que les civilisations sont mortelles en descendant le Nil en felouque, en compagnie d'un marchand abyssin. Échoué à la suite d'un naufrage sur une plage de la Crète, il fait enfin connaissance avec la femme, en l'occurrence une archéologue italienne occupée à se livrer au bronzage intégral et qui, nouvelle Ariane, va parachever son initiation en le guidant à travers le labyrinthe de la vie.

C'est là, malheureusement, que les choses se gâtent et que le lecteur se fatigue à suivre le héros, devenu l'époux de la dame en question, fonctionnaire de la F.A.O., préoccupé de l'irrigation du Sahel, dans ses mésaventures.

Jean-Pierre Dufreigne a-t-il voulu écrire une allégorie sur l'histoire du monde ? Une variation sur le thème éternel du voyage initiatique ? Un roman d'apprentissage ? Le narrateur finira comme Candide par aller cultiver son jardin — ou bien s'agit-il d'un simple exercice de style, d'un jeu gratuit de l'écriture ?

JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

★ SUPPLIQUE AU ROI DE NORVÈGE, de Jean-Pierre Dufreigne, Flammarion, 288 p., 75 F.

romans historiques

Petites canailleries et grandes turpitudes

• Le plaisir de raconter.

LES *Derniers Feux du plaisir*, de Florence Mothe, sont le second volume d'une trilogie qui *« tente de raconter Bordeaux à travers l'histoire de France et du monde, de 1715 à 1944 »*. Plutôt, en fait, à travers la vie politique et sentimentale de quelques grandes familles bordelaises ; ici, celle des Gascq de la Roche, à laquelle appartient la narratrice.

La documentation rassemblée pour cette période (1740-1777) par Florence Mothe est abondante, souvent originale, et bien utilisée. A peine peut-on lui reprocher d'avoir en deux ou trois occasions « tordu » un peu la chronologie pour les besoins du récit : ainsi quand elle fait de J.-J. Rousseau un habitué de Bordeaux et quasiment le conseiller de la famille de Gascq pour l'éducation des enfants ou l'arrangement des jardins.

Plus sensible et plus gênant est le décalage entre les propos prêtés aux héros du récit et ce que nous savons du vocabulaire et du « ton » de ces propos dans les familles nobles de la seconde moitié du dix-huitième siècle : ainsi (p. 158) le duc de Richelieu, grand seigneur libertin certes, mais tout de même petit-neveu du cardinal et gouverneur général de la Guyenne, traitant de *« voyou »* le marquis de Tourny, intendant pour le roi de cette même Guyenne.

Passons sur quelques anachronismes, tel cette *« grève des contribuables »* évoquée par le baron de Gascq ; ou ce régiment du Médoc, *« fort courroucé de ce que les perfides Anglais employassent des balles dum-dum* (sic) *qui causaient d'effroyables blessures »*.

Restent les qualités du livre : une complicité de cœur et d'esprit avec ses personnages, un grand plaisir de raconter, un mélange finalement heureux d'authenticité et de romanesque.

∴

Evelyne Deher, elle, raconte pour son troisième roman l'histoire d'un couple qui devrait être célèbre : celui que formèrent le marquis Honoré d'Urfé (1567-1625), grand seigneur lui aussi, homme de guerre, diplomate, mais surtout auteur de *l'Astrée*, bible de la préciosité amoureuse, et *la Dame de Châteaumorand*, sa belle-sœur, puis sa maîtresse, et enfin son épouse, bien qu'elle fût son aînée de sept ans.

Leurs amours ne sont pas de tout repos, on s'en doute. C'est que, constate la brave Fanchon, *« même les riches ont droit au malheur »* (p. 157). Mal mariée à l'aîné des Urfé, la belle Diane découvre avec son joli beau-frère de seize ans les vertiges, les fantasmes et *« les extases fulgurantes »* du plaisir ; et, soyons justes, de l'amour partagé : *« Toute la nuit, l'amour les fondit dans une étreinte renouvelée par leur insatiable avidité. »*

Y passera toute la panoplie de ce qu'il faut bien appeler la pornographie élégante, de *« l'amour sur deux voluptueuses peaux de loup, près de l'âtre »* (p. 108), au classique : *« Ah ! prends-moi comme un animal ! »* de la même page, sans oublier, autre épisode obligé de ce genre de littérature, le lévrier trop familier qui console la dame de Châteaumorand de sa solitude. Nous n'inventons rien, hélas !

Hors ces grandes occasions, le style est sans surprises, du genre : *« Holà ! tavernier du diable ! » (sic,* p. 144).

Avec tout cela et en dépit de tout cela, j'ai lu le roman d'Evelyne Deher sans irritation, pour ne pas dire avec plaisir, et pour les mêmes raisons qui m'avaient fait apprécier celui de Florence Mothe : elle s'intéresse chaleureusement à ses héros et nous les rend intéressants. Pour tout ce qui est vérifiable, Evelyne Deher est sérieusement documentée, et la reconstitution qu'elle nous propose de la vie d'Honoré d'Urfé est satisfaisante.

Quant aux scènes un peu pimentées, pourquoi pas ? On peut avoir été le chantre de l'amour précieux et enrubanné et avoir eu du goût pour des plaisirs plus consistants ; un goût qu'excuserait d'ailleurs, si c'était nécessaire, une aussi grande passion.

∴

Comme l'annonce son titre, *le Branle des voleurs* est un roman picaresque des années 1623-1626. La France sort d'une double petite guerre civile : celle que le jeune roi mène contre Marie de Médicis et les princes, et un sursaut des guerres de religion. Déserteurs, miséreux, jeunes paysans affamés et chercheurs d'aventures traînent les chemins de la Beauce et les ruelles de Paris, volant, pillant et tuant pour quelques écus.

Des bandes rivales, les Rougets, les Grisons et la bande de « l'Éclair », se disputent le droit de rançonner quartiers et villages. A vrai dire, on se retrouve plutôt mal dans ces querelles de truands, pittoresques mais confuses, faites de coups de main, de traquenards, de fuites et de ripailles, dont le fil nous échappe dès qu'on croit le tenir.

« Pourquoi aussi, se demande d'ailleurs l'un des héros (p. 268), *ne pas mêler les personnages, les noms parfois doubles qu'ils portent, les lieux, les dates et les situations pour que le lecteur... soit entraîné dans un labyrinthe de glaces où sa propre image lui sera renvoyée cent fois, mêlée à la nôtre ? »* (p. 268).

Certes. Mais aussi pourquoi abîmer un bon et brave roman historique dans une entreprise aussi ambitieuse ? Même pléthore dans la documentation. Elle est immense, pour tout ce qui est, en particulier, du parler populaire de l'époque. A cet égard, nous sommes plus que gâtés : comblés. Dialogues, façons de dire, propos des uns et des autres, la reconstitution est étonnante. Un peu trop, comme dans ces romans argotiques dont tous les personnages paraissent *« jacter le jars »*, un dictionnaire à la main. Et des longueurs inutiles (en particulier pages 252 à 268) n'arrangent rien.

Le Branle des voleurs n'en est pas moins un livre prenant, qu'on lit de bout en bout. Au fond, on s'amuse à voir arriver au détour d'un chapitre l'histoire de l'ogre (p. 244), la rencontre du frère perdu avec sa sœur, devenue putain — on frôle l'inceste, mais ils se reconnaissent à temps, — ou le grand seigneur méchant homme ; bref, toutes les petites canailleries et grandes turpitudes dont est faite la vie.

∴

La Nuit des Barbares m'a déconcerté. Cela se passe dans les années 450 ou 460 de notre ère, dans un quelque part qu'on peut situer entre le Danube et le Rhône, et cela raconte [l'e]rrance de deux compagnons b[a]r[ba]res, un Hun solitaire, Sexadigi[...] un genre de moine en rupture d[e f]roc, Albinus. S'y ajoute vers la fi[n] de l'errance une brave fille aux c[har]mes rustiques, Sissi.

Orlando [de] Rudder, chercheur au C.N.R.S. [...] bon connaisseur du Moyen Ag[e,] fait-il ici *« une entrée fracassante [d]ans notre littérature romanesque »* comme son éditeur s'efforce de nous en persuader ? Bof...

On sent bi[en], en effet, l'ambition d'une grande [f]resque où se mêleraient l'horreur, la bouffonnerie et la rudesse de ce temps barbares et une sorte de r[éfl]exion sur la condition [h]umaine.

Mais cette a[m]bition tourne trop souve[n]t à la gra[ndi]loquence confuse, assaisonnée de v[ul]garités lassantes : *« Bon, d'accord, [il] avait rencontré une drôesse. Ça v[a], il se la farcit, et puis c'en marre ! [Ca]radine vite fait, caltez budin, [av]ez les jambes creuses. Ça ne pre[n]d tout de même pas des h[e]ures ! »* (p. 126).

Hélas, [...] ! Des [h]eures et des pages ! *« C[...] tâcha, [p]ar de niaises battues, de [l]a captur[er], mais macache bien sûr ! »* (p. 9[...]) ; *« Il y eut des feulements de fauves dans la jungle, des cris d'oiseaux et tous les trucs habitu[e]ls de ce genre de choses »* (p. 1[...]).

Désolé, vraiment, mais *« tous les trucs habituels de ce genre de choses »* m'ennuient prodigieusement. Cela dit, [o]n peut aimer, et aimer beaucoup, ce bouquin « vachement tordu » dirait l'auteur. Pourquoi pas ?

JACQUES CELLARD.

★ LES DERNIERS FEUX DU PLAISIR, de Florence Mothe. Robert Laffont, 255 p., 75 F. (roman fait suite à *Si Dieu ne manque*, du même auteur.

★ LA DAME DE CHATEAUMORAND, d'Evelyne Deher, Presses de la Cité, 275 p., 60 F. Du même auteur, chez le même éditeur, *les Cavaliers de Samarie* et *Ceux de la maille d*.

★ LE BRANLE DES VOLEURS, de Massin. La Table ronde, [...] p., 92 F.

★ LA NUIT DES BARBARES, de Orlando de Rudder, Robert Laffont, 242 p., 69 F.

Révolte d'esclaves et robes de mousseline

FLORENT DE TURLINVILLE rentre dans son île — la Martinique — qui fait eau de toutes parts. On est en 1846, il doit s'occuper des terres de famille, de ses nièces à marier, du sucre, *« qui les englue tous comme des fourmis »*. Il retrouve Zélie Cannelle, à qui il a fait un enfant, qu'elle a nommé Chimène-Lifili, et qu'il baptise Xavier.

Dans la maison des Turlinville, il y a Anaïs, la belle-sœur, qui règne, amère et austère, sur un petit monde en robes de mousseline, toujours entre deux fêtes : *« Fiançailles, mariages, ou bals pour rien pour le plaisir, les invités mandés parfois le matin pour le soir même, c'était toujours à peu près le même bouillon. »*

On boit, on danse, on potine, on joue, on a peur aussi. L'ombre de l'abolition de l'esclavage envahit le roman, et le clôt, comme un destin, incarné dans la figure de Zélie, sans cesse hésitante, entre résignation et révolte, entre le monde des Blancs et celui des Noirs, finalement emportée du côté de la liberté.

Marie-Louise Audiberti n'a pas voulu faire la fresque d'une révolte, elle esquisse à peine la vie des esclaves marrons enfuis sur le morne. Elle a choisi de décrire l'affrontement de deux mondes à travers leurs langages. L'univers féminin qu'elle dépeint dans un style délibérément daté, aux intonations qui rappellent la comtesse de Ségur, fait sourire, charme, donne la nausée. On ne saurait être davantage dépaysé que chez ces dames toutes préoccupées de toilette dans leur château fissuré.

GENEVIÈVE BRISAC.

★ LA PEAU ET LE SUCRE, de Marie-Louise Audiberti, Plon, 269 p., 65 F.

le feuilleton

Tout roman est-il « à thèse » ?

(Suite de la page 21.)

Le roman à thèse se reconnaît, en somme, à l'autoritarisme de son récit, dont les rebondissements font souscrire à un sens préétabli.

Sartre réintroduit dans le genre une certaine dose de liberté par le biais de l'ironie, attitude et, ne l'oublions pas, figure de rhétorique, qui ont souvent cette vertu libératoire. Témoin *l'Enfance d'un chef*, dont la re-lecture, sous ce jour, forme le meilleur du livre de Susan Suleiman, en tout cas le plus accessible.

On sait que le héros de cette nouvelle, Lucien, est un jeune bourgeois des années 20 qui se cherche des maîtres. Rejetant tour à tour Rimbaud, les surréalistes, la psychanalyse, il finit par trouver sa vérité dans l'antisémitisme et la violence des camelots du Roy.

L'ironie de Sartre consiste à faire en sorte que le protagoniste, à mesure qu'il devient de plus en plus négatif dans l'esprit de l'auteur et, espère ce dernier, dans notre esprit, se pense de plus en plus positif. Nous sommes dans une véritable parodie du roman d'apprentissage, et une parodie sans faille, sans voix pour contredire le héros ou nous alerter. Le narrateur fait confiance aux lecteurs pour s'apercevoir qu'il joue de l'obéissance passive qui est habituellement la leur.

Pareil pari ne va pas sans danger que la leçon soit prise au premier degré. Brasillach, dans *l'Action française* d'avril 1939, a retenu comme positif que Lucien ait choisi Barrès pour médiateur. Susan Suleiman note que certains de ses élèves américains, avec l'excuse de ne pas manier les finesses de notre langue et de notre histoire, tombent dans le panneau.

Mais ce risque est le prix à payer du surcroît d'autonomie qui peut s'ensuivre pour le lecteur. *L'Enfance d'un chef* réussit ce doublé paradoxal d'être un texte à thèse qui refuse la notion d'autorité incontestable dans la fiction et qui invite le public à prendre un point de vue sur lui, voire à prendre parti contre lui. Comme quoi les dogmatiques ne sont pas les plus mal placés pour donner d'authentiques leçons de liberté.

ILS le sont souvent mieux que certains romanciers qui prétendent ne peindre que des sentiments privés sans le moindre esprit de persuasion et qui n'en prêchent pas moins, soit qu'ils cachent sournoisement leur jeu, soit que leur fond idéologique, propre à quiconque s'exprime, s'exhale par mégarde. A la seule syntaxe, et parle-t-il de pingouins, on a vite fait de deviner si un écrivain croit en Dieu, et comment il vote.

Renvoyons à une autre fois le cas des auteurs à thèse de tous bords qui se dissimulent sous le masque du pur divertissement et se livrent à une manière de contrebande. Ne considérons que les maladroits et les névrosés auxquels leurs aspirations ou répugnances échappent comme autant de lapsus. Drieu, par exemple. On le sait aussi peu neutre que possible, mais sait-on à quel point ? Un détail parmi cent, dans *Gilles* : le personnage secondaire de Rebecca Simonovitch. C'est elle qui pousse le nommé Paul Morel à la mort et s'allie aux ennemis de Gilles. Or elle est à la fois, tenez-vous bien, juive, russe, communiste, férue de psychanalyse, laide, envieuse et lubrique...

Certes, Drieu ne nous est pas inconnu, ni ses hantises ; mais d'un coup, à propos d'un personnage bientôt disparu du roman, c'est tout le programme du fascisme français d'avant guerre qui se livre, nu, avec son horreur du juif, de l'étranger, de Marx, de Freud, de toute modernité ressentie comme décadence. Quel aveu, sous couvert de gratuité imaginative ! Et, pour le lecteur, quelle preuve que, à bien lire des fictions, on ne perd pas son temps !

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ LE ROMAN A THÈSE, OU L'AUTORITÉ FICTIVE, de Susan Rubin Suleiman. P.U.F., 314 p., 145 F.

portrait

★ Dessin de BÉRÉNICE CLEEVE

● « Le chant de quelqu'un qui est seul dans la ville »

YVES MARTIN, je le trouve au « Rouquet », un bistrot près de Saint-Germain. Il boit toujours la même chose : un demi. Grand, rondouillard, il a des rouflaquettes grises, la parole un peu hésitante.

Son dernier livre de proses, *l'Enfant démesuré*, on peut parier qu'il sera encore lu, et aimé, dans vingt ans. Comme les Calet, les Gadenne, les Bove et les Hardellet qui n'ont pas pris un coup de vieux. Martin, depuis ses débuts, en 1964, a fait le tour des petits éditeurs, Guy Chambelland, le Cherche-Midi, Alfred Eibel, ce qui explique en partie la ferveur discrète qui l'entoure, si en deçà de son génie.

Né en 1936, clerc de notaire pendant vingt-quatre ans, il vit aujourd'hui grâce à une bourse de la Caisse des lettres. Il se promène moins qu'autrefois mais, chaque jour, il écrit et va au cinéma. Célibataire, sans ambition sociale, il s'est raconté plus d'une fois. Son œuvre, subjective, intense, poèmes ou pas, est un long ruban de confessions, de flashes et de cris du cœur : *« Voyeur paradoxal, je vis le dos tourné aux serrures. »*

« J'ai failli être publié chez Gallimard, dès mon premier livre, Le Partisan, dit-il en riant, les yeux plissés. *Robert Mallet voulait le prendre dans sa collection, « Poésie ». Mais, guère rentable, elle a été supprimée. Un type de Gallimard m'a rendu le manuscrit :* « Vous l'éditerez à compte d'auteur. » *Et il m'ont versé cinq cents francs. Je connaissais la revue de Chambelland,* le Pont de l'Epée. *Il m'a demandé une contribution. Depuis, je lui donne tous mes poèmes. »*

Comme Jacques Prevel, écarté par Jean Paulhan, ou Artaud, devant qui Jacques Rivière fit la sourde oreille, Martin n'a donc pas emprunté la voie royale qui ouvre les portes de la *N.R.F.* et de France-Culture. Il n'a pas eu la chance de Jacques Réda, quelqu'un dont il aime le *« charme »*, et qui a écrit de belles pages sur lui. Mais qu'importe, on n'est pas là pour pleurer. *Le Partisan*, même introuvable, reste un sacré, *« roman-poème »*, digne d'*Une vie ordinaire* de Georges Perros ou de *Chêne et chien* de Raymond Queneau.

« Le Partisan *est comme toute ma poésie, en partie autobiographique. J'ai voulu en faire un roman parce que j'admirais* Les Aventures d'un jeune homme, *de Dos Passos, le premier volume de sa trilogie,* le District de Columbia... *C'est un livre superbe, plein de naturel. Simple et émouvant. Formidable ! J'ai souvent préféré partir d'un roman, ou d'un film, pour arriver à des sortes de « remakes poétiques ». Dos Passos a été imité, y compris par Sartre, mais on ne l'a jamais égalé. »*

« Ne nous moquons pas des ivrognes ! »

A la fin des années 50, Martin voyait jusqu'à neuf films par jour. On était en pleine fièvre cinéphilique. Avec Brion, Tavernier, Eisenchitz et quelques autres, il fonda le « Nickel Odéon », un ciné-club, une chapelle qui lança les Américains, Walsh, Curtiz ou Boetticher, des Italiens, Cottafavi et Freda. Il connaît aussi le cinéma français comme personne. Et quand il parle des poètes « maudits », Hugues Rebell, Roger Kovalski, ou oubliés, Basile Sainte-Croix, Deubel, Demange, il n'étale pas son érudition ; elle est vivante et passionnée.

« Dans Biographies, *j'ai multiplié les allusions au cinéma et à la littérature. Les lecteurs ne le devinent pas toujours.* Vanity-Row-A l'aube, *encore un long poème, s'inspire de Burnett, et de son privé, Max Prescott. On y croise Jimmy Stewart. Il y a aussi* Mort d'Armand Robin, *où je dis comment j'ai appris sa disparition, en ouvrant les* Cahiers des Saisons : *« Je ne le connaissais pas. J'avais feuilleté ses poèmes non traduits. A l'époque de mon grand amour pour Rilke... Mort terrible. Ces poèmes épars me bouleversent... »*

« Les films me procurent des images et des émotions. le Goût du saké *d'Ozu, par exemple. C'est l'histoire d'un bureaucrate, comme moi, qui ne supporte pas sa retraite. Alors il boit. En France, on se moque des ivrognes. Les Japonais sont plus humains : ils comprennent qu'il a ses raisons, ce vieux qui se saoule à mort. Ses proches l'entourent, le consolent. Dans mon bistrot, il y a un ouvrier, un cas formidable. Il offre la tournée quand il a touché sa paie. Il sort, hurle devant les maisons. Tout le monde le persécute. Je vais le mettre dans une de mes histoires. Moi, il me touche infiniment. »*

Martin a écrit un poème sur le suicide de Marc Ichall (1), le prolo-poète qui s'est tué avec une carabine dans un café de la Bastille. Les suicidés, comme Pavese, les tubards, comme Armen Lubin, les poivrots lui fendent le cœur. Il affectionne aussi Fargue et Carco, Cendrars, Duprey, des poètes piétons, des voyageurs et des voyants. Ses livres à lui, vers et proses, il les résume à sa façon : *« Le chant de quelqu'un qui est seul dans la ville. »*

« Le vide des après-midi m'angoisse »

« Il ne faut pas croire, ajoute-t-il, *que je suis un adorateur du passé. J'aime les petits poètes symbolistes, leur chanson désuète, mais la vie moderne me paraît excitante. Depuis mon séjour à l'hôpital, où je restais seul des journées entières, je compose mes poèmes dans ma tête. je marche, je regarde les gens, les autobus, tout est si mystérieux ! J'attends qu'ils soient finis pour les transcrire. Je ne supporte pas d'être enfermé ni de jouer à l'écrivain. Ma chance, c'est d'avoir un don. Les mots viennent comme ça. La ville, parce qu'elle est mobile et prolifique, est un réservoir... La prose me délasse, en fait. C'est beaucoup moins épuisant. J'écris une page le matin, pas plus, et j'attends l'ouverture des cinémas. Le vide des après-midi m'angoisse. »*

Ogre tendre, les petites filles, dans ses nouvelles, comme *le Bouton d'or* (2), Martin les caresse avec de longues phrases où le désir et la violence ne dorment que d'un œil. Leurs genoux luisants, la chair blanche, *« des yeux qui rêvent longtemps les choses avant de les accepter »*, il les « blasonne » et les comprend. Leur présence le tente ou l'inquiète. Si leurs traits lumineux, aperçus derrière un rideau, éclairent sa solitude, il entre dans leur tête tel un cambrioleur et fait main basse sur leurs songeries.

« Il n'y a rien de pervers dans mon amour des petites filles. Je suis fasciné de voir déjà, en elles, la femme qu'elles vont devenir. Pimbêche ou sensuelle... Les garçons ne m'intéressent pas. Je les évite. Ils me rappellent trop ceux qui me flanquaient des gnons, à l'école, et se foutaient de moi. « Ma chinoise » *ou* « Bouton d'or »*; je donne des noms aux inconnues que je croise. Je retiens un béret, une mini-jupe, un regard, un geste, trois fois rien. Parfois elles me donnent envie de pleurer. »*

Yves Martin pense qu'il m'a tout dit. Il termine son demi et se lève, énorme, maladroit comme un enfant. Il laisse sur la table le manuscrit d'un poème, *Mr William*, où il a recréé le personnage de William Irish, un reclus, diabétique, solitaire et alcoolique. En avant-première, je vous en offre le début. Martin s'est déjà perdu dans la foule. Il y a du soleil sur le boulevard et des femmes qui passent, l'esprit ailleurs :

« Ces sifflements, tremblements.
Comment les arrêter ?
Ce n'est pas grave, il ne vous croira pas.

» Une mise à sac,
Sans horde, cavaliers, chevaux,
Sans meurtre véritable,
Il préférerait mourir.

» Que faire ?
Devant un kiosque.
Il surveille une jeune fille
La suit. Immédiatement elle devine
Qu'elle ne sera plus jamais la même.
Sa haine, quel réconfort ! »

RAPHAEL SORIN.

(1) Les Editions Oswald ont publié ses *Œuvres complètes inachevées*.

(2) In : *le Retour du je*, anthologie chez Galilée, 1981.

Bibliographie

● POÈMES

— Chez Guy Chambelland, Le Pont de l'Epée (23, rue Racine, 75006 Paris).
— *Le Partisan*, 1964 (épuisé).
— *Biographies*, 1966.
— *Poèmes courts suivis d'un long*, 1969 (épuisé).
— *Le Marcheur*, 1972.
— *Je fais bouillir mon vin*, 1978.
— *De la rue elle crie*, 1982.

● NOUVELLES

— *Un peu d'électricité sous un grand masque noir*, 1978, Le Cherche-Midi.
— *Je rêverai encore*, 1978, Alfred Eibel, 1983, repris par Le tout sur le tout.

● SUR YVES MARTIN

— *Possibles*, « Spécial Yves Martin », nos 18-19, 1979, chez Pierre Perrin (25290 Chassagne-Saint-Denis).

«La délicieuse absence des femmes»

L'*ENFANT DÉMESURÉ*, sept histoires écrites entre 1976 et 1982, c'est Yves Martin qui se débrouille comme il peut avec sa carcasse : 1,85 mètre et 120 kilos. Il se compare à un *« iguane phosphorescent »* qui déguste la *« troublante, sensible, délicieuse absence des femmes »*. Qui donc, aujourd'hui, est capable de vous prendre ainsi à la gorge et d'aller si loin dans le vague à l'âme, l'ivresse ou la nostalgie ? On pense, s'il faut trouver des correspondances à la musique qu'il sifflote douloureusement, à *So Casy*, l'admirable composition de Gerry Mulligan.

Piéton de Paris, nu dans sa salle de bains, en vacances avec sa mère à Auvers-sur-Oise ou *« roi des îles inaccessibles »*, Martin boit de la bière et longe les murailles. D'une vie ordinaire, il tire des buissons d'images, s'enroule dans les métaphores qui lui tiennent chaud ; il retombe toujours sur ses pieds. Parfois aux terrasses il rit tout seul. Exclu. Dans la ruche de ses pensées. Altercation, sarcasmes, métro, bruit de la ville, collègues du bureau, il fait son miel avec ces broutilles, ces chiffons arrachés à la réalité de tous les jours.

Le vin des rues, Pigalle, le Scarlett, l'Atlas où il s'oublie devant *« un film X, comme une citerne d'eau dans le désert »*, les putes rue Saint-Denis, rue de Provence, une ribambelle de visions, des retrouvailles, il lui faut ça, et rien d'autre, pour avoir la tristesse et l'énergie des chanteurs de tango et des cinéastes américains. On visite un cimetière. On suit les passantes. On entre dans les maisons. *« Rue indulgente »*, la rue Saint-Denis, en flash-back, revit : *« Les vices brillaient comme le strass dans un perpétuel arbre de Noël. »* C'est presque trop. Martin est un enchanteur. Il porte le malheur en écharpe, un suicide à la boutonnière. On vacille sous des gerbes de mots, choisis par une oreille infaillible.

R. S.

★ L'ENFANT DÉMESURÉ, d'Yves Martin. Editions Le Tout sur le Tout, diffusion Distique, 158 p., 67 F.

histoire littéraire

Les derniers feux de l'« année Stendhal »

L'« année Stendhal » a été un succès. Elle n'est d'ailleurs pas finie : à Milan, le 13 décembre, se tiendra l'ultime colloque de la longue série qui a commencé en janvier avec les débats de Grenoble, consacrés à « Stendhal, l'écrivain, le pouvoir et la société ». L'un des principaux stendhaliens actuels, Michel Crouzet, avait finalement refusé de s'y rendre, pour ne pas cautionner « une messe P.S. ». Sera-t-il à la cérémonie de pose d'une plaque par Jacques Chirac sur l'immeuble du 8 rue Caumartin, où Stendhal écrivit *la Chartreuse de Parme* ? Cette cérémonie qui aura lieu avant Noël, couronnera la célébration du bicentenaire.

Celui-ci s'est déroulé, à la vive satisfaction du président du Comité national d'organisation, Victor Del Litto, dans l'œcuménisme politique. Ainsi, à Grenoble, le nouveau maire R.P.R., Alain Carignon, n'a pas fait obstacle à l'achat par la bibliothèque municipale d'un lot de manuscrits inédits qui a coûté une fortune. Seul mécompte sérieux : le manque de crédits qui a rendu famélique la grande exposition sur « Stendhal et l'Europe », que projetait la Bibliothèque nationale.

Quant au livre le plus attendu par le grand public, celui annoncé par Jacques Laurent, il est remis à plus tard.

Les médias ont largement « couvert » les principales manifestations, donnant ainsi sur Stendhal un fameux coup de projecteur ; il n'est pas encore possible de mesurer l'extension donnée ainsi à la lecture de ses livres. Après une année où l'on n'a parlé que de lui, Stendhal reste-t-il *« le plus célèbre et le moins lu des écrivains »*, selon la formule de Del Litto ? Un tout récent colloque, organisé par la municipalité communiste de Saint-Martin-d'Hères (Isère), a tenté de répondre à la question : « Stendhal, écrivain populaire ? », après une expérience d'animation menée pendant près d'un an.

Les études stendhaliennes, qui sont depuis longtemps parmi les plus productives dans l'université, ont reçu une impulsion supplémentaire grâce aux colloques dont les actes seront pour la plupart publiés ou le sont déjà. « La création romanesque de Stendhal » a été étudiée en mai à Paris IV, « Stendhal et la modernité » à Caen, « Stendhal et le domaine anglais » à Londres, « Le symbolisme stendhalien » à Nantes, « Lucien Leuwen » et « L'énergie stendhalienne » à Paris, sous l'égide de la Société des études romantiques, « Stendhal et Bordeaux » à Bordeaux ; les professeurs américains ont confronté leurs vues sur Stendhal à Lille et les Suisses à Lausanne ; les manuscrits ont été étudiés de près à Paris-VIII-Saint-Denis. Enfin, à Rome vient de se tenir, sur le thème « Stendhal, Rome, l'Italie », un colloque dont nous rendons compte ci-dessous.

★ Pour les principales publications et manifestations qui ont marqué l'« année Stendhal », voir *le Monde* du 31 décembre 198[illegible], 25 janvier, 4 février, 24 février, 8 avril, 10 juin, 28 juillet, [illegible] août, 10 novembre 1983.

L'ascension d'Henry Brulard

● *De la biographie à l'autobiographie.*

QUOI qu'on en dise, les centenaires ont du bon. Dans le mouvement d'édition qu'ils provoquent, il est bien rare que quelque étude, document ou synthèse n'incitent à relire l'écrivain célébré, en faisant converger sur tout ou partie de son œuvre des faisceaux de lumière issus de diverses sources. Parce que le deux centième anniversaire de la naissance de Stendhal a fait naître une nouvelle biographie, due à Armand Hoog, rééditer celle, aujourd'hui classique, de Henri Martineau (1) et publier un séduisant commentaire de Béatrice Didier sur *Stendhal autobiographe*, j'ai relu d'un bout à l'autre – et presque tout le temps avec passion – la *Vie de Henry Brulard* dans la méticuleuse édition donnée récemment par Victor del Litto (2).

Ce n'est peut-être pas le livre de Stendhal le plus ouvert de nos jours. Il le mériterait pourtant, ne serait-ce qu'à cause de la vogue actuelle de l'autobiographie. Mais surtout parce qu'il répond, avec une parfaite justesse, à ce que nous attendons de ce genre. Un homme est là qui se cherche et se dit avec la plus grande authenticité, fuyant la pose et l'emphase ; qui fait à cinquante ans le bilan de sa vie en fouillant – et avec quelle attention ! – son enfance comme si elle était la clé de tout, de ses joies, de ses peines, de ses succès, de ses échecs, de ses aspirations, de ses idées ; qui mêle étonnamment la recréation du passé, à travers les seules images vives et nettes qu'il en garde, et le temps où s'opère cette recréation – le fameux présent de l'écriture, – si bien qu'on assiste à la fois au travail du voile qui se lève et au spectacle qui se révèle.

Le voyage initiatique

Bien sûr, cet homme ne déchiffre pas l'énigme de lui-même. Mais il obtient de cette reconquête de soi et du temps aboli, obtenue par l'écriture, un apaisement, une sagesse, une certaine forme de bonheur. Dira-t-on jamais assez le rythme et l'allégresse qui soulèvent la *Vie de Henry Brulard*, en dépit de son fond mélancolique ?

Béatrice Didier a donc beau jeu pour mettre en lumière la surprenante modernité de ce texte, son esthétique de la rupture, la liberté de sa construction soumise non à l'ordre logique ou chronologique, mais déjà aux lois de l'association, le mouvement que *lui* communiquent les incessantes digressions, les souples bonds de l'avant à l'arrière, d'hier à aujourd'hui et à demain. Sans doute cette étude porte-t-elle aussi sur le *Journal* et plus hardiment sur ces « vies » de musiciens, ces « promenades » dans Rome, Naple et Florence, où Béatrice Didier voit se former un langage autobiographique tout à fait révolutionnaire. Cependant, c'est sur la *Vie de Henry Brulard*, qu'elle ne sépare pas des *Souvenirs d'égotisme*, écrits antérieurement quoiqu'ils concernent une période de sa vie plus tardive (1821-1830), que sa fine analyse se concentre.

Ces deux œuvres majeures, leur auteur les a laissées inachevées. Mais, se demande Béatrice Didier, veut-on clore une telle entreprise, à moins de se statufier ? Stendhal s'en garde avec une vigilance aussi grande que sa méfiance pour le romanesque et le romantisme qui risqueraient de fausser sa vérité. Et pourtant, le récit discontinu se structure et se dramatise comme de lui-même.

Parti du traumatisme causé par la mort de la mère et du conflit familial qui s'ensuit et assombrit toute l'enfance, le texte s'organise en tendant vers une libération. Le départ de Grenoble pour Paris ne suffira pas à l'accomplir. Il y faudra l'arrivée à Milan en 1800, au terme d'un voyage que Béatrice Didier peint comme initiatique. Ainsi, le récit se lance non pas à la recherche nostalgique d'un paradis perdu, mais à la conquête d'une Terre promise. Ce qui pourrait bien avoir été la raison de son dynamisme.

Une fois faite la découverte que le bonheur existe, l'autobiographie pouvait se terminer. Quand en 1836, à Civitavecchia, Stendhal posa sa plume, il crut seulement interrompre son récit le temps d'un congé parisien. *Il* ne le reprit jamais. Mais l'initiation que Béatrice Didier fait surgir des dernières pages lui donne sa fin. La *Vie de Henry Brulard* développe tous ses charmes sous ce subtil éclairage.

Comme un roman...

On pourrait presque dire que la nouvelle biographie de Stendhal que le bicentenaire a fait éclore, au moins en partie, puisque seul, hélas ! le premier tome en est publié, nous vient des Etats-Unis. Universitaire français, pourvu des meilleurs titres (Normale, l'agrégation), Armand Hoog a fait là-bas sa carrière et s'y est établi. Il y a écrit aussi une œuvre que la critique et le roman à peu près également se partagent. Stendhal est une de ses vieilles admirations, cultivée dès le premier recueil d'essais, qu'il rapporte en 1945 de sa captivité : *Littérature en Silésie*. Il le retrouve aujourd'hui, mais pour écrire sa vie. Donne-t-il lui-aussi le pas à l'homme sur le romancier ?

Ce qui frappe et retient dans cette biographie, c'est sa facture aussi peu universitaire et anglo-saxonne que possible. Armand Hoog la présente et l'écrit comme un roman, ce roman que Stendhal justement se refusait à faire. Dès la première phrase, voyez le ton : *« Un gros petit garçon de trois ans court dans l'herbe haute en se dandinant sur ses jambes courtes. On ne peut dire qu'il soit très gracieux. La tête ronde et joufflue, le bedon en avant, des fesses plein la culotte. »*

Voyez aussi en tête des sept parties qui découpent ce *Stendhal avant Stendhal*, arrêté en 1821 : la liste, dressée comme pour une comédie, des personnages qui vont participer à l'action dans la période envisagée. Une manière élégante de se décharger de l'érudition qui encombre *si* souvent l'exégèse stendhalienne. Ainsi délesté, le meneur de jeu n'en aura que plus d'aisance et de vivacité pour mettre directement en scène, et au présent, les événements intérieurs et extérieurs qui marquent son héros. Parmi eux, les représentations du *Matrimonio segreto* de Cimarosa reviennent dix fois, ponctuant le récit comme un refrain ou le retour d'un leitmotiv. La musique n'a-t-elle pas été la plus durable passion de Stendhal et la Scala, l'Opéra de Milan, sa compagne la plus fidèle et la plus aimée !

Voyez enfin aux toutes dernières pages les deux monologues imaginaires, celui de l'homme, celui de la femme, à travers lesquels Armand Hoog rend compte et tente d'élucider les amours malheureuses d'Henri Beyle pour Métilde (Matilde Dembrowsky). Les spécialistes vont sursauter devant le procédé. Il se peut que le grand public s'en réjouisse. Après tout, Stendhal n'appartient plus seulement aux *happy few*, et il faut lui amener les générations nouvelles. Avec beaucoup de brio, son biographe d'aujourd'hui met tout en œuvre pour cela.

Apporte-t-il en plus du neuf par rapport à ses devanciers ? Des hypothèses, sur quelques points de détail, par exemple sur l'origine de certains des nombreux pseudonymes, et celui de Stendhal en particulier, sans lesquels Henri Beyle, par jeu ou par prudence, a l'habitude de se masquer... Une définition de la mythologie personnelle de l'écrivain : son goût pour le bien, les chevaux, les tilleuls, son attirance pour les grottes et pour les tours, son oscillation continuelle entre le monde ombreux et tendre de la mère et la dure sécheresse de l'univers paternel... On lit tout cela avec profit, mais surtout avec plaisir, dans un beau livre bien imprimé, bien présenté, éclairé d'illustrations. De quoi souhaiter vraiment que le second tome, *Stendhal pour toujours*, nous arrive au plus vite.

Cette biographie à la fois mouvementée et intériorisée ne remplace pourtant pas l'autobiographie stendhalienne. Elle en comble les trous, notamment, au point où elle en est, celui qui se creuse entre 1800 et 1821. Sur cette période importante qui voit Stendhal se jeter dans les campagnes napoléoniennes jusqu'à Moscou, et dans les bras – qui s'ouvrent – de Mélanie, la petite cantatrice suivie à Marseille, d'Angela Petragrua, la « sublime catin » milanaise, dans les bras – qui se ferment – d'Alexandrine Daru et de Matilde Dembrowsky, nous n'avons comme témoignages personnels que les cryptogrammes du *Journal* et la *Correspondance*. Des documents émiettés qu'Armand Hoog, pour notre bonheur, rassemble.

Il en va tout autrement pour l'enfance que la *Vie de Henry Brulard* n'arrivait pas à quitter. *« Me voici page 501 et je ne suis pas encore sorti de Grenoble »* écrivait Stendhal. Là c'est le biographe qui paraît rapide et succinct. Il donne l'envie de recourir à la source. On plonge alors avec délices, colère, émotion, curiosité, tendresse dans l'eau profonde de cette grande autobiographie...

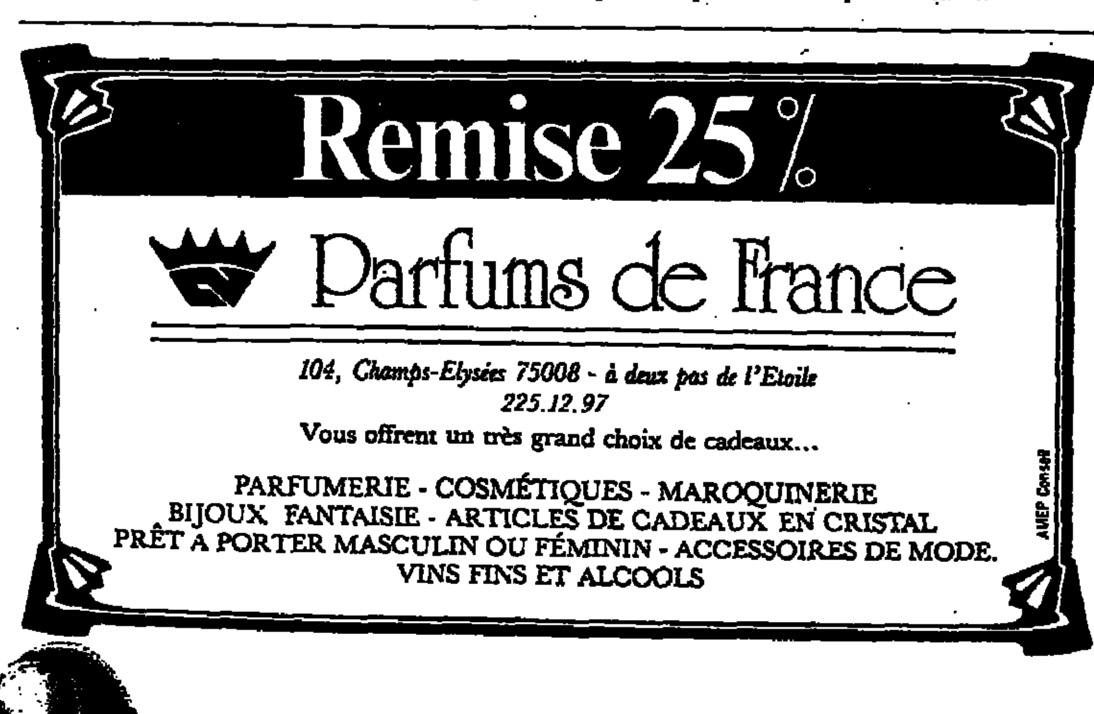
JACQUELINE PIATIER.

★ STENDHAL AUTOBIOGRAPHE, de Béatrice Didier, PUF, 318 pages, 125 F.

★ STENDHAL AVANT STENDHAL, d'Armand Hoog. Tome I : Vie de Stendhal 1783-1821. Jean-Jacques Pauvert, aux Editions Garnier, 384 pages, 150 F.

(1) *Le Cœur de Stendhal*, d'Henri Martineau. Albin Michel, 2 vol., respectivement 446 pages et 484 pages. 79 F et 85 F. 1re édition, 1952.

(2) *Œuvres intimes*, de Stendhal. Bibliothèque de la Pléiade.



L'imaginaire italien d'Henri Beyle

● *Un colloque à Rome.*

JE me trouvais ce matin 7 novembre 1983, à San-Pietro-in-Montorio, sur le mont Janicule à Rome ; il faisait un soleil magnifique. Un léger vent de sirocco à peine sensible faisait flotter quelques petits nuages blancs au-dessus du mont Albano, une chaleur délicieuse régnait dans l'air ; j'étais heureux de vivre (...). Toute la Rome ancienne et moderne, depuis l'ancienne voie Appienne avec les ruines de ses tombeaux et de ses aqueducs jusqu'au magnifique jardin du Pincio bâti par les Français, se déploie à la vue. Ce lieu est unique au monde, me disais-je en rêvant, et la Rome ancienne, malgré moi, l'emportait sur la moderne... ...

A la date près, ce début est de Stendhal : les premières lignes de la *Vie de Henry Brulard*. Livre en main, en beyliste appliqué, je les ai relues, assis sur les marches de l'église San-Pietro, pour tenter, cent cinquante ans après, d'y couler mon moi et de ressentir devant ce même panorama, à peine gâté par la « machine à écrire » (comme les Romains appellent le monstrueux monument à Victor-Emmanuel II), le goût qu'eut pour Stendhal sa vie ce jour-là. Mais, du texte au paysage, la communication ne se fait pas : la seule question qui me soit venue, ironiquement, a *été* de savoir si les spécialistes de Stendhal réunis à Rome pour le dernier grand colloque du bicentenaire s'étaient eux aussi, un jour, transportés en ce lieu pour se livrer à de pareilles et vaines contorsions de l'âme, s'offrir une petite crise d'identification à l'écrivain dont ils savent tout, et s'incorporer, un instant, la Rome de Stendhal.

La ville de la passion

Plus tôt dans la matinée, au Capitole, dans une salle d'apparat dominée par un buste de Dante, le maire communiste de Rome avait ouvert le colloque international sur « Stendhal, Rome, l'Italie » organisé par l'université de la Ville éternelle (la Sapienza), la commune de Rome, l'ambassade de France en Italie, le Conseil national de la recherche et l'Encyclopédie européenne Garzanti. Massimo Colesanti, maître d'œuvre du colloque, professeur de littérature française à l'université de Rome, avait présenté avec fougue la Rome de Stendhal, ville de l'énergie, de la force, de la passion, de la vitalité heureuse, ville « napoléonienne », dont l'écrivain français croyait retrouver toutes les qualités chez les femmes romaines. Autour de moi, quelques mondaines aux yeux froids souriaient, flattées.

Après quoi, Victor Del Litto, qui devait bien en être à son quinzième colloque de cette Année Stendhal qu'il a portée à bout de bras, commenta un peu platement la bibliographie de la critique italienne sur Henri Beyle, rendant hommage à son maître P. P. Pompeo, le Lanson italien, et négligeant les travaux plus modernes d'esprit, publiés après les années 50, et qui restent dispersés dans des revues, selon les dires d'un jeune critique italien agacé par le pouvoir du Napoléon des études stendhaliennes. *L'Unita* n'avait-elle pas fait paraître à la une de ses pages culturelles trois portraits côte à côte : Staline, Stendhal et Del Litto, ce dont ce dernier se montrait, en privé, exagérément satisfait ?

En conclusion de cette séance inaugurale, Leonardo Sciascia, flanqué comme les autres orateurs de deux carabiniers en grande tenue qui le faisaient paraître encore plus menu et traqué, lut d'une voix sourde un beau texte d'écrivain sur Stendhal et la Sicile, île où l'auteur de *Rome, Naples et Florence* n'avait jamais mis les pieds. Pourtant, dit Sciascia, il avait failli découvrir les mécanismes de la Mafia que le stendhalien Lampedusa a mieux pressentis dans *le Guépard*.

Gilles Martinet, actuel occupant du palais Farnese, notre plus belle ambassade, ouvrit la séance de l'après-midi, à la villa Mirafiori, où se déroulèrent les travaux du colloque pendant quatre jours. Il le fit en une causerie impromptue, avec une simplicité de ton et une élégance d'esprit qui lui ouvrirent même les cœurs les plus froidement académiques, séduits par l'évocation du Stendhal de la fin, le petit consul à Civitavecchia, qui ne s'aimait pas et regrettait, dans l'Italie ensommeillée à la veille du Risorgimento, le Milan de la puissance française sous le Consulat et l'Empire. La réflexion de notre ambassadeur sur les relations entre la France et l'Italie au siècle dernier et à présent « s'emblématisa » dans une formule d'Apollinaire : *« L'Italie qui est notre mère et qui est aussi notre fille. »*

Pour Stendhal, qui ne fut jamais père et qui détestait le sien, l'Italie fut toujours l'élément maternel, le lieu de la rêverie généreuse, opposée en tous points au positivisme calculateur et utilitariste de la France de la Restauration puis de Louis-Philippe. L'Italie représentait pour lui l'Autre de la France, l'espace même de l'imaginaire, l'autre-scène. Ce thème est connu, il a reçu de Michel Crouzet, dans *Stendhal et l'italianité* (Corti, 1982), des éclairages décisifs et, sous l'angle psychanalytique, des interprétations incontournables de Philippe Berthier, dans *Stendhal et la sainte famille* (Droz, 1983), enfin, dans une perspective culturelle, des précisions de Kurt Ringger, dans *l'Ame et la page* (Grand Chêne, Aran, Suisse, 1982), pour ne citer que trois des nouveaux spécialistes les plus importants de Stendhal.

Un raffinement de grand seigneur

Il revenait à un Italien, Arnaldo Pizzorusso, de l'université de Florence, d'apporter avec un raffinement de grand seigneur une analyse aiguë des sensations agréables *(il placere)* que cherchait Henri Beyle en Italie, dans ses paysages, sa peinture ou sa musique, dont le texte stendhalien garde la vibration, la réverbération sensible. Kurt Ringger montra le jeu de l'imaginaire stendhalien dans les scènes de roman qui se déroulent à l'Opéra. Michel Crouzet, chez qui une agressivité très contenue donne à la parole l'éclat tranchant du couteau, analysa précisément le thème du « coup de poignard italien ». Citant Valéry : *« Le crime, c'est le premier mouvement »*, Taine : *« L'Italien est improvisateur dans l'assassinat comme dans toute chose »*, et Stendhal : *« L'Italien tue parce que la justice est trop lente »*, il montra que le coup de poignard réalise pour Stendhal une fusion entre le moi et le droit, et fonde ainsi une esthétique du sublime : les Italiens sont littéraires parce que tragiques, et tragiques parce qu'ils n'ont pas de conscience réflexive, remarque qui, dans la circulation romaine de 1983, vous résonne à l'oreille d'une façon peu rassurante.

Dans la Rome pontificale, Stendhal découvre le pouvoir à l'état pur, l'État *in vitro*, l'abstraction bureaucratique, mais aussi la séparation de la société politique et de la société civile qui n'existe pas à Paris. C'est cette séparation qui fait de Rome la figure de la civilité, et de la vie romaine de salon le lieu du bonheur social, exposa Gérald Rannaud, stendhalien de Grenoble, qui n'alla pas jusqu'à tracer un parallèle entre l'Italie d'hier et celle d'aujourd'hui, où l'Etat se dilue de plus en plus, libérant autant les énergies productives individuelles que l'esprit de « démerde » le plus incivique et le plus incivil. Rome vivante restait aux portes de la calme villa Mirafiori.

C'est peut-être pourquoi les deux communications qui m'ont paru l'emporter par leur rigueur et leur nouveauté furent celles dont le point de vue était le plus délibérément esthétique, c'est-à-dire s'accrochait à la matérialité du texte. Par une lecture attentive des *Mémoires d'un touriste*, sorte de reportage sur la France de 1838, Jean-Luc Seylaz, de l'université de Lausanne, montra que le moment heureux que se donne le touriste tient à la possibilité d'oublier le réel : le paysage est d'autant plus présent qu'il est prétexte à des fantasmes. Ainsi, en France les seuls sites qui touchent Stendhal sont-ils ceux qui lui rappellent l'Italie, mais ce sont les paysages de son enfance qui l'ont préparé, par-delà les griefs contre Grenoble et le père, à aimer l'Italie. Pour l'égotiste, le paysage privilégié est un moyen d'entendre son âme.

Pour sa part, Louis Marin, en esthéticien plus qu'en érudit stendhalien, analysa la fonction des gravures intercalées dans le manuscrit de *Brulard*. La première de ces gravures, *la Résurrection de Lazare*, d'après une peinture de Garofalo, placée entre les sept testaments initiaux (mais écrits évidemment en dernier) et le chapitre premier, ouvre visuellement un tombeau comme les pages d'un livre où se constituera le moi (1).

Tous les participants au colloque s'accordaient pour déclarer en coulisses que les études stendhaliennes en sont à un tournant : après cinquante ans de travaux érudits et de considérations sur le « réalisme » de Stendhal, il semble que l'analyse de son imaginaire doive aller en se développant. Le renouvellement est attendu moins des stendhaliens eux-mêmes que de critiques ou d'essayistes qui l'abordent avec les instruments intellectuels et une culture de la modernité, voire de la post-modernité. Stendhal deviendra-t-il, après avoir *été* si longtemps une bête à colloques, le grand écrivain de l'ère du narcissisme, ou, comme l'appelle Gilles Lipovetsky, de *« l'ère du vide »* ? Le mot le plus sûr reste en tout cas celui de Valéry : *« On n'en aurait jamais fini avec Stendhal. »*

MICHEL CONTAT.

(1) Voir l'édition des *Œuvres intimes*, par V. Del Litto dans la Pléiade.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les parutions suscitées par l'« année Stendhal » et qui n'ont pas été mentionnées dans les pages que nous lui avons consacrées, il faut rappeler :

– MICHEL CROUZET : *la Poétique de Stendhal. Forme et société. Le sublime.* Flammarion, « Nouvelle bibliothèque scientifique », 329 p., 100 F.

– PIERRE BARBERIS : *Sur Stendhal* (recueil d'introductions et d'articles). Messidor-Éditions sociales, coll. de poche « L'essentiel », 198 p., 40 F.

– Revue EUROPE (avec des articles de V. Del Litto, B. Didier, K. Ringger, P. Barbéris, M. Arrows, etc.), nos 652/653, août-septembre 1983, 218 p., 55 F.

– Le MAGAZINE LITTÉRAIRE, no 191, janvier 1983. (Avec des articles de Jacques Laurent, Jean Roudaut, Italo Calvino, G. Rannaud).

– Revue l'ARC (avec des articles de Ph. Berties, M. Crouzet, S. Serodes, etc.), no 88, 3e trimestre 1983, 88 p., 45 F.

– La REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE publiera prochainement, dans son numéro 84, les actes du colloque de Paris IV.

هكذا من الأصل

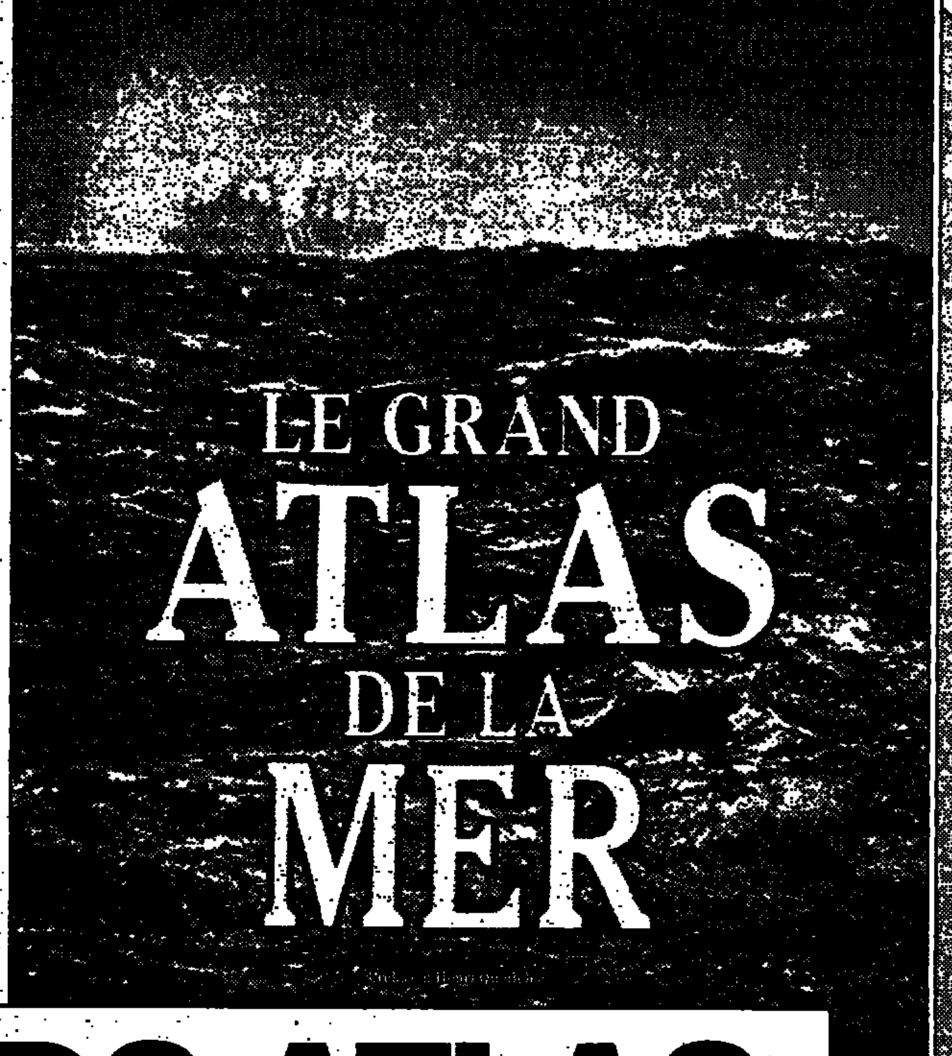
VOIR POUR MIEUX COMPRENDRE L'UNIVERS

Les toutes dernières observations sur le cosmos.
Les sciences de l'espace, aujourd'hui et demain.
416 pages - 900 illustrations - 100 articles rédigés par vingt des plus grands spécialistes - des photos jamais vues.

LE GRAND ATLAS DE L'ASTRONOMIE

VOIR POUR MIEUX COMPRENDRE LA MER

La vie des océans : les deux tiers du globe. Des orientations scientifiques.
Un univers qui reste mystérieux.
304 pages - 800 illustrations - 112 sujets traités par les plus éminents spécialistes.



LES GRANDS ATLAS
ALBIN MICHEL/UNIVERSALIS

Une conception originale de la découverte : une vision immédiate et synthétique par des cartes, des schémas, des diagrammes inédits... Quelques grands textes de synthèse et des articles par les plus grands spécialistes de chaque discipline. Une collection de beaux livres passionnants (format géant 370 x 272 mm) pour mieux connaître le monde dans lequel nous vivons, son passé et son devenir.

LE GRAND ATLAS DE L'HISTOIRE MONDIALE

LE GRAND ATLAS DE L'ARCHITECTURE MONDIALE

VOIR POUR MIEUX COMPRENDRE L'HISTOIRE

Un parti pris résolument universel, une vision "dynamique" de l'histoire.
376 pages dont 300 en couleurs - plus de 600 cartes.

VOIR POUR MIEUX COMPRENDRE L'ARCHITECTURE

Apprendre à "lire" l'architecture du passé et du présent.
L'homme et son action sur l'environnement.
416 pages - 900 illustrations - 100 articles rédigés par les plus éminents spécialistes.

RENCONTRE

« La Critique sociale », une revue des années 30 qui n'a pas vieilli

★ Souvarine vu par Georges Annenkov en 1926.

IL aura fallu qu'il dépasse sa quatre-vingtième année pour que sa notoriété sorte du cercle restreint des spécialistes de l'U.R.S.S. et des antistaliniens conséquents... C'était en 1977 en effet que le grand public découvrit Boris Souvarine, lors de la réédition de sa formidable biographie de Staline (1), un chef-d'œuvre d'intelligence politique et de lucidité historique qui, lors de sa publication en 1935, eût pu influer sur le cours de l'histoire. Hélas ! les hommes politiques ne prennent pas assez au sérieux les livres !...

Emmanuel Le Roy Ladurie saluait comme *« un des plus grands livres français du vingtième siècle »* (voir *le Monde* du 22 juillet 1977) ce texte même qu'André Malraux avait fait refuser chez Gallimard à la veille des procès de Moscou, avec cette excuse bancale : *« Je pense que vous avez raison, vous, Souvarine et vos amis, mais je serai avec vous quand vous serez les plus forts. »* Tant pis pour Malraux !

Heureusement que Souvarine, contrairement à bon nombre de kominterniens, a la vie longue. Car, cette année enfin, pour son quatre-vingt-huitième anniversaire — qui, comme le hasard fait bien les choses, tombe la veille de la Révolution d'Octobre —, un jeune petit éditeur, les Editions de la différence, lui a fait, nous a fait plutôt, un magnifique cadeau en rééditant *la Critique sociale « revue des idées et des livres »* depuis longtemps introuvable, qui, entre mars 1931 et mars 1934, eut onze numéros, et fut certainement une des revues les plus marquantes d'entre les deux guerres.

Sociologie, économie politique, histoire, philosophie, droit public, démographie, mouvement ouvrier, lettres et arts, telles sont les rubriques de cette publication, intelligente et roborative, qui balaie tous les secteurs de la vie politique et intellectuelle. Un morceau d'histoire.

L'administration de la revue est domiciliée rue Jacob, chez l'éditeur Marcel Rivière qui, à cette époque, publie les *Œuvres complètes* de Proudhon. L'existence matérielle est assurée grâce à un héritage de Colette Peignot, l'amie de Souvarine à qui il rend un émouvant hommage (elle mourra en 1938, à vingt-neuf ans). Pour la rédaction, il est notifié qu'on doit *« adresser la correspondance à Boris Souvarine »*. Car c'est lui qui fait tout dans cette entreprise : les éditoriaux, les critiques de livres particulièrement sur soviétisme-marxisme-léninisme, la passionnante « revue des revues », les présentations d'articles, la mise en pages, la relecture, etc.

« Socialisme embourgeoisé, communisme encanaillé »

Autour de ce dissident du communisme — que son rôle dans le parti communiste français, dans l'Internationale communiste et ses polémiques avec Lénine et Trotski auréolent d'un réel prestige, — se retrouvent des personnalités alors inconnues, beaucoup de jeunes : Georges Bataille, Raymond Queneau, Michel Leiris, Simone Weil, Jacques Baron, Patrick Waldberg qui a dix-huit ans...

On reste sidéré à la lecture de ce bimensuel, vieux d'un demi-siècle, par le plaisir qu'on y prend. L'actualité est devenue histoire, mais la plupart des problèmes débattus ici restent tout aussi brûlants : menaces d'une guerre mondiale, pacifisme, théorie des crises économiques, méconnaissance des objectifs réels de l'Union soviétique, méfiance à l'égard d'un *« socialisme embourgeoisé »* et d'un *« communisme encanaillé »* dans un régime capitaliste... La liberté du ton ainsi que l'indépendance de la pensée y sont extrêmement stimulantes.

Près de 700 pages de textes souvent serrés, près de 700 pages de bonheur de lire, de lecture intelligente où le sérieux, l'érudition, le refus des conformismes, la vigueur intellectuelle, l'humour, l'art de la polémique, la vacherie même, la passion toujours, s'allient pour donner une véritable œuvre de notre siècle.

On sent bien que Souvarine ne se préoccupe de plaire, ou de déplaire, ni aux politiques, ni aux intellectuels, ni aux théoriciens dans le vent, ni aux gouvernants, ni aux éditeurs, ni aux amis. Il a même rajouté pour cette édition un prologue au vitriol, dans lequel il rappelle l'histoire de la revue et lance des accusations, pas toujours justes, contre ses amis d'alors (2) *(voir l'article de Patrick Waldberg)*. Tout au long de sa vie, Souvarine n'a jamais hésité à se battre pour ses idées, ni à dire ce qu'il pensait, quitte à perdre le pouvoir, quitte à se retrouver seul. Il continue aujourd'hui. Ses contemporains sont morts, ou bien il s'est brouillé avec eux ; les proches ont disparu : Kostas Papaioannou est mort il y a deux ans ; Pierre Pascal vient de mourir, lequel, en 1924, répondait à Souvarine qui lui demandait pourquoi il n'écrivait plus sur la Russie : *« Pendant un certain temps, on n'en sait pas assez. Après un certain temps, on en sait trop.* (3). »

A l'époque de *la Critique sociale*, Souvarine est resté marxiste, marxiste et léniniste, admiratif de *« l'avance intellectuelle considérable prise par Marx relativement aux besoins de l'époque »*, mais, dès le premier numéro, il expose clairement ses doutes à l'égard des deux partis de la gauche qui restent en présence *« pour se disputer la conscience des classes intéressées à une transformation sociale »*. *« En dépit de leur bruyant antagonisme politique*, écrit-il, *ces deux courants actuels* (le communisme et le socialisme), *influencés l'un par l'Etat capitaliste, l'autre par l'Etat soviétique, offrent de profondes caractéristiques communes en leur respective dégénérescence (...). Il faut y constater un même recul intellectuel, une identique stérilité culturelle, la disparition de l'esprit de recherche et de l'effort théorique. »* (Mars 1931. N° 1.)

S'interrogeant aussi sur la crise économique, Souvarine considère que la multitude des exploités et des opprimés reste *« passive, désorientée, résignée (...) de par la carence des partis de la révolution »*. *« Rien ne sert de se payer de mots et d'attendre de mouvements corrompus et abâtardis le salut »*, prévient-il, sans relâche.

Les notes de lecture qui traitent des parutions de l'époque, dans tous les domaines, sont passionnantes. Mais surtout, il ne faut pas oublier la « revue des revues » éblouissante de clarté et d'intelligence : en une ou deux lignes, un coup de patte ou un coup de chapeau, on fait un tour d'horizon extraordinairement instructif des idées des diverses revues « de gauche » de tous les pays. Souvarine mitraille tous azimuts : Malaparte, Romain Rolland, Henri Barbusse, Gandhi, Emma Goldman, les clients naïfs de l'Intourist... Il n'a jamais fait de l'impartialité une vertu.

Aujourd'hui, à quatre-vingt huit ans, Boris Souvarine n'a rien perdu de sa curiosité, de son étonnante culture, ni de son agressivité. Dans le petit appartement d'une rue calme du quinzième arrondissement, où il vit retiré, avec sa femme, ses dossiers et ses livres — ce qui lui reste de ses livres, — il continue à lire la presse en plusieurs langues, à dépouiller des revues. Des dossiers il y en a jusque dans la cuisine. Actuellement, il rédige un volume de souvenirs sur le Komintern, que lui a commandé Fayard. Ensuite, il voudrait faire un livre sur Simone Weil dont il garde une correspondance du temps de guerre. Puis, si le temps lui reste, une analyse inédite de la Bible — son violon d'Ingres en quelque sorte. A New York, pendant la guerre, alors qu'il était sans travail, Max Eastman lui avait proposé de *« refaire la Bible »*. *« Je n'y connais rien »*, avait-il répondu, *— Acceptez, cela vous obligera à la lire. » « Cela m'a tellement intéressé que je n'ai plus cessé*, dit-il aujourd'hui.

Le savoir contre le pouvoir

Ce petit homme rapide, élégant, cravate et costume sombres, a gardé une voix jeune, une écriture qui ne tremble pas. Une mémoire fantastique aussi. On ne se douterait pas qu'il voit mal, ni que sa mauvaise vue le gêne : il se lève souvent, le pas élastique, se dirige droit vers une étagère ou une pile d'écrits pour vous montrer un article ou un livre qui vient à l'appui de ses paroles *« Il faut se méfier des paroles. Se référer aux écrits »*, *« on ne pense bien que devant la page blanche »*, répète ce témoin qui n'a jamais été télévisé et qui refuse les interviews par souci de la précision.

Né à Kiev, dans une famille de juifs russes, Souvarine n'avait pas appris le russe avec ses parents. (il ne se souvient que du mot *« arbouz »*, la pastèque, dont parlait sa mère). *« En 1921, quand je me suis rendu en Russie pour la première fois, je voulais faire connaissance avec le peuple. Aussi j'avais appris un peu le russe dans une grammaire éditée à Leipzig. Elle est là* (il se lève, apporte un petit livre relié rouge : *Grammaire* Fuchs-Nicolas). *J'apprenais par cœur, c'est très utile. Pouchkine, Lermontov. »*

Toute sa vie, il l'a consacrée à une passion : dénoncer Staline et comprendre comment la révolution a été trahie. Il a écrit là-dessus, des milliers de pages (4). Pour Souvarine, Lénine ne fut jamais un homme-dieu mais un esprit génial avec qui l'on pouvait polémiquer, que l'on pouvait convaincre ; il n'admet pas, comme d'autres, que la dégénérescence de la révolution russe ait commencé sous Vladimir Ilitch. *« Lénine avait dans la tête des schémas. Il faisait alors des fautes et il s'est trompé sur Staline. Parce qu'il lui a prêté une morale. Pour les sales besognes à faire qui répugnaient aux intellectuels, on s'est tourné vers Staline dont on disait : « Sa main ne tremble pas. » Elle n'a pas tremblé. »*

Sur terre, il y a deux races d'hommes : ceux qui s'intéressent au pouvoir, ceux qui s'intéressent au savoir. Les premiers prennent souvent le risque de devenir des apparatchiks ou des mégalomanes ; Souvarine fait partie des seconds. La passion du savoir — qui l'a mené à polémiquer avec les plus grands — l'a fait passer à côté du pouvoir. Mais il ne le regrette pas. La crédulité des interlocuteurs des gouvernants soviétiques continue pourtant à le tarauder et il ne croit pas que la disparition d'Andropov apportera un changement réel. *« Tout est décidé en commun*, répète-t-il. *Le régime n'a changé que pour empirer. »* A-t-il encore un espoir ? (il sourit, un peu grave, chasse l'ironie.) *« Il y a une lutte dans mon esprit entre l'espérance et la connaissance. J'en sais trop pour espérer. »*

NICOLE ZAND.

(1) Boris Souvarine. *Staline. Aperçu historique du bolchevisme*. Champ libre, 1977.

(2) Il y rappelle notamment que Jean Bernier et Gérard Walter ont *« versé dans l'hitlérisme cependant que Raymond Queneau et Michel Leiris penchaient plutôt vers le stalinisme, peut-être influencés par les existentialistes, apologistes éhontés des crimes indicibles de Staline et Cie »*. Quant à Bataille, qu'il n'épargne pas, Souvarine affirme qu'il a été *« fasciné par Hitler »*.

(3) Cité par Souvarine dans *« Mélanges Pierre Pascal »*. Revue des études slaves. Tome 54, p. 28, 1982.

(4) Il serait à ce sujet passionnant de rééditer les textes de la « Controverse avec Trotski » (1929) où Souvarine analyse remarquablement l'évolution du régime soviétique, publié dans *Contributions à l'histoire du Komintern*, Droz, 1965.

EXTRAITS

Trotski, l'Eglise, Malaparte, Nizan, jugés par Souvarine, Bataille, Queneau

LEON TROTSKI : « les Problèmes de la révolution allemande ». (Paris, Editions de la Vérité).

« L'auteur prend la peine d'engager une discussion-monologue avec les aventuriers médiocres qui tiennent lieu de leaders au pseudo-parti communiste allemand, comme si ces gens avaient des opinions et non des raisons vulgaires d'obéir à des ordres. Il essaie de leur expliquer des choses très élémentaires, comme par exemple que les ouvriers social-démocrates ne sont pas des fascistes (...). On a lu du Trotski d'un autre niveau.

» Cela n'empêche pas l'article d'exprimer un certain nombre de vérités utiles, mêlées à de vaines considérations abstraites, comme Trotski en a déjà accumulé des tonnes et à cette phraséologie éclatante que réprouvait tant Lénine. Tout ce qu'il y a de vrai et de sain dans ce mélange correspond d'ailleurs exactement à ce que Trotski appelle la « ligne de droite », et qu'il condamne en bloc pour l'accepter en détail. Le reste est rigoureusement conforme à la pensée de Staline, que Trotski qualifie de « centrisme ». Mais comment le tout peut-il constituer ce que Trotski considère comme une conception « de gauche » ? (...)

» Souhaitons que l'auteur perde moins de temps à de tels exercices et ajoute plutôt tome sur tome à son indispensable *Histoire de la révolution russe*. » — BORIS SOUVARINE.

G.J. HEERING : « Dieu et César. La carence des Eglises devant le problème de la guerre » (Paris, Editions S.C.E.L.).

« Rechercher dans les principes du premier christianisme une condamnation des Eglises actuelles est certainement une occupation aussi comique que facile. *A priori*, il est impossible à ces malheureuses Eglises de s'en tenir strictement à des recettes qui sont le fruit de conditions données, depuis longtemps disparues. L'antimilitarisme du christianisme primitif s'est développé à l'intérieur d'un empire conquérant, dans des esprits adventistes, convaincus de l'imminence d'une catastrophe totale. (...)

» Nous ne sommes pas en souci de savoir si les larves qui, en face de nous, se font appeler pape ou pasteur trahissent leur Dieu et leurs principes, lorsqu'ils autorisent la guerre par leur silence, parfois même par leurs exhortations : il nous suffit de savoir qu'ils trahissent les intérêts des hommes vivants qui sont eux-mêmes radicalement opposés à ce Dieu et à ces principes. Pas un instant nous ne pouvons douter qu'un M. Heering mente quand il prétend haïr César et servir Dieu : son jeu misérable consiste à maintenir le gigot en abolissant les abattoirs. Il haïrait Dieu s'il avait à cœur de libérer les hommes. » — GEORGES BATAILLE.

CURZIO MALAPARTE : « Technique du coup d'Etat » (Paris, Bernard Grasset).

« On a beau se résigner à ne plus s'étonner de rien et prendre la résolution de ne plus s'indigner, il est néanmoins difficile de réprimer des nausées devant un livre de cette sorte. (...)

» Nous n'entreprendrons pas de relever la série de falsifications et de mensonges dont est composé le volume. Bornons-nous à constater que Malaparte finit par mentir à propos de tout et à propos de rien, même sans motif ni raison, par tournure d'esprit naturelle. Un seul exemple : racontant à sa façon le coup d'Etat d'Octobre, il écrit : *« Toute la population est dans les rues, avide de nouvelles. »* Or, selon Trotski dont on récusera difficilement le témoignage, d'ailleurs conforme à la vérité historique : *« Les habitants dormaient paisiblement et ne savaient pas qu'un pouvoir succédait à un autre. »*

» Inutile de se faire violence pour supporter la suite. Il ne s'agit ici ni d'opinions, ni d'interprétations, ni de discussions. S'il existait un tribunal correctionnel pour juger l'escroquerie historico-littéraire, ce livre en serait justiciable ». — B.-S.

PAUL NIZAN : « les Chiens de garde » (Paris, Rieder).

« La philosophie révolutionnaire est en France si pauvrement représentée que l'on aurait pu se féliciter de la parution d'un livre qui lui soit consacré. Le livre de M. P. Nizan fait encore préférer le néant. Plus encore que la « trahison » de la philosophie bourgeoise, il montre la déchéance de l'idéologie dite « marxiste-léniniste ». Ce n'est pas que les violentes attaques de l'auteur contre la Sorbonne philosophante soient injustifiées : il est bon de montrer que l'idéalisme le plus « pur » peut justifier la plus basse des morales. Il y a sur ce point quelques passages intéressants (notamment les notes B et I).

» En dehors de cela, le niveau théorique de ce livre est si bas (et l'on se demande parfois s'il n'est pas *volontairement* si bas), la pensée si dégradée, que les citations de Marx y détonnent ; et lorqu'après avoir lu une citation de Marx on retrouve le texte du citateur, la chute est si grande que l'on se demande comment le second ose se réclamer du premier. La besogne fixée par Nizan à la philosophie révolutionnaire, comparée à la tâche que lui assignait Marx, constitue le plus terrifiant témoignage de l'indigence théorique des « marxistes-léninistes. » — RAYMOND QUENEAU.

• LA REVUE « EST-OUEST », qui avait cessé de paraître cette année à la mort de Georges Albertini, annonce une « nouvelle série ». Au sommaire du premier numéro : des articles de Boris Souvarine, Alain Besançon, Michel Heller, Branko Lazitch, J.-F. Revel pour un « Dossier Andropov, un an de pouvoir ». Egalement, un entretien avec Souvarine.

Parution, le 1er décembre. Uniquement par abonnement (15, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris).

هكذا من الأصل

AVEC BORIS SOUVARINE

Le Cercle communiste démocratique au café du Bel-Air

Il y a de cela plus d'un demi-siècle, à la fin de l'année 1931, je fus introduit au Cercle communiste démocratique de Boris Souvarine par Jean Bernier, ancien journaliste sportif à *l'Humanité*, auteur également de deux romans, *Tête de Mêlée* et *la Percée*, l'un exaltant les sports d'équipe, l'autre relatant son expérience de fantassin pendant la guerre. Depuis, Bernier était devenu correcteur d'imprimerie et, démissionnaire du parti, avait rallié l'opposition antistalinienne qu'incarnait alors Souvarine.

Les réunions du cercle se tenaient chaque semaine au café du Bel-Air, face à la station de métro Bienvenüe, au coin de l'avenue du Maine. L'arrière-salle de cet établissement accueillait aussi d'autres associations, notamment les anarchistes de *l'En-dehors*, revue dirigée par E. Armand, apôtre de la « camaraderie amoureuse », — de même que les amis du philosophe aveugle Henry-Marx, qui animait le groupe Connaître. Ma mémoire hésite à situer en ce même lieu les séances du groupe Masses, auxquelles présidait le luxembourgiste René Lefeuvre, fondateur de la revue *Spartacus*, et où furent assidus Michel Collinet, Aimé Patri et Jacques Soustelle.

Entre ces divers mouvements, que je fréquentais sporadiquement, et le cercle souvarinien dont je suivis fidèlement les réunions jusqu'à sa dissolution en 1934, la différence me paraissait éclatante. Cela tenait en premier lieu à la personnalité même de Boris Souvarine. Je me souviens de l'émotion éprouvée lorsque je lui fus présenté, ne pouvant me retenir de penser en cet instant que la main que je serrais avait serré celle de Lénine.

Les dissidents du surréalisme

Ce qui distinguait encore des autres groupes le Cercle communiste démocratique, c'était la présence, au sein de ce dernier, d'un noyau d'anciens membres de la Centrale surréaliste ayant rompu avec André Breton lors de la crise qui secoua le mouvement en 1929. En ce temps-là, tout en sondant, un peu à tâtons, les possibilités révolutionnaires, je me sentais affectivement mobilisé par le surréalisme, qui faisait large la part du rêve, de l'imagination et du hasard. Aussi est-ce avec une sympathie anticipée que j'entrai en contact, au Cercle, avec Michel Leiris, auteur du *Point cardinal*, Raymond Queneau, auteur du *Chiendent*, Jacques Baron, auteur de *l'Allure poétique*, écrivains dont j'avais lu déjà, dans *la Révolution surréaliste*, les récits de rêves, les poèmes automatiques et d'autres écrits. Georges Bataille avait publié, sous le pseudonyme de Lord Auch, *Histoire de l'Œil*, un érotique illustré par André Masson, que peu d'entre nous avaient lu, vu son prix.

Le cercle, défini par Souvarine comme *« un lieu de rencontres, d'études et de controverses »*, trouvait son expression dans *la Critique sociale*, dont il fut le fondateur. A relire aujourd'hui ces onze numéros, qui vont de mars 1931 à mars 1934, l'on s'aperçoit que les textes n'ont rien perdu de leur intérêt ni de leur fraîcheur. Les fulgurants éditoriaux de Souvarine, « Chaos mondial » ou « Sombres jours », sont tout aussi actuels dans leur rigueur pessimiste que sont attachantes les controverses entre Bataille et Bernier sur Krafft-Ebing, ou entre Queneau et Dickmann sur « l'attelage dans l'Antiquité ». On notera que Freud est pour la première fois traité avec honneur dans une revue marxiste, ce qui, à l'époque, témoignait d'une rare ouverture d'esprit.

Un conflit plus passionnel que rationnel

Dans son *Prologue*, à maints égards éclairant, Boris Souvarine, qui vient d'avoir quatre-vingt-huit ans, s'exprime avec une jeunesse d'esprit et une vivacité de style remarquables. Toutefois, le jugement porté sur le comportement ultérieur de tels de ses anciens compagnons appelle certaines réserves. Concernant Bataille, fort maltraité, Boris répond ici à des propos exécrables que celui-ci tint sur son compte et qui furent publiés il y a quelques années. En outre, la blessure ne semble pas guérie qui le meurtrit lors du départ de Colette Peignot, sa compagne, que Bataille, en 1934, arracha à son affection. Ainsi pourrait s'expliquer un certain manque d'objectivité dans la manière de considérer la pensée de Bataille et ses activités.

Sans vouloir arbitrer le conflit Bataille-Souvarine, plus passionnel que rationnel, je puis cependant porter témoignage sur un certain point. Il n'y eut jamais chez Bataille aucune trace d'antisémitisme, bien au contraire. Je me souviens qu'en 1937, ayant réuni autour de lui quelques amis, il nous proposa de prendre l'engagement solennel, sur l'honneur, de *« refuser de tendre la main à quiconque, de quelque manière que ce fût, aurait fait preuve de sentiments antisémites »*.

Peut-être faudrait-il nuancer aussi l'accusation de stalinisme portée contre Michel Leiris et Raymond Queneau. L'attitude politique de Leiris fut longtemps fonction de son amitié pour Picasso et Sartre. D'ailleurs, l'absence de complaisance avec laquelle il décrit ses propres difficultés dans la série biographique intitulée *la Règle du jeu* devrait suffire à l'arracher à l'infamie. Quant à Raymond Queneau, s'il fut marxiste au temps du Cercle, s'il collabora un peu à *Ce Soir* après la Libération, je l'ai toujours connu plus véritablement encyclopédiste et pataphysicien que toute autre chose. Ces considérations ne diminuent en rien l'admiration fidèle et la reconnaissance que je n'ai cessé de vouer à Boris, qui nous enseigna le doute, la rigueur et le goût de la vérité, et dont l'exemple nous épargna de pénibles aberrations.

De tenir en main *la Critique sociale* me remet en mémoire la petite salle enfumée du café du Bel-Air où nous écoutions la parole souvent inspirée de Souvarine, de Bataille, à moins que nous ne nous laissions aller à contempler la belle Mme Pappas, dont le mari, un Grec à l'air féroce, présidait généralement aux séances. Il couvait sa femme d'une attention jalouse. Nul d'entre nous n'aborda jamais Mme Pappas, ni même n'entendit sa voix, mais, quelque part, quelque chose survit d'elle dans un recoin de notre songe.

PATRICK WALDBERG,

critique d'art et écrivain, spécialiste du surréalisme.

Sa vie

Né le 6 novembre 1895 à Kiev. Emigré en France avec sa famille à l'âge d'un an. Père ouvrier sertisseur. Cinq enfants.

Commence à gagner sa vie à quatorze ans. Obtient un diplôme d'ouvrier d'art avant de partir pour le régiment en 1913. Revient à la vie civile en 1916 après la mort de son frère dans les tranchées.

Milite à la S.F.I.O. Devient journaliste du Populaire de Paris *(hebdomadaire socialiste à tendance pacifiste) et correspondant à Paris de* la Vie nouvelle *(quotidien fondé à Pétrograd par Gorki). Rencontre Léon Trotski à Paris chez les socialistes-internationalistes et pacifistes. Polémique avec Lénine qui répond par une* Lettre ouverte à Boris Souvarine.

Fonde avec Fernand Loriot le Comité pour l'adhésion à la IIIe Internationale en 1919.

En mai 1920, arrêté avec d'autres militants syndicalistes et socialistes sous le prétexte d'un « complot contre la sécurité de l'Etat », il ne pourra pas assister, en décembre, au Congrès de Tours, mais il rédige de la Santé la motion majoritaire qui aboutira à la fondation du P.C.F. Membre du comité directeur du P.C.F., délégué auprès du comité exécutif de l'Internationale, Souvarine vient à Moscou pour la première fois en 1921 au 3e congrès de l'Internationale communiste (ou Komintern). Il siège au secrétariat et au présidium de 1921 à 1924, date à laquelle il sera exclu de l'I.C. pour avoir pris la défense de Trotski contre Staline. Motif de l'exclusion : « indiscipline et non-conformisme ». En janvier 1924, il entre au bureau politique du P.C.F. : il sera exclu en 1925.

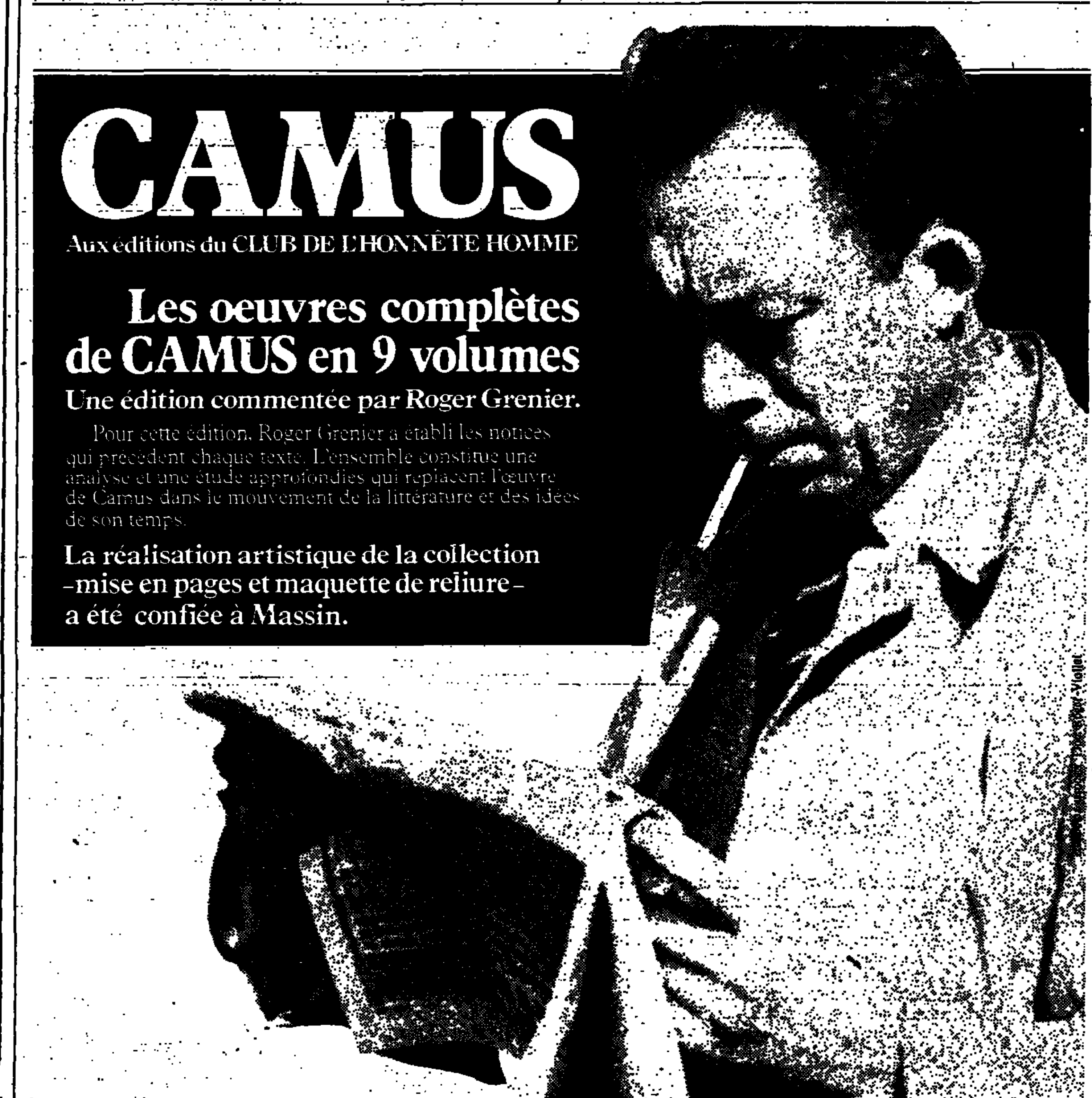
Revient en France en 1925. En 1929, il rompt avec Trotski, alors en Turquie.

De 1930 à 1935, il écrit sa biographie de Staline et continuera, jusqu'en 1933, la publication du Bulletin communiste *qu'il avait fondé en 1920. Parti pour les Etats-Unis en 1940, il y reste jusqu'en 1947.*

Il a fondé diverses revues : la Critique sociale *(1931-1934),* l'Observateur des deux mondes *(1948),* le Contrat social *(1957-1968). Participe à* Est-Ouest *depuis sa fondation en 1959. Collabore à* l'Encyclopaedia Britannica, *à* Preuves, *au* Figaro.

1977 : Réédition de Staline *(Champ libre).*

1982 : Réédition de l'Observateur des deux mondes *(Edit. la Différence).*



Pierre-Alain Cabrero

Le Gynophage

ou Manger la femme est bon pour l'homme

roman

... Un exercice littéraire aussi truculent que savant.
Patrick Thevenon, L'Express

en vente chez votre libraire Trévise

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24-11-83 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 25-11-83 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 25 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le jeudi 24 novembre à 0 heure et le vendredi 25 novembre à minuit.

Les perturbations océaniques accentuent leur offensive sur l'Europe occidentale. Deux zones de pluie traverseront la moitié nord de la France à vingt-quatre heures d'intervalle.

Vendredi : la France sera partagée en deux. Sur la moitié nord, ciel nuageux toute la journée avec des pluies abordant la Bretagne le matin et progressant jusqu'en Alsace le soir.

Le matin, encore des gelées de −2 à −4 degrés à l'est des Vosges. Ailleurs, températures légèrement positives et atteignant même 6 à 8 degrés sur la Bretagne. Au cours de la journée le radoucissement se confirmera : 4 à 6 degrés sur l'Est, 8 degrés à Paris et 12 à 13 degrés à l'Ouest.

La moitié sud retrouvera un temps plus agréable après des brumes et des brouillards le matin, il fera relativement beau l'après-midi. Les périodes de soleil seront assez larges : 3 degrés vers le Massif Central, 5 à 6 degrés sur l'Aquitaine, 8 à 10 degrés près de la Méditerranée en début de journée, l'après-midi 14 à 16 degrés en moyenne, et même 18 degrés près des Pyrénées.

Le vent soufflera du secteur ouest et sera assez fort à l'entrée de la Manche.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 24 novembre à 7 heures : 1021,5 millibars, soit 766,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 novembre; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24 novembre) : Ajaccio, 18 et 12; Biarritz, 15 et 13; Bordeaux, 12 et 5; Bourges, 5 et 0; Brest, 7 et 2; Caen, 6 et −2; Cherbourg, 6 et −1; Clermont-Ferrand, 8 et −5; Dijon, 2 et −5; Grenoble, 8 et −2; Lille, 6 et −4; Lyon, 0 et −1; Marseille-Marignane, 14 et 8; Nancy, 4 et −7; Nantes, 5 et 1; Nice-Côte d'Azur, 15 et 11; Paris-Le Bourget, 6 et −6; Pau, 15 et 10; Perpignan, 12 et 11; Rennes, 6 et 0; Strasbourg, −2 et −4; Tours, 4 et −1; Toulouse, 13 et 6; Pointe-à-Pitre, 30 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 12; Amsterdam, 7 et −3; Athènes, 13 et 9; Berlin, 5 et 1; Bonn, 4 et −7; Bruxelles, 7 et −4; Le Caire, 26 et 17; Iles Canaries, 24 et 19; Copenhague, 5 et −2; Dakar, 30 et 26; Djerba, 22 et 16; Genève, 5 et 3; Jérusalem, 19 et 9; Lisbonne, 19 et 16; Londres, 4 et −1; Luxembourg, 2 et −7; Madrid, 14 et 11; Moscou, −8 et −15; Nairobi, 26 et 16; New-York, 11 et 5; Palma-de-Majorque, 21 et 8; Rome, 16 et 4; Stockholm, −3 et −8; Tozeur, 24 et 15; Tunis, 20 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 26 NOVEMBRE

« Musée des arts et traditions populaires raconté aux jeunes », 14 h 30, route du Mahatma-Gandhi, M. Jacomet.

« Hôtels particuliers place Vendôme », 14 h 45, 19, place Vendôme (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'Assemblée nationale », 15 heures, 33, quai d'Orsay (Arts et curiosités de Paris).

« L'art celte en Gaule », 14 h 45, 19, rue de Vaugirard (L'art pour tous).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Musée de la préfecture de police », 15 heures, 1 *bis*, rue des Carmes, Mme Ferrand.

« De Baal à Astarté », 15 heures, Petit Palais (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

14 heures, 2, rue de la Liberté, à Saint-Denis, amphi. à Paris-VIII, « Arts contre apartheid : débat autour de l'exposition », avec des spécialistes de l'Afrique australe, représentants A.N.C. et SWAPO.

14 h 30, 270, rue Saint-Jacques, Mme Thenot : « Les origines de l'homme » (Amis de l'histoire).

10 heures, Palais des congrès, Club de la presse et des médias, E. Jalenques, A. Baude-Main : « La maîtrise du stress par la méditation ».

15 heures, 36, rue des Mathurins, B. Pierre : « Le roman du Mississipi »; G. Kertesz : « Darwin : encore et toujours »; A.-M. Crosnier : « La France aux Etats-Unis » (Le nouveau faubourg).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 24 novembre :

DES DÉCRETS

● Portant création de la réserve naturelle du Bagnas (Hérault).

● Relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

UN ARRÊTÉ

● Portant nomination à la commission prévue par l'article 2 du décret du 14 juin 1983 fixant les modalités d'attribution de l'indemnité prévue par l'article 12 de la loi du 3 décembre 1982 et relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la seconde guerre mondiale.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3588

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■				■
III									
IV									
V		■				■	■		
VI			■					■	
VII				■					
VIII	■							■	
IX				■					
X						■			■
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Avec lui, il faut s'attendre à recevoir des coups. — II. Affronter les périls ou braver les puritains. Sa sœur est très recherchée. — III. Femme suivant des cours au-delà de l'âge scolaire. — IV. Chambre de Bonn. — V. Elle est généralement froide en Amour. Démonstratif. — VI. Forme d'avoir. Indicatif pour la deuxième personne du Verbe. — VII. Leur destin subit l'influence des étoiles. Elément typique du site japonais. — VIII. Rendue, après être peut-être arrivée. — IX. Perce dans l'Emmenthal. Iconolâtre. — X. Des gens y menaient une vie de galérien. Micro-onde. — XI. On le qualifie de cher alors que c'est lui qu'on écorche. Parfois copulative.

VERTICALEMENT

1. Monument situé à la limite des deux mondes. Instrument inspirateur de l'hymne helvétique. — 2. Fut vainqueur sur le plat, mais perdant sur le fond. Son ancienne capitale est coupée en deux. — 3. Des fortes têtes y furent réduites par un gros bras. Allégeai un élément trop lourd. — 4. Vieux rouleur transalpin. Article. — 5. Un homme franc. — 6. Manifestes un sentiment fort éloigné. Chasseur d'étoiles. — 7. Accuse une défaillance. Devise du grand couturier. — 8. Gasconne connue pour sa cour et son esprit. Telle une femme modèle. — 9. Devise mise en pièces, dans tous les sens du terme.

Solution du problème n° 3587

Horizontalement

I. Cautères. — II. Habitudes. — III. Uléma. — IV. Smet; iman. — V. Tas; id. — VI. Enquête. — VII. Meurtrier. — VIII. Egée; Uri. — IX. Né; trient. — X. Trot. — XI. Rue; étoc.

Verticalement

1. Chastement. — 2. As; manège. — 3. Ubuesque; tu. — 4. Tilt; urètre. — 5. Eté; net; ro. — 6. Rumi; truite. — 7. Edam; Eire. — 8. Se; aï; ein. — 9. Sonder; toc.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES AZALEES

TIRAGE N° 74 DU 23 NOVEMBRE 1983

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER (F.)
1	01	200	6	066	600
	91	200		636	600
	401	700		946	600
	581	500		1 856	2 100
	3 361	2 000		69 306	10 100
	25 251	10 000	7	107	500
2	032	500		277	500
	112	500		2 027	2 000
	612	1 000	8	68	200
	10 002	10 000		308	500
	46 352	10 000		518	500
	303 122	1 000 000		998	500
3	983	500		0 868	2 200
	09 213	10 000		3 938	2 000
	37 603	10 000		28 068	10 200
4	4	100		36 038	10 000
	14	300	9	059	500
	082 844	4 000 100		429	500
5	585	500		599	500
	885	500		1 909	2 000
	5 305	2 000		6 269	2 000
	94 675	10 000		7 109	2 000
6	6	100	0	30	200
				4 700	2 000
				06 770	10 000

PROCHAIN TIRAGE LE 30 NOVEMBRE 1983
TRANCHE DE LA SAINTE-CATHERINE à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO — TIRAGE N° 47 : 3 21 31 41 45 47 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 19

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 75 DU 23 NOVEMBRE 1983

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
8	Tous les billets terminés par 8 gagnent 70 F dans toutes les séries
89	Tous les billets terminés par 89 gagnent 300 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 98 gagnent 270 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer (F.)
546	0456	1456	2456	3456	4456	5456	6456	7456	8456	9456	400
	0465	1465	2465	3465	4465	5465	6465	7465	8465	9465	400
	0546	1546	2546	3546	4546	5546	6546	7546	8546	9546	4 000
	0564	1564	2564	3564	4564	5564	6564	7564	8564	9564	400
	0645	1645	2645	3645	4645	5645	6645	7645	8645	9645	400
	0654	1654	2654	3654	4654	5654	6654	7654	8654	9654	400
795	0579	1579	2579	3579	4579	5579	6579	7579	8579	9579	400
	0597	1597	2597	3597	4597	5597	6597	7597	8597	9597	400
	0759	1759	2759	3759	4759	5759	6759	7759	8759	9759	400
	0795	1795	2795	3795	4795	5795	6795	7795	8795	9795	4 000
	0957	1957	2957	3957	4957	5957	6957	7957	8957	9957	400
	0975	1975	2975	3975	4975	5975	6975	7975	8975	9975	400

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer : Série 6 (F.)	Sommes à payer : Autres séries (F.)	Numéros gagnants	Sommes à payer : Série 6 (F.)	Sommes à payer : Autres séries (F.)
0303	0033	40 000	8 000	3003	40 000	8 000
	0303	3 030 000	36 000	3030	40 000	8 000
	0330	40 000	8 000	3300	40 000	8 000

PROCHAIN ARLEQUIN LE 7 DECEMBRE 1983 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

EN BREF

ANNÉE SAINTE

« LUNDIS DE SAINTE-ODILE » 83/84. — A l'occasion de l'année sainte, la paroisse Sainte-Odile invite à cinq conférences sur le thème du concile Vatican II, à 20 h 45 à la crypte (ou en salle A), 2, avenue Stéphane Mallarmé 75017 Paris. Les orateurs seront successivement le cardinal Suenens, ancien archevêque de Malines-Bruxelles (28 novembre); le Père Faynel, responsable de l'œcuménisme du diocèse de Paris (19 décembre); le Père Lécrivain (30 janvier); le Père Aumonier (26 mars); le Père Boz, responsable diocésain pour les rapports islamo-chrétiens (21 mai).

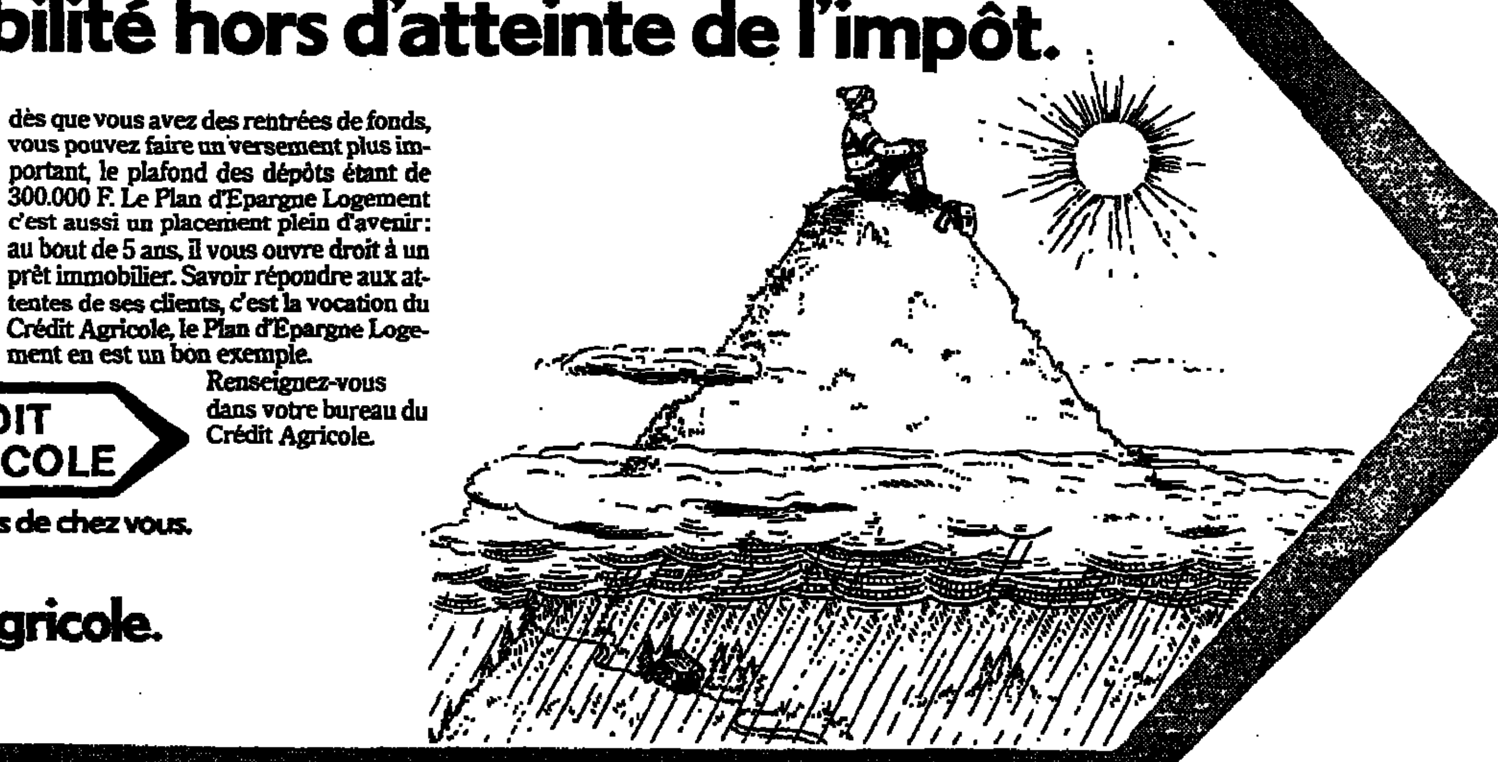
EXPOSITION-VENTE

ARTISANAT DU VIETNAM. — Les médecins du Secours populaire français organisent au Forum des Halles à Paris, du 26 novembre au 3 décembre, leur 3e exposition-vente de peintures contemporaines et d'artisanat du Vietnam. Le bénéfice est destiné au programme de nutrition pédiatrique du centre de recherche créé à Ho-Chi-Minh-Ville. Peintures sur soie, à l'huile, gravures, panneaux, nacres et objets laqués sont exposés au niveau −4 du Forum, tous les jours, de 10 heures à 20 heures.

★ **Secours populaire français, 9, rue Froissart, 75003 Paris. Tél. : 278-50-48.**

VIVRE A PARIS

MÉTRO ET MAT ! — Du mardi 29 novembre au dimanche 4 décembre, les joueurs d'échecs seront les rois tous les après-midi dans les stations « Auber », « Miromesnil » et « Gare-de-Lyon », où la Ligue Ile-de-France des échecs et la Régie organisent des rencontres entre joueurs, entre adultes et enfants. Soixante tables de jeux et quatre-vingts animateurs, répartis entre ces trois stations, accueilleront également tous les usagers tentés par une partie. Bref, l'échiquier pour tous.



هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Les Editions BORDAS
recherchent
pour animer et développer leur secteur para-scolaire, un :

Responsable d'Edition

De formation supérieure, il ou elle alliera à un esprit créatif une bonne connaissance de l'édition ou de la presse de la jeunesse.

Il ou elle devra :
- définir et mettre en œuvre la politique éditoriale de ce secteur
- participer à la définition des actions promotionnelles
- gérer les ouvrages (budget, prévisions de vente, etc...)
- assurer la direction d'une équipe d'édition.

Adresser CV et prétentions au Service du Personnel - 11, rue Gossin - 92543 MONTROUGE CEDEX.

Le Centre d'informations Financières organise un stage pour recruter des

CONSEILLERS COMMERCIAUX (H.F.)

- Bonne présentation, goût des contacts à haut niveau sens des responsabilités
- Formation assurée, rémunération motivante, possibilités de promotion.

Tél. 500-24-03 Poste 40.

LYCÉE SOUS CONTRAT recherche

PROF. EXPÉRIMENTÉS

MATHS, SCIENCES NAT. (terminale D). PHYSIQUE CHIMIE (section B). ÉDUCATION PHYSIQUE.
Même en heures supplémentaires. Le matin 855-15-27 entre 9 h 30 et 12 h 30 ou écrire École MERKAS. 16, av. Maurice 93250 VILLEMONBLE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE recrute sur titres. pour le service d'Architecture et des bâtiments départementaux,

un ADJOINT TECHNIQUE

agé de 45 ans au plus au 1er janvier 1983 et titulaire du
- brevet de technicien
- brevet de technicien supérieur
- baccalauréat de technicien

Bien vouloir transmettre les candidatures accompagnées d'un C.V. avant le 2 décembre 1983 à M. Le Président du Conseil Général du Val-de-Marne Hôtel du Département 94011 CRETEIL 207-25-00.

ETS PUBLIC PARIS recherche

UN ASSISTANT

DUT gestion ou DEUG Sciences Eco. Expérience 2 ans maximum. Notions informatique pour analyses pièces comptables.

UN CHEF DE SECTION

Licence ou maîtrise gestion ou sciences Eco. Expérience 5 à 8 ans contrôle prévisions budgétaires.
Adr. CV s/réf. 11338 à P. LICHAU S.A. BP 220 75063 PARIS CEDEX 02 qui transmettra.

L'Ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris engagera un

COMPTABLE

à partir de janvier 1984. Expérience exigée. Une connaissance de l'Administration française et du système de Sécur. Soc. serait aussi un avantage. Le postulant devra être bilingue (Français/Anglais).
Pour détails supplémentaires: Ecr. à l'Ambassade de Nouvelle-Zélande. 7 ter rue Léonard de Vinci, 75116 Paris.

emplois régionaux

IMPORTANTE STE COMMERCIALE à CLERMONT-FD recherche

CHEF COMPTABLE

- Il devra assurer les travaux comptables et administratifs jusqu'au bilan inclus.
- Agé de 35 à 40 ans environ il aura une solide expérience d'un service comptable important.
- Des connaissances en informatique seraient appréciées.

avec C.V., photo et prétentions s/N° 60433 à : AG. HAVAS 63002 CLERMONT-FD CED.

NICE
Ecole de français pour étrangers, recherche

PROFESSEUR

Parlant anglais, expé. V.I.F. et D.V.V. exigé, plein temps, poste permanent.
Ecrire sous le n° 043.196 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

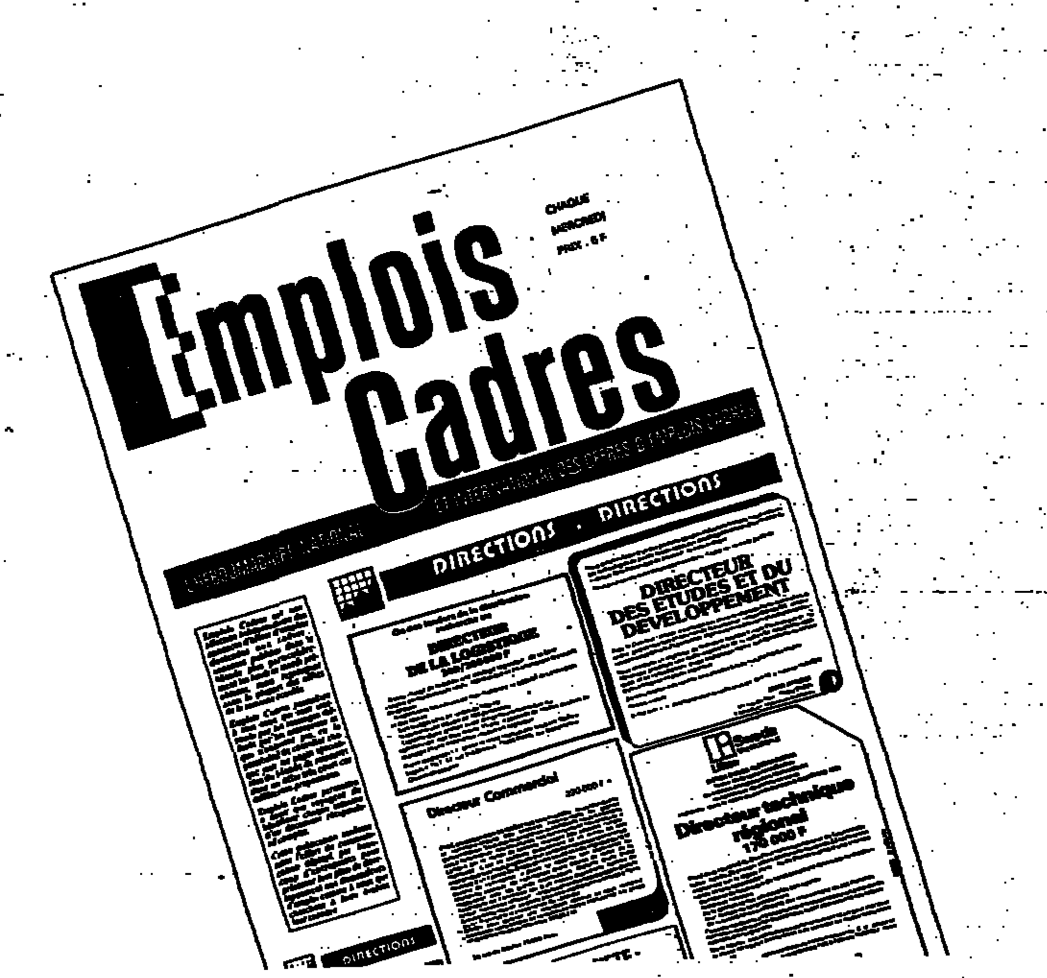
L'Office H.L.M. de Lorient recherche chirurgien dentiste ou infirmier pour installation libérale dans maison médicale faisant partie d'un petit centre commercial dans la Z.A.C. de Lanveur.
Adresser candidature à O.P.C. - H.L.M. 4, boulevard Leclerc, B.P. 403 56322 LORIENT
Les candidats retenus seront ensuite soumis à une mise en concurrence type restreint.

M.J.C. importante Le Mans recrute ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL 2 ans d'expérience :
Ecrire sous le n° T 042 884 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Emplois Cadres

« EMPLOIS CADRES » est une sélection hebdomadaire des offres d'emplois destinées aux cadres regroupant les annonces publiées dans Le Monde la semaine écoulée et une sélection d'annonces du Herald Tribune

Chaque mercredi chez votre marchand de journaux, 6 F



BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

NOM .... PRÉNOM ....
ADRESSE ....
CODE POSTAL .... VILLE ....
NOMBRE D'EXEMPLAIRES .... x 7 F (Frais de port inclus) ....

Commande à faire parvenir avec votre règlement au « Monde », Service de la vente au numéro 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE BANCAIRE 35 ANS SPÉCIALISTE EN CRÉDITS ACHETEURS ET EXPORTS (GESTION OU GÉOGRAPHIQUE)

- Relations DREE et COFACE.
- Rédaction convention de crédit ou contrat.
- Nombreuses relations internationales et potentialité d'affaires.

10 ans d'expérience grande banque d'affaires cherche place

BANQUE OU INDUSTRIE
accepterait poste ou mission à l'étranger

Téléphoner au 602-64-76.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE RESPONSABLE GESTION ADMINISTRATION DU PERSONNEL - 32 ans - BTS de Gestion + 1er Cycle IEP - Bonnes connaissances droit du travail. 7 ans d'expérience (gestion personnel, comptabilité, administration dans PME) dont 3 ans profession libérale en tant que conseiller financier. Grande disponibilité.
RECHERCHE situation similaire dans toutes sociétés désirant créer ou renforcer département personnel. REGION LYONNAISE (Section BCO/JCB 432).

J.F. 23 ans - diplômée ESCP - Anglais, Allemand courants, stages divers en entreprise. Goût pour activité commerciale, disponibilité.
RECHERCHE dans le cadre d'un premier emploi, situation dans entreprise désirant renforcer département commercial ou Marketing (Section BCO/JCB 433).

JURISTE Bilingue - F. 26 ans, Maîtrise en droit, Certificat d'anglais juridique Proficiency de Cambridge, notions d'allemand, 2 ans d'expérience de la traduction et de la négociation des contrats internationaux en anglais.
RECHERCHE emploi stable dans société import/export désirant renforcer département administratif (Section BCO/JCB 434).

DIRECTEUR DU PERSONNEL - 46 ans. Expérience complète de la fonction personnel connaissance approfondie LOI AUROUX. Souhaite dans le cadre de l'évolution de sa carrière ; apporter à une entreprise, ses capacités de gestionnaire et d'organisateur dans le cadre des RELATIONS HUMAINES et tout particulièrement DANS LA GESTION ET L'AMÉLIORATION DE LA MASSE SALARIALE (Section BCO/JCB 435).

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

E.S.C.P. 48 ANS

Licencié en droit. Anglais, espagnol parlés couramment.
25 ans d'expérience technico-commerciale, industrielle, financière, contrôle de gestion et direction du personnel, dans toutes les branches de l'électronique.
Offre ses services à société ayant problèmes de reconversion, d'assainissement, d'accroissement de part de marché, d'implantation à l'étranger ou tous problèmes liés à l'évolution technologique.
Peut fournir de nombreuses références.
Libre rapidement.
Écrire s/n° 6.550 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES
recherche emplois pour
EMPLOYES (EES) de SERVICE COMMERCIAL
connaissant
la COMPTABILITÉ et la Dactylographie
Disponible 1er décembre 83
Tél. 547-18-30 Poste 86

J.H. 23 ans, formation IEA de retour d'un voyage 8 mois 6 pays anglais, espagnol courant étudie stages tech/commerce Fr.ou Etr. rémunérés ou non Tél. : 378-30-27 Ts les jours

---

HOTESSE D'ACCUEIL STANDARDISTE — TELEXISTE DACTYLO, bilingue anglais, expérimentée ch. place stable URGENT. Tél. : 948-31-58.

H. 52 ans bonne prés. cherche emploi. Hme conf. permis conduire. 003-42-22/soir.

Jeune Femme 22 ans (débutante).
B.T.S. secrétariat de direction bilingue anglais.
Recherche place stable (préférence marketing ou publicité).
Mme CHAMARD 70, rue des Monts-Clairs 92700 Colombes

J. F., 21 ans, sérieuse, bonne présent., niv. BAC, connaiss. dactylo, cherche emploi bureau, même temporaire.
Ecr. s/n° 6.561 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HOMME 28 ans DECS, men., cours principal de mission 6 ans expér., cabinet expertise comptable, cherche poste à responsabilité dans P.M.E. ou cabinet M. GUIBERT, 28, rue Lourmel, Paris-15e. — 805-03-52.

JOURNALISTE professionnelle Paris, 29 ans, diplômée ét. sup., exp. presse écrite et audiovisuelle, langues, cherche collaborations plein temps, piges ou corresp.
Ecr. s/n° 6564 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 52 ans, bonne prés., ch. empl. hme de confiance, perm. de cond. - 003-42-22/soir.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

capitaux propositions commerciales

UN FINANCEMENT
IMMOBILIER COMMERCIAL PERSONNEL
EFITRA (1)261-91-07

travail à domicile

J.Femme. Comptable cherche travail à domicile Tél : le soir : 780-47-87 de 19 H. à 20 H 30

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

305 GR Peugeot 7 CV brun macao 3700 km 47500 F Tél. 261-51-15 poste 2304 après 19 h. 372-02-27.

occasions

- Droit RIPPEN, mod. Belcanto (1,14 m) noyer mac. RENNER, sourdine (1981) ... 19.000 F
- GROTRIAN - STEINWEG 2,20 m, noir (1925) . 78.000 F
- STEINWAY «B» (2,11 m) acajou, 3 pédales (1916) 133.000 F
- BOSENDORFER, 2,25 m, noir, 3 pédales (1975) . 140.000 F

Pianos droits et à queue. Neufs et occasions garantis. Financement 6 mois à 5 ans, avec ou sans apport ; crédits gratuits 6 mois et personnalisés. Livraisons et service après-vente dans toute la France.

Agence : BOSENDORFER, IBACH, GROTRIAN-STEINWAY, EUTERPE, FEURICH, PFEIFFER, PLEYEL, SCHIMMEL, DIETMANN.

ESPACE PIANOS
Daniel MAGNE
17, av. Raymond-Poincaré. 75116 PARIS. Tél. : 553-20-60. Métro Trocadéro.

L'immobilier

propriétés

PROPRIÉTÉ DE RÊVE sur la COTE D'AZUR

Sur le contrefort du massif des Maures, 11 km à l'ouest de Saint-Tropez, entourée de vignes et bois, à 2 km d'un village pittoresque : UNE CHARMANTE VILLA PROVENÇALE. Séj., cheminée, 2 chbres, cuis., bain, chauf., terrasse, gar. et tour de Provence trois ét. (cave, bar, bur.), S.D.P.H.O., total 150 m². Terr. 11.250 m dont 2.500 «logé», 8.750 m² terr. d'agrément et d'avenir, cabanon d'habit., cabanon viticole, puits et forage : à vdre à amateur pour des raisons d'âge.

Prix : 800.000 D.M.
ou son équivalent en francs.

Ecrire sous le numéro 7158 *le Monde* Publicité service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

TOURAINE (210 km Paris) site exceptionnel. VUE superbe, DEMEURE anc., cachet, 6 P., cft. gar. Gd terrain agrément ombragé. Cab. CHATET 37150 Francueil.

J'achète paiement comptant, gde PPTÉ même avec travaux, adressez descriptif et photo à M. SZANTYR, 32, allée de la Tour, 93250 VILLEMOMBLE.

NEMOURS (à 15 km Sud)
FERMETTE
Restaurée, séj., salon 36 m² poutres, chem., cuis., 3 chbres, s. de bns, w.-c., chf centr. fuel, dépendances, cave, terrain clos paysagé. 2.000 m², eau, électr. Tél. Px 450.000 F. IMMO-SUD 45 DORDIVES. RN 7, feux tricol. Tél. (16-38) 92-70-73.

VENDS 15 km CAP-D'ADGE
BELLE PPTÉ D'AGRÉMENT
3 ha. en partie boisés. Maison de caractère et dépendances.
Ecrire Havas MONTPELLIER N° 152.831.

domaines

ACHÈTERAIS GDE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE, paiem. comptant, discrét. assurée. Ecr. n° 201884 à Agence Havas, BP 1519, 45005 Orléans Cedex.

maisons de campagne

150 KM PARIS-SUD
Fermette 3 P., cuis., bains, w.c., chff., dépd, 4 000 m². 265.000 F. CRÉDIT 90 %. THYRAULT ST-FARGEAU 89170. T. (86) 74-08-12, après 20 h. (38) 31-13-93.

Particulier recherche maison de campagne, 3 pièces principales. Confort + jardin. Maximum 250 km Sud de Paris. Prix 200.000 F. Téléphone : 736-18-74.

Part. vend maison à CHISSEAUX (I.-&-L.), 1 km château de CHENONCEAUX tous commerçants — Rez-de-chaussée : 2 gdes pièces, cheminée, cuisine, salle de bains, w.-c. — Étage : 2 gdes chambres, cbt de toilette, cave voutée, tout à l'égout, chauf. gaz, grand jardin — 5 mn du Cher — Prix : 300 000 F. Tél. : 16-47 29-91-21.

terrains

91 CORBEIL. Bords de Seine. Particulier vend terrain boisé. 2.300 m², comprenant 3 parcelles contiguës séparables avec 2 maisons libres. Belle vue imprenable. Charme. Visible samedi. Tél. (1) 707-46-84 après 21 heures.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-etre LA PROPRIETE que vous recherchez

pavillons

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire Centre d'information FNAIM de Paris — Ile-de-France, LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T.227-44-44.

LONGPONT S/ORGE près Montlhéry (91)
Libre de suite. Pavillon 1973 comprenant : R.-de-ch., entr., gd séjour avec balcon, bureau, deux chambres, salle de bains, w.-c., cuisine équipée.
Etage : 4 gdes chbres dont 2 avec balc., salle de bains, w.-c. S./sol entièr. carrelé et isolé. Gar. 2 voit., buanderie, lingerie, labo-photo, cave, cave à vin.
Proxim. école. Ts commerces. Prix : 980.000 F.
Téléphoner après 19 h. au 16 (6) 901-53-50.

CHELLES 77 - Vds pavillon sur 600 m², jardin planté, 2 chbres, séjour double, w.-c., s. de bns couleur, cuis. équip., chauff. gaz, s/sol : bureau, cellier, gar. 560.000 F. Tél. : 020-21-54 ou 782-30-19.

villas

06130 - GRASSE
Villa 5 pces, surface couverte 130 m², véranda 25 m², fuel + solaire 300 litres, équipement ménager, garage, sous-sol aménageable, loggia, jardin. 1.300.000 F à débattre. Tél. après 20 h. : (1) 532-77-09.

STE MAXIME, vue panor. GOLFE ST-TROPEZ, villa meublée, 6 chambres, jardin. 1.700.000. Pptaire (1) 590-86-06.

constructions neuves

INFORMATION-LOGEMENT
Un service gratuit créé par la Compagnie bancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs.
Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.
525-25-25
49, av. Kléber, 75116 Paris.

---

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures au 296-15-01

CARNET

Naissances

– M. Jean-Hugues CARBONNIER et Mme, née Catherine FRANCÈS, sont heureux de faire part de la naissance de

Guillaume,

le 18 novembre 1983.
95, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

– Je m'appelle
Deborah FEDER,
je suis née le 17 novembre 1983.
Mes parents,
Pascale SILVAIN,
Pierre FEDER
sont très fiers de moi.
24, avenue de Fontainebleau,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Décès

LE GÉNÉRAL GRIBIUS

– Mme la maréchale Leclerc de Hauteclocque,
M. Philippe Peschaud, président national,
Et les anciens de la 2e D.B.,
font part du décès du

général de brigade
André GRIBIUS (C.R.),
ancien de la 2e D.B.,

La cérémonie religieuse sera célébrée à Paris, le vendredi 25 novembre 1983, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis-des-Invalides.

[Né le 8 février 1907 à Alençon (Orne) et engagé dans l'armée de terre à l'issue de son service militaire en 1927, André Gribius, qui a appartenu à l'arme blindée et cavalerie, a été, en 1943, chef du 3e bureau de l'état-major de la division Leclerc, avec laquelle il prend part aux combats de la Libération. Il sert ensuite en Indochine et, en janvier 1952, il est appelé au cabinet du résident général de France en Tunisie. En 1954, il commande le 4e régiment de chasseurs.

Placé en 1957 à la tête du groupement blindé qui stationne alors à Rambouillet, près de Paris, le colonel Gribius est sollicité, par les promoteurs du plan dit « Résurrection », d'appuyer à la fin de mai 1958, en marchant sur Paris avec ses chars, l'action éventuelle d'éléments parachutistes venus d'Alger. Il en aurait accepté le principe – sans jamais exécuter une opération qui, finalement, n'eut pas lieu, – car il ne cachait pas, à l'époque, les préventions que lui inspirait la politique algérienne du gouvernement de la IVe République.

Promu général de brigade en décembre 1958, André Gribius dirige le service de formation des jeunes en Algérie avant d'être muté, en août 1959, au commandement de la zone ouest-saharienne à Colomb-Béchar (Algérie). En 1960, il prend le commandement du la 5e brigade blindée en Allemagne fédérale.

Toutefois, après une tournée outre-Rhin du colonel Antoine Argoud, qui fut l'un des officiers rebelles à l'action politique du général de Gaulle, le général Gribius est convoqué à Paris et reste, pendant plus de dix mois, sans affectation. En février 1963, il sera nommé à Amiens, commandant la subdivision militaire de la Somme avant d'être versé en deuxième section.]

– La société Thyssen aciers spéciaux S.A. a le regret de faire part du décès de son collaborateur,

M. Maurice BERLAND,

survenu le lundi 21 novembre 1983 dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques ont lieu le jeudi 24 novembre à 15 h 30, en la chapelle Saint-Sauveur, Vieux-Maurepas, 78 Maurepas.

– M. et Mme Etienne Bloch.
M. et Mme Louis Bloch,
M. Daniel Bloch,
M. et Mme Jean-Paul Bloch,
Mme Suzanne Bloch-Hansma,
Leurs enfants et petits-enfants,
Et toute leur famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Alice BLOCH,

survenu brutalement dans sa soixante-troisième année, à son domicile, le 22 novembre 1983.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au Bourg-d'Hem (Creuse), le 25 novembre.

– Mlle Anne-Marie Coullié,
Mme Jean Chantereau,
Le docteur et Mme Jean-Paul Chantereau,
Le docteur et Mme Philippe Chantereau,
Mlle Sylvie Chantereau,
Mlle Florence Chantereau,
Guillaume, Thomas, Sébastien, Caroline, Julien, et Alexandre Chantereau,

Les familles Nicomède, Dupouy, Malterre, Chantereau, Lemouzy, Germain, Rousault et Bernier,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges COULLIÉ,

directeur honoraire de la S.N.C.F.,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

leur père, grand-père, arrière grand-père, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin et allié, survenu à Clamart (92), le 22 novembre 1983, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Sainte-Livrade-sur-Lot (47), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

On se réunira à l'église le vendredi 25 novembre 1983, à 16 heures.

16, rue des Blagis,
92340 Bourg-la-Reine.

10, rue Quesney,
92330 Sceaux.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Jacques et Magdeleine Leclerc-Voillemin,
Guy et Jeanne Tabuteau,
Alice Leclerc, ses enfants,
Jacques et Mariette Lhuillier,
Hervé, Christian et Elisabeth Leclerc, ses petits-enfants,
Christine et Isabelle Lhuillier, ses arrière-petites-filles,
Madeleine Lazareth,
La famille Duchange,
rappellent le retour à la maison du Père de

Jules, Frédéric LECLERC,
ingénieur conseil,
commissaire aux comptes
agréé près les cours d'appel
de Paris et de Dijon,
expert-comptable,

qui s'est endormi dans la Paix du Seigneur, muni des Sacrements de l'Eglise, le 1er août 1983, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, à son domicile.

Les obsèques religieuses et l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Neuilly-sur-Seine, ont été célébrées dans l'intimité le vendredi 5 août 1983.

« Priez pour lui ».

Ils vous demandent d'associer à vos prières le souvenir de leur mère et grand-mère,

Marguerite LECLERC,
née Zimmermann,

décédée le 17 mai 1958.

« Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais au Père. »
Jean XIV-28.

8, rue de Varize,
75016 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès, à Paris, après une longue et cruelle maladie de

Mme Géorgie LOBENBERG.

De la part de
M. Léopold Lobenberg (« Paul Loby »), son mari,
Mme Jacqueline Lobenberg,
M. Jean Tissot,
M. Michel Lobenberg,
ses enfants,
Ainsi que des familles Seloin et Guerra.

L'incinération aura lieu le mardi 29 novembre, à 10 h 45, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.
La famille ne reçoit pas.

43, avenue de Ségur,
75007 Paris.

– Mme Jean Magne,
Mlle Catherine Magne,
Mlle Véronique Magne,
M. et Mme Henri-Michel Boutard,
Les familles Flichy, Lebel, Allart, Lewandowski, Escarra,
font part du rappel à Dieu, le 22 novembre 1983 à l'âge de soixante-dix ans, de

M. Jean MAGNE,
conseiller référendaire honoraire
à la Cour des comptes,
chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, le vendredi 25 novembre 1983 à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

91, rue de la Tour,
75116 Paris.

– Monaco (Monte-Carlo).
Micheline et Christiane Rampoldi,
Les membres de leur famille,
Et leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis RAMPOLDI,

survenu à Monaco le 21 novembre 1983.

Les obsèques ont été célébrées le mercredi 23 novembre 1983 en l'église Saint-Charles à Monte-Carlo.

– Marseille. Blois. Nevers. Nice.

M. et Mme Jacques Loubier,
M. Jean-Claude Veye-Chareton,
et ses enfants,
M. et Mme José Veye-Chareton
et leurs enfants,
Mlle Sylvie Veye-Chareton,
ont la douleur de faire part du décès survenu à Aix-en-Provence, le jeudi 17 novembre, de

Mme Jean VEYE-CHARETON,
née Jacqueline Pons.

En cette douloureuse circonstance, ils rappellent la mémoire de

M. Jean VEYE-CHARETON,
(Jean de Nebro)

écrivain et poète provençal.

Anniversaires

– Il y a un an disparaissait

Jacques BOUISSOU,
journaliste.

Son souvenir est rappelé à ceux qui l'ont connu.

– Pour le premier anniversaire du décès, le 29 novembre 1982, de

Pierre DAUBREY,

une pensée amicale à ceux qui en gardent le souvenir.
Paris. Vitry-le-François.

– Pour le quinzième anniversaire du décès de

M. Lucien EBSTEIN,
président d'honneur
du Consistoire israélite de Lyon.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé.

– Sa famille,
Ses amis,
se souviennent toujours de

Roger LOCHON,

rappelé à Dieu il y a neuf ans.

Communications diverses

– Une messe pour le Liban sera célébrée le dimanche 27 novembre 1983, à 11 heures, à l'église Notre-Dame-du-Liban, à l'occasion de la fête nationale de ce pays. Les Libanais et leurs amis Français sont invités à s'y retrouver autour des représentants de leur gouvernement, pour exprimer leur solidarité et leur foi en l'avenir du Liban dans la paix et dans l'unité.

Prières

– Mme Julien Silvera,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,

rappellent la disparition de

Julien SILVERA,

et prient de se joindre à eux, pour les prières de fin d'année, qui auront lieu au centre communautaire du Vésinet, le 27 novembre 1983, à 18 heures.




L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE prestation de qualité, caractère, 2 pièces. 497.000. Cogéfim. 347-57-07.

6e arrdt

SAINT-SULPICE- RASPAIL belle rénovation totale
STUDIO, 2 PIÈCES
entièrement équipés à neuf faibles charges. 321-66-55.

7e arrdt

INVALIDES
RUE DE L'UNIVERSITÉ
GRAND 2 PIÈCES
TOUT CONFORT
PRIX 550.000 F.
ÉTUDE BOSQUET. 705-06-76.

8e arrdt

NEUF
IMMEUBLE TRÈS GRAND LUXE
RESTE 9 APPART. de 3 - 4 et 5 pces, et un DUPLEX-TERRASSES
Livraison immédiate.
JARDIN PLANTES
1 et 3, rue POLIVEAU
A partir de 15.000 F le m². Ferme et définitif
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 h à 19 h, sauf mercredi et dimanche.
A.W.I. - Tél. : 267-37-37.

9e arrdt

Mº CADET, 65 m².
Très bel immo. 3 p., tt cft. Soleil. Prix 445.000 F. IMMO Marcadet 252-01-82.

11e arrdt

A.-DUMAS gd stand. 5 PCES 2 bains, park. 1.120.000 F. Taux réduit – 343-32-30.

AV. DE LA RÉPUBLIQUE
imm. pierre de t., gd 4/5pces. 145 m², situation except. 3e ETAGE. TOUT CONFORT Px 1.150.000 F. 367-74-81.

Mº VOLTAIRE
3 pces, tt confort, sur rue et cour. 359.000 F.
LERMS. 355-58-88.

PROXIMITÉ MARAIS
Part. vd plein soleil 7 p. Possibilité séparation 4 p. + 3 p. 520.000 F + 480.000 F. Tél. : (38) 63-36-14.

Bastille SUPERBE DUPLEX style maison-90 m² dans hameau privé original – parfait 800.000 Tél. : 229-52-98.

12e arrdt

Reuilly-Diderot, immeuble brique, chauffage central, interphone, luxueux studio, tt cft. Px 330.000 F. Tél. 286-28-91 de 10 h. à 13 h.

13e arrdt

Une Maison s/le toit
9e ét. terr., VUE s/TT PARIS grande réception, 2 chbres, chem., sauna. Px 1.100.000 F. ST-PIERRE. 563-11-88.

13e, PEUPLIERS
loft exceptionnel à rénover
3.400 F, LE m².
Propriétaire 329-58-65.

14e arrdt

R. MONTPARNASSE. 354-42-70
3 PIÈCES, CHARME.

Mº DENFERT, 5, rue Lalande 3e ét. 3 P., cuis., bains, w.-c. cave, état neuf. 375.000 F. 4e ét. 1 P. sans cft. 85.000 SOLEIL, CALME. 520-13-67. Voir 14-16 h. Vend., samedi.

15e arrdt

CECOGI CONSTRUIT
329, RUE LECOURBE
IMMEUBLE GD STANDING
STUDIO, 2, 3, 5 P.
studio .... 432.500 F.
2 p. à part. de 678.600 F.
3 p. à part. de 898.200 F.
5 p. à part. de 1.296.800F F.
LIVRAISON NOVEMBRE 83
Bureau de vente ouvert
– du mardi au vendredi de 14 h à 19 heures.
– samedi de 11 h à 18 h.
T : 575-82-78 ou 557-82-55.

VOUILLÉ-BRANCION
beau studio cuis. équipée, bains, park. imm. récent stand. GARBI – 567-22-88.

16e arrdt

VICTOR-HUGO
Magnifique 280 m², gd stand., soleil, park. 325-62-23, matin.

O.R.T.F. 5e ETAGE
TRÈS BEAU 2PCES CFT EST. 800.000 F. Tél. 577-96-85.

17e arrdt

WAGRAM-MALESHERBES
Ravissant atelier mezzanine raffiné, 5e balcon, 3e expositions. 820.000 F. poss. garage 577-96-85.

BATIGNOLLES
67, pl. Dr-F.-Lobligeois. Progr. neuf 23 appts + park. Livr. 10/84. Sur place tous les jours, y compris dim., 14/18 h. 228-26-60; soir : 828-72-71.

18e arrdt

CECOGI CONSTRUIT
Résidence « Marie du 18e »
53, RUE DU SIMPLON
23 APPTS DE STANDING
STUDIO, 2/3, P., PARK.
Studio à partir ... 319.100 F
2 P. à partir .... 448.000 F
3 P. à partir .... 682.000 F
Renseignements : 575-82-78.

Mº MARCADET. RUE CHAMPIONNET. 2 PIECES Conf., impecc., 3e ét. s/rue. 225.000 F. ACOPA 261-10-60.

BOUL. ROCHECHOUART
Pierre de t., 3 p.-cuis., bains, w.-c., 83 m² + balcon 7 m. 430.000 F. ACOPA 261-10-60.

RUE DOUDEAUVILLE
Dble liv. + 2 ch., cuis., w.-c., bains. CARACTÈRE 62 m². 350.000 F, ACOPA 261-10-60.

RUE CHAMPIONNET
Bel imm. ravalé, dble séjour. + chambre tout confort. impecc. 325.000 F, ACOPA 261-10-60.

RUE ORDENER
2 P., tt cft. ensoleillé. 235.000 F. IMMO Marcadet, 252-01-82.

MONTMARTRE
Splendide 2 pces, 37 m², 2e ét., asc., interph., tt cft. 280.000 F. Tél. 325-16-13.

VOUS VENDEZ!
APPELEZ
IMMO MARCADET
252-01-82.

19e arrdt

RUE CURIAL. STANDING Imm. récent. dble living. 3 chbres. 2 bs, balcon, park. 720.000 F. ACOPA 261-10-60.

20e arrdt

NATION
Imm. récent, 4 pièces, loggia. 630.000 F. COGEFIM 347-57-07.

Chaque jour
dans cette rubrique
Vous trouverez peut-être
L'APPARTEMENT
que vous recherchez

GAMBETTA
Gd 4 p., loggia, park., stand. 780.000 F - Tél. : 347-57-07.

Près NATION, Imm. récent, gd 2 p. tt cft, balcon, soleil. Tél. : 634-13-18.

Mº JOURDAIN. 2 P., tt cft, 30 m². Refait neuf de 8 h à 18 h au 525-00-02.

92 Hauts-de-Seine

NANTERRE FACE RER Imm. récent, 3 pces cft. 67 m² park., BALCON. Px 310.000 F. A.C.O.P.A. 261-10-60.

NANTERRE UNIVERSITÉ
Face au R.E.R., dans résidence de 4 étages, particulier vend, 1er étage, pl. sud, appt 43 m², 2 pièces, cuisine, salle de bains + W.C., cave, tél., vide-ordures sur palier, chauffage central collectif, antenne télé, parking de résidence. Prix : 250.000 F. Tél. 622-55-63.

A 15 mn LUXEMBOURG RER à 100 m. gd séjour, chbre, cuis., bns, w.-c. séparés, cave, park. 325.000 F à débattre. IMMO 112 – 805-84-39.

« COUP DE FOUDRE »
BOULOGNE 895.000 F
JARDIN D'HIVER 12 m² + 80 m², liv. bur., chbre, park. CALME URGENT. 605-10-08.

LEVALLOIS
A 100 MÈTRES
PTE CHAMPERRET
Imm. récent, séj. 2 chbres, cuis. équipée, cellier, parking. Excellent état. Ouest. Sans vis-à-vis. Exceptionnel. 540.000 F. 755-95-76.

BOULOGNE PRÈS BOIS
ET MÉTRO BEL IMMEUBLE TAPIS ESCALIER.
6e étage, ascens., chff. cent.
BEAU VOLUME 110 m².
A DISTRIBUER
RARE 598.000 F.
ÉTUDE BOSQUET 705-84-46.

94 Val-de-Marne

ST-MAUR. 10 mn RER. Résidence dans verdure. Part. vend bel appt F 4, 61 m² sans vis-à-vis, 4e, ascenseur, séjour dble, 25 m² avec gd balcon, expo sud, 2 chbres, cuis. s.-d.-b., w.-c., séparé, nomb. rang., chauff. ind. au gaz, poss. garage en plus. 420.000 F. Tél. 889-08-97 après 19 h ou week-end au 797-61-84

S/BOIS-DE-VINCENNES
b. 2 p., cuis., tt cft. situation except. 508.000 F. 345-88-53.

Mº CHARENTON-ÉCOLE dans petite résid. 3 pces, cuis. équipée, bains, 3e étage sur jardin. à saisir 634-13-18

appartements achats

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e. 566-00-75. Paie comptant 15e-7e ardts APPARTEMENTS grande surfaces et IMMEUBLES.

Ch. 2/3 P. PARIS (accepte travx) paiem. cpt chez notaire. TISON. 76 bis, r. André-Laurent 94120 FONTENAY-SS-BOIS. 877-86-84, ap. 19 h.

GROUPE DORESSAY
Rech. pour DIPLOMATES
APPTS 200 A 300 m².
ACHAT ou LOCATION CENTRE et OUEST PARIS. 624-93-33.

SOFRIM
10, rue Frémicourt, 15e. Tél. 578-19-67. Mandaté par sa fidèle client., rech. 3, 4, 5 P., 15e, 7e et limitrophe. (Discrétion assurée).

BCB FRANCE
31 AV. RAYMOND-POINCARÉ-16e correspondant Sté AULIS-MONTRÉAL (Canada) rech. 150 à 200 m² standing 16e, 8e. 727-89-39.

appartements occupés

Propriétaire vend appts OCCUPÉS LOI 48
2/3 pces imm. confort, plan épargne possible. Prix exceptionnels. 567-22-88.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire Paris-XIe. Tél. 355-61-58 Spécialiste viagers. Expérience discrétion, conseils.

19e Porte-des-Lilas, gd 2 pces tt cft, 4e ét. bel imm., soleil. 115.000 F + 1.150 F occupé fme 80 ans. viager. – F. Cruz. 8, r. La Boétie. 266-19-00.

Libre MAISONS-LAFFITTE sur forêt, immeuble récent, grand studio + terrasse, parking. 110.000 F + 1.700 F/mois. Viagers F. Cruz. 266-19-00.

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOETIE-8e
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

immobilier information

Pour acheter biens immobiliers dans le Midi de la France. Contactez-nous : FRANCE IMMOBILIER. Tél. 16 (42) 01-88-84.

ANCIEN NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire :
Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, avenue de Villiers. 75017 PARIS - 227-44-44

immeubles

SPÉCIALISTE 16e
ACHÈTE COMPTANT 1 à 5 PIÈCES
PROMOTIC 553-14-14
25, av. Paul-Doumer, Paris 16e.

locations non meublées offres

Paris

PIED BUTTE MONTMARTRE 2 p., conft. 60 m². 2.200 F + 900 F chff. compr. 261-10-60.

Les PARTICULIERS ont des LOGEMENTS A LOUER. Nombreuses LOCATIONS. Garanties disponibles. OFFICE DES LOCATAIRES Téléphone : 296-58-46.

(14e) S/boulevard. GD 4 P., p.-de-t., tt cft. 4.950 F. Ch. comp. 542-40-90.

10e Poissonnière, 3 P., tt cft. 3.375 F. Charges comprises. Tél. 296-28-91 de 10 h à 13 h.

locations non meublées demandes

Paris

Rech. locations auprès pptaires pour CADRES et EMPLOYÉS. IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE rech. appts ttes catégor., villes Paris banlieue. Tél. : 503-37-00, p. 12.

Région parisienne

Pour stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées offres

Paris

14e GLACIÈRE agréable 2 pièces tout confort 2000 F. Tél : 229-52-98.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de stand. 4 p. et plus. Tél. : 285-11-08.

locations ventes

A MAISONS-ALFORT « LES JARDINS DES JUILLOTES »
Du studio au 5 pces + box habitables immédiatement en LOCATION-VENTE
Bail 3 ans av. promesse vente. Renseign. visites sur places. 10, rue du 18-Juin 1940. 94700 MAISONS-ALFORT. Téléphone 376-18-67. (Métro Les Juillottes) le lundi de 14 h à 18 h. Samedi, dimanche, jours fériés 11 h-13 h et 14 h-18 h. BOUTIQUES OCIL. 522-22-22.

bureaux

Locations

8e COLISÉE-ÉLYSÉES
Sièges de sociétés
DOMICILIATIONS
250 F/350 F par mois
A.F.C. 359-20-20.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de stés et tous services - Tél. : 355-17-50.

1 ou 2 bureaux + participation à logistique recherchés par conseil indép. communic. et médias. Tél. 260-60-74.

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 3 AG BUREAUX
Excellentes adresses commerc.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris-8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services
CONSTITUTIONS STÉS
prix compétitifs délais rapides
ASPAC 293.60.50+

locaux commerciaux

Achats

ARCHITECTE ach. comptant à PARIS, LOCAL à restaurer. état indifférent. Bon immeuble. Téléphone : 722-78-89.

Locations

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
PANTHÉON
dans imm. récent. Local ccial. 270 m², libre accès voitures, VITRINE SUR RUE
A saisir. 634-13-18.

هكذا من الأصل

Le Xe anni

Un réseau
mondial
de parten

S'adapt

FAIRE ses études à H.E.C. tout en passant une année à l'étranger, c'est possible depuis dix ans. Avec le Programme international de management (PIM), les élèves d'H.E.C. [...] leur dernière année [...] hors de France : deux se[...], l'un sur le continent amé[...], l'autre en Europe. Parallè[...], l'école accueille, pour une [...] durée, des étudiants étran[...] qui se familiarisent ainsi avec [...] économie, notre enseigne[...] notre culture.

Le PIM est né en 1973 de l'ini[...] du directeur d'H.E.C., Richard Zisswiller et du direc[...] du M.B.A. de New-York [...], M. Edward Altman. [...] premier prend des contacts [...] la Grande-Bretagne, les [...]-Unis et c'est le départ. Le [...]gramme international de ma[...] est créé. Ses trois ob[...] sont : échange d'étudiants, [...] de professeurs et déve[...] d'un réseau internatio[...] d'informations et de recher[...]. La London Business School [...] la plus jeune école des trois [...] partenaires.

Leur intérêt parfaitement reconnu par les entreprises

Créée au début des années 60, [...] est, avec Manchester, la ré[...] britannique au défi « mana[...] » américain. New-York University, le second partenaire, installé au cœur de Wall Street, a [...] une vision internationale de l'enseignement et veut offrir à ses étudiants la possibilité d'une expérience européenne.

Canada
Etats-Unis
Mexique
Bahamas
Grand Cayman
Panama
Trinidad
et Tobago
Venezuela
Colombie
Equateur
Perou
Brésil
Chili
Argentine

Pour assure
dans 5
BANQUE



Le X[e] anniversaire du programme international de management d'H.E.C.

Un réseau mondial de partenaires

L'ÉCOLE des hautes études commerciales (H.E.C.) fête le dixième anniversaire de son Programme international de management. Institution qui permet à une trentaine d'élèves de passer leur dernière année d'études à l'étranger dans les plus grandes universités d'Amérique et d'Europe : un semestre dans un continent, un semestre dans un autre.

Créé en 1973 à l'initiative de la New York University, de la London Business School et d'H.E.C., le Programme international de management (P.I.M.) associe maintenant dix écoles et universités : deux aux Etats-Unis et une dans chacun des pays suivants : Brésil, Canada, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Allemagne fédérale et Suède. Le P.I.M. est un réseau mondial d'échange d'étudiants, de professeurs et d'expériences pédagogiques. Nous lirons dans ce supplément le fonctionnement très international de ce programme et sa contribution à l'internationalisation des firmes françaises, ainsi que les impressions des étudiants sur leurs séjours à l'étranger.

Pour célébrer le dixième anniversaire de cette institution, H.E.C. réunira sur son campus de Jouy-en-Josas, le mercredi 30 novembre, des experts financiers internationaux : professeurs et praticiens. A partir d'une analyse sur la finance internationale, effectuée par les professeurs Edward I. Altman (directeur du programme M.B.A. à New York University), Ingo Walter (New York University), Herbert Hex (Universität zu Köln), Julien R. Franks (directeur du programme M.B.A. à London Business School) et Richard Zisswiller (de l'école H.E.C.); les praticiens s'interrogeront sur les entreprises françaises. Sont-elles capables de générer du profit, de distribuer des dividendes à leurs actionnaires ? Possèdent-elles une capacité d'autofinancement suffisante pour innover et conserver un potentiel de croissance ?

A ces questions, les décideurs internationaux que sont M. Giovanni Franzi, directeur général de Merrill Lynch Bank Europe, le D[r] Kurt Lanz, membre du conseil de surveillance de Hoechst A.G., et M. Masatoshi Watanabe, directeur général de la Bank of Tokyo, apporteront des réponses de cliniciens habitués à comparer les firmes mondiales. M. Alain Chevalier, président de la société Moët-Hennessy, montrera comment une entreprise peut être très performante en France et à l'étranger, et M. Patrick Champetier de Ribes, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, présentera le point de vue consulaire.

Dans ces pages, le dixième anniversaire du P.I.M. donne l'occasion à M. François Essig, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, d'expliquer que la France peut redevenir le troisième exportateur mondial si le tissu des petites et moyennes entreprises constitue des réseaux commerciaux à l'étranger et si les grandes entreprises accentuent leur coopération européenne.

Un groupe de professeurs de l'école examine les implications du développement international des techniques de management : l'expansion japonaise exige une bonne connaissance de ce pays, estime M. Sylvain Dupuis ; les questions juridiques et fiscales doivent être au centre des négociations internationales, selon M. Patrick Rassat, tandis que MM. Jean-Pierre Anastassopoulos et Pierre Dussauge montrent pourquoi l'industrie française réussit si bien dans les pays les moins développés et si peu chez ses partenaires de taille et de puissance comparables. François Renard, de son côté, présente la bataille des entreprises françaises pour se placer sur les marchés étrangers.

Enfin, M. Jean-Paul Larçon, directeur de l'école H.E.C., indiquera que le manager du futur sera avant tout un homme doué d'une grande culture internationale et surtout préoccupé par les problèmes humains qu'une entreprise doit résoudre.

S'adapter à des situations différentes

FAIRE ses études à H.E.C. tout en passant une année à l'étranger, c'est possible depuis dix ans. Avec le Programme international de management (PIM), les élèves d'H.E.C. effectuent leur dernière année d'études hors de France : deux semestres, l'un sur le continent américain, l'autre en Europe. Parallèlement, l'école accueille, pour une même durée, des étudiants étrangers qui se familiarisent ainsi avec notre économie, notre enseignement, notre culture.

Le PIM est né en 1973 de l'initiative du directeur d'H.E.C., M. Richard Zisswiller et du directeur du M.B.A. de New-York University, M. Edward Altman. Le premier prend des contacts avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et c'est le départ. Le Programme international de management est créé. Ses trois objectifs sont : échange d'étudiants, échange de professeurs et développement d'un réseau international d'informations et de recherches. La London Business School est la plus jeune école des trois nouveaux partenaires.

Leur intérêt parfaitement reconnu par les entreprises

Créée au début des années 60, elle est, avec Manchester, la réponse britannique au défi « managerial » américain. New-York University, le second partenaire, installé au cœur de Wall Street, a déjà une vision internationale de l'enseignement et veut offrir à ses étudiants la possibilité d'une expérience européenne.

Les premiers étudiants américains et britanniques débarquent alors sur le campus de Jouy-en-Josas tandis qu'une trentaine d'étudiants français vont à la découverte de la City et de Wall Street. Puis M. Christian Vulliez, directeur de l'école de 1975 à 1982, signe avec Berkeley (University of California), avec la Stockholm School of Economics et avec l'Universität zu Köln. L'accord avec Cologne est une étape importante et aujourd'hui les échanges entre ces deux écoles sont donnés en exemple de coopération universitaire par les autorités académiques allemandes et françaises.

Peu à peu le réseau s'étend encore avec l'arrivée de l'ESADE de Barcelone, McGill University de Montréal, Getulio Vargas de Sao-Paulo au Brésil, et enfin avec l'université commerciale Luigi Bocconi de Milan. En ce moment, les négociations sont en cours avec les partenaires asiatiques.

« Lorsque nous avons conçu le Programme international de management, explique M. Richard Zisswiller, *il existait déjà des échanges d'étudiants entre divers pays. Depuis 1956, l'université de Chicago envoyait quelques-uns de ses étudiants à Louvain et, en remontant un peu le temps, au MoyenAge, les étudiants de Heidelberg se rendaient à la Sorbonne. »*

L'intérêt du PIM est parfaitement reconnu par les entreprises, puisqu'elles embauchent très volontiers des étudiants ayant acquis une sensibilité internationale. Les employeurs sont assurés de trouver parmi la trentaine d'élèves qui chaque année suivent le PIM une capacité d'adaptation à des environnements culturels différents. Et selon l'Association des anciens élèves de H.E.C., les étudiants du programme international ont trouvé, en moyenne, des postes plus élevés dans la hiérarchie et mieux payés. Ce qui, selon M. Richard Zisswiller, *« n'est pas vraiment étonnant dans la mesure où l'environnement des entreprises est devenu ces dernières années de plus en plus international ».*

Les étudiants sont donc exposés à des styles d'enseignement et à des programmes différents. Les Américains s'initient à Cologne aux spécificités des systèmes bancaires européens. Les Français apprennent à connaître les mécanismes financiers propres au marché américain, etc. De manière plus informelle, le programme international a provoqué l'échange de professeurs et plus largement l'échange des idées. De plus en plus de professeurs d'H.E.C. sont invités à enseigner dans les universités étrangères et, réciproquement, H.E.C. accueille des professeurs visitants étrangers.

Des relation étroites avec les banquiers

C'est ainsi que trois professeurs de finance d'H.E.C. viennent d'enseigner à Berkeley et à New-York, que deux professeurs américains ont rejoint le département d'études financières à Jouy-en-Josas et que d'autres échanges s'effectuent entre les universités de Cologne, de Sao-Paulo ou de Barcelone. Les professeurs de ces différentes écoles communiquent entre eux leurs dernières informations sur les techniques et méthodes nouvelles qui apparaissent dans leurs pays respectifs. Des cahiers de recherche et d'étude assurent la distribution rapide de ces informations. Cet enrichissement mutuel est de surcroît rapidement transmis aux entreprises parce qu'il est dans la tradition du groupe d'universités qui appartiennent au PIM d'entretenir des relations étroites avec les banquiers et les responsables d'entreprises.

Mais le PIM c'est aussi le futur. Pour le directeur de H.E.C., M. Jean-Paul Larçon, *« si l'école veut maintenir deux de ses objectifs, à savoir : constituer une force d'internationalisation des firmes françaises et conforter sa position dans le club de tête des* business schools *mondiales, le PIM doit être étendu à d'autres pays. Le monde asiatique est en ce sens une préoccupation majeure. H.E.C. recrute en Inde, en Chine, au Japon, à Hongkong, à Singapour. Des Coréens participent au programme doctoral sur le campus de Jouy. Professeurs et étudiants conduisent régulièrement des missions d'étude et de recherche dans tous les pays sans oublier l'Indonésie et Taïwan ».*

L'Asie du Sud-Est représente donc maintenant l'avenir pour le Programme international de management. Les cours de japonais et de chinois ainsi que les stages dans les nouveaux pays industriels du Pacifique attirent un nombre croissant d'étudiants.

« Ainsi, conclut M. Larçon, *le PIM, innovation majeure de la décennie écoulée, reste un instrument puissant de l'ouverture internationale de l'école et devient un levier de reconnaissance internationale du diplôme. »*

Redevenir le troisième exportateur mondial

QUELS que soient les efforts réalisés dans le domaine des économies d'énergie, la France est conduite, pour couvrir ses achats pétroliers et de certaines matières premières, à construire une politique d'exportation à long terme diversifiée au plan sectoriel comme géographique. A côté des grandes entreprises, qui, par leur capacité de financement et leur potentiel de recherche, se situent d'emblée à la hauteur de la compétition mondiale, les P.M.E. et les P.M.I. disposent d'atouts importants permettant à la France de retrouver son rang de grande puissance exportatrice.

Leur rapidité d'action, leur relative souplesse en matière de prix et leur capacité à bâtir des politiques de produits très différenciés en font un volet décisif d'une politique nationale d'exportation. Plusieurs efforts toutefois s'imposent pour canaliser cette énergie.

Tout d'abord, le renforcement des réseaux commerciaux français à l'étranger. On connaît la force des sociétés de commerce international et leur relative faiblesse dans la tradition française ; on mesure également la difficulté de bâtir des structures communes et intégrées entre P.M.E. à l'exportation. Toutefois, des solutions intermédiaires peuvent se révéler très efficaces, par exemple les actions de promotions communes. C'est le cas de la récente exposition du meuble français aux Etats-Unis. C'est le cas des chambres de commerce françaises à l'étranger qui passent progressivement d'un rôle de relations publiques à celui beaucoup plus incisif de relais commerciaux et opérationnels.

C'est en construisant ces structures commerciales à l'étranger que les P.M.E. françaises réussiront à adapter leur politique de produits aux besoins des pays partenaires, en particulier les pays industrialisés, et à mobiliser leurs cadres pour l'exportation. Il est vrai que géographiquement un certain rééquilibrage s'impose, avec, pour toute première priorité, nos voisins européens. La balance commerciale de la France est déficitaire vis-à-vis de la plupart de nos partenaires actuels et futurs de la Communauté, et cependant c'est là où une approche commerciale méthodique et planifiée à long terme pourrait donner les meilleurs résultats ; sous réserve que les prix de revient et les charges de nos entreprises soient sensiblement les mêmes que ceux de nos concurrents.

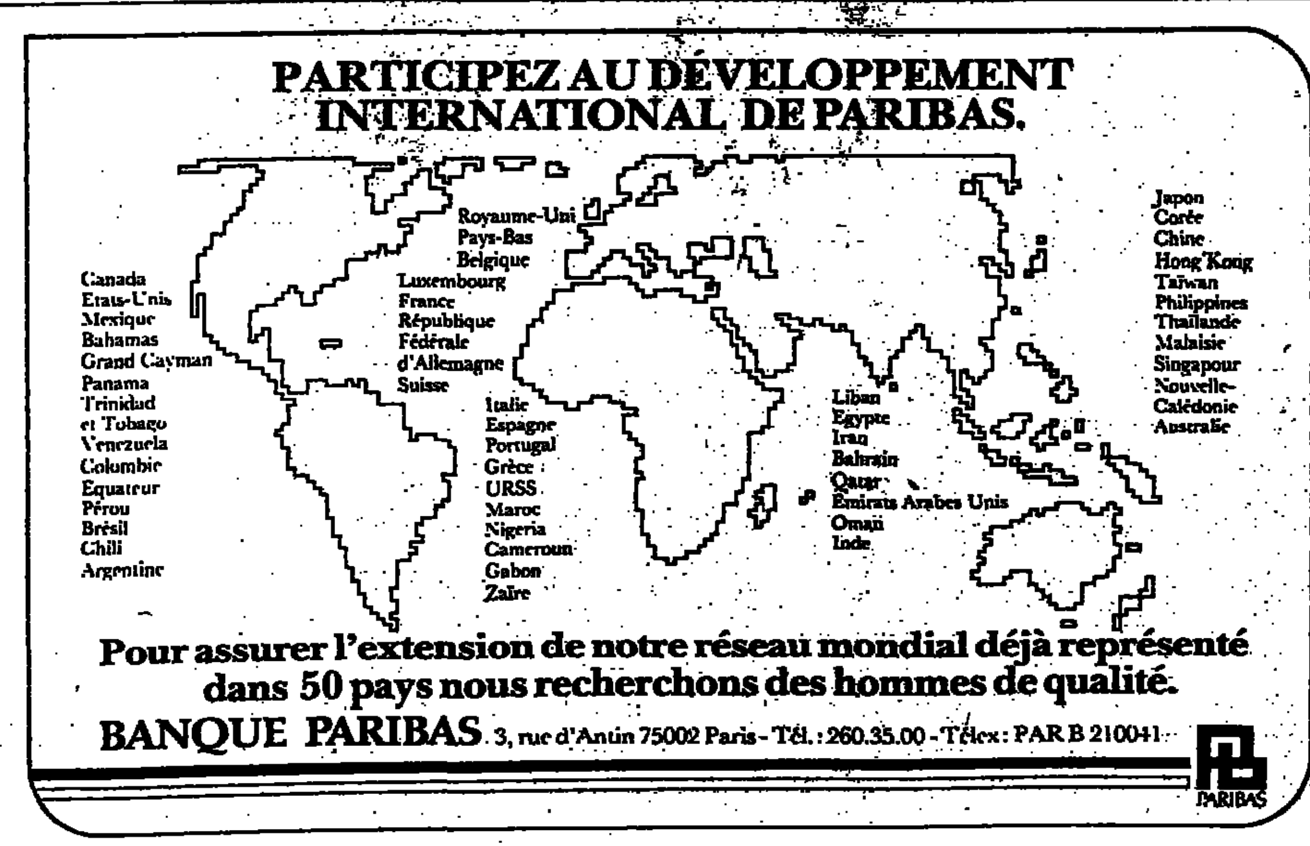
Le marché américain, compte tenu également de la situation relative du dollar, est une cible prioritaire. Parmi les nations en voie d'industrialisation, le Sud-Est Asiatique représente enfin un potentiel exceptionnel pour les firmes françaises, avec, là encore, comme priorité la construction de réseaux commerciaux solides, mais aussi peut-être le développement d'unités de fabrication communes.

Ces efforts de grande exportation, ainsi que les accords d'association entre firmes françaises, américaines et japonaises, rendus nécessaires par la compétition technologique, ne sont pas contradictoires avec les préoccupations de la solidarité européenne.

Il reste vrai que seul un marché intérieur européen relativement homogène permettra aux entreprises, en particulier françaises, de retrouver des capacités financières et des possibilités d'amortir des efforts de recherche comparables à celles des Japonais et des Américains. A ce titre, les deux mesures les plus urgentes qui s'imposent sont, d'une part, le remplacement des normes techniques nationales par des normes européennes, d'autre part, l'ouverture à toutes les firmes de la communauté des marchés publics nationaux.

C'est à la fois en développant leurs réseaux commerciaux dans les pays industrialisés, et en participant à la construction européenne, que les firmes françaises trouveront leur équilibre durable à l'exportation.

FRANÇOIS ESSIG
directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.





Percées technologiques et succès stratégiques mondiaux

LA compétitivité économique internationale de la France repose avant tout sur celle de son industrie. Depuis 20 ans, celle-ci s'est taillé un certain nombre de succès dans ses secteurs à haute technologie, très différents de spécialités plus traditionnelles comme la mode ou la gastronomie. Au premier rang de ces nouveaux fleurons : l'armement, où notre pays détient le record mondial des exportations *per capita*. Mais dans le peloton de tête on trouve aussi le nucléaire, l'aéronautique, l'espace, les télécommunications... Tous présentent avec l'armement un ensemble de traits communs, allant jusqu'à constituer l'ébauche de ce que l'on pourrait appeler une façon « à la française » de transformer des percées technologiques nationales en succès stratégiques mondiaux pour les entreprises considérées.

A l'origine de ces technologies, on trouve invariablement une volonté politique d'affecter par priorité les ressources de l'État aux secteurs correspondants. Celles-ci viennent financer à la fois la recherche-développement et d'importantes commandes publiques, dont le coût considérable pourrait difficilement être supporté par des capitaux privés. L'effort consenti provient de la conjonction de deux impératifs : l'indépendance nationale, et la nécessité de se maintenir à la pointe de la technologie. Dans ces conditions, le prix des équipements produits devient second ; il détermine cependant, à l'intérieur d'une enveloppe globale, la nature et la diversité des programmes engagés ainsi que le nombre d'exemplaires fabriqués. Pour amortir sur des séries plus longues les dépenses de recherche et de développement et pour diminuer le coût unitaire des matériels, ces secteurs sont poussés à exporter. Là encore, l'Etat joue un rôle moteur en œuvrant à la suppression d'une concurrence franco-française, considérée comme ruineuse à l'intérieur de l'Hexagone et suicidaire à l'exportation, et en accordant son label de qualité à des constructeurs uniques qu'il appuie de tout son poids politique auprès de clients étrangers qui sont aussi le plus souvent des Etats.

On observe toutefois que la condition *sine qua non* des succès français est l'existence d'un quasi-monopole technologique et, ou politique : parmi le petit nombre de pays possédant une technologie donnée; la France est soit le seul fournisseur acceptable politiquement, comme dans le cas de l'armement pour les pays non alignés, soit le seul à accepter de transférer sa technologie, comme dans le cas du nucléaire ; il arrive en outre qu'elle soit la seule à posséder une avance technologique sur l'ensemble de ses concurrents à un moment donné, comme dans le cas de la commutation téléphonique temporelle.

Tous les bons modèles d'analyse stratégique enseignent que les succès industriels se fondent sur l'exploitation d'un avantage concurrentiel qui ne saurait être qu'un rapport performance, prix meilleur que celui des concurrents ; ces mêmes modèles précisent que le premier concurrent à être présent sur un marché dispose d'un avantage concurrentiel important dû à l'« effet d'expérience » qui lui permet de descendre sur la « courbe des coûts » et donc de vendre à des prix inférieurs à ceux des concurrents.

Une fuite en avant dans la technologie

Comme nous venons de le souligner, les technologies françaises performantes à l'exportation sont souvent les seules à être disponibles sur le marché mondial.

Cette antériorité sur le marché est-elle transformée par les industriels, comme le suggèrent les modèles, en un avantage concurrentiel durable ? Dans le contexte d'une banalisation progressive des technologies considérées, c'est-à-dire lorsque la compétition entre industriels porte de moins en moins sur la technologie elle-même mais sur d'autres facteurs de succès (prix, conditions de vente, image de marque, implantation commerciale...), comment la position concurrentielle des entreprises françaises évolue-t-elle ?

Une première analyse semble indiquer que les entreprises françaises profitent mal de leur avantage concurrentiel initial et descendent difficilement – en tout cas moins vite que des concurrents étrangers arrivés sur le marché plus tardivement – le long de la courbe des coûts..

Ainsi, CIT-Alcatel, qui a pourtant deux fois plus de lignes de commutation temporelle installées dans le monde que ses deux concurrents les plus proches réunis, propose des prix, pour des technologies similaires, équivalant à ceux de ses concurrents alors qu'elle devrait être capable d'être nettement moins chère et ainsi de dicter sa loi sur le marché.

Face à l'érosion de leur avance technologique, les entreprises françaises semblent réagir par une « fuite en avant » dans la technologie plutôt que par l'exploitation d'un avantage sur les coûts. Plutôt que de jouer le jeu d'une concurrence par les coûts et les prix, elles essayent tout naturellement d'écarter cette concurrence en cherchant à recréer une avance technologique qui les met à l'abri – du moins provisoirement – de la concurrence.

La division hélicoptères de la SNIAS a ainsi introduit successivement, dans la conception de ses appareils, les moteurs à turbines d'abord, puis lorsque ceux-ci se sont généralisés et ont été adoptés par la concurrence, les moyeux de rotors en matériaux composites : ces percées technologiques lui ont permis à chaque fois de se maintenir à l'écart de la concurrence en proposant des produits plus chers mais plus performants, donc difficilement comparables.

Cet état de choses tend à confiner la France dans les seuls secteurs industriels où la haute technologie se marie à l'importance du facteur politique. Cela explique que ses plus beaux succès se rencontrent dans des pays moins développés et qu'elle ait le plus grand mal à conquérir les marchés des pays riches et des biens de grande consommation pour lesquels le prix redevient déterminant.

J.-P. ANASTASSOPOULOS et P. DUSSAUGE,
professeurs de stratégie et politique d'entreprise à H.E.C.

Un Japon si peu compris

L'ÉVOLUTION des relations entre le Japon et le reste du monde a été extrêmement rapide. Beaucoup en sont surpris, y compris les Japonais. Ainsi les rencontres entre les ministres japonais et la Commission de la C.E.E., de pure forme il y a quelques années, sont devenues maintenant indispensables et très techniques.

Le pays du Soleil Levant est devenu donc progressivement autre chose qu'un « pays vraiment insaisissable ».

Les rapprochements économiques et politiques entre la France et le Japon devront toutefois s'accompagner de l'étoffement en parallèle de passerelles culturelles, linguistiques et éducatives. Pour un jeune Japonais, les opportunités de rencontre avec la réalité internationale sont rares, voire inexistantes. Les échanges existent peu entre les universités, et il faut attendre l'entrée dans la vie professionnelle pour trouver l'occasion des premiers contacts. En France, les grandes écoles et l'Université doivent mettre en place des structures permettant aux étudiants, comme aux professeurs, de se rencontrer.

Cette rencontre est difficile et longue à organiser, mais il faut l'imaginer et la réaliser aussi rapidement que possible, car les investissements dans le domaine de l'éducation sont très longs et très coûteux. Nous devons donc être un peu japonais dans notre approche et intégrer le temps et la patience dans notre raisonnement.

La première exigence est de nature linguistique. Les étudiants français doivent apprendre le japonais, et cet apprentissage représente beaucoup d'heures de travail et une grande humilité, car la réussite n'est pas toujours au bout.

La deuxième étape est la mise en place de structures d'échanges organisées aussi bien avec les universités japonaises qu'avec les entreprises. Au Japon, une très grande part de l'éducation des jeunes est prise en charge par les entreprises qui leur donnent la possibilité d'acquérir des spécialisations complémentaires sur place ou à l'étranger. La France doit pouvoir offrir à ces étudiants déjà professionnels une structure d'accueil comparable à celle qu'ils trouvent dans le monde anglo-saxon dans les domaines scientifiques, techniques et managérial.

Il faut penser que le monde de la gestion est exclusivement anglo-saxon. Nos atouts sont nombreux, il suffit de les exploiter. Ainsi, les approches développées par les grandes écoles et par les universités sont originales et chargées d'un contenu culturel sans doute unique au monde. Pourquoi ne pas en profiter ? Pourquoi ne pas le faire savoir ?

A l'inverse, il faut que les étudiants français soient au Japon « *comme des poissons dans l'eau* » et assimilent autant que faire se peut les multiples facettes de la société nippone. Pour que cela se développe, il faudra beaucoup de temps et de patience.

Pour que la démarche ait une chance de succès, il faut qu'à terme des relais institutionnels et privés soient mis en place.

Il ne faut, en revanche, certes pas s'imaginer que quelques futurs managers parlant japonais et ayant une connaissance relative de ce monde pourront, du jour au lendemain, modifier de façon notable la structure des échanges entre les deux pays. Mais ils sont la condition nécessaire à un accroissement de ces échanges et, à terme, au maintien d'une présence française dans cette partie de la planète.

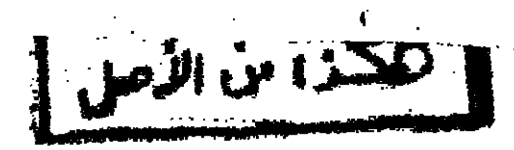
L'intensification probable, voire indispensable, du commerce avec le Japon, va projeter sur le devant de la scène des managers avec un profil très international, aptes à traiter l'ensemble des problèmes en les resituant dans leurs dimensions culturelles et sociologiques.

Ecoles d'ingénieurs et écoles d'affaires sont engagées maintenant depuis longtemps dans des programmes d'échanges internationaux. Les étudiants qui en bénéficient ont acquis des habitudes de pensée, voire des réflexes, que seule la connaissance approfondie des milieux étrangers procure. Est-ce que les entreprises françaises sont prêtes à leur fournir en termes de carrière les opportunités correspondantes à leurs formations et à leurs qualités propres ? Il serait en effet très dommage que l'infléchissement des programmes d'enseignement vers la prise en compte de la réalité internationale ne trouve pas un écho auprès des sociétés traditionnellement ou potentiellement exportatrices.

Ce mouvement très général qui inclut les écoles, les entreprises et le gouvernement est un élément explicatif de la réussite de l'économie japonaise. Ne pourrions-nous pas le reprendre à notre compte ?

SYLVAIN DUPUIS.





Les managers du futur : l'impact d'une culture internationale

« POUR les Hollandais, les frontières n'ont jamais été un obstacle », annonce une grande banque néerlandaise en guise de publicité. Les managers du futur devront, eux aussi, franchir de très nombreuses frontières : frontières nationales, frontières technologiques, frontières sociologiques et culturelles. L'informatique constituera le premier bouleversement.

Les réseaux informatiques diversifiés à l'intérieur de l'entreprise, les bases et banques de données mondiales, les systèmes de téléconférence, donnent au responsable un accès direct et personnalisé aux faits, aux chiffres, aux analyses, aux interlocuteurs utiles à la prise de décision. Relativement libéré du court terme, il consacre une part croissante de son temps à la réflexion à long terme, à la mise en perspective historique et à l'évaluation des grands courants socio-économiques qui pèsent sur l'avenir de son industrie. Il s'interroge sur les moyens de faire bénéficier son entreprise du boom des nations asiatiques, de l'explosion démographique des métropoles du tiers-monde, des retombées de la biotechnologie dans son secteur. Doué d'une grande sensibilité à la diversité des cultures, le manager du futur apprécie, en étant présent sur le terrain, le dynamisme des entrepreneurs catalans ou piémontais par rapport à celui de leurs homologues rhénans ou danois. Il suit l'évolution des styles de vie, des structures sociales, des régimes politiques et des grands courants éthiques. Multilingue, il développe un sens aigu de ce qui est spécifique à une nation, une culture, une couche sociale, tout en gardant en mémoire les éléments porteurs pour son industrie dans le contexte mondial.

Parallèlement à cette ouverture culturelle et internationale, le sens de l'humain, le goût du dialogue, la capacité d'appréhender la diversité de motivations des partenaires et l'art de provoquer l'adhésion s'imposent comme les qualités fondamentales du manager de demain. Le contexte de la prise de décision tend à devenir plus collégial que charismatique. A la vision hiérarchique et pyramidale du gouvernement de la firme se substitue au nom même de l'efficacité une vision beaucoup plus participative ; des réunions moins formelles et plus profondes ; la mise en discussion préalable des futures décisions, y compris celles ayant trait aux aspects humains, à tous les niveaux de la hiérarchie.

Confronté à un réseau de spécialistes, dans des créneaux de plus en plus sophistiqués tant dans les domaines scientifique et technique que dans l'univers de la gestion et de l'économie, le manager du futur apporte fondamentalement une force personnelle d'intégration. Cette capacité, forgée par la formation, la culture, l'expérience, les traits de la personnalité, permet la prise en compte, l'évaluation et l'harmonisation de données par essence difficilement comparables ou assimilables. Doit-on sacrifier la possibilité de prendre une excellente décision au niveau de l'état-major à la nécessité de laisser progressivement l'initiative et la responsabilité aux hommes de terrain ? Faut-il modifier, dans l'équilibre stratégique de la firme, le poids relatif accordé à l'innovation technique et aux efforts de marketing ? La réponse n'appartient pas au spécialiste, mais à celui qui se situe au-delà, tout en participant des différentes sensibilités.

Trois missions fondamentales

Le manager moderne n'est donc pas destiné à se fondre successivement, tel Zelig, dans la peau de ses principaux partenaires à l'extérieur comme à l'intérieur de l'entreprise. Son rôle n'est pas de plaider à la fois la rentabilité auprès de ses actionnaires, le développement de l'emploi face à ses syndicats, l'intérêt national avec les pouvoirs publics. Au contraire, face à la complexité des rouages de l'entreprise et aux facettes multiples de l'environnement externe, il est le gardien de l'unité de l'entreprise. Trois missions fondamentales s'imposent à lui :

– Mobiliser sans relâche les énergies de ses équipes au service de choix économiques efficaces envers la concurrence française et internationale;

– Asseoir la vocation de la firme dans la perspective d'une contribution à long terme à la société au sens large;

– Clarifier ces objectifs auprès de ses personnels et les associer pleinement à leur mise en œuvre.

Dans toute la mesure du possible, les décisions sont donc prises plus près de la base que du sommet et plus par une équipe que par un homme. La presse économique de l'an 2000 couronnera sans doute les équipes de managers les plus créatives en même temps que les grands leaders de l'année.

Quant à l'efficacité de ces équipes, elle dépendra étroitement de la diversité des talents, des expériences qu'on aura su rassembler, au-delà de l'esprit de corps, d'école ou de chapelle.

L'Europe — et en particulier la France — dispose d'un potentiel humain de qualité pour construire ces équipes de management de *demain. Nous disposons de promotions* très diversifiées d'ingénieurs capables par leur formation de devenir les hyperspécialistes de la bataille de l'innovation technologique et de celle de la réduction des coûts de production tout en étant également dotés d'un potentiel généraliste. Parallèlement, notre enseignement supérieur de management, mobile et diversifié, est devenu compétitif au plan européen en moins de vingt-cinq ans. Il est fort de certaines spécialités, tels la finance ou le marketing, mais est fondé lui aussi sur un profil de recrutement et dans une tradition éducative à vocation généraliste. La France dispose enfin de ressources universitaires qui tendent *à se rapprocher des préoccupations* de l'économie et qui sont en mesure d'apporter leur dimension culturelle propre, leur style et leur contribution à la culture nouvelle d'entreprise. Le développement de ce potentiel est lié finalement au maintien, dans l'enseignement supérieur et secondaire, d'objectifs ambitieux en terme de culture générale, de développement de la personnalité, de formation en langues et d'ouverture internationale.

Il est d'ailleurs singulièrement important à ce titre que l'Université et les écoles françaises préservent ou améliorent leur capacité d'attraction des élites du monde entier, qui, aujourd'hui, enrichissent par leur participation notre pédagogie, et qui travailleront demain dans nos entreprises, dans nos équipes ou dans celles de nos partenaires commerciaux.

Un engagement personnel total

Entrepreneurs ou managers ne sortiront néanmoins généralement pas directement du creuset des écoles ou de l'Université. Ces talents potentiels ne se révéleront qu'à travers l'expérience dans l'entreprise, sous réserve qu'elle constitue véritablement un milieu favorable. Ce sera sûrement le cas des petites entreprises ou des entreprises nouvelles. L'innovation technologique confrontée à l'évolution des styles de vie ouvre un champ quasiment illimité aux nouveaux entrepreneurs. Aux talents du futur manager, ils devront ajouter une capacité importante de prise de risque, d'engagement personnel total, et une singulière volonté de se battre et de gagner. Bousculant les idées reçues, ils ouvriront des brèches dans les domaines frontières; ils réussiront particulièrement bien dans le secteur des services, poursuivant, en l'adaptant aux marchés porteurs du moment, la tradition des capitaines d'industrie. La grande entreprise, de son côté, modifiera ses structures et ses habitudes. Elle sera conduite à forger *des politiques offensives de* développement de ses managers potentiels. Elle diversifiera ses recrutements, en particulier au plan mondial; elle organisera une mobilité interne, entre services, ainsi qu'une mobilité géographique internationale. Elle enverra ses cadres en année sabbatique travailler dans les équipes de recherche des grandes écoles ou de l'Université; elle accueillera en échange professeurs et chercheurs dans ses *propres équipes.*

La grande entreprise placera sa confiance dans l'homme plus que dans le diplôme, et suivra les performances tant des équipes que des individus. Elle prêtera autant d'attention à sa culture interne qu'à la qualité de ses produits. Elle mettra en avant des hommes d'une large culture, animés d'une vision stratégique internationale, doués d'un grand sens de l'humain et capables de bâtir un consensus autour d'eux.

Les managers du futur seront riches de leur diversité intellectuelle, linguistique, culturelle. Ils auront en commun des valeurs d'entreprise qui contribueront à rendre convergents trois facteurs essentiels : la capacité concurrentielle de l'entreprise, le développement des hommes dans l'organisation et son apport social et sociétal.

JEAN-PAUL LARÇON,
Directeur d'H.E.C.

H.E.C. et l'anniversaire de la Harvard Business School

A l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, la Harvard Business School a décidé de solliciter la coopération de plusieurs institutions sœurs dans le monde pour mener à bien une recherche sur les *« modifications intervenant dans la gestion des entreprises lorsque leur environnement national se trouve modifié pour des raisons politiques ou sociologiques ».* L'école H.E.C. fournira ainsi une enquête sur ce qui a changé dans les entreprises françaises à la suite de la nationalisation de ses plus grandes sociétés et de la quasi-totalité du secteur bancaire. La fondation H.E.C. financera cette enquête et ouvrira aux chercheurs le réseau de ses entreprises adhérentes.

D'autre part, une université suédoise étudiera en quoi la puissance montante des syndicats modifie les règles de l'exercice du pouvoir. Le Québec s'interrogera sur les conséquences *de la loi de francisation des entreprises.* Aux Etats-Unis, la notion de management est de plus en plus remise en cause, et le Japon se trouve aux prises avec le problème de la succession des grands managers de l'après-guerre. Toutes ces questions feront l'objet d'études qui seront rassemblées par la Harvard Business School.

En ce qui concerne l'étude confiée à H.E.C., une équipe de professeurs de Stratégie et politique d'entreprise, coordonnée par le professeur Roland Reitter, travaillera en liaison avec le *chairmen* de la recherche de Harvard, le professeur Abraham Zaleznik. Au-delà de cette enquête réalisée dans la plupart des grands pays industrialisés, la communauté des grandes *business schools* mondiales s'organise. Ainsi, il sera possible à un dirigeant d'avoir accès aux données et aux recherches concernant les nouveautés dans le domaine de la gestion *internationale des entreprises.*

La bataille pour les marchés étrangers

PLUS que jamais, la bataille pour les marchés étrangers est dure et impitoyable. La survie économique d'un pays industrialisé comme la France, privé d'énergie fossile et de matières premières minérales, est en jeu : il faut payer les importations et, aussi, se placer sur les créneaux qui s'ouvrent au fur et à mesure que les besoins et les technologies évoluent.

Sur ce terrain, disons-le tout de suite, les entreprises françaises ne sont pas absentes, surtout depuis le début des années 60. Certaines ont même commencé très tôt, comme l'Air liquide, qui, depuis le début du siècle, tisse patiemment sa toile dans le monde entier (les gaz liquéfiés ne voyagent pas, sauf le gaz naturel) : depuis 1910, le groupe est installé au Japon, où il couvre 20 % du marché, et, depuis le début des années 60, il est parti à la reconquête de l'Amérique du Nord, dont il couvre 12 % des besoins. N'oublions pas Rhône-Poulenc et Creusot-Loire au Brésil (Rhodia-Quimica et Mecanica Pesada) ni, dans l'aluminium, Pechiney aux Etats-Unis, en Afrique, en Australie ; Lafarge devenu nº 2 du ciment américain, plus récemment, dans des secteurs réputés « lourds ». L'aventure de François Dalle, lançant l'Oréal à l'assaut de la planète pour devenir le numéro un des capillaires et le numéro deux ou le numéro trois des cosmétiques, est, désormais, bien connue.

Rappelons le rachat récent d'American Motors par Renault, pour prendre pied solidement aux Etats-Unis. Aux travaux publics et dans le bâtiment, on ne peut ignorer l'exceptionnelle réussite d'une entreprise comme Bouygues, talonnée par Dumez et la S.G.E.

En outre, dans des secteurs très concurrentiels et à marché très « national », comme l'agro-alimentaire, on voit les groupes français essaimer un peu partout, notamment sur le marché-roi des Etats-Unis : Gervais-Danone y fabrique maintenant des yaourts, la Générale Biscuit, des biscuits, Pernod-Ricard y a racheté une chaîne de commercialisation pour y écouler toutes sortes de spiritueux, la source Perrier y exporte de l'eau et du sable, avec ses petites bouteilles ventrues. Même l'Europe, réputée stable et bien gardée, offre encore un champ d'action : ne voit-on pas Poulain (le chocolat) chercher à prendre le contrôle du groupe italien Buitoni ? Bien plus, la France s'est aperçue qu'elle avait une très bonne technique des services publics, facilement exportable : on peut voir, actuellement, la Lyonnaise des Eaux essaimer dans le monde entier, et même racheter des réseaux de distribution aux Etats-Unis. Quant à la banque, nul n'ignore quel a été le prodigieux succès des établissements français, construisant le deuxième réseau mondial après celui des banques américaines. Ces jours-ci, la Société générale vient de réaliser une première, à savoir la création en commun d'une société de crédit-bail à Hongkong en association avec la Banque de Chine.

A côté de ces géants (à l'échelle française), des entreprises moins importantes sont devenues, à leur tour, de petites multinationales. C'est le cas des Moteurs électriques Leroy-Sommer, qui, non seulement fournissent 15 % des moteurs d'ascenseurs américains, mais sont en passe de renforcer leur présence sur place. Dans le domaine du sport, on rappellera l'ascension des skis Rossignol d'abord, puis des fixations et des chaussures de ski Salomon, nº 2 mondial, et enfin, des chantiers Beneteau, nº 1 mondial pour les bateaux de plaisance.

L'approche commerciale peut même revêtir un caractère quasiment culturel, comme l'aventure commune de Moet-Hennessy et des pépinières Delbard pour se lancer à la conquête du marché de la rose aux Etats-Unis. Pour tout cela, il a fallu des idées, des produits, et, surtout des hommes, qui, pendant un certain temps, ont pu faire défaut, soit que le marché était insuffisant, soit que les Français aient été réticents pour quitter le sol natal, et se heurter au barrage des langues.

Les langues... Mesure-t-on quel est l'avantage des Britanniques, par exemple, qui ont pu fuir une mère-patrie fort encombrée pour louer leurs services dans un monde le plus souvent anglophone ? Dans la banque, notamment, on en trouve partout, au Moyen-Orient, dans le golfe Persique, en Asie du Sud-Est.

D'une manière générale, on mesure mal, encore aujourd'hui, l'ampleur des besoins français et mondiaux pour les carrières internationales.

Chaque fois qu'une entreprise lance un produit à l'étranger, crée une filiale ou implante un réseau de distribution pour coiffer les équipes locales, il lui faut des hommes à elle, qui aient « la mentalité internationale », qui raisonnent en termes de compétition mondiale, qui puissent se sentir à l'aise aussi bien à Singapour qu'à Rio-de-Janeiro ou à New-York. Les Allemands, les Anglo-Saxons nous ont précédés, et, malgré un effort certain et sans cesse accru, notre retard est grand.

Il faut bien dire, toutefois, que cet effort doit s'inscrire dans un cadre accueillant, et ce n'est pas toujours le cas. Même dans les grands groupes français, il n'y a pas si longtemps qu'un cadre ayant séjourné assez longtemps à l'étranger rencontrait de grosses difficultés à se réinsérer dans la hiérarchie de la maison mère, où on avait tendance à le considérer comme un intrus. Heureusement, la situation est en train de changer sensiblement, au point que dans certains de ces groupes toute carrière normale doit, presque obligatoirement, comporter un séjour à l'extérieur des frontières. Il était temps !

FRANÇOIS RENARD.

La rose et le champagne

IL était une fois une entreprise moyenne (120 millions de francs de chiffre d'affaires), fondée par un homme de l'Allier devenu, à la force du poignet, le premier pépiniériste et le premier rosiériste d'Europe. Depuis quelques années, elle disposait en outre d'un atout non négligeable : un procédé d'obtention de rosiers en laboratoire, par clonage, permettant d'accélérer sensiblement le rythme de production et de réduire les prix de vente sur un marché ultra-concurrentiel. Autour d'elle, alléchés par le procédé, tournaient des groupes fort intéressés par une telle diversification : Lafarge Coppée, Elf-Aquitaine, Moët-Hennessy.

L'entreprise s'appelait Delbard, et c'est Moët-Hennessy qui l'emporta : des deux côtés, on estima qu'unir la rose et le champagne apportait un « plus » non seulement commercial, mais culturel. Dans la corbeille de mariage, la grande maison de champagne, cognac et parfums apportait l'Amérique, c'est-à-dire le deuxième producteur américain de roses, avec onze mille points de vente. Un apport en capital de Moët-Hennessy à Delbard, limité à 34% (pas d'absorption), a permis au pépiniériste de construire un laboratoire de production de roses en Californie, et, pour une fois, d'exploiter en grand une invention française, développée par l'INRA au fil des ans.

Coïncidence, le directeur actuel de ce pépiniériste, fils de Georges Delbard, le fondateur, a fait H.E.C...



هكذا من الأصل

La nouvelle donne juridique des relations internationales

LES questions juridiques et fiscales ont depuis longtemps été l'apanage presque exclusif des spécialistes. Il est vrai que ces disciplines sont suffisamment complexes et évolutives pour que seuls des techniciens qualifiés et informés puissent résoudre des problèmes que la dimension internationale ne peut que compliquer. C'est ainsi que les entreprises et leurs responsables ont eu pendant quelques décennies la tentation d'extraire du champ de leur décision la dimension juridique et fiscale pour la réserver aux seuls spécialistes. Le plus souvent, la conséquence de cette attitude a été double. Les problèmes soulevés étant traités extérieurement, les managers n'intégraient pas *a priori* les aspects juridiques et fiscaux dans leur réflexion décisionnelle. La spécificité des questions traitées relevant de disciplines qui ne correspondaient que rarement aux formations universitaires et professionnelles des décideurs, ceux-ci étaient tentés d'abandonner plus que de déléguer le suivi et la résolution des problèmes posés.

L'organigramme des entreprises, qui localisait les aspects juridiques et fiscaux au niveau d'un secrétariat général ou d'une direction spécialisée, était une preuve tangible de leur isolement souvent loin des centres réels de décision (directions générale, financière ou commerciale).

L'évolution économique des relations internationales paraît avoir profondément modifié ce premier constat.

Deux observations doivent être tout d'abord effectuées. La législation communautaire sur le plan juridique a évolué de façon sensible, et il est peu d'opérations commerciales et industrielles effectuées avec nos partenaires européens qui ne requièrent une connaissance attentive des réglementations bruxelloises. En outre, les crises économiques successives de ces dernières années ont provoqué des réflexes protectionnistes de la part des législateurs nationaux. Il devient ainsi particulièrement difficile de surmonter les obstacles mis en place lorsque l'on envisage une opération lourde d'investissement ou d'implantation à l'étranger.

Les difficultés pouvant ainsi surgir très tôt, les responsables envisagent plus aisément de prendre en considération la variable juridique et fiscale. En guise de « Prenons notre décision, puis plus tard nous verrons les conséquences juridiques et fiscales », on entendrait plutôt « Analysons les questions juridiques et fiscales et leur incidence, puis nous pourrons voir si notre décision peut toujours être mise en œuvre».

Nombre d'entreprises françaises qui négocient avec des firmes étrangères ont ainsi découvert la nécessité d'être accompagnées par leurs spécialistes, nos concurrents incluant systématiquement dans leurs équipes de négociateurs un ou plusieurs *lawyers*.

Les références aux usages et au droit anglo-saxons ne cessent de s'accroître, au point même d'influencer consciemment ou non la rédaction des contrats internationaux entre partenaires européens de droits écrits. C'est ainsi que la notion d'adaptabilité du contrat à l'évolution économique permet des ajustements et une souplesse trop souvent absente de nos systèmes plusieurs fois centenaires et souvent figés.

Devant des évolutions aussi marquées, comment envisager les objectifs à assigner à un enseignement des problèmes juridiques et fiscaux internationaux ?

Apprendre à intégrer le droit pour décider

Tout d'abord, faire acquérir à de futurs décideurs les réflexes leur permettant de prendre en compte la variable juridique et fiscale dans les actes de gestion qu'ils auront à assumer.

Mais aussi, tenter de les faire raisonner en tenant compte naturellement de concepts et d'environnements distincts des nôtres.

C'est ainsi qu'à l'Ecole des hautes études commerciales, les enseignements de la variable internationale juridique et fiscale commencent à apparaître dès la deuxième année de scolarité. Si l'approche comparative est utilisée – en particulier pour étudier certains pays européens, – l'étude spécifique des concepts de base, par exemple du droit nord-américain, est aussi réalisée. Les disciplines devenues classiques – droit des affaires et droit fiscal international – conservent toute leur importance, mais un effort est entrepris pour intégrer la dimension extraterritoriale dans les enseignements qui, jusqu'alors, n'étaient que nationaux.

Réserver les aspects internationaux aux seuls cours spécifiques ne permet pas de répondre à la simple question suivante : « Mon cocontractant japonais ou américain comprend-il de la même façon que moi cette clause du contrat ? »

Il s'agit donc, au-delà des techniques juridiques, de faire acquérir une approche dynamique des environnements. Se comporter de façon stéréotypée face aux administrations fiscales allemande et italienne peut avoir des conséquences plus graves que de faire une erreur de calcul d'impôt.

La confrontation des expériences et des comportements de la collectivité internationale d'étudiants du PIM permet à toutes et tous d'isoler et d'analyser la variété d'approches des problèmes à résoudre. Ceux-ci sont aussi appréhendés par l'utilisation en commun d'une palette large de mécanismes pédagogiques qui vont jusqu'aux jeux de rôle simulant le processus de négociation d'un contrat ou d'une vérification fiscale.

Les techniques doivent certes être connues et comprises, mais elles sont éminemment évolutives et donc susceptibles d'obsolescence rapide. Les comportements liés à l'application de concepts fondamentaux ont une permanence dont il est indispensable de tenir compte. Sensibiliser les futurs décideurs à cette approche environnementale des problèmes juridiques et fiscaux est une nécessité, mais aussi une sorte de révolution dans nos manières d'enseigner. Il s'agit néanmoins d'une des seules voies d'accès à la reconnaissance dans les faits de la réalité et de l'importance des mécanismes juridiques dans la vie internationale des affaires.

PATRICK RASSAT,
professeur à l'Ecole des hautes études commerciales

Le PIM : une expérience unanimement appréciée

« *LE programme international de management (PIM) est un véritable souffle qui a changé toute mon optique de la vie* », s'exclame un H.E.C. de la promotion 1979. « *Une expérience fantastique* », renchérit un étudiant espagnol de l'ESADE de Barcelone. Les étudiants d'H.E.C. sont tous vraiment satisfaits de l'expérience internationale apportée par le PIM. Une année passée à l'étranger, un semestre en Europe, un semestre dans le Nouveau Monde, cela ouvre des perspectives mondiales que l'on n'acquiert pas nécessairement lorsque l'on reste trois années entières sur le campus, souvent brumeux, de Jouy-en-Josas. De même les étudiants des neuf autres universités partenaires d'H.E.C. dans l'opération PIM ne manquent pas d'être enthousiasmés par l'expérience. Des Allemands au Brésil, des Américains en Suède, des Espagnols au Canada, des Britanniques en Italie et le tout se mélangeant avec Jouy-en-Josas, cela finit par former une communauté internationale qui ne manque ni d'allure ni de cohésion.

Deux étudiants en troisième année à H.E.C., Claire Charbonnel et Christophe Labarde, viennent de réaliser une enquête auprès de trois cent quatre-vingt-huit participants au PIM. Le taux de réponses obtenues (75 % pour les Français et 48 % pour les étrangers) montre la cohésion de ce groupe : « *Le PIM m'a donné une combinaison optimale entre la vie personnelle et la vie des affaires* », répond un des anciens élèves.

Il ressort de cette enquête que plus de la moitié des anciens participants au PIM travaillent ou ont travaillé à l'étranger. Plus de la moitié des élèves étrangers ont trouvé un emploi dans le domaine des affaires internationales, et 7 % d'entre eux travaillent en France.

En ce qui concerne les Français, le quart d'entre eux sont entrés dans le secteur des banques et assurances, avec le plus souvent une dominante commerciale. Certains travaillent dans des organismes internationaux comme l'ONU. Tous ont fortement conscience d'avoir acquis l'ouverture internationale nécessaire à une vision moderne du management.

« *Ce fut une expérience unique de pouvoir si tôt, et à moindres frais, étudier à l'étranger et se considérer ensuite comme ancien élève de trois grandes écoles de commerce de trois pays différents* », raconte un étudiant de la promotion 1975.

Marie-Claire Virey (1978) souligne que « *si la formation reçue est moins spécialisée, le résultat du PIM est une vision plus complète de l'environnement économique et une meilleure faculté d'adaptation à toutes les situations nouvelles* ». Cette optique de généraliste et d'adaptabilité a été appliquée par Marie-Claire puisqu'elle a été successivement chef du secteur export chez Cacharel pour les collections de mode enfantine, fondatrice d'un bureau de négoce international, et qu'elle vient de créer une nouvelle société de conseil à l'exportation spécialisée sur l'Afrique et le Moyen-Orient.

Un temps fort

Didier Weyne représente un autre exemple des ouvertures qu'offre le programme international de management à ceux qui n'ont pas froid aux yeux. En 1979-1980, Didier Weyne suit la deuxième année du M.B.A. de la New-York University et de la London Business School. A sa sortie de l'école, il suit un stage dans la division internationale d'une société française de télécommunications, puis un autre comme *management trainee* dans une banque américaine. Il effectue son service national dans les services commerciaux de l'ambassade de France en Grande-Bretagne. De retour en France, il entre au département marketing-publicité de Procter and Gamble puis quitte le giron américain pour aller «faire du conseil» chez Mars et Co., un des premiers groupes français de conseil en stratégie d'entreprise.

Wolfgang Blaettchen est, lui, un internationaliste-né. Il passe son baccalauréat à Munich, commence ses études à l'université McGill de Montréal et saisit l'opportunité de son passage au Canada pour revenir en Europe par l'intermédiaire du programme international de management, qui vient d'être étendu à McGill. Il travaille d'abord dans un cabinet d'expertise comptable en Allemagne fédérale, puis passe un doctorat d'Etat en gestion à l'université de Paris-Dauphine. Il publie un livre en collaboration avec un professeur d'H.E.C. sur l'analyse financière des sociétés allemandes, et il vient de fonder un cabinet de conseil financier international, Diagnostic Management International, avec des amis d'H.E.C. Il crée alors, bien évidemment, une filiale en Allemagne et intervient aujourd'hui à Stuttgart et à Paris auprès d'une clientèle internationale pour des missions en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

Le PIM reste donc un temps fort des études universitaires aussi bien pour les Français que pour les étrangers : il leur a donné l'opportunité d'étudier les méthodes de gestion dans trois pays à un niveau élevé et d'entrer en relation avec de très nombreuses entreprises. Mais peut-être, comme l'a exprimé un étudiant américain de New-York, ce qui compte le plus, ce sont les liens personnels tissés pendant l'année du programme international : « *Je peux maintenant me rendre sur deux des plus importantes places financières du monde, Londres et Paris, et y trouver des amis, ou plus simplement leur téléphoner si j'ai besoin d'une information.* »

Un étudiant anglais rapporte qu'« *il a fréquemment discuté de manière informelle sur la situation économique et les tendances de son secteur, la chimie, avec des anciens du programme* ». Ainsi s'est-il formé une petite communauté internationale partageant des expériences personnelles et professionnelles communes, ce qui constitue un réseau profitable aux entreprises comme aux écoles.

Mais les étudiants ne sont pas les seuls à être enchantés. Les professeurs sont ravis d'étendre leur culture internationale, indispensable dans les matières de gestion. Développer un projet d'ingénierie pédagogique au Brésil, passer une année sabbatique à Hongkong ou enseigner un trimestre à Berkeley n'a jamais déparé un *curriculum vitae*.

Le Monde

économie

SOCIAL

Les exclus de l'assurance-chômage

Sans les économies réalisées par le décret de novembre 1982, l'UNEDIC aurait indemnisé, en 1983, 230 000 chômeurs de plus (*le Monde* du 23 novembre).

En fait, 287 000 personnes ont été touchées par ces mesures. Pourquoi cet écart ?

Pour la clarté de son raisonnement et faciliter les calculs, l'UNEDIC est amenée à créer un allocataire fictif, sur la base du nombre moyen d'allocataires non indemnisés journellement. En effet, non seulement tous les chômeurs ne rentrent pas dans le système le même jour, n'ont pas le même âge ou ne présentent pas les mêmes caractéristiques, mais encore ils ne supportent pas les effets des mêmes dispositions restrictives du décret de novembre 1982.

Par exemple, l'application de délais de carences ne fait que différer le moment où le chômeur sera indemnisé par l'UNEDIC d'un nombre de jours équivalant à l'examen de sa situation personnelle (départ volontaire de son entreprise, indemnités de licenciement supérieures aux obligations légales, congés payés restant dus au moment de la rupture du contrat de travail). Le document établit qu'ils sont en moyenne 28 500 dans ce cas.

Autre exemple : les chômeurs de plus de 60 ans (20 000 en moyenne) et de 65 ans (9 500), à qui on supprime les indemnités journalières sont pris en charge, en principe, automatiquement par les caisses de retraite.

Restent donc définitivement exclus de l'aide au chômage environ 230 000 personnes qui, auparavant, auraient été secourues. Pour l'essentiel ces chômeurs ont été victimes de la limitation apportée aux durées maximales d'indemnisation et, pour 20 000 d'entre eux, de l'arrêt du versement de l'allocation forfaitaire aux jeunes et aux femmes à la recherche d'un premier emploi après 365 jours de prise en charge.

Que deviennent-ils ? On sait très peu de chose à ce sujet. Une seule certitude : l'allocation de secours exceptionnel (ASE), d'un montant de 37,80 F par jour, est versée à de plus en plus de chômeurs qui ont épuisé tous leurs droits. En janvier 1983, l'ASE était versée, en moyenne, à 20 000 personnes. En octobre dernier, elle l'était à 47 940. Mais cette aide, qui est garantie pendant de courtes périodes, est également assortie de conditions de ressources et d'ancienneté d'activité (40 ans) qui en limitent la portée.

Restent les autres. Certains ont peut-être retrouvés du travail, les plus jeunes se sont certainement orientés vers des stages de formation. Combien ? On l'ignore. Les exclus de l'assurance-chômage ne sont plus en fiches...

A. Le.

LA POLITIQUE SALARIALE

L'offensive du C.N.P.F. sert les pouvoirs publics

En adressant le 21 novembre à ses fédérations professionnelles une recommandation « *afin de freiner vigoureusement la progression des salaires* », le C.N.P.F. a pris le risque d'essuyer les premiers tirs de barrage syndicaux. Alors que les fonctionnaires F.O., qui organisent une journée d'action le 25 novembre, se plaignent déjà d'une perte de pouvoir d'achat « *de l'ordre de 4 %* » pour 1983, M. André Bergeron devait répondre ce 24 novembre avec fermeté à M. Gattaz. Quant à la C.G.T., elle a réagi vigoureusement dès le 23 novembre : « *Le cynisme avec lequel le président du C.N.P.F. rejette sur les salaires la responsabilité de l'inflation*, a déclaré le bureau confédéral, *est insupportable en regard du comportement du patronat, caractérisé par la course aux profits, aux prélèvements financiers, aux gâchis, à la spéculation, source essentielle de l'inflation.* » M. Louis Viannet, secrétaire de la C.G.T., a appelé les salariés à « *relever le défi* » en incitant « *ses organisations dans les branches et les entreprises à avoir une attitude offensive* ».

Dans l'immédiat, la C.G.T. va élargir à la défense du pouvoir d'achat sa manifestation parisienne prévue le 30 novembre sur l'assurance-chômage devant le siège du C.N.P.F. Quant à la Fédération C.G.T. de la métallurgie, qui estime que le patronat a une attitude politique qui vise à « *déstabiliser économiquement notre pays et favoriser un retour de la droite au pouvoir* », elle organise une semaine d'action du 5 au 10 décembre avec une grève nationale de deux heures minimum le 7 décembre dans les entreprises.

Par rapport à 1983 les négociations salariales 1984 se présentent sous un jour très différent. Peu d'accords nationaux de branche avaient été conclus pour l'ensemble de l'année 1983. Il y a de fortes chances pour qu'il y en ait encore moins en 1984, de nombreuses fédérations risquant de recourir à des recommandations. Mais la bataille salariale – innovation de 1984 – va se déplacer dans l'entreprise, toutes celles ayant au moins une section syndicale se trouvant dans l'obligation légale de négocier les salaires réels (les salaires bruts par catégorie y compris les primes et les avantages en nature). M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a demandé à ses branches que « *l'accord professionnel ou à défaut, en cas d'échec, la recommandation patronale* » prévoie « *ce qui reste à négocier dans l'entreprise afin d'éviter qu'il y ait une double négociation sur un même sujet* ».

Face à une telle situation, le gouvernement va être obligé d'abattre rapidement ses cartes. M. Pierre Mauroy pourrait adresser ses directives au secteur public dès le début décembre. Un double problème est posé : l'apurement de 1983 et la politique salariale 1984. Dans la fonction publique, la FEN menace de passer à l'action si le gouvernement n'accepte pas une réunion immédiate permettant de lever dès maintenant les « ambiguïtés » sur l'application de la clause de sauvegarde. Les syndicats voudraient obtenir sans attendre février 1984, quand sera connu l'indice de décembre, une formule faisant jouer la clause de sauvegarde en prenant en compte le dérapage de l'inflation déjà intervenu et en anticipant l'évolution des prix de décembre.

Pour le gouvernement, il s'agit de régler la question de la clause de sauvegarde avant d'aborder les négociations 1984. Un décalage est alors inévitable – du fait des ambiguïtés du relevé de conclusions – entre les pouvoirs publics, qui considèrent que la clause doit assurer le pouvoir d'achat moyen en masse, et les fédérations de fonctionnaires, qui demanderont aussi un réajustement en niveaux. Une des solutions pourrait consister à combler l'écart entre la hausse de la masse salariale et l'évolution moyenne des prix en accordant une prime exceptionnelle – soit uniforme, soit dégressive, suivant les niveaux de traitements – qui, ne jouant que sur un mois, aurait l'avantage de ne pas gonfler l'« *effet de report* » des augmentations de 1983 tout en donnant un peu plus de marges pour les négociations de la masse salariale en 1984.

Un autre objectif

Plus généralement, pour 1984, le premier ministre aura l'avantage, en tirant le second, d'apparaître moins « *dur* » que le patronat. L'objectif du gouvernement reste, en effet, à la différence du patronat, qui a admis qu'une baisse du pouvoir d'achat était nécessaire, le maintien du pouvoir d'achat moyen, mais en tenant compte de l'impératif d'une inflation de 5 % l'an prochain. Il est donc peu vraisemblable que M. Mauroy, dans ses directives, modifie les chiffres d'évolution salariale déjà avancés par M. Delors – 5 % en niveau et 6,17 % en masse, – mais il a la possibilité de jouer sur la définition de la masse salariale (qu'est-ce qu'on y fait entrer ?), sur la périodicité des augmentations (deux dans l'année ?). Une des questions est de savoir, pour le secteur public, si le « *glissement vieillesse technicité* » (G.V.T.), qui prend en compte les mesures automatiques liées au déroulement de carrière, sera inclus dans cette masse salariale ou restera, comme actuellement, en dehors. Les autres interrogations portent sur les bas et les hauts salaires.

Le C.N.P.F. vient de demander au gouvernement de renoncer à la revalorisation du SMIC (dont le pouvoir d'achat ne sera sans doute que maintenu en 1983). Les pouvoirs publics pourraient inciter les syndicats et le patronat à profiter de l'obligation de négocier pour réviser les classifications et se pencher sur les salaires du bas de la grille. Mais il est peu vraisemblable qu'il s'engage dans une planification des hausses en pouvoir d'achat du SMIC pour 1984 en raison du risque d'écrasement des catégories ouvrières. Il y a également peu de chances pour qu'il réitère les mesures prises en 1983 pour inciter à geler la part des salaires supérieure à 250 000 F par an, pour ne pas se mettre à dos les cadres supérieurs. Les orientations gouvernementales pourraient ainsi mélanger prudence et fermeté sans conjurer pour autant les risques de conflits sociaux sur les salaires dès la fin janvier.

MICHEL NOBLECOURT.

LES NÉGOCIATIONS SUR L'UNEDIC

En attendant l'absent...

Dans la négociation pour l'assurance-chômage, les temps faibles succèdent au temps forts (*le Monde* du 17 novembre).

Amenés à discuter de ce que pourrait être le système d'assistance relevant de la solidarité nationale et donc de l'Etat, les partenaires sociaux se sont accordé, le 23 novembre, une pause respiratoire, en prévision de l'affrontement qui se produira fatalement, le 29 novembre, quand ils reviendront au chiffrage du système d'assurance supporté par l'UNEDIC, et à l'étude des différents projets (la C.F.D.T. a fait connaître, le 23 novembre, sa proposition d'un système unique).

Sans réelle utilité, « *d'une grande confusion* », selon la C.G.T., cette quatrième réunion a permis à chacun de se défouler en évoquant le rôle de l'absent (l'Etat), que l'on cherche à sonder – la C.G.C. va demander un rendez-vous à M. Bérégovoy, – à alerter par l'intermédiaire de la presse, comme la C.G.T., ou encore à débusquer par des déclarations tonitruantes, comme celle de M. Chotard. « *La partie de coin du bois est terminée*, s'est exclamé le vice-président du C.N.P.F. *La semaine prochaine, il faudra passer sous la table ou quitter la réunion.* »

Toutes ces manœuvres, qui n'avaient pour but que d'obliger le gouvernement à préciser ses intentions en matière d'aide aux chômeurs, ont également abouties à de curieux résultats.

La C.F.T.C., qui acceptait jusqu'à présent le principe de la partition de l'UNEDIC en deux systèmes, a découvert « *la difficulté de l'articulation* » et se prend à douter. F.O., pour sa part, évoque un équilibre possible des deux systèmes si l'Etat veut bien faire un effort supplémentaire de 5 milliards de francs, et ne dramatise plus sur l'importance du passif cumulé de l'UNEDIC (10 milliards de francs à la fin 1983). Tranquillement, M. Faesch (F.O.) annonce que son organisation devra réunir sa plus haute instance, le comité confédéral national, et ne paraît pas soucieux de s'en tenir à la date butoir du 14 décembre pour parvenir à un accord. Le 10 décembre, cependant, se tiendra une réunion supplémentaire.

Le coin du bois, cher à M. Chotard, ressemble plutôt à une forêt, sombre et insondable...

AGRICULTURE

LA POLITIQUE D'INSTALLATION EST REMISE EN CAUSE estime le C.N.J.A.

Au lendemain de la publication des comptes prévisionnels pour l'agriculture, qui marquent une baisse du revenu de 3,8 % en 1983, le C.N.J.A. appelle ses membres à se mobiliser « *pour faire échec aux évolutions qui les menacent* ». Le syndicat note également que « *la politique d'installation des jeunes – acquis capital de ces dernières années et priorité officielle du gouvernement – est dans les faits remise en cause par divers projets de restriction budgétaire ainsi que par des dispositions fiscales qui ne prennent pas en compte les contraintes des exploitations (des éleveurs et des viticulteurs, notamment) et contrarient le développement du fermage et de l'agriculture de groupe* ».

INDUSTRIE

11 MILLIARDS DE FRANCS NÉCESSAIRES POUR LA SIDÉRURGIE

L'Etat cherche un nouveau mode de financement d'un plan acier révisé

Les mois qui viennent vont de nouveau placer la sidérurgie au-devant de la scène politique et sociale. Le problème de la révision du plan acier adopté par le gouvernement en août 1982 est cette fois-ci bel et bien posé pour des raisons pécuniaires : l'État ne peut plus assurer le financement de cette industrie sinistrée.

La sidérurgie perd plus d'argent que prévu (8,3 milliards de francs en 1982, et sans doute quelque 9 milliards cette année) et en perdra pendant plus longtemps que prévu. Pendant encore trois ou quatre ans selon M. Dollé, P.-D.G. de Sacilor (*le Monde* du 3 novembre).

Aussi, les sommes versées dans le cadre des dotations budgétaires aux entreprises nationales ne suffisent plus. Elles ont été de 2,8 milliards de francs en 1982, auxquels se sont ajoutés 650 millions au titre du collectif 1982, puis 5,8 milliards en 1983. Malgré le lancement de titres participatifs pour plusieurs centaines de millions de francs, Usinor et Sacilor ont besoin de plus d'argent pour boucher les trous et effectuer rapidement les investissements prévus dans le plan (9 milliards de francs pour Usinor et 8,5 milliards pour Sacilor sur la période 1982-1986).

De combien faut-il disposer ? En tout état de cause d'environ 3 milliards de francs pour compenser les pertes supplémentaires de 1983 et de 8 milliards pour l'an prochain, en comptant ce qui sera nécessaire pour entamer la restructuration de Creusot-Loire (1 milliard). Une révision du plan ne se ferait pas sentir financièrement avant 1985 : les investissements étant pour beaucoup « engagés », il faudra les payer. Comment trouver ces 11 milliards ?

Le ministère de l'industrie souhaitait obtenir une « rallonge » dans le cadre du collectif du budget 1983. Les finances s'y opposaient, estimant qu'il fallait d'abord réviser les objectifs du plan acier. Le conseil des ministres du mercredi 23 novembre n'a pas accepté d'alourdir encore le déficit du budget de la nation : aucune somme n'est inscrite dans le collectif pour la sidérurgie.

Toutefois, pour 1984, le ministère de l'industrie semble avoir obtenu que dans l'enveloppe réservée aux groupes nationalisés (12,85 milliards de francs) seuls 4 milliards et non plus 6,25 soient consacrés à la sidérurgie, afin de ne pas pénaliser les autres secteurs. Aussi il faudra trouver quelque 7 milliards autrement (11 – 4) sur 1983 et 1984.

Comme on ne peut ni les demander aux banques qui ont déjà fait la grimace sur les dossiers Manurhin ou Creusot-Loire, ni les imputer sur d'autres chapitres budgétaires, ni alourdir excessivement les charges d'emprunt d'Usinor et de Sacilor, les pouvoirs publics cherchent un mécanisme d'ingénierie financière particulier. On songe à ce propos à des prêts participatifs pour les besoins nécessaires en 1983 et pour l'an prochain à la CAPA (Caisse d'amortissement pour l'acier), créée lors du plan de sauvetage de 1978, qui prend certains emprunts à sa charge, recevant des fonds publics (Trésor) et empruntant. L'Etat paiera de toute façon.

Reste à réviser le plan et à adapter les capacités de production aux réalités du marché.

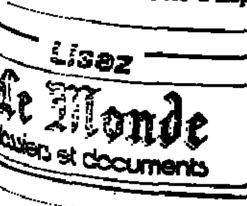
ERIC LE BOUCHER.

AUTOMOBILE

● **Augmentation des ventes d'automobiles françaises en Allemagne fédérale.** – Les constructeurs automobiles français ont augmenté en octobre leur part du marché ouest-allemand, avec 8,5 % des immatriculations contre 7,1 % en septembre, grâce notamment à la R11 et à la 205. Les Japonais restent (avec 10,7 % du marché) en tête des constructeurs étrangers, qui s'approprient 29 % du marché allemand.

● **Pertes de Volkswagen sur neuf mois.** – Les pertes du groupe automobile Volkswagen ont augmenté sur neuf mois de 100 millions de deutschemarks pour atteindre 247 millions de deutschemarks (près de 750 millions de francs). Globalement, le groupe, malgré une augmentation de ses ventes sur le marché allemand, a perdu du terrain (1,588 million de véhicules contre 1,623 au cours des neuf premiers mois de 1982) et il subit le contrecoup des difficultés des marchés brésilien et mexicain.

● ***Chrysler envisage de s'associer à Mitsubishi pour produire des véhicules aux Etats-Unis.*** – Le constructeur automobile américain étudie actuellement quatre projets avec Mitsubishi – dont il détient 15 % du capital – parmi lesquels la construction de 240 000 automobiles par an de petite cylindrée à l'usine Chrysler de Belvidere (Illinois).







AFFAIRES

RHONE-POULENC

M. S. Tchuruk est nommé directeur général en remplacement de M. G. Worms

Rhône-Poulenc remanie son état-major. Démissionnaire, M. Gérard Worms, un des deux directeurs généraux de l'entreprise chimique avec M. Jean-Marc Bruel (*le Monde* du 23 novembre), est remplacé dans ses fonctions par M. Serge Tchuruk, jusqu'ici directeur général adjoint. Le P.-D.G. de Rhône-Poulenc a d'autre part nommé M. Michel Vaquin (secrétaire général) au poste laissé vacant par M. Tchuruk.

Enfin, M. Albert Diehl, directeur général de Rhône-Poulenc Textiles, ayant lui aussi remis sa démission, le grand patron de Rhône-Poulenc a décidé de superviser lui-même l'activité Textile Europe de cette filiale et a confié la direction de la branche Textile France à M. Mogens Andersen.

M. Loïk Le Floch Prigent a profité de ces nominations pour définir devant la presse les tâches confiées aux hommes responsables des activités opérationnelles (en France et à l'étranger) et occupant des fonctions centrales.

M. J.-M. Bruel a sous ses ordres la division Santé, les filiales britannique May and Baker et brésilienne Rhodia S.A. M. S. Tchuruk coiffe toute la chimie (chimie de base et chimie des spécialités). Il s'occupera aussi de toutes les questions liées à la logistique, à l'informatique, à la sécurité, à l'environnement et aux transports.

M. M. Vaquin prend en charge les filiales Rhône-Poulenc Films, Rhône-Poulenc Systèmes, SOPRAN (outil de reconversion industrielle) et la délégation Rhône-Alpes.

Enfin M. Gaetan Pirrone est chargé de superviser toutes les activités de Rhône-Poulenc aux Etats-Unis, au Japon, en Corée du Sud et à Hongkong.

M. Loïk Le Floch Prigent considère que cette nouvelle répartition des tâches est *« l'aboutissement logique des efforts entrepris pour restructurer le groupe ». « Il fallait mettre en place une nouvelle organisation pour affronter les nouvelles années. »* L'objectif était de *« privilégier les individus connaissant bien le groupe »* et de constituer *« un comité des sages »*. Cette organisation, M. Le Floch l'a résolument calquée sur le modèle américain et MM. Bruel et Tchuruk rempliront véritablement les fonctions d'*executive vice presidents*.

Car, a précisé le P.-D.G. de Rhône-Poulenc, *« elle doit s'inspirer des quatre principes suivants »* : décentraliser les cinq grands secteurs d'activité (santé, chimie, spécialités agrochimiques, industries de la communication et de l'électronique), renforcer le rôle régulateur des grandes directions fonctionnelles, améliorer la cohésion internationale, mieux promouvoir certains métiers d'avenir.

En réalité, le nouvel organigramme ne se différencie guère du précédent. Simple ravalement rendu nécessaire par le départ de M. Worms, *« un ami de longue date »*, soucieux *« d'exercer un autre métier »* et chaudement félicité pour son aide précieuse apportée dans l'effort exercé pour restructurer ?

L'opération y ressemble fort. Elle accroît en tout cas, sous couvert de décentralisation, les pouvoirs exercés par M. Le Floch Prigent, en restreignant les prérogatives exercées jusqu'ici par les directeurs généraux.

A. D.

M. WORMS ENTRE A LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

M. Gérard Worms qui vient de démissionner de ses fonctions de directeur général de Rhône-Poulenc, va entrer à la Compagnie financière de Suez. Il y possédera le titre de directeur général adjoint et exercera les fonctions de délégué général pour les affaires industrielles.

M. Jean Peyrelevade, président de la Financière de Suez, cherchait depuis son arrivée à la tête de la Compagnie, en mars dernier, un responsable pour coordonner la politique d'investissements du groupe dans un certain nombre d'affaires industrielles (machines-outils notamment). M. Worms va aussi réfléchir sur les relations entre Suez et l'Institut de développement industriel (IDI). S'il n'est en aucune façon question de rapprocher les deux institutions, des liens plus étroits devraient être noués entre elles. Ainsi, une des premières tâches de M. Worms sera de mettre sur pied une filiale commune entre Suez et l'IDI pour financer des P.M.E. performantes.

Nouvelles difficultés pour Poclain

Le plan de restructuration du groupe français Poclain, premier fabricant mondial de pelles hydrauliques pour travaux publics, mis au point en début d'année, se révèle insuffisant. La conjoncture s'est entre temps effondrée.

Le marché mondial des pelles hydrauliques, déjà en baisse de 25 % entre 1979 et 1982, devrait encore se rétrécir de 8 % cette année ; 1984 ne sera pas meilleure et la concurrence, notamment japonaise, se fait plus âpre. En France, où Poclain a de meilleures marges, la chute cette année devrait atteindre 30 %.

En conséquence, le plan arrêté en début d'année, qui s'était traduit par une augmentation de 252 millions de francs du capital et par l'obtention de 240 millions de crédits à long terme, doit être réexaminé. M. Bigelow, nommé président en mai dernier à la place de M. Bataille, fils du fondateur, souhaite multiplier les efforts de productivité, baisser ses coûts de production de 20 % d'ici trois ans, et concentrer ses moyens à Crépy.

Trois cent cinquante emplois seront supprimés en France : deux cent vingt dans ses usines de l'Oise de Crépy et Plessis-Belleville et cinquante dans celle de Margny-lès-Compiègne qui sera fermée d'ici un an. Une des deux usines d'Espagne sera également abandonnée (deux cent quarante emplois). D'autre part, la fusion des réseaux commerciaux en France avec ceux du groupe américain Case Tenneco, actionnaire à 40 % de Poclain, entraînera cent suppressions d'emplois supplémentaires.

Pour investir entre 80 et 100 millions de francs par an, un nouvel apport d'argent est nécessaire. le groupe a donc entamé de nouvelles négociations avec les pouvoirs publics afin d'obtenir entre 200 et 400 millions de crédits supplémentaires.

CONJONCTURE

Les Codevi ont recueilli en un mois autant que les livrets roses : 25 milliards de francs

Entre le 1er juin 1982, date de leur création, et la fin du mois d'août dernier, les Livrets d'épargne populaire (LEP) ont recueilli un peu plus de 25 milliards de francs de dépôts, ce qui correspond à l'ouverture de quelque 2,5 millions de livrets roses. Grâce à une intense campagne publicitaire menée dans l'ensemble des établissements, cette collecte a pratiquement doublé puisqu'elle n'atteignait que 13 milliards de francs à la fin janvier dernier (et 7,6 milliards de francs durant ses sept premiers mois d'existence l'année dernière).

Comme il fallait s'y attendre, les caisses d'épargne (postes et réseau de l'Ecureuil) ont été les grandes gagnantes de l'opération avec 56 % des sommes recueillies à elles seules à la fin mai (dernières statistiques disponibles, réseau par réseau) tandis que le Crédit agricole, très actif sur ce produit, engrangeait 26 % des sommes déposées, les banques inscrites, le Crédit mutuel et les banques populaires se répartissant le reste à hauteur de 11 %, 6 % et 1 % respectivement.

65 % de ces livrets ont été ouverts par des *« inactifs »* selon la terminologie officielle (dont 62 % avaient plus de cinquante-cinq ans).

Pour l'heure, le solde moyen du livret rose n'est que 10 000 francs environ, soit la moitié du plafond autorisé puisqu'il avait été porté à 20 000 francs en janvier 1983, contre 10 000 francs la première année. Cette disposition avait alors entraîné une augmentation de plus de 54 % du solde moyen mensuel mais son effet s'est rapidement atténué. *« A présent, ce type de placement enregistre une croissance très ralentie »*, constate ainsi l'Association française des banques (A.F.B.), en précisant qu'en août dernier, la collecte du «livret rose» a baissé de 8 % par rapport au mois précédent alors qu'il bénéficiait d'une rémunération maintenue a 8,5 % par an (elle avait été abaissée à 7,5 % au 1er août 1983 pour les autres formes de livret).

En revanche, les Codevi (livrets destinés à financer l'industrie) connaissent un remarquable succès.

Selon nos premières estimations (*le Monde* du 5 octobre), le Compte pour le développement industriel (Codevi), créé au début du mois d'octobre, devait permettre de collecter 30 à 40 milliards de francs. Or, à la fin du mois dernier, les banques inscrites avaient déjà recueilli 12 milliards de francs, le Crédit agricole 7 milliards, l'Ecureuil 4,2 milliards, les P.T.T. 1,1 milliard et le réseau des Banques populaires et des établissements mutualistes 1,5 milliard de francs, *soit un total* de 25,8 milliards de francs correspondant à l'ouverture d'environ 4 millions de Codevi, certains observateurs estimant que le chiffre de 50 milliards de francs peut être atteint.

Il est encore trop tôt pour savoir de façon détaillée dans quelle proportion ces Codevi *« défiscalisés »* ont été approvisionnés à partir des livrets B des caisses d'épargne et des comptes sur livrets des banques, qui eux supportent l'impôt. Les indications fournies par les responsables de l'Écureuil lors du récent Congrès national des caisses d'épargne permettent d'apprécier, toutefois, le transfert opéré en partie au profit des livrets d'épargne populaire. Au cours des huit premiers mois de 1983, les excédents du livret A représentaient 2,5 milliards de francs, soit une chute de 64 % par rapport à l'année précédente et le solde net du livret B ressortait alors à 0,9 milliard de francs, en recul de 77 %.

On sait déjà qu'un mouvement semblable s'est produit en faveur des Codevi au détriment des livrets soumis à l'impôt, ce que tout le monde prévoyait. Cependant, il n'est pas exclu qu'une épargne nouvelle — modeste — ait pu être créée à cette occasion et certains établissements n'hésitent pas à évaluer cet excédent à 5% ou 10 % des sommes recueillies à leurs guichets sur les Codevi.

SERGE MARTI.

ÉNERGIE

2,5 milliards de francs seront consacrés à la recherche dans le secteur parapétrolier

2,5 milliards de francs devraient être consacrés à la recherche et à l'innovation technologique dans le domaine de l'*offshore* de 1984 à 1987 (compris). Tel est le programme présenté, le 23 novembre, en présence de M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, par le Comité d'études pétrolières marines (C.E.P.M.) qui fêtait ses vingt ans d'existence.

Le C.E.P.M. où se retrouvent l'Institut français du pétrole, Total, la société nationale Elf-Aquitaine et les sociétés travaillant dans le secteur parapétrolier a pour tâche de coordonner, dans un cadre très léger et très souple, les efforts de recherches pour l'*offshore*. Grâce à lui, le secteur parapétrolier marin français compte parmi les premiers du monde. Il emploie vingt mille personnes, son chiffre d'affaires annuel global est de 20 milliards de francs ; il représente 7,5 % du marché mondial.

Depuis 1963, le coût total des études, mises au point et essais pilotes menés dans le cadre du C.E.P.M. a été de 6 milliards de francs (francs 1983), dont 30 % ont été fournis par le Fonds de soutien aux hydrocarbures.

LE P.C. RÉCLAME QU'E.D.F. ACCROISSE SA CONSOMMATION DE CHARBON

Le parti communiste par la voix de MM. René Le Guen et Philippe Herzog a prôné le 23 novembre l'établissement d'une convention entre E.D.F. et les Charbonnages de France. Les deux membres du bureau politique estiment qu'E.D.F. devrait consommer 12 millions de tonnes de charbon en 1990 (contre 5 dans les prévisions de la direction). Pour rendre cohérente cette consommation de charbon avec le programme nucléaire, le P.C. réfute les projections de consommation du gouvernement (320 à 350 milliards de kWh en 1990) comme celles du groupe *« Long terme énergie »* du Plan et estime à 410 milliards de kWh (390 de consommation française et 20 d'exportation) la production nécessaire à cet horizon.

Pour réduire l'endettement d'E.D.F. enfin, le P.C. propose la création d'un *« fonds de compensation »* alimenté par l'Etat et les entreprises publiques et privées grosses consommatrices d'électricité qui bénéficient d'un *« tarif préférentiel »*. Selon M. Le Guen, les tarifs industriels ont *« coûté »* à E.D.F. 7 milliards de francs en 1982.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou dép. −		SIX MOIS Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,2320	8,2340	+ 175	+ 205	+ 340	+ 385	+ 910	+ 1030
$ can.	6,6415	6,6455	+ 145	+ 190	+ 310	+ 365	+ 855	+ 975
Yen (100)	3,5020	3,5050	+ 160	+ 180	+ 335	+ 365	+ 980	+ 1055
DM	3,0430	3,0450	+ 155	+ 175	+ 315	+ 335	+ 910	+ 965
Florin	2,7105	2,7125	+ 130	+ 150	+ 275	+ 300	+ 780	+ 835
F.B. (100)	14,9645	14,9725	+ 205	+ 295	+ 425	+ 565	+ 1215	+ 1545
F.S.	3,7765	3,7790	+ 265	+ 290	+ 525	+ 555	+ 1480	+ 1560
L (1 000)	5,0290	5,0320	− 220	− 170	− 460	− 400	− 1410	− 1280
£	12,0595	12,0685	+ 195	+ 350	+ 620	+ 705	+ 1715	+ 1930

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/8	9 1/2	9 1/4	9 5/8	9 9/16	9 15/16	9 3/4	10 1/8
DM	5 3/8	5 3/4	5 9/16	5 15/16	5 15/16	6 5/16	6 1/8	6 1/2
Florin	5 1/2	6 1/8	5 5/8	6 1/4	5 7/8	6 1/2	6	6 5/8
F.B. (100)	8 3/4	9 1/4	9 3/4	10 3/4	10	11	10 1/8	11 1/8
F.S.	1	1 1/2	3 1/8	3 1/2	3 7/8	4 1/4	4 1/8	4 1/2
L (1 000)	15 3/4	17 1/4	16 3/8	17 3/8	16 3/4	17 3/4	17 3/4	18 3/4
£	8 1/2	9 1/4	8 13/16	9 7/16	8 7/8	9 1/2	9 1/8	9 3/4
F. franç.	12 1/8	12 3/8	12	12 3/4	12 1/2	13 1/4	14	14 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

Le Brésil a obtenu le rééchelonnement de sa dette publique pour les échéances jusqu'à la fin de 1984

Le Brésil et les pays créanciers réunis mardi et mercredi au sein du Club de Paris, que préside M. Michel Camdessus, directeur français du Trésor, ont conclu un accord sur le rééchelonnement de la dette publique (composée essentiellement de crédits commerciaux assortis de la garantie d'un organisme officiel, tel pour la France la Coface, Compagnie française pour l'assurance du commerce extérieur) échue ou à échoir entre le 1er août 1983 et le 31 décembre 1984.

Le communiqué ne mentionne pas de chiffre, mais il s'agirait d'une somme s'élevant à au moins 3,8 milliards de dollars, nettement plus élevée que les 2,3 à 2,5 milliards dont il était question avant la réunion du club. Signe de la confusion dans laquelle se déroulent ces négociations en dépit des assurances de sérieux données par le Fonds monétaire, le montant définitif ne sera connu qu'une fois terminés les entretiens bilatéraux (entre le Brésil et chacun des pays créanciers en particulier).

Le réaménagement se fera de la façon suivante : la période de remboursement qui s'échelonnera sur quatre ans commencera le 1er janvier 1989. Le délai de franchise sera donc de cinq ans environ à quatre ans (1983 ou 1984 au 1er janvier 1989) selon la date de l'échéance. Les Brésiliens peuvent donc estimer qu'ils ont obtenu le délai total de neuf ans qu'ils demandaient tandis que les créanciers peuvent estimer que la « règle » des huit ans (en général suivie dans les accords précédents avec le Brésil et d'autres pays) reste appliquée pour quelques dettes tout au moins.

Selon les précisions données à la presse par M. Ernane Galveas, ministre brésilien des finances, qui dirigeait la délégation de son pays, l'accord tel qu'il vient d'être décrit s'appliquera à un montant égal à 85 % de la dette, ce qui est conforme à la pratique suivie. Cependant, les créanciers n'auraient exigé le remboursement à l'échéance que de 5 % des dettes. Les 10 % restant feront l'objet d'un rééchelonnement plus rapproché. Le remboursement commencera en janvier 1985 et s'étendra sur trois ans.

Cet accord fait partie de l'enveloppe de 11 milliards d'aide supplémentaire au Brésil promise aux autorités de ce pays à l'occasion d'une réunion tenue fin septembre dernier à Washington dans le bureau de M. de Larosière, directeur général du Fonds monétaire. Son montant pourrait être dépassé, puisque l'enveloppe en question, outre les 6,5 milliards de dollars que doivent fournir les banques commerciales (toutes les petites banques, notamment américaines, sur lesquelles les grands exercent de fotes pressions, n'ont pas encore donné leur accord), comprenait environ 2,5 milliards, et non pas 3,8 milliards, de crédits rééchelonnés. Quant aux 2 milliards restant, ils devraient être constitués par de nouveaux crédits garantis, dont on n'a pas parlé, semble-t-il, lors de cette session du club de Paris. On sait que le gouvernement britannique ne veut pas y contribuer. Le club, qui est un organisme officieux, est composé de représentants du Trésor des seize pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Parmi eux, les principaux créanciers du Brésil sont : les Etats-Unis (de loin le plus important), la R.F.A., la France, la Grande-Bretagne, le Japon, la Suisse, la Belgique.

En Allemagne fédérale

DES SUPPRESSIONS MASSIVES D'EMPLOIS SONT ANNONCÉES DANS LES CHEMINS DE FER

Bonn (*A.F.P.*). — Les chemins de fer ouest-allemands, la Bundesbahn, procéderont à des suppressions massives d'emplois dans le cadre d'un plan d'assainissement de l'entreprise lourdement déficitaire, adopté mercredi 23 novembre par le cabinet fédéral, a annoncé le ministre des transports, M. Werner Dollinger. 80 000 emplois sur les 300 000 existants seront supprimés d'ici à 1990, soit près de 13 000 par an, grâce à des départs volontaires, des mises à la retraite et en préretraite.

Par ailleurs, la Bundesbahn supprimera de nombreuses lignes secondaires, tandis que le réseau interrégional sera agrandi et modernisé.

Les pertes de la Bundesbahn devraient totaliser cette année 4,6 milliards de deutschemarks (environ 13,8 milliards de francs), ce qui en fait une des entreprises les plus déficitaires de R.F.A. En 1982 et en 1981, elle avait perdu respectivement 4,15 et 4 milliards de deutschemarks. Selon les experts, cette situation est une des conséquences de la crise économique, qui a empêché la reprise du transport de marchandises.

LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE RELÈVE SON TAUX D'ESCOMPTE DE 1 %

La Banque nationale de Belgique a relevé son taux d'escompte de 1 %, le portant de 9 % à 10 %, (de 10 % à 11 % pour les avances ordinaires). C'est la première fois que ce taux est relevé depuis l'ajustement monétaire du 21 mars : de 14 % à cette date, il avait été ramené à 9 % en quatre abaissements successifs, le dernier remontant au 22 juin 1983.

La mesure qui vient d'être prise a pour objet de soutenir le franc belge, à nouveau très faible, et qui est retombé en queue du Système monétaire européen (S.M.E.). La Banque nationale de Belgique a dû intervenir assez massivement ces derniers temps pour l'empêcher de crever son plancher au sein du S.M.E. : ses interventions lui ont coûté 80 milliards de francs belges (plus de 12 milliards de francs français) depuis le mois d'août dernier. La Banque nationale attribue cette faiblesse à l'accroissement des importations en raison de la reprise de la demande intérieure et à l'accélération des sorties de capitaux attirés, par les taux d'intérêt plus élevés offerts sur les marchés étrangers.

Faits et chiffres

AUSTRALIE

● **L'U.R.S.S. achète du blé australien.** — L'Union soviétique a signé, à la fin de la semaine dernière, un contrat avec l'Office du blé australien, portant sur l'achat de 1,5 million de tonnes de blé pour livraison au premier semestre 1984. L'Office avait déjà vendu 1 million de tonnes de blé à l'U.R.S.S. en 1983, malgré la forte réduction de la récolte australienne du fait de la sécheresse. — (*A.F.P.*)

ETATS-UNIS

● **Les économistes prévoient une croissance de 5 %.** — Selon une étude de l'Association nationale des économistes des milieux d'affaires la croissance aux Etats-Unis devrait être de 6 % en 1983 et de 5 % en 1984. Le taux de chômage devrait régresser de 8,8 % à 8,3 %, tandis que l'inflation ne devrait pas dépasser le taux de 5 %.

● **Hausse des prix en octobre.** — Les prix de détail aux Etats-Unis ont augmenté de 0,4 % au mois d'octobre. Ce bon résultat est dû en partie à la première baisse des prix du pétrole depuis le printemps. En un an, d'octobre 1982 à octobre 1983, les prix ont augmenté de 2,9 %. Ils ont progressé de 3,9 % au cours des dix premiers mois de l'année.

● **Commandes de biens durables.** — Les commandes de biens durables à l'industrie ont progressé de 3 % en octobre aux Etats-Unis, pour atteindre 93,7 milliards de dollars. En septembre, les commandes de biens durables avaient progressé de 1,1 % après une augmentation de 2 % en août.

ÉTRANGER

L'Asie du Sud-Est en crise de développement

IV. – *Des villes malades*

Qui investit dans une Asie du Sud-Est que ses dirigeants veulent faire entrer dans la modernité ? Les Etats certes, mais aussi les firmes étrangères qui créent des poches d'emplois plus qu'elles ne développent les pays concernés (*le Monde* des 21, 22 et 23 novembre).

Le type de développement en cours en Asie du Sud-Est a pour corollaire naturel une hypertrophie et un mal fonctionnement des capitales dont les effets se font déjà presque partout sentir.

L'exemple de Bangkok est frappant. Sa population se situe aux alentours de 6 millions d'habitants. Ville bruyante, polluée, violente, qui se couvre de banques, de centres commerciaux... et de pauvreté. Non seulement Bangkok croît à vue d'œil, mais elle est quasiment la seule ville à contribuer à l'urbanisation du pays. En 1974, elle représentait 45 % de la population citadine totale ; en 1976, 62 % ; et, en 1980, 70 %. Evolution qui s'explique par la forte poussée des migrations rurales et la concentration des activités industrielles. Bangkok est cinquante fois plus peuplée que Chiang-Mai, la seconde cité du royaume.

Migration et malnutrition

Un million deux cent mille personnes vivent dans des taudis ou « squatterisent » sur des terrains privés ou publics. La construction de larges artères, de centres commerciaux, d'immeubles de luxe avait provoqué à la fin de l'an dernier le refoulement de quelque 185 000 personnes. En même temps, une poignée de constructeurs privés se sont emparés de plus de 60 % du marché foncier. Les évictions, qui touchent souvent une population vivant sur un domaine public transféré au privé, éloignent les habitants de leurs lieux de travail, phénomène qui aggrave les problèmes de transports et d'infrastructure. Le centre-ville se transforme en un centre de services (privés ou non) qui occupent une population à revenus moyens ou élevés et aux besoins de consommation « moderne ».

L'année 1982 n'a pas arrangé la situation en raison de la sécheresse et des inondations dans le Nord et le Nord-Est. Aux traditionnelles migrations saisonnières se sont ajoutés des déplacements de gens frappés par la misère rurale. Ce phénomène coïncidant avec une crise plus globale entraînant des difficultés dans un secteur industriel très concentré géographiquement, on assiste à une multiplication de ces mille petits « métiers » de rue et, l'offre excédant et de loin la demande, à une exploitation d'autant plus aisée de la main-d'œuvre. Et il est des statistiques qui donnent à réfléchir : 50 % des enfants thaïlandais souffrent de malnutrition.

Le cas philippin n'est pas plus brillant. La stratégie économique visant à tourner l'agriculture vers les marchés extérieurs et à bâtir une industrie sur la production de produits semi-finis par une main-d'œuvre mal payée, des déséquilibres n'ont pas manqué d'apparaître.

De notre envoyé spécial
JACQUES DECORNOY

Il est indéniable que la production globale de riz a augmenté et que la réforme agraire a été essentiellement appliquée aux terres produisant riz et maïs. Mais, outre que les anciens propriétaires n'ont guère investi dans l'industrie (liée ou non à l'agriculture), nombre de paysans sont incapables de rembourser leurs dettes. D'autre part, de grandes sociétés ont été autorisées, dans un second stade, à entrer dans la production de riz, et l'usage de ce capital intensif, s'il a des conséquences positives sur le niveau de production, accélère l'exode rural. Si l'on ajoute que trois millions d'anciens salariés ruraux n'ont pu prétendre à l'obtention de terres, que la pression démographique est forte, que les grandes sociétés américaines investissant, comme en Amérique centrale (ce sont les mêmes), dans les fruits tropicaux usent de tous les moyens pour accaparer des terres, on comprend que Manille devienne un gigantesque dépotoir social difficilement gouvernable.

La concentration d'usines dans la capitale et sa banlieue a encore aggravé la situation. Et il était de toute façon exclu de faire de Manille une cité un tant soit peu humaine à partir du moment où le pouvoir politique décidait d'en transformer des quartiers entiers en lieux plaisants pour les banquiers internationaux, les investisseurs, les touristes, et commençait à engloutir des sommes extravagantes dans la construction de centres de conférences ou de cinémas. Une politique qui nécessitait le dégagement de grands espaces pour de larges voies et de coûteuses infrastructures, et donc le « déménagement » de millions de personnes : celles qu'il n'est pas séant de « montrer ».

Des squatters gênants

L'exode rural, effet d'attraction de la ville... Les chiffres parlent d'eux-mêmes. A Manille, sur 6,6 millions d'habitants, 70 % vivent au-dessous de la « ligne de pauvreté » et environ un quart d'entre eux sont des squatters. Ces squatters étaient au nombre de 370 000 en 1964, de 1,1 million en 1969. Ils sont entre 1,5 et 1,9 million aujourd'hui. Les comparaisons sont certes délicates mais on a calculé que le nombre des squatters de Manille a crû quatre fois plus vite que le P.N.B. Preuve, s'il en fallait, que croissance n'égale pas développement...

Rejetés des campagnes, les nouveaux Manillais le sont de leur ville d'« accueil » lors de ces campagnes d'assainissement urbain que dirige Mme Marcos, femme du président. Avec une brutalité qui est un fidèle reflet de celle de cette société, les squatters de Manille sont périodiquement « déménagés » vers la périphérie, souvent à deux heures de leur lieu de travail (quand il y a du travail) cependant que, dans la ville « utile », la spéculation foncière s'empare de l'espace urbain pour le transformer en espace socialement présentable aux rapporteurs de la Banque mondiale.

Suprême ruse de l'histoire : il est fascinant de constater que se multiplient, dans le quartier de Makati, Mecque des banques et de l'air conditionné, les manifestations contre le régime Marcos à la suite de l'assassinat d'Aquino. Dans ce quartier où le président Marcos n'a pas tort de penser qu'opèrent quelques éléments « subversifs », le système se heurte à des contradictions qu'il n'avait pas du tout prévues. Car, s'il est vrai que, partout dans la région, ce même système global, mondial, œuvre à la mise en place de couches urbaines « à l'occidentale », dépolitisées, consommatrices, entraînant si possible une grande majorité de la population dans son sillage, ce rêve peut parfois se heurter à des écueils de taille. Les Philippines en sont un exemple où, le nationalisme aidant, la ville en col blanc et en jupe à la mode rompt avec le système avant même, et de façon plus dangereuse pour lui, que l'innombrable armée des chômeurs et des squatters. Une ville malade, d'une maladie qu'expriment ces milliers et milliers d'hommes armés de pistolets, gardant tout : les entrées et étages des immeubles, les maisons, et jusqu'aux écoles. Tant est grande la violence engendrée par cette « croissance »...

Manille peut certes être considérée comme une caricature. Et nul ne saurait mettre toutes les grandes villes de la région dans le « même sac ». Encore que, Kuala-Lumpur exceptée (et même Kuala-Lumpur, en un sens...), toutes les autres capitales de la région se tranforment en monstres ingouvernables au point que, à Jakarta, les commandos de la mort de l'armée « règlent » en tuant le phénomène de la délinquance.

Evidents dysfonctionnements entre villes et campagnes. Evidents fossés sociaux dont rien n'indique, la fragilité des systèmes économiques aidant, qu'ils puissent être fondamentalement comblés par l'émergence d'une solide classe moyenne faisant tampon... Mais aussi rupture « culturelle », à base économique, entre milieux sociaux urbains. Même là où l'histoire ne joue pas à ruser, comme c'est le cas à Manille, des phénomènes inquiétants et nullement aberrants se font jour, ainsi à Singapour. Il n'est pas tout à fait étonnant que, reprenant une idée déjà ancienne mais demeurée relativement peu connue, M. Lee Kuan-yew, premier ministre de l'île-Etat, ait officiellement déclaré en août que, s'il est nécessaire que les familles populaires se contentent d'avoir deux enfants au maximum, il est souhaitable que les familles instruites et possédantes se reproduisent plus largement afin de maintenir et élever le niveau économique et intellectuel du pays...

Comment qualifier un tel discours ? Y a-t-il développement à Singapour, ce fleuron du monde dit nouvellement industrialisé ? N'y a-t-il pas croissance ET régression ? Et l'incroyable propagande faite autour des bienfaits de l'ordinateur dans cette société n'a-t-elle pas pour but, outre ses évidentes retombées financières, la mise en condition parfaitement maîtrisée de chaque citoyen au service du « système global » ? « *Singapour, c'est Big Brother* », dit un diplomate, par ailleurs fort modéré, en poste dans la région. Et que sera la Malaisie lorsque les ouvriers feront ce que souhaitent leur dirigeants : dans un état de propreté digne d'un laboratoire ? « *Ils salueront en se courbant à la japonaise* » lorsque le patron traversera l'atelier. Croissance, ou développement ?

Prochain article :

LA GRANDE ILLUSION

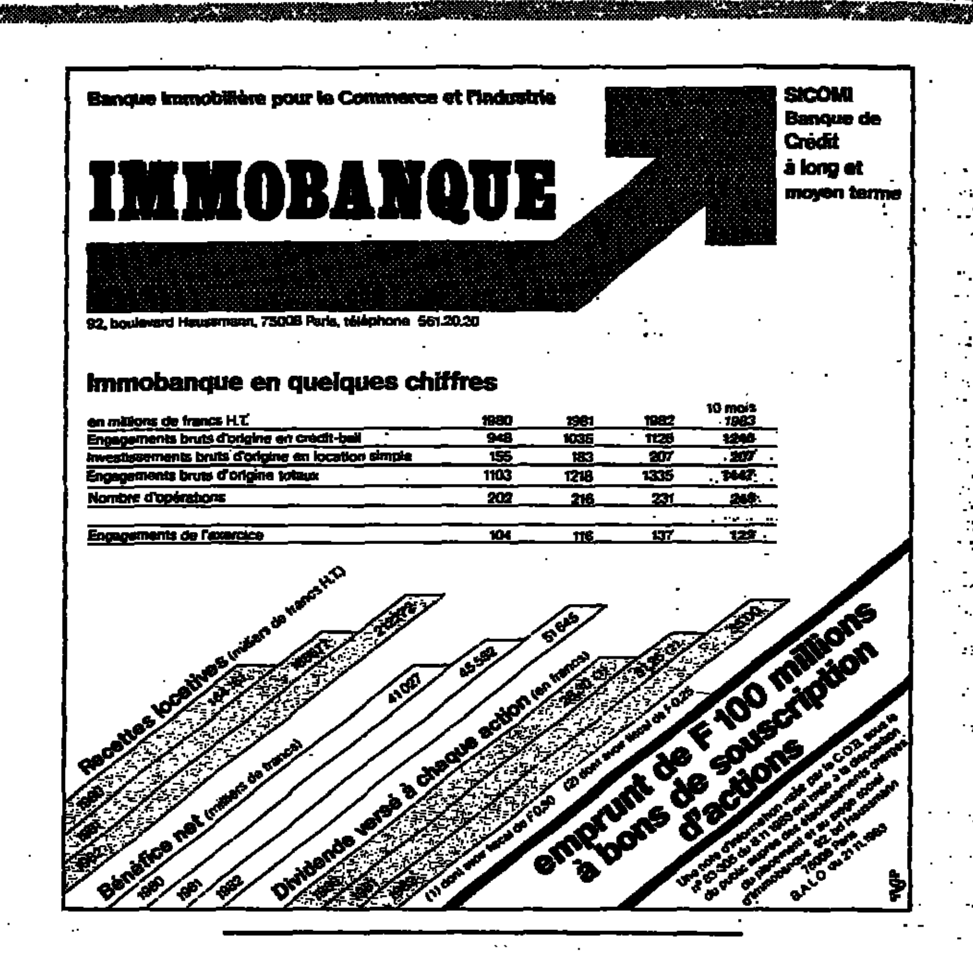
Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



MARCHÉ
PARIS
23 novembre
Grande fermeté

LA VIE DE…

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 novembre

Grande fermeté

« Un démarrage sur les chapeaux de roues ! » Pour ce boursier qui refuse encore d'arborer l'air blasé qui sied si bien à ses confrères depuis que les actions françaises n'en finissent plus de grimper, la performance a de quoi surprendre.

« Il est vrai que nous sommes au tout début du mois boursier de décembre, une période propice aux achats », concède-t-il. De fait, la Bourse de Paris a effectué un bond de 1,7 % mercredi sous l'effet d'une forte demande éclatée à l'ensemble des compartiments, qui laisse présager un volume d'affaires supérieur aux quelque 290 millions de francs négociés la veille sur les valeurs françaises cotées en règlement mensuel.

D'entrée de jeu, Dassault devait donner le ton, première valeur cotée à la Corbeille, la firme d'armement, qui avait perdu environ 10 % au cours des deux premiers jours, a regagné 5 % mercredi, suivie par plusieurs titres dans un mouchoir de poche : Bic, Mumm, Facom, Screg, Compagnie du Midi, U.C.B. et Cofimeg (toutes à leur plus haut niveau de l'année), ainsi que Bis (+ 6,5 %), Comptoir des Entrepreneurs (+ 6 %), Beghin et Lyonnaise des eaux.

A l'inverse, B.H.V. et Chantiers France-Dunkerque perdent 3 % environ tandis que Ciments français, Crédit national, Émétal et Creusot-Loire cèdent aux alentours de 1 %.

Interbail et Sliminco, précédemment inscrites au comptant, font timidement leur apparition sur le marché à règlement mensuel (R.M.), les deux sociétés étant affichées à la Corbeille.

A Londres, le cours de l'or a pratiquement reproduit son prix de la veille (375,75 dollars l'once contre 375,80 mardi). A Paris, le lingot a cédé 300 F, à 99 400 F et le napoléon 3 F, à 650 F.

Léger recul du dollar-titre (10,40/44 F), signe que quelques SICAV sont obligées d'alléger leurs positions en valeurs étrangères.

NEW-YORK

Consolidation

Favorisées par la hausse des jours précédents, des ventes bénéficiaires assez abondantes se sont produites, mercredi, à Wall Street. Elles ont cependant été bien absorbées et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 275,61, soit à 0,20 point seulement en dessous de son niveau précédent, après, en cours de séance, être parvenu à la cote 1 284,75.

Le bilan général a été équilibré. Sur 2 007 valeurs, 805 ont baissé, 803 ont monté et 399 n'ont pas varié.

Des dégagements ont principalement été enregistrés sur A.T.T., vedette de ces derniers jours, et sur les valeurs de haute technologie, elles aussi sous les feux de l'actualité boursière précédemment

Ce coup d'arrêt à la hausse a donc revêtu un caractère essentiellement technique. Cependant des professionnels faisaient remarquer que la progression de l'indice des prix de détail en octobre (+ 0,4 % contre 0,5 % en septembre) avait été jugée un peu forte et avait ainsi ravivé les craintes sur l'effet que la pression inflationniste persistante pourrait exercer sur l'évolution des taux d'intérêt.

Notons que Wall Street chômera jeudi à l'occasion du Thanksgiving Day.

L'activité a porté sur 108 millions de titres contre 117,5 millions la veille.

VALEURS	Cours du 22 nov.	Cours du 23 nov.
Alcoa	44 3/8	44 5/8
A.T.T.	64 1/2	65 1/4
Boeing	43 3/8	43 3/4
Chase Manhattan Bank	46 3/8	46 1/4
Du Pont de Nemours	53 1/4	52 5/8
Eastman Kodak	73 1/4	74 1/4
Exxon	37 5/8	38
Ford	66 1/8	64 1/8
General Electric	56	56 7/8
General Foods	51 3/4	51 7/8
General Motors	77	76 1/2
Goodyear	33 3/4	33 7/8
I.B.M.	123	120 7/8
I.T.T.	43	42 3/4
Mobil Oil	27 7/8	28 5/8
Pfizer	38 1/8	38
Schlumberger	46 3/8	48 1/8
Texaco	36	36
U.A.L. Inc.	33 1/2	33 1/4
Union Carbide	67 1/2	67 1/2
U.S. Steel	29	28 7/8
Westinghouse	52 5/8	53 1/8
Xerox Corp.	47 7/8	48 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PORON. – Mieux connue du public par ses marques, notamment Absorba et Trois-Pommes (vêtements pour enfants), cette société, dont le siège est à Troyes (Aube), fera son entrée le 30 novembre prochain au second marché de la Bourse de Paris où 10,5 % de son capital seront offerts sous la conduite des établissement Lazard Frères et Banque nationale de Paris et de la charge d'agent de change Dupont-Denant, au prix de 400 F.

Le groupe Poron, qui emploie quatre mille personnes, est considéré comme le numéro un européen du vêtement d'enfants avec un chiffre d'affaires consolidé de 1 milliard de francs pour cette année qui devrait marquer une progression de 11 % sur l'exercice 1982 et une marge brute d'autofinancement évaluée à plus de 5,5 % du chiffre d'affaires. Présidé par M. Philippe Hug de Larauze, il fabrique, en outre, de la lingerie féminine et des maillots de bain (marques Valisère et Valclub), des vêtements de sport et de loisir pour juniors et adultes (Moniteur) et des robes pour fillettes aux Etats-Unis (Ruth Originals). Son capital est actuellement réparti entre les familles des fondateurs (73 % environ), le Groupe Drouot (19 %), les salariés (4 %) et divers porteurs (4 %), cette introduction en Bourse devant permettre au groupe à la fois d'accroître son implantation aux Etats-Unis et au Japon et d'aider au financement de son programme d'investissements.

NESTLE. – Le chiffre d'affaires de cette première multinationale suisse aura stagné en 1983, mais le bénéfice sera de nouveau « satisfaisant », selon la direction de l'entreprise. Les ventes, pour les dix premiers mois de l'année, n'ont dépassé que de 0,1 % celles de la même période de 1982 : 22,8 milliards de francs suisses contre 22,6 milliards. Les difficultés auxquelles font face de nombreux pays en développement (Nigeria notamment) et la mauvaise conjoncture économique mondiale expliquent cette stagnation, a estimé M. Helmut Maucher, numéro un du groupe. Les efforts pour assainir l'entreprise se sont poursuivis, et le bénéfice devrait, comme en 1982 (1,1 milliard de francs suisses environ), être « réjouissant ». Ces bons résultats laissent ainsi actuellement au groupe 5 milliards de francs de liquidités brutes, dont 2 milliards sont disponibles pour des investissements et rachat d'entreprises.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	22 nov.	23 nov.
Valeurs françaises	150,3	152,8
Valeurs étrangères	143,8	145,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	22 nov.	23 nov.
Indice général	145,5	147,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 24 nov. .... 12 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 nov.	24 nov.
1 dollar (en yens)	clos	235,25

BOURSE DE PARIS — Comptant — 23 NOVEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tenneco	402	401
Thorn EMI	99 90	....
Thyssen c. 1 000	290	....
Toray indust. inc	18 90	18 70
Vieille Montagne	525	521
Wagons-Lits	345	345
West Rand	69	67

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	968	971
Dafsa	356	360
Far East Hotels	1 01	1 01
Merlin Immobilier	1892	1892
Métallurg. Minière	130	129 50
M.M.B	280	282
Novotel S.I.E.H.	1617	1695
Petit Bateau	400	395
Petrofigaz	461	458
S.C.G.P.M.	204	198
Sodexho	2555	2570
Softbus	218	217
Rodamco	460 10	465

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	5 70	....
Alser	188	....
Cellulose du Pin	28 10	....
C.G.Maritime	8	6 80 o
Coparex	441	446
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files.Fourmies	2 10	1 70
Imp. G.-Lang	1 71	....
La Mure	50	....
Pronuptia	130	....
Rorento N.V.	691	689
Sabl. Morillon Corv.	129	129 d
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	125 10	130
Total C.F.N.	56 10	....
Ufinex	225	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV 23/11

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		
Laffitte-crt-terme	116657 05	116657 05
Laffitte-Expansion	632 18	603 51
Laffitte-France	192 49	183 74
Laffitte-Oblig.	139 85	133 51
Laffitte-Rend.	203 76	194 52
Laffitte-Tokyo	850 27	811 71
Lion-Associations	10892 14	10892 14
Livret portefeuille	483 51	461 58
Mondiale Investissem.	344 32	328 71
Monecic	54058 01	54058 01
Multi-Obligations	457 68	436 93
Natio.-Assoc.	22284 55	22240 07
Natio.-Epargne	12121 14	12001 13
Natio.-Inter.	931 63	889 38
Natio.-Placements	59633 39	59633 39
Natio.-Valeurs	492 98	470 63
Oblisem	162 80	155 42
Pacifique St-Honoré	401 41	383 21
Paribas Epargne	11721 66	11674 96
Paribas Gestion	535 28	511 01
Patrimoine-Retraite	1115 54	1093 67 ◆
Phénix Placements	234 58	233 41
Pierre Investiss.	411 96	393 31
Placement crt-terme	51526 58	51526 58
Province Investiss.	268 92	254 82 ◆
Rendem. St-Honoré	11721 49	11663 17
Sécur. Mobilière	402 96	384 71
Sél.court terme	11735 63	11648 27
Sélec. Mobil. Div.	336 43	321 17
Sélection-Rendem.	171 06	163 30
Sélect. Val. Franç.	196 94	188 01
Sicav-Associations	1046 11	1044 02
S.F.I. fr. et étr.	446 50	426 25
Sicavimmo	463 60	442 58
Sicav 5000	208 15	198 71
Silvafrance	317 12	302 74
Silvarn	316 46	302 11
Silvarente	194 18	185 37
Silvinter	353 99	337 94
S.I.-Est	972 93	928 81
S.I.G.	773 52	737 60
S.N.I.	1016 68	970 77
Solinvest	435 54	415 79
Sogepargne	309 66	295 62
Sogevar	849 34	810 83
Soginter	1115	1064 44
Soleil Investiss.	467 80	446 59
U.A.P. Investiss.	343 02	327 47
Uni-Associations	101 41	101 41
Unifrance	251 72	240 31
Unifoncier	665 74	635 55
Unigestion	640 28	611 25
Uni-Japon	1091 87	1042 46
Uni-Régions	1388 70	1325 73
Unirente	1754 04	1696 36
Univer	12890 79	12890 79
Valorem	385 48	368 ◆
Valorg	10844 03	10790 08 ◆
Valrest	118674 17	118555 61
Worms Investiss.	666 13	664 56

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1868	4,5 % 1973	1853	1880	1880	+ 1 45
3070	C.N.E. 3 %	3071	3080	3080	+ 0 29
220	Accor	219 50	222	222	+ 1 13
[illegible]					
700	Euromarché	720	693	693	– 3 75
640	Europe n° 1	635	634	633	– 0 31
770	Facom	773	799	802	+ 3 75
710	Fichet-bauche	700	705	705	+ 0 71
[illegible]					
182	Harmony	182	186 10	186 90	+ 2 69
37	Hitachi	37 05	37	37 05	....
710	Hoechst Akt.	710	714	713	+ 0 42
92	Imp. Chemical	93 50	94 80	94 80	+ 1 39
139	Inco. Limited	139 40	143	142	+ 1 86
1310	IBM	1312	1308	1305	– 0 53
[illegible]					
74	Ito-Yokado	74 40	73 80	73 80	– 0 80
		488	460	461	– 1 49
	[illegible]	79 40	80 30	80 35	+ 1 19
	[illegible]	1025	1038	1040	+ 1 46
[illegible]					
725	[illegible]	727	746	749	+ 3 02
970	Vaal Reefs	985	998	1000	+ 1 52
480	West Deep	485	480	485	....
426	West Hold.	424	436	439	+ 3 53
495	Xerox Corp.	493	497 10	497 10	+ 0 83
2 19	Zambia Corp.	2 17	2 23	2 25	+ 3 68

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 214	8 198	7 980	8 380
Allemagne (100 DM)	304 410	304 510	292	312
Belgique (100 F)	14 970	14 970	14 300	15 400
Pays Bas (100 fl.)	271 450	271 250	258	278
Danemark (100 krd)	84 370	84 410	79	87
Norvège (100 k)	109 730	109 520	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	12 078	12 065	11 650	12 450
Grèce (100 drachmes)	8 495	8 495	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 031	5 031	4 500	5 200
Suisse (100 fr.)	377 590	377 530	366	387
Suède (100 krs)	103 450	103 330	99	106
Autriche (100 sch)	43 246	43 245	42 100	44 100
Espagne (100 pes.)	5 296	5 294	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	6 395	6 390	5 300	6 500
Canada ($ can 1)	6 637	6 627	6 450	6 790
Japon (100 yens)	3 497	3 496	3 360	3 520

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/11
Or fin (kilo en barre)	99500	99200
Or fin (en lingot)	99700	99400
Pièce française (20 fr)	653	650
Pièce française (10 fr)	390	.....
Pièce suisse (20 fr)	636	636
Pièce latine (20 fr)	608	608
Souverain	767	765
Pièce de 20 dollars	3925	3925
Pièce de 10 dollars	1680	1702 50
Pièce de 5 dollars	1075	.....
Pièce de 50 pesos	4010	4005
Pièce de 10 florins	641	628

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 novembre 1983 a été tiré à 491 420 exemplaires

L'ECHANGE DE PRISONNIERS

Des garanties militaires françaises ont permis la réalisation de l'opération

L'échange de prisonniers palestiniens et israéliens qui a eu lieu ce jeudi 24 novembre est l'aboutissement de longues négociations qui se sont déroulées sous l'égide du C.I.C.R. à Genève avec la participation de plusieurs gouvernements, dont le gouvernement français. A Paris, on confirme, en effet, que la France est mêlée depuis un an à cette affaire, d'abord à la demande des Israéliens, qui avaient contacté M. Cheysson, puis à celle des Palestiniens, qui exigeaient une sorte de garantie de la France pour effectuer l'échange. Les Palestiniens, comme les Israéliens, étaient très méfiants, souligne-t-on à Paris, et ont, chacun de leur côté, demandé des garanties militaires françaises pour la concrétisation de l'échange. C'est ainsi que les trois Boeing d'Air France qui se sont rendus à Tel-Aviv pour récupérer les prisonniers palestiniens du camp d'El Ansar ont été escortés à leur retour par des Crusader de l'aéronavale française et que le croiseur *Dupleix* sur lequel ont été transportés les six prisonniers israéliens, était encadré par les bâtiments de guerre mouillant au large du Liban.

Le montage de l'ensemble de l'opération, achevé le jeudi 17 novembre, a été soumis à M. Mitterrand, qui a immédiatement donné son feu vert. C'est samedi dernier que l'accord pour le partage des responsabilités entre Israël, les Palestiniens, la Croix-Rouge et la France a été achevé ; la cellule de crise du quai d'Orsay a aussitôt été mise en état d'alerte.

C'est le mercredi 23 novembre à 11 h 30 que le « top » *final* a pu être donné, et c'est dans l'après-midi que les trois Boeing ont décollé de Roissy pour Tel-Aviv. Le plan comportait deux opérations distinctes : l'opération Sud, c'est-à-dire la libération des prisonniers palestiniens et libanais, et l'opération Nord, la libération des six prisonniers israéliens détenus par le Fatah à Tripoli.

Le premier Boeing a décollé de Tel-Aviv avec 480 Palestiniens à 1 h 25 cette nuit, le deuxième transportait 367 Palestiniens et le troisième 277, soit 1 124 prisonniers qui sont partis vers Alger. Ces trois Boeing ont fait une escale au Caire, le gouvernement algérien ne souhaitant pas que les avions viennent directement de Tel-Aviv à Alger. Dans le même temps, vers 6 heures du matin, la quasi-totalité du camp d'El Ansar était vidé de ses occupants. Des prisonniers syriens détenus par Israël ont eux aussi été remis à la Syrie.

L'opération Nord, extrêmement délicate à réaliser du fait des combats qui se déroulaient à Tripoli, a débuté à 3 h 50. Les six prisonniers israéliens ont d'abord pris un bateau de pêche affrété spécialement, puis ont été transportés sur un bateau-hôpital de la Croix-Rouge où sont venus les chercher des Zodiac français. Ces Zodiac, qui se sont approchés très près du bord, les ont ensuite transportés à bord du *Dupleix*, qui, à 6 h 40, a remis les prisonniers à des vedettes de la marine israélienne, qui les ont conduits à Saïda. Cette opération a nécessité dans les jours précédents la venue à Tripoli de militaires français, qui ont dû étudier sur place les détails de cette opération.

A Paris, M. Soffer, l'ambassadeur d'Israël, nous a confirmé que le rôle des autorités françaises avait été *« très important »* et que *« cet échange n'aurait pas pu avoir lieu sans le concours de Paris »*. *« Les termes de l'accord ont été dictés par l'O.L.P. et nous l'avons accepté pour récupérer nos prisonniers, dont la vie était sans cesse menacée par les bombardements »*, a-t-il ajouté. Pour sa part, M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. à Paris, nous a déclaré qu'il avait assuré les contacts avec le gouvernement français en coordination directe avec M. Arafat, lui aussi très intéressé par la libération de milliers de prisonniers palestiniens.

L'IMPRIMERIE MONTSOURIS MENACÉE D'UN DÉPOT DE BILAN

M. Bruno Monnier, P.-D.G. de l'imprimerie Montsouris à Massy (Essonne), a annoncé, mercredi 23 novembre, son intention de déposer le bilan. Cette décision, qui devrait être entérinée lors d'un conseil d'administration convoqué pour le 28 novembre, a provoqué une vive réaction parmi le personnel, dont une centaine de membres occupent depuis ce jeudi matin 9 heures les locaux de la société mère, Editions Montsouris, rue Vercingétorix à Paris.

La situation s'est brusquement dégradée à Montsouris après l'annonce faite aux syndicats de l'imprimerie des conclusions rendues par le cabinet Bossard, qui recommandait une réduction d'effectifs, le blocage des salaires et la révision des accords sociaux (*le Monde* du 17 novembre). Le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. et la section C.G.T., majoritaire dans l'entreprise, ont jugé ces mesures *« inacceptables »*.

Les actionnaires de Montsouris ont fait part de leur refus d'intervenir à nouveau financièrement dans l'entreprise, et les pouvoirs publics *« se réfugient dans un mutisme total »*, selon M. Monnier.

LE DOLLAR ÉGALE SON RECORD D'AOUT 1983 : 8,24 F

Sur les marchés des changes très calmes (ceux des Etats-Unis sont fermés pour le Thanks-Giving Day), le dollar a sensiblement progressé, après son fléchissement du début de semaine ; jeudi 24 novembre, son cours est passé de 8,1960 F à 8,24 F, retrouvant ainsi son cours record atteint le 11 août 1983, et de 2,6910 DM à 2,7070 DM à Francfort. Selon les milieux financiers internationaux, la hausse de la monnaie américaine pourrait encore se poursuivre.

A Paris le cours du deutschemark est revenu de 3,0450 F à 3,0440 F.

L'ÉCOLE JUIVE DIT « OUI, MAIS... » AUX PROPOSITIONS DE M. SAVARY

L'école juive accepte avec certaines réserves de s'engager dans le processus de négociation proposé par M. Alain Savary dans son texte du 18 octobre sur les relations entre enseignement privé et enseignement public. Le groupe de liaison qui comprend notamment le Fonds social juif unifié, les associations de directeurs d'école, d'enseignants, de parents d'élèves et les comités de gestion des établissements rappelle en préambule le *« caractère spécifique »* des écoles juives (soixante établissements et quatorze mille élèves) et son attachement à la *« politique contractuelle des vingt dernières années »*.

Dans sa déclaration publiée par l'Agence télégraphique juive, le groupe de liaison relève avec intérêt *« la réaffirmation de trois principes fondamentaux »* dans le texte de M. Savary et le choix d'un *« processus de résolution graduée »*. En revanche, les propositions relatives à la nomination du chef d'établissement et à la titularisation des enseignants volontaires sont *« inacceptables »* pour l'école juive, qui exprime aussi de *« vives inquiétudes »* et demande des éclaircissements sur la définition du *« besoin scolaire reconnu »* au regard de la *« configuration particulière de la population juive dans sa distribution géographique. »*

Prête à discuter, sauf en cas d'*« initiative législative ou réglementaire prématurée »*, l'école juive souhaite que chacun puisse contribuer à une *« véritable rénovation du système éducatif français dans un climat de réelle sérénité »*.

● *Rallye de Grande-Bretagne : victoire de Stig Blomqvist.* – Le Suédois Stig Blomqvist (Audi Quattro) a gagné, mercredi 23 novembre, le Rallye de Grande-Bretagne (RAC), avec près de dix minutes d'avance sur le Finlandais Hannu Mikkola (Audi Quattro).

La Française Michèle Mouton avait été contrainte d'abandonner.

Hannu Mikkola est devenu champion du monde des conducteurs au terme du dernier rallye de la saison.

Sur le vif

Tous racistes ?

Si ça continue comme ça, on va devenir complètement schizo. Enfin, c'est vrai, soir après soir, au journal télévisé, on nous montre des scènes d'une agressivité brutale, insolente. Je pense à ce fast-food des Minguettes entièrement dévasté par les C.R.S. sous prétexte de contrôle d'identité. Quand les forces de l'ordre se déchaînent, il faut voir le désordre que ça fait. Au milieu des débris, des vitres cassées, des meubles renversés, la propriétaire, une brave femme, se désolait : jamais ses clients, des jeunes Algériens du coin, ne lui avaient causé le moindre souci. Alors pourquoi cet acte d'agression aveugle, gratuit ?

Oui, pourquoi ? Bonne question. On se l'est posée trois heures durant, dans la foulée, en direct et en triplex, de Paris, de Genève et de Montréal sur FR 3. On n'y a pas répondu, bien entendu. On s'est contenté de nous faire un interminable cours de morale et de nous rappeler que le racisme, c'est très laid et très méchant. Bon, d'accord, O.K. Et à part ça quoi de neuf ?

Eh bien le fait – ça on nous le répète à longueur d'onde et d'antenne, c'est devenu une scie – qu'on est tous des racistes en puissance. Chacun de nous trimballerait dans son for intérieur des pulsions, des répulsions, des intolérances qui ne demanderaient qu'à exploser. C'est peut-être exact, je n'en sais rien. Je ne crois pas, cependant, qu'on puisse trouver la solution du problème dans les sombres tréfonds de la mauvaise conscience collective.

C'est trop commode : si tout le monde est coupable, plus personne ne l'est. C'est encore une façon de refuser de regarder les choses en face. La réaction de cette vendeuse des Galeries Lafayette à qui je demandais l'emplacement d'un rayon dont on m'avait signalé à l'entrée, pour que je puisse l'identifier, qu'il était tenu par un Noir, sa réprobation inquiète, gênée : « Vous voulez dire un vendeur typé... », est significative.

Avouez qu'il y a un malaise. Nous, on est là à marcher sur des œufs. Et eux, pendant ce temps-là, les incendiaires, les flingueurs de Lyon, d'Asnières et d'ailleurs cassent du « bougnoule », pardon de l'Arabe, pardon du Maghrébin avec une allègre décontraction. Plutôt que de culpabiliser les honnêtes gens, au risque de déclencher, un jour, un effet contraire, un effet pervers, on ferait mieux de s'attaquer aux véritables causes du mal : l'entassement dans un même lieu de gens de même couleur, entre autres.

CLAUDE SARRAUTE.

LIONEL CARDON EST TOUJOURS EN FUITE

M. Gaston Defferre a rendu hommage au brigadier Hochard

Lionel Cardon, vingt-cinq ans, meurtrier d'un gardien de la paix motocycliste au bois de Boulogne dans la nuit du 21 au 22 novembre, n'a toujours pas été retrouvé par la police. Lionel Cardon est aussi suspecté d'avoir pris part au meurtre des époux Aran. Dans un troisième appel à l'A.F.P., mercredi, le meurtrier a dit qu'*« il avait une pensée émue pour le motard »* et répété qu'*« il ne voulait pas le tuer »*. Dans deux précédents appels mardi dans la matinée et dans l'après-midi, Lionel Cardon avait expliqué qu'il était étranger *« au déroulement dramatique de l'affaire Aran »* et qu'il était affaibli par une blessure reçue lors de sa fuite au bois de Boulogne. Le brigadier Hochard aurait eu le temps de l'atteindre au côté gauche à l'aide de son arme. Les enquêteurs sont réservés sur la réalité de cette blessure. Ils auraient, d'autre part, acquis la certitude que le meurtrier en fuite serait muni d'un gilet pare-balle qu'il se serait procuré dans la région parisienne.

Les obsèques de la victime

Jeudi dans la matinée, tous les policiers ont observé une minute de recueillement à la mémoire de leur collègue, trente ans, marié, père de deux enfants. Ses obsèques ont été célébrées à partir de 9 heures à la préfecture de police de Paris, dans la cour du 19-Août, dont l'accès avait été soigneusement filtré pour éviter que ne se reproduisent les incidents du 3 juin : des manifestations de policiers avaient eu lieu après les obsèques de deux policiers tués avenue Trudaine.

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a rendu hommage au brigadier Hochard et évoqué *« les qualités humaines et professionnelles de cet excellent policier animé d'un grand esprit d'équipe »*. *« L'assassinat de cet homme de trente ans nous bouleverse tous »*, a dit le ministre avant de conclure : *« J'adresse à la police tout entière l'hommage du gouvernement et de la nation. »*

Le premier ministre, sur proposition de M. Defferre, a cité Claude Hochard à l'ordre de la Nation. M. Jacques Chirac, maire de Paris, a assisté aux obsèques alors que M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, est toujours hospitalisé au Val-de-Grâce après l'accident de la circulation dont il a été victime de retour des lieux où le brigadier Hochard avait trouvé la mort.

A l'heure même où commençait la cérémonie officielle, une quarantaine de responsables de l'Union des syndicats catégoriels de la police (U.S.C.-Police), qui groupe le Syndicat indépendant de la police nationale (S.I.P.N.), le Syndicat des gradés de la police nationale (S.G.P.N.) et le Syndicat des commandants et officiers (S.C.O.), auxquels s'étaient joints des représentants du Syndicat des corps en civil (C.G.C.), ont déposé une gerbe au monument national érigé à Neuilly à la mémoire des policiers *« morts pour la défense et la libération de la patrie »*.

Cette brève cérémonie, devaient nous indiquer MM. Rémy Halbwax et Fernand Le Dain, respectivement secrétaires généraux du S.I.P.N. et du S.G.P.N., était destinée à *« marquer la désapprobation »* d'organisations syndicales jugeant *« intolérable qu'il faille être muni d'une invitation officielle numérotée pour pouvoir assister aux obsèques d'un collègue »*.

A B C D E F G